DEVIANCE & CONTRÔLE SOCIAL

JUSTICE PÉNALE, DÉLINQUANCES, DÉVIANCES. ÉVOLUTION DES REPRÉSENTATIONS DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Frédéric OCQUETEAU
Claudine PEREZ DIAZ

Frédéric OCQUETEAU
Claudine PEREZ DIAZ

JUSTICE PÉNALE, DÉLINQUANCES, DÉVIANCES.
ÉVOLUTION DES REPRÉSENTATIONS DANS LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE

CENTRE DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES
SUR LE DROIT ET LES INSTITUTIONS PENALES
(CESDIP UA CNRS 313)

4, rue de Mondovi, 75001 PARIS
Tél. : 42 61 80 22

JUSTICE PENALE, DELINQUANCES, DEVIANCES. EVOLUTION DES REPRESENTATIONS DANS LA SOCIETE FRANCAISE

Frédéric OCQUETEAU
Claudine PEREZ DIAZ

DEVIANCE ET CONTROLE SOCIAL
N° 50
MAI 1989

L'exploitation informatique de cette enquête a été réalisée sur les ordinateurs du Centre Inter Régional de Calcul Electronique (C.I.R.C.E.) du C.N.R.S.

-RESUME-

Cette enquête cerne les représentations des français envers la justice pénale, les politiques criminelles et la régulation des comportements déviants dans la décennie 80. Elle mesure l'évolution de ces représentations depuis le début des années 70, en prenant comme bases comparatives de départ, des études menées successivement en 1971, 1972 et 1978.

Un premier rapport intérimaire (OCQUETEAU, PEREZ DIAZ, 1988) avait montré, à partir d'un questionnaire administré en décembre 1984 à un échantillon représentatif, comment et pourquoi les représentations de la population nationale s'étaient recomposées sous le double effet de l'alternance politique de 1981 et des conséquences durables de la détérioration économique. On avait évalué les écarts entre les représentations idéales de la justice et les perceptions de la politique judiciaire menée par la gauche dans le premier lustre des années 80.

Le premier volet du présent rapport (IMAGE) reprend cette question, mais permet d'aller beaucoup plus loin. Il dresse une nouvelle cartographie des représentations de l'ensemble des français, ventilés en six fractions typées surtout par leurs affinités partisanes et leurs professions, leurs attitudes de résistance ou d'acceptation des changements sociaux et d'adhésion ou de rejet de la doctrine du maintien de l'ordre par la punition. Il montre la société traversée par trois courants idéologiques distincts qui se sont recomposés différemment depuis 1971:
-26% se montrent satisfaits des objectifs humanistes poursuivis par les politiques pénales, du fonctionnement des institutions et des acteurs.
-39% (conformistes moralistes) font preuve de différents degrés de défiance envers ces objectifs ou les institutions répressives en général. Un noyau de 5% très original dans le paysage des années 80 se dessine: légaliste, mais très rigoriste, de statut social "dominant" et politiquement conservateur, il récuse très explicitement les objectifs des politiques pénales sous la période d'enquête.

-35%, plus légalistes mais assez conformistes, (fraction en augmentation depuis 1971) ont tendance à critiquer les acteurs des institutions pénales mais à se montrer plutôt en accord avec les politiques judiciaires.

La contestation des "radicaux" et les discours sur une "justice de classe" se sont épuisés. Le clivage principal oppose désormais les partisans de deux philosophies pénales : "droits de l'homme" et "loi et ordre". La faiblesse de la contribution des variables religieuses atteste que désormais, les institutions répressives ressortent de représentations sécularisées.

Le deuxième volet (INDEX) cerne plus spécifiquement les attentes de politique criminelle des français, à partir d'une réflexion sur les priorités répressives attribuées à diverses infractions.
La population est ventilée en six nouvelles fractions différenciées cette fois-ci surtout par leur capital scolaire et l'importance de leurs adhésions partisanes, plus que par leur profession. Toutefois, ce sont encore les attitudes et valeurs de résistance ou d'acceptation du changement social et celles d'acceptation ou de rejet de la doctrine du maintien de l'ordre par la punition, qui rendent le mieux compte des différences constatées entre les six fractions, plus encore que la variable "scolarité".
Depuis les années 72, on observe la disparition du clivage opposant la population sur la répression des infractions de "moeurs", devenue priorité secondaire.
Le clivage opposant les défenseurs des valeurs de "l'avoir" (aujourd'hui 77%) à ceux qui défendaient les intérêts de la collectivité ("l'être social", aujourd'hui 23%) se maintient mais s'est recomposé selon deux modalités:

- les seconds ont réussi à faire prendre conscience à la collectivité des préjudices causés par les trafics de stupéfiants et les pollutions industrielles. Ces préoccupations sont désormais beaucoup plus partagées que par le passé. Ils restent seuls à prôner une répression prioritaire des atteintes aux règles du travail et aux libertés publiques. Si ces "humanistes" se montrent plus sévères que par le passé sur le vol à main armée, ils restent toujours aussi indulgents sur l'usage de la drogue.

- les défenseurs de la propriété qui ont gagné beaucoup de terrain, continuent néanmoins à s'opposer aux précédents qui ne

voient pas dans les atteintes aux biens de priorité répressive absolue.

Le troisième volet (ADEQUATION) cerne la place consentie à la répression pénale parmi d'autres solutions disponibles, pour réguler les déviances. On met à jour quatre fractions de population, dont les différences s'expliquent surtout par leur scolarisation et leurs convictions religieuses, plus que par leurs affinités partisanes et leur métier.

C'est dire que les systèmes de valeurs jouent un rôle déterminant dans cette problématique. De fait, les attitudes d'adhésion ou de contestation de la permissivité et de l'hédonisme discriminent au mieux les types examinés, puis celles de punitivité ou d'anti-punitivité et de crainte-acceptation du changement des mentalités; ces attitudes transcendent largement les caractéristiques individuelles.

- 21%, surtout représentés par des catégories jeunes, appartenant au secteur public, très nanties culturellement, permissives et hédonistes, modernistes, délégitiment tout contrôle social sur les pratiques sexuelles et les moeurs, l'usage de stupéfiants, et les conflits domestiques. Peu interventionnistes ou faisant appel à l'aide sociale pour les problèmes de délinquance juvénile, ils sont en revanche pénalisateurs sur les illégalismes professionnels publics et privés.
- 35%, surtout des professions moyennes ou supérieures du secteur privé, plus nanties économiquement, se montrent très familialistes pour les problèmes des mineurs, et font essentiellement appel aux régulations professionnelles et administratives pour les abus liés au monde du travail et de l'économie. Toujours interventionnistes, mais assez peu favorables à des stratégies curatives ou pénalisantes, ils confèrent à la famille un rôle surprivilégié pour régler maintes déviances, car elle est considérée comme le lieu de "récupération" le plus adéquat.
- 25%, représentant une fraction plus féminine, traditionnaliste, rigoriste et passéiste, apeurée, de la constellation des "petits", fait appel aux régulations curatives pour les problèmes de moeurs, fortement pathologisés. Elle est surtout pénalisante pour les déviances des jeunes qui incarnent les menaces les plus fortes; la famille paraît inapte à les contenir. Elle fait enfin surtout appel à la régulation disciplinaire non pénale pour les fraudes et abus professionnels. Au total la ressource pénale est rarement

invoquée, même si les représentations des comportements déviants se tissent sur un fond d'exclusion.
- 19%, représentant en revanche une fraction plus masculine et assez âgée, politiquement aux deux extrêmes (ouvriers et agriculteurs), manichéenne, résiste aux changements des mentalités et lutte contre la perte des valeurs d'autorité. Elle est très pénalisante envers les problèmes de drogue, les fraudes des puissants, les atteintes aux biens commises par des mineurs. Elle concentre aussi ses attaques contre une famille qu'elle juge laxiste et en déroute. Les problèmes de moeurs restent fortement pathologisés, mais à la différence de la fraction précédente, le "pénal" demeure une ressource plus déterminante pour satisfaire aux nécessités de l'exclusion, même si les institutions répressives ne font par ailleurs pas l'objet d'une grande estime.

De 1978 à 1984, les valeurs de permissivité qu'on disait "alternatives" ont conquis une forte influence sociale. La délégitimation des contrôles sociaux sur maints comportements présentés comme "déviants", serait l'indice chez les "non interventionnistes" d'une propension à les considérer comme faisant désormais partie de la "normalité".

Lorsqu'on met en parallèle les trois typologies issues des volets successifs de l'enquête, on observe que :
. les diverses attentes répressives des français ne sont pas liées à leurs représentations des institutions pénales ou de leurs agents;
. en revanche, pour certaines catégories sociales, elles sont fortement reliées à des préoccupations de pénalisation ou de dépénalisation de certains contentieux.

TABLE DES MATIERES

En hommage à Madame X. Pour servir d'introduction.....9

OBJET.....21

I/ Dans quel modèle de compréhension s'inscrire ?.....23

II/ Attitudes et représentations sociales de la justice pénale : l'apport des années 70.....29

III/ Représentations sociales de l'insécurité, symptome de mutations sociales : l'apport des années 80.....37

IV/ Des réponses politiques aux défis contemporains posés aux institutions pénales sous la période d'enquête ?.....46

A) Libéralisation de la justice ?.....50
B) Démocratisation de la police?.....52

PREMIERE PARTIE : LES REPRESENTATIONS DE LA JUSTICE PENALE PAR LES FRANCAIS. UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE.....55

I/ Brefs éléments de méthode pour une typologie des représentations : la classification par les nuées dynamiques.....61

II/ Description comparée des attitudes, variables actives dans la constitution de la typologie.....62

A) L'échelle MEFI.....63
B) L'échelle POJU.....65
C) L'échelle MANI.....66
D) L'échelle RESP.....67
E) L'échelle CHAN.....69
F) L'échelle PERM.....71

III/ Description compréhensive des types de représentations de la population.....72

A) Type 1 (15,2%).....77
B) Type 2 (13,6%).....87

C) Type 3 (15,8%)(3A : 11% - 3B : 4,8%).....94
D) Type 4 (20,2%).....103
E) Type 5 (24,2%)(5A : 9% - 5B : 15,2%).....113
F) Type 6 (11,0%).....123

Conclusion : des années 71 aux années 85, les institutions pénales à travers la recomposition des représentations sociales.....133

DEUXIEME PARTIE : LES FRANCAIS, LES DELINQUANCES ET LES POLITIQUES CRIMINELLES.....147

I/ L'instrument.....156

II/ Le codage.....156

III/ Première approche globale: lecture d'ensemble des résultats.....158

A) Les infractions réprouvées de façon très consensuelle160
B) Les infractions réprouvées de façon conflictuelle....163
C) Les infractions plus tolérées.....165

IV/ Méthodologie du traitement des informations.....167

A) Ce que montrent les factorielles.....170
B) Ce qu'apportent les nuées dynamiques.....177

V/ Description des types selon leurs attentes prioritaires de politique criminelle.....185

A) Type 1 (22,6%).....186
B) Type 2 (16,5%).....192
C) Type 3 (17,0%).....196
D) Type 4 (10,8%).....200
E) Type 5 (21,6%).....205
F) Type 6 (11,5%).....210

VI/ Synthèse et perspectives.....214

1) L'usage social de la notation de "gravité" ou "qu'est-ce que noter la "gravité" d'une infraction" ?.....214

2) Moindres pénalisations chez les catégories "sévères".216

3) Pénalisations différentielles chez les moins sévères.217

4) Conclusion.....221

TROISIEME PARTIE : LES FRANCAIS FACE AUX PROBLEMES POSES PAR LES COMPORTEMENTS DEVIANTS.....227

I/ L'instrument.....236

II/ Résultats d'ensemble : logiques des positions en termes d'adéquation.....242

A) L'âge et le comportement des "auteurs".....242
B) La visibilité des protagonistes : conflit de normes, conflit d'interprétation.....246
C) Rôles professionnels et comportements problématiques.251

III/ Typologie des préférences des français dans la régulation des comportements "déviants".....253

A) Type 1 (21,2%).....259
B) Type 2 (34,9%).....270
C) Types 3 (25,2%) et 4 (18,7%).....277

IV/ Huit ans après... l'évolution des représentations de la régulation des comportements déviants.....288

QUATRIEME PARTIE : A LA RECHERCHE DE REPRESENTATIONS COHERENTES DE LA JUSTICE PENALE, DES DELINQUANCES, DES COMPORTEMENTS DEVIANTS.
RATIONALITES IDEOLOGIQUES ET GROUPES SOCIAUX.....305

I/ Méthodologie.....308

A) Croisement des volets de l'enquête.....308
B) Contributions "signées" au khi 2.....309

II/ Résultats.....311

A) La protestation des prolétaires.....311
B) L'anti-conformisme des gens du secteur public.....313

C) Le "moralisme" des indépendants et le très relatif "non conformisme" de l'encadrement du secteur privé.....314
D) Sens et diversités idéologiques de l'attraction des "planètes" autour des "noyaux durs".....315

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....319

ANNEXES.....331

1) Description de la population interrogée.....335
2) Description des réponses de la population.....351
3) Annexe des tableaux et figures.....369
4) Annexes méthodologiques.....375

EN HOMMAGE A MADAME X
POUR SERVIR D'INTRODUCTION

"Que sont devenus Klaus BARBIE? Patrick HENRY?... Quel sort réserve la justice à l'assassin du petit Grégory?... Pourquoi une femme qui a tué sept de ses enfants (nouveaux-nés) n'a-t-elle été jugée que de cinq années avec sursis?...(sic) : puisque la peine est légère, il vaut mieux en tuer bien plus qu'un seul. Avant de faire une enquête sur la justice pénale, il vaudrait mieux s'occuper de l'injustice sociale (les impôts qui sont théoriquement répartis sont à la plus grosse charge des petits. Augmentation de l'essence; cotisation sécurité sociale; vignette...) A quoi sert maintenant la vignette? Et nos petits vieux?... Où est le changement promis par Mitterrand...si ce n'est que des charges supplémentaires et bien trop d'avantages pour les immigrés... De nos jours, même le plus petit litige se termine chez un avocat... Je suis écoeurée de voter. A quoi servent tous ces partis politiques, vu que chacun ne pense qu'à s'engraisser? Je souhaite que personne ne vote..."

...lu au dos et en fin d'un questionnaire. Ecrit sous la dictée de la personne interrogée par l'enquêteur SOFRES un matin de décembre 1984, dans la salle à manger, entre 10h05 et 10h50.

Au préalable, la personne enquêtée avait adopté les prises de position suivantes :

1. la justice devrait en principe surtout servir à *"assurer la sécurité du citoyen"*
2. en France à l'heure actuelle, *la justice sert surtout à "maintenir l'ordre"*
3. la cause la plus importante de la délinquance à notre époque est que *"la justice est trop indulgente"*
4. *"Il faut punir légèrement pour qu'ils comprennent"* les gens qui font une "bêtise"
5. *"Il n'est pas du tout souhaitable"* d'améliorer les conditions de vie en prison

6. *"Parce que ses parents n'ont pas su l'élever"* est la raison la plus importante expliquant qu'un jeune devienne délinquant
7. *"Plutôt pas d'accord"* que le juge est influencé par l'avocat qui parle le mieux
8. *"Pas d'accord du tout"* qu'on a tort de se plaindre de la police car elle ne fait que son travail
9. *"Plutôt d'accord"* qu'il vaut mieux éviter d'avoir à faire à la justice même si l'on est innocent
10. *"Je ne sais pas"* si les gouvernants se servent toujours de la justice contre leurs ennemis politiques
11. *"Pas d'accord du tout"* qu'en général, les juges rendent des jugements équitables, justes
12. *"Tout à fait d'accord"* que quand quelqu'un commet un délit, il est responsable, il doit être puni
13. *"Tout à fait d'accord"* que selon que le juge a bien ou mal dormi, bien ou mal déjeuné, on ne sera pas jugé de la même façon
14. *"Tout à fait d'accord"* que des personnes influentes peuvent faire pression sur un tribunal
15. *"Pas d'accord du tout"* que l'existence du casier judiciaire est une nécessité pour la protection des honnêtes gens; ils doivent savoir à qui ils ont affaire
16. *"Pas d'accord du tout"* que quand on essaie de trop changer les choses, elles vont en général plus mal après qu'avant
17. *"Tout à fait d'accord"* que pour beaucoup de juges, juger devient une routine
18. *"Tout à fait d'accord"* qu'en fait, les avocats sont presque tous de mèche avec les juges
19. *"Plutôt pas d'accord"* que s'il n'y avait pas la justice et la police, n'importe qui ferait n'importe quoi
20. *"Plutôt d'accord"* que dans une affaire pénale, dès les premiers contacts avec la police, les jeux sont faits
21. *"Tout à fait d'accord"* que les juges sont presque tous des bourgeois et c'est ennuyeux parce qu'ils ne jugent pas tout le monde de la même façon
22. *"Plutôt pas d'accord"* que quelqu'un qui a déjà commis un délit, on peut se dire qu'il a le mal dans la peau
23. *"Tout à fait d'accord"* que ceux qui ont le pouvoir n'ont pas beaucoup de mal à faire déplacer un juge d'instruction qui leur déplaît
24. *"Tout à fait d'accord"* que dès qu'on a affaire à la justice, on est considéré comme coupable
25. *"Tout à fait d'accord"* qu'il vaut mieux s'en tenir à ce qu'on connaît plutôt que d'essayer des choses dont on n'est pas sûr

26. *"Plutôt d'accord"* qu'autrefois, c'était mieux que maintenant, parce qu'il y avait davantage de moralité
27. *"C'est tout à fait admissible"* que certains livres ou films soient interdits par la censure
28. *"C'est inadmissible"* qu'un gouvernement limite le droit de grève
29. *"C'est plutôt normal"* que des femmes travaillent alors que leur mari gagne suffisamment pour subvenir aux besoins de leur famille
30. *"C'est parfois admissible"* qu'un journal soit saisi
31. *"Plutôt pas d'accord"* que quelles que soient ses opinions, un bon citoyen devrait se solidariser avec son pays, que celui-ci ait raison ou tort
32. *"Plutôt pas d'accord"* qu'il vaut toujours mieux que les choses évoluent lentement
33. *"Plutôt d'accord"* qu'avant, les écoles étaient mieux que maintenant : on apprenait aux enfants ce qui est bien et ce qui est mal
34. *"Tout à fait d'accord"* que si les parents n'ont pas d'autorité dans la famille, tout se dégrade dans la société
35. *"Tout à fait d'accord"* qu'on ne peut élever convenablement des enfants sans leur donner parfois de bonnes corrections
36. *"Plutôt pas d'accord"* que la télévision ne devrait pas faire des émissions sur les homosexuels
37. *"Tout à fait d'accord"* que ceux qui préfèrent ne pas travailler plutôt que d'avoir un travail qui ne les intéresse pas ont bien raison
38. *"Plutôt d'accord"* qu'après tout, chacun est libre de faire ce qu'il veut de son corps, y compris de le détruire en se droguant
39. *"Plutôt d'accord"* que ça va de soi de donner la pilule à une fille de quinze ans
40. *"Je suis très pessimiste"* quand je pense à l'avenir
41. *"Tout à fait d'accord"* avec le fait que certains estiment qu'on devrait avoir le droit de choisir sa mort, y compris de se suicider
42. *"C'est plutôt inadmissible"* que dans notre société, il y (a) des gens qui refusent de travailler
43. *"Plutôt pas d'accord"* que ce qui est le plus important pour un gouvernement, c'est de maintenir l'ordre
44. *"Plutôt d'accord"* avec : certains pensent que les adolescents sont libres d'avoir des relations homosexuelles entre eux
45. *"Plutôt vrai"* qu'aujourd'hui, les jeunes ont beaucoup trop perdu le sens de la discipline

46 *"Il n'y a pas assez d'interdictions morales"* dans notre société
47. *"Plutôt acceptable"* qu'un jeune n'ait pas les mêmes idées que ses parents
48. *"Plutôt raison"* que des employeurs refusent d'embaucher quelqu'un qui a fait de la prison
49. *"Pas d'accord du tout"* qu'à notre époque, les connaissances et les techniques permettent à la société d'évoluer favorablement
50. *"Je refuse de répondre"* sur ce qu'il faudrait faire face au constat que tout ne va pas pour le mieux dans la société; entre: revenir aux bons principes d'autrefois, bouleverser complètement les habitudes acquises, ou améliorer progressivement les choses.

Avant de prendre position sur l'ensemble de ces questions, la personne interrogée avait jugé la gravité de 33 comportements qui lui étaient lus, en notant ses différents degrés sur une échelle de notes de 1 à 10. Elle s'était familiarisée par elle-même avant interview, à ce type de questionnement, ce qui lui avait permis d'utiliser librement l'échelle de notation qu'elle souhaitait. Il ne lui fut toutefois pas signalé que l'ensemble des comportements décrits étaient incriminés, comme autant d'infractions susceptibles de faire l'objet de sanctions pénales. On lui précisa simplement qu'elle ne pouvait plus se raviser après avoir jugé. Voici ses réponses :

1. Une personne vole une voiture en stationnement dans la rue : 5
2. Une personne vend du hashish : 2
3. Une personne vole un foulard à l'étalage d'un grand magasin : 1
4. Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants; il commet un vol d'un montant de 100.000 F (soit 10 millions de centimes) : 4
5.Un homme montre ses parties sexuelles dans la rue : 4
6. Un étranger reste en France, malgré le refus de renouvellement par l'administration de sa carte de séjour : 10
7. Un commerçant a dans sa vitrine des livres pornos : 2
8. Un homme se fait des piqûres d'héroïne : 5
9. Des négociants en vins commercialisent des vins de qualité ordinaire sous des appellations de crus classés : 4
10. Un policier perquisitionne, contre le gré de l'occupant et sans autorisation de la justice, au domicile d'une personne : 10
11. Une personne s'enrichit en vendant de l'héroïne : 10
12. Une personne armée d'un révolver commet un vol d'un montant de 200.000F (soit 20 millions de centimes) : 8

13. Pour soutenir les revendications de son mouvement, une personne fait sauter un relais de télévision, il n'y a pas de blessés : 5
14. Une personne divorcée qui en a les moyens, refuse de payer la pension fixée par le juge pour ses enfants : 10
15. Une personne gagne sa vie en faisant des travaux de plomberie sans s'être déclarée : 3
16. Une personne voit un blessé étendu sur la route et ne s'arrête pas pour lui porter secours : 5
17. Le responsable d'un chantier n'applique pas les règles de sécurité imposées par la loi, de ce fait, un ouvrier tombe et se tue : 10
18. Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants, il commet un vol d'un montant d'1.000.000 de F (soit 100 millions de centimes) : 3
19. Une personne en vole une autre sous la menace d'un révolver; celle-ci se défend et est tuée d'un coup de feu : 10
20. Un homme blesse une femme à coups de poing et l'oblige ainsi à avoir des rapports sexuels : 10
21. Un patron d'entreprise ne déclare pas tous les bénéfices qu'il réalise et évite ainsi de payer un million d'impôts (soit cent millions de centimes) : 10
22. Une personne conduit sa voiture à 120km/h dans une agglomération où la vitesse est limitée à 60km/h : 8
23. Un policier garde une personne au commissariat de police deux jours de plus que la loi ne l'y autorise : 8
24. Le responsable d'une entreprise fait déverser dans une rivière des déchets toxiques contenant de l'arsenic : 10
25. Une personne fume du hashish : 3
26. Un homme de 25 ans a des rapports sexuels avec une jeune fille de 14 ans qui est consentante : 8
27. Le patron d'une entreprise embauche un homme alors qu'une femme candidate est plus qualifiée pour cet emploi : 8
28. Une personne fait partie d'un groupe de manifestants qui refuse de se disperser alors que la police en a donné l'ordre : 3
29. Le patron d'une entreprise licencie un délégué syndical sans l'accord de l'inspecteur du travail : 8
30. Un père qui donne une correction à un enfant le blesse; l'enfant doit être hospitalisé : 10
31. Un commerçant ne déclare pas tous ses revenus et paie ainsi beaucoup moins d'impôts : 5

32. Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants, il commet un vol de 10.000F (soit un million de centimes) : **4**
33. Une personne conduit sa voiture en état d'ivresse : **10**

La personne interrogée avait d'autre part été conviée à se prononcer, à partir d'une palette de 15 solutions possibles de prises en charge pour régler au mieux 22 comportements problématiques (l'enquêteur ne lui ayant pas précisé s'ils étaient ou non incriminés), celle qui lui paraissait la meilleure à adopter. Voici ses réponses codées selon un guide de lecture qu'elle garda sous les yeux pendant l'entretien (avec lequel elle s'était d'autre part familiarisée avant de répondre), selon un système de notes renvoyant à la solution choisie, pour faciliter le travail de l'enquêteur :

1. Un jeune homme se pique à l'héroïne: *il faudrait qu'un groupe d'anciens intoxiqués guéris s'occupe de cette personne*
2. Un policier gifle un automobiliste qui discute au lieu de suivre ses indications: *c'est à la personne de régler son problème (avec l'aide de qui elle veut)*
3. Le dirigeant d'une société établit de fausses factures pour dissimuler une partie de ses bénéfices et donc payer moins d'impôts: *c'est un problème qui devrait être réglé par l'administration*
4. Un homme d'une quarantaine d'années mendie et dort dans la rue: *c'est à des amis proches de s'en occuper*
5. Un industriel ne respecte pas suffisamment les normes de sécurité, ce qui entraine un accident dans son usine: *cette personne devrait être condamnée par un tribunal*
6. Une fille de 17 ans a des rapports sexuels avec une autre fille du même âge: *c'est aux intéressé(e)s de s'arranger entre eux (elles)*
7. Un garcon de 16 ans vole une mobylette pour la vendre en pièces détachées: *c'est un problème qui doit être réglé au sein de la famille*
8. Un homme qui semble un peu "dérangé" arrache des boites aux lettres: *il faudrait que cette personne consulte un médecin*
9. Par ses vêtements et son allure, un promeneur montre clairement qu'il est homosexuel: *il faudrait qu'une assistante sociale s'en occupe*

10. Un notaire garde le plus longtemps possible l'argent d'une succession pour le prêter avec intérêt, au lieu de le répartir rapidement entre les héritiers: *cette personne devrait être condamnée par un tribunal*
11. Un médecin fait avorter une jeune fille de 16 ans sans l'autorisation de ses parents: *c'est un problème qui devrait être réglé dans le cadre de la profession à laquelle appartient cette personne*
12. Une fille de 20 ans vend du hashish pour obtenir l'argent nécessaire à sa propre consommation: *c'est aux intéressés de s'arranger entre eux*
13. Un fonctionnaire exige de l'argent pour faire bénéficier quelqu'un d'un permis de construire: *c'est un problème qui devrait être réglé par l'administration*
14. Un homme boit et bat sa femme: *il faudrait que cette personne consulte un médecin*
15. Malgré un jugement d'expulsion, un père de famille nombreuse refuse de quitter son logement: *c'est à la personne de régler son problème (avec l'aide de qui elle veut)*
16. Une jeune fille de 17 ans vole dans un grand magasin un objet d'une valeur de trente francs: *c'est un problème qui doit être réglé au sein de la famille*
17. Une femme se fait avorter pour la huitième fois: *je ne sais pas*
18. Un jeune homme de 17 ans se joint à un groupe pour fumer du hashish: *c'est à la personne de régler son problème (avec l'aide de qui elle veut)*
19. Tous les soirs, à son domicile, une personne boit de l'alcool jusqu'à être en état d'ivresse: *il faudrait que cette personne consulte un médecin*
20. Un lycéen, par son comportement, trouble continuellement le travail de sa classe: *c'est un problème qui doit être réglé au sein de la famille*
21. Un artisan peintre fait des travaux sans facture, ce qui lui permet de payer moins d'impôts: *c'est aux intéressés de s'arranger entre eux*
22. Un garçon de 16 ans "emprunte" sans autorisation une mobylette qui ne lui appartient pas pour se promener: *c'est aux intéressés de s'arranger entre eux.*

x
xxx

Cette personne est l'une des 1830 interrogées au début de l'hiver 84-85 pour les besoins de la présente étude. Si nous publions d'ores et déjà l'intégralité de son interview (on aurait bien sûr pu prendre n'importe laquelle d'entre les autres), c'est qu'elle va nous permettre d'entrer concrètement dans le vif du sujet, et de faciliter la compréhension de cette recherche.
Mais il s'agit aussi et d'abord de lui rendre ici un hommage à titre personnel. Elle fut la seule en effet à chercher à sortir de son anonymat, en obligeant son enquêteur à prendre des notes sous sa dictée, destinées non pas tant à le convaincre lui-même (ce qu'elle aurait pu faire oralement), qu'à convaincre derrière lui le commanditaire de l'enquête, du bien fondé et de la valeur intrinsèque de son discours personnel, à ses yeux le plus légitime de tous. Comme si au fond, il lui avait fallu prouver qu'elle était capable d'opposer à un interlocuteur invisible une forme de résistance (1), face à la violence symbolique que constitue par définition la logique d'un questionnement fermé (où la règle du jeu imposée consiste à devoir se mouler dans des réponses codées à l'avance) lequel méconnaît par définition la situation d'interaction dans laquelle les locuteurs essaient habituellement de se convaincre de la justesse de leurs prises de position respectives, dans la pratique quotidienne de leur discours.

Ce à quoi renvoient les paroles échappées du début, c'est en somme à la conviction que la forme même du questionnement reste insatisfaisante, qu'il convient donc de lui opposer quelque chose de supérieur, un discours libre, ouvert, sans piège, qui puisse valoriser le répondant, défiant alors la logique appauvrissante du questionnement standardisé, morne et répétitif, artificiellement découpé pour les besoins d'une analyse quantitative ne servant qu'à engranger des informations minimales, dont la personne sait qu'elles seront au bout du compte, noyées sous des masses de chiffres sans âme, et dont elle ne connaîtra peut-être jamais les résultats, à supposer qu'elle s'y intéresse.

---

1) un peu comme le fit dans la rue avec rudesse (l'anecdote est restée célèbre), cette personne interrogée pour un sondage d'opinion, à qui on demandait: "64% des français sont pour la peine de mort, et vous-même Monsieur?..." et qui répondit: "Eh ben, moi aussi, figurez-vous...et ça vous en fera 65!..."

Paroles de résistance donc, énoncées sur le mode de l'urgence, comme s'il fallait évacuer la frustration provoquée par cette paradoxale dépossession de soi, cette perte temporaire de son identité, inhérente à toute situation d'enquête d'opinion...elles peuvent se lire également comme une volonté de montrer quelque chose de soi qui vous singulariserait aux yeux du commanditaire; par exemple, en présentant d'autres sortes de "connaissances", d'autres exemples illustratifs, d'autres expressions d'une volonté de s'approprier le lieu même où lui paraissent se situer les "vrais" enjeux du pénal, une capacité à discuter les implicites et prémisses de l'enquête en les critiquant...autant de façons légitimes (quoiqu'ambiguës dès lors qu'on a accepté d'y collaborer) de faire également payer le caractère "gratuit" (i.e. non rétribué par de la reconnaissance sociale) de la prestation.

Nous ne sommes pourtant pas embarqués dans une recherche qualitative, on l'aura compris. Aura-t-on pour autant suscité la curiosité des lecteurs après leur avoir présenté cet exemple? Rien n'est moins sûr, si nous n'expliquons pas que cette enquête n'est pas précisément destinée à analyser les états d'âme ou la psychologie d'une personne lambda, mais bel et bien, à partir d'elle (l'individu social qu'est X) de chercher à comprendre les systèmes généraux de représentations des français sur la justice pénale, à comprendre leurs prédispositions à la punitivité ou à la sévérité, et à soupeser la légitimité qu'ils accordent à l'intervention pénale parmi l'ensemble des dispositifs de prise en charge et de régulation des comportements problématiques de déviances.

Au vu des réponses de X pourtant, on pourrait commencer à dire à quoi ressemble l'individu social qui se cache derrière le cas d'espèce présenté. Facilitons la tâche du lecteur : il s'agit de Madame X, 22 ans, au chômage mais ayant fait à l'occasion des ménages chez des particuliers (en l'occurence des médecins), mariée à un employé technicien B de l'administration publique (Sécurité Sociale), dont elle juge qu'il a la sécurité de son emploi. Elle vit dans une grande ville de province, est locataire du secteur privé, n'est pas propriétaire de résidence secondaire ; elle dit ne posséder aucun des éléments de patrimoine qui lui sont cités (à l'exception toutefois d'une assurance-vie), ni d'ailleurs d'aucun avantage en nature. Madame X a fait des études secondaires, se dit sans religion et incroyante, n'a pas reçu

d'éducation religieuse et n'envisage pas d'en transmettre une quelconque à ses enfants quand elle en aura. Non syndiquée, n'appartenant pas à un parti politique, ni au secteur associatif, elle dit se situer en position intermédiaire entre extrême-gauche et gauche sur l'axe politique, et c'est du Parti Communiste qu'elle se sent le plus proche ou le moins éloigné.

Cette connaissance des attributs de l'identité de Madame X, à quoi va-t-elle bien pouvoir nous servir, diront d'autres lecteurs plus enclins à la circonspection? Qu'avons-nous besoin de savoir comment tous ces attributs pourraient expliquer telle ou telle "opinion" prise isolément? ajouteront-ils. Ne faudrait-il pas plutôt chercher d'abord à faire une lecture des dimensions organisées et implicites contenues dans son "interrogatoire", et laisser en paix Madame X vaquer à ses occupations?

Patience!...lui répondrons-nous : nous reconstruisons le mur que nous avions dévoilé pour un temps. Nous en avons la pierre (le questionnaire) dont l'armature est bien entendu à discuter; il nous fallait savoir si Madame X (un élément du mortier) allait bien adhérer à la pierre. Autrement dit, il fallait tester la visibilité des problèmes qu'on lui posait. A quelques exceptions près (2) et malgré ses frustrations évidentes, les résultats de sa

---

2) Nous reviendrons tout au long de ce travail sur les ratés de l'enquête. Mais reconnaissons d'abord ce mérite à une certaine sociologie actuelle de tourner enfin ses regards sur l'importance déterminante de la formalisation même des questions, dans les enquêtes quantitatives (voir par ex. le séminaire d'étude dédié à J. STOETZEL, 1988). A trop avoir sous-estimé cet aspect, on a longtemps disserté sur des résultats, sans s'être trop préoccupé de leur mode de production. On a pu mettre à jour de la sorte des erreurs de diagnostic considérables (par ex. GREMY, 1987). Nous sommes également sensibles aux travaux de SUTTER (1984) qui, décryptant dans une étude désormais princeps, trente années de sondages commandités sur les opinions religieuses des français, a mis en évidence à quel point, ambivalents, biaisés, gauchis, bref "idéologisés", ils reflétaient les phraséologies et présupposés communs de leur société et de leur temps. De sorte que son étude a contribué à promouvoir sur le terrain des sondages d'opinions une véritable sociologie des idéologies. La présente étude pourra évidemment souffrir elle aussi des présupposés ou préoccupations des années 70. Nous prétendons toutefois être en mesure de mieux

collaboration paraissent concluants...et l'expérience répétée 1830 fois, nous y reviendrons, permet de décider de la solidité générale du mortier. Il faut préciser que la qualité a pu en être améliorée après examen critique de ses défauts du passé. Cette recherche est en effet une réplique de trois recherches menées dans les années 70 sur trois populations différentes. Là encore, nous y reviendrons.

On aurait naturellement pu décrire d'abord le principe du nouveau mur, et l'objectif de sa construction...ç'eût été logique, à ceci près que nous pensons qu'en toute hypothèse maçonnique, il convient de tester d'abord le principe de vie qui va animer la structure, à moins qu'on nous fasse la démonstration que la structure fonctionne seule, indépendamment du sujet, ce qu'a priori nous ne croyons pas...

Nous y arrivons: le matériau de base (questionnaire) sera décrit dans ses principales dimensions organisées, en introduction de chacun des trois volets de l'enquête, après qu'auront été présentées les raisons d'être de l'édifice (l'objet de cette nouvelle recherche). Madame X restera dans ce parcours toujours présente à nos côtés.

---

contrôler l'outil de travail, car nous sommes à la fois les batisseurs de l'instrument et du protocole d'enquête, les commanditaire, statisticien et analyste de l'étude.

OBJET

La justice pénale est entrée dans "l'ère du soupçon" (ROBERT,FAUGERON 1980) a-t-on conclu au cours des années 70, au terme d'incessantes recherches novatrices et décisives, sur les représentations et attitudes des français, la concernant. Le constat avait quelque chose de libératoire ou de choquant: il contribuait en effet à démystifier les croyances des hommes de droit qui, par exemple, face à une société se vivant encore largement en expansion, participaient de fait à l'illusion d'un consensus populaire sur les buts et les finalités des institutions répressives (justice et police).
Le discours sur la crise des appareils répressifs allait être promis à un bel avenir, dès lors que le caractère consensuel de l'opinion publique n'apparaissait plus que comme une enveloppe vide, une simple clause de style pour politiciens en mal de légitimation de leurs actions.

Une décennie plus tard, on se dit que le soupçon des français concernant le système public de justice n'a jamais été aussi intense, mais en même temps aussi banalisé. La célèbre formule (BOURE et MIGNARD 1977) associée à l'idée de crise de confiance renvoyant à celle de crise du droit et de l'Etat, fait figure à son tour de lieu commun, tant il est vrai que dans les pratiques sociales, se sont ancrées des habitudes de contestation à son sujet. A tout le moins, des habitudes de discuter de son fonctionnement, de ses décisions, de ses buts et de ses finalités.

Bref, la justice est devenue un enjeu permanent du débat social, et son attrait polémique ne se dément plus, elle perd de son aura traditionnelle qui était de reposer sur le sacré, même si sous la forme républicaine, elle se proclame laïque.

Par exemple, et pour prendre des concepts issus de la science politique américaine (ALMOND et VERBA 1962) on pourrait dire que le "conservateur" se plaint de ne la voir plus aller de soi comme autrefois, le "réformiste" de ne la voir pas avancer aussi rapidement dans le sens progressiste qu'il souhaiterait, le "radical" de la voir s'accommoder ou reproduire, malgré des réformettes, des structures fondamentalement inégalitaires de la

société, le "réactionnaire" de la voir par trop contribuer au bouleversement de la hiérarchie naturelle et sacrée des choses. Plus généralement, les uns se plaignent des acteurs, suspectant par exemple leur indépendance, les autres de ses conditionnements environnementaux, rares paraissent les véritables satisfaits qui prendraient sa défense, à moins que ce ne soit sur des points ponctuels.

La justice fait l'objet de discussions passionnelles, enflammées, chacun peut en dire quelque chose qui y touche d'une façon ou d'une autre, que ce soit de l'ordre des connaissances intuitives ou pratiques, des connaissances d'ordre évaluatif, mais surtout d'ordre affectif. Madame X en est un bon exemple, dont le discours porte sur plusieurs registres à la fois.

Ainsi, la justice pénale fait parler tout le monde, elle n'indiffère pas. Mais alors, ne surgirait-il pas là, paradoxalement, le consensus insoupçonné, cette arlésienne qui prendrait vie à chaque fois que quiconque parlerait en son nom, ou agirait pour en obtenir quelque chose ou pour tenter d'en modifier le cours. Jusqu'à quel degré sa légitimité est-elle en cause? Et si personne ne souhaite sa mort, les opinions tranchées ne doivent-elles pas être alors lues comme un signe de bonne santé de la démocratie de surface? Car s'il est avéré que personne ne souhaite plus réellement la remise en cause radicale des institutions répressives, même si les représentations demeurent très conflictuelles, et nous le montrerons, peut-être serait-il sage de méditer cette parole d'un RIGAUD (1978) qui affirmait que "dans beaucoup de sociétés en mutation, parler de consensus révèle peut-être la hantise d'une dislocation sociale, plus que la confiance dans la possibilité d'une communauté de valeurs et de choix...quelque chose qui s'apparente à (un) exorcisme".

N'est-il pas temps alors de s'interroger sur ces mutations pour tenter de mieux comprendre, afin d'en dépasser l'incantation, cette querelle sociale si vive dans les années 70, qui opposait, par delà les représentations de la population sur la gestion pénale du crime et des déviances, les théoriciens de l'école du "consensus" et de celle du "conflit"?

I - DANS QUEL MODELE DE COMPREHENSION S'INSCRIRE ?

Les discussions sur le caractère instrumental de l'Etat et de ses appareils de régulation par les forces économiquement dominantes dans un pays, paraissent passées de mode aujourd'hui en raison du reflux du paradigme structuraliste althussérien. C'est peut-être un bienfait, qui a permis l'éclosion de recherches plus rigoureuses, mieux centrées sur les institutions telles que police, tribunaux ou administrations, et d'impulser alors une connaissance moins dogmatique de la sécrétion de l'ordre juridique, ayant montré comment il peut se trouver lui aussi affecté par des changements incessants, bien qu'assez imperceptibles en apparence.

Pièce maîtresse dans les formes d'organisation générale encadrant l'ensemble des classes dans la société, le droit est en effet devenu objet de questionnement sociologique, après avoir été longtemps tenu en mépris par les schémas d'explication marxiens, tandis que ses gardiens, les juristes, affichaient de leur côté un dédain composé face aux prétentions de connaissances des sciences sociales françaises enfin sorties de leur idéologisation antérieure.

Le droit comprend à l'évidence des dispositifs de régulation et de normalisation donnant naissance à des organismes incarnant la contrainte, ou mettant en oeuvre des ressources donnant corps à cette contrainte. Mais l'ordre qu'il produit n'est pas figé: il est sensible aux changements qui concernent aussi bien la forme juridique elle-même, que les processus et la position respective de diverses institutions participant à la sanction de la norme juridique. Or, dès que l'on cherche à saisir la norme juridique dans sa "réalité pratique", sa mise en oeuvre concrète, (ce qui après tout, peut être un excellent objet fédérateur pour la sociologie du droit), on est immédiatement conduit à examiner les relations complexes qu'entretient la société civile avec les mécanismes qui concourent aux sanctions des normes juridiques.

Mais à l'encontre des discours qui postulent l'existence d'une société par nature pacifiée, égalitaire et sans classes, société qui connaîtrait le type d'ordre qu'elle souhaiterait unanimement voir sanctionné, sachant en conséquence se donner les institutions

chargées de cette mission, nous pensons au contraire que celles-ci prolongent de fait le maintien et la régularité des rapports de pouvoir existant dans la société. Et que les institutions répressives en question s'insèrent comme des agents actifs dans les rapports inégalitaires de pouvoir, produisant leurs propres effets discriminants. Cette prise de position peut être également vue comme un postulat. Soit.

On voudrait seulement ajouter que ce n'est pas, à notre point de vue, nécessairement l'Etat qui crée lui-même, par l'entremise de ses appareils spécialisés, l'inégalité. Comme le suggère BOISMENU (1988) il ne fait que la reproduire, la conforter, voire l'accentuer. D'ailleurs, tous les travaux un tant soit peu sérieux de sociologie des institutions répressives en attestent, au moins pour ce qui est d'une lecture synchronique et actuelle. Cela nous suffit, et nous ne préjugeons en rien des lectures plus diachroniques que l'on pourrait faire du rôle de l'Etat dans sa supposée contribution à l'inégalité du traitement ou des discriminations de populations au cours de l'histoire moderne et contemporaine, sauf à disposer d'une philosophie de l'histoire qui nous apprendrait comment nous en serions arrivés à faire un tel constat. Ce n'est pas notre propos.

Nous voulions simplement insister sur le fait qu'il existe globalement une relation entre les mécanismes sociaux discriminants qui alimentent différentiellement les appareils de régulation étatique, et la propre pratique de ces appareils qui contribue à en accentuer et en amplifier les effets. Comment peut-on le prouver?

ROBERT et FAUGERON (1978) furent véritablement des pionniers dans la description globale de cette analyse, lorsqu'après l'étude partielle de CHAMBOREDON (1971) attirant l'attention sur les mécanismes de reconstruction d'objet dans le champ de la délinquance juvénile, ils proposèrent une étude systématique de la compréhension du système pénal, illustrée par l'image de "l'entonnoir à filtres successifs". Ils décrivaient les juridictions de jugement comme conditionnées par les agences policières concourant à sélectionner la matière première de la justice (liaison systématisée plus tard par LEVY 1987).

Mais, ces agences, s'approvisionnant peu par elles-mêmes, étaient largement dépendantes des mécanismes sociaux de renvoi (ZAUBERMAN, 1982). Ils montraient de façon certes encore quelque peu fonctionnaliste, comment la visibilité (émotionnelle ou localisée dans l'espace) des divers types d'illégalités, était conditionnée par la situation sociale des agents sociaux (on ne parlait pas encore des acteurs) et par le type d'infraction associé à cette situation. D'autre part, que l'état de la victimation directe avait toujours plus de chances de faire l'objet d'un report au système pénal que n'importe quelles gammes d'infractions pourtant infiniment plus coûteuses (GODEFROY et LAFFARGUE 1984) pour la collectivité (par exemple, les trafics internationaux, le crime organisé, la criminalité des affaires...)

Illégalismes incriminés pourtant mais au sujet desquels, la population en général se sentant moins directement visée personnellement, chercherait en définitive assez peu à saisir un système pénal lui paraissant d'ailleurs largement inadéquat. Les atteintes à la propriété privée avaient à l'inverse de plus grandes chances d'être portées à la connaissance des agences publiques, même si l'on ne peut plus affirmer véritablement que ce soit toujours ressenti comme un devoir civique (voir la première enquête de victimation quantitative en France, LEVY et alii 1987).

ROBERT et FAUGERON montraient combien, à propos de ces mécanismes de (non) renvoi des infractions aux agences publiques, la dimension idéologique de la représentation des déviances, des modalités de leur contrôle ou de leur gestion, jouait un rôle capital. Car, loin d'être uniformes selon les différentes catégories sociales concernées, les représentations leur

paraissaient dans leurs principales composantes, largement produites et construites par les discours élaborés et socialement entretenus sur le crime, le criminel et le système pénal (voir aussi FAUGERON 1977).

On peut dire globalement de leurs travaux que les images véhiculées sur les délinquances ou déviances paraissaient en grande partie façonnées à la fois, par des discours idéologiquement dominants, et par des ordres de priorité attendues dans les politiques criminelles.

Or, dans la mesure où les rapports de pouvoir dans la société ne sont pas statiques, mais au contraire en perpétuelle évolution, il y a tout lieu de penser que l'effet de ces images soit lui-même inscrit dans cette dynamique. Ceci n'explique pas cela... mais les mécanismes sociaux mis à contribution dans le signalement des infractions participent également aux recompositions de ces images. Comment? Selon toute vraisemblance, l'identification de la délinquance, sa stigmatisation et le tracé de ses contours institutionnels ont nécessairement un impact sur les représentations sociales de certaines formes de criminalité, et par voie de conséquence, sur le signalement, donc l'approvisionnement du système public de leur gestion.

Cette série de mécanismes sociaux sélectifs qui se développent à travers tous les interstices d'une société de classes traversée par des rapports de pouvoir et de domination, se perpétue, avons-nous dit, à travers la discrimination qu'exercent les différents agents du système pénal lui-même.

Ils concourent à parachever le processus de disjonction entre ce que l'"idéologie dominante" (également socialement la plus répandue, et ce n'est pas un pléonasme) considère comme le désordre social (infractions contre l'intégrité physique des personnes, à la propriété privée, à la productivité et à la stabilité du travail, aux structures familiales et à l'ordre social) et la criminalité inhérente à la maximisation de la logique marchande et capitaliste, malgré leurs conséquences considérables en terme de pertes et de torts (crimes d'affaires, accidents du travail, environnement...)

Du fait de l'excessive division du travail social de régulation, on ne saurait affirmer par exemple que par ses initiatives

proactives ou réactives, l'agence policière publique puisse corriger ce mécanisme de disjonction, elle en confirme tout simplement le centre de gravité.

Le profil de l'idéologie socio-professionnelle qui anime l'appareil policier (outre la part instrumentalisée de son action par les pouvoirs politiques) contribue à la reproduction des schèmes idéologiques dominants concernant la déviance sociale. Bien que son mandat soit juridiquement universel, la police reproduit, confirme, institutionnalise et façonne en somme presque toujours les mêmes populations déviantes (LEVY 1982).

La criminalité des affaires quant à elle, faisant figure de "déviance tolérée" en ce qu'elle serait associée aux pratiques "normales" des entreprises, et au premier chef dans les représentations des acteurs concernés (LASCOUMES 1987), n'apparaît que peu poursuivie au pénal. Et quand bien même elle le serait, la poursuite est prise en charge par d'autres types d'agents, et son traitement obéit à d'autres filières de dérivation (civiles ou administratives) fondées sur d'autres philosophies ou logiques d'action fonctionnelles. Illégalismes bourgeois ou de fait tolérés et admis, illégalismes populaires réprimés, là dessus l'apport de FOUCAULT est resté sans égal, on le sait (FOUCAULT 1975, pp. 261-279; voir aussi la savante exégèse de LASCOUMES, 1986).

Au dernier stade des filtres de l'entonnoir pénal, deux profils de condamnations et de condamnés se dégagent tendanciellement sur la base de l'origine sociale des individus (pour une analyse plus raffinée des filières pénales et de leurs clients, voir AUBUSSON 1985).

Les rapports inégalitaires entre classes sociales se manifestent ainsi à tous les stades des mécanismes de renvoi, et en bout de course, dans les procédures terminales de la sanction étatique de la norme juridique. Ces processus sélectifs ont évidemment un impact sur la trajectoire sociale des individus, laquelle contribue à renforcer encore un peu plus le caractère inégalitaire de l'ensemble du système pénal dont la prison symbolise outrancièrement la démarcation sociale entre bons et mauvais sujets (BARATTA 1982).

De ce modèle de compréhension théorique, on serait mal venu d'inférer ex post que les appareils de l'Etat soient une émanation

fonctionnelle de la société civile. C'est plutôt leur interpénétration qu'il importe de comprendre pour saisir la profondeur des rapports de pouvoir et de domination, si l'on veut bien accepter de prendre l'Etat comme "la matérialisation d'un réseau complexe de mécanismes de contrôle social"(BOISMENU 1988 p.44).
Cet auteur est en d'autres termes amené à conclure que "le pouvoir et les rapports de domination qui s'expriment par l'Etat sont (...) à l'oeuvre dans la société civile". Ce qui rendrait compte de sa force tiendrait alors au "dynamisme des mécanismes sociaux "spontanés" qui appuient et supportent les pratiques étatiques incarnant le pouvoir. Ces mécanismes, alimentés par le pouvoir, naturalisent la logique étatique des dispositifs disciplinaires et de contrôle social".

Mais il se trouve également que ces mécanismes sociaux évoluent sous l'emprise des idéologies et des réformes institutionnelles. D'où l'intérêt de les diagnostiquer. Si nous avons cité largement cet auteur, c'est précisément qu'il nous permet d'asseoir l'une des prétentions de cette recherche, qui serait de contribuer à "prendre en compte la dialectique étroite entre le tissu des pratiques sociales, comme creuset des rapports de pouvoir, et les pratiques étatiques de contrôle social" (p.53).
Pour n'avoir toutefois pas une finalité aussi directement opératoire, l'analyse de l'évolution des représentations sociales sur moyenne période nous paraît l'un des chemins obligés pour comprendre les conditionnements des pratiques sociales. Il ne peut en être rendu compte que si l'on a tenté, au préalable, de caractériser globalement le contexte dans lequel prend place cette nouvelle enquête.

Elle se situe au milieu des années 80. Du début des années 70 au milieu des années 80, une accumulation de savoirs sur l'objet est apparue, et il importe d'en tenir compte, si nous voulons situer la problématique qui nous inspire et comprendre la plus-value de connaissances qu'elle peut fournir. Nous nous demanderons ce qu'ont pu nous apprendre les recherches quantitatives et qualitatives des attitudes de la population sur les registres normatifs. Nous examinerons ensuite en quoi l'apport des recherches sur l'insécurité peut s'avérer utile dans la nouvelle exploration; enfin, pourquoi le contexte de l'alternance politique de 81 nous paraît une dimension fondamentale dans la recomposition des systèmes de représentations étudiés.

II - ATTITUDES ET REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA JUSTICE PENALE: L'APPORT DES ANNEES 70.

Une douzaine de recherches d'ordre qualitatif et quantitatif réalisées notamment au S.E.P.C. entre 1971 et 1980 inspirant par la suite d'autres chantiers en France et à l'étranger, concernant le public en général ou des agents spécifiques en particulier avait permis un apport décisif de connaissances, outre un renouvellement important des problèmes théoriques soulevés au passage sur trois tableaux spécifiques: les représentations du système de justice pénale stricto sensu, celles du crime et celles des appareils de prise en charge de la déviance.

Elles démontrèrent essentiellement une très grande variété de configurations de représentations. Elles permirent d'interroger et d'expliquer la nature des clivages et lignes de tension traversant de façon caractéristique classes et fractions de classes divisant les français quant à leur façon de considérer le crime et la gestion dont il faisait ou aurait dû faire l'objet.

Une première enquête de type qualitatif (ROBERT, FAUGERON 1971) explorant un ensemble d'attitudes concernant les finalités de la justice, avait été suivie d'une enquête quantitative qui, en réinjectant les apports de la première sous forme d'images illustrant les problèmes faisant débat à l'époque sur le pénal, avait fait apparaître cinq types de représentations :

. un premier groupe de population qualifié de "conformiste-moraliste" était jugé satisfait du système pénal tel qu'il se le représentait et des finalités qu'il lui assignait (maintenir l'ordre et faire respecter les lois). Ce groupe, favorable à la stigmatisation sociale des délinquants, à la détention provisoire, croyait en l'indépendance de la justice, confiant envers les juges et les policiers, pénétré d'une vision très manichéenne de l'homme et croyait en son libre arbitre (la volonté comme clé du comportement), percevant la délinquance comme essentiellement liée à des facteurs individuels, très hostile au changement social, était porté à attribuer la criminalité à une baisse de la moralité, et se plaignait de l'adoucissement du régime carcéral.

Des raffinements dans l'analyse de ce type avaient permis d'en identifier trois variantes : une attitude de conformisme heureux propre aux nantis; un conformisme plus crispé sur le passé; enfin, un conformisme plus critique, à tonalité poujadiste.

. un second groupe fut qualifié de "conformiste-légaliste", moins moraliste et moins manichéen que le premier, mettant davantage l'accent sur le respect des règles, plus que sur la défense de la société. Plus critique envers la justice pénale par lui qualifiée d'opaque, d'incompréhensible, agissant au coup par coup, approuvant néanmoins la nécessité du marquage social des délinquants, ce groupe était moins enclin à croire en la volonté individuelle et reliait plus facilement le crime au changement socio-économique. Ambivalent par rapport au changement social qu'il craignait et souhaitait à la fois puisqu'il restait dans l'incertitude quant à ses résultats, cette ambivalence se retrouvait dans ses prises de position sur le pénal.

. un troisième groupe fut qualifié de "personnaliste", représentant un courant très différent quant aux fonctions attribuées au système pénal: il devait assurer la protection des libertés et des droits des citoyens. Assez satisfait de la justice sur ce point, développant par ailleurs une bonne image des juges et des avocats, il approuvait l'humanisation des prisons et se montrait fort critique par rapport à la détention provisoire. Peu manichéen, plus indulgent à l'égard des délinquants qu'il se refusait à supposer gouvernés par un libre arbitre indéfectible, il était porté à attribuer le crime surtout au "milieu de vie". Hostile à la stigmatisation sociale, mettant volontiers l'accent sur l'idée de rééducation ou de réhabilitation sociale, il trouvait néanmoins la justice trop indulgente à l'égard des "vrais" délinquants, les cols blancs par exemple, qui lui paraissaient mettre en péril de façon plus indirecte la collectivité sociale, tandis qu'elle ne se montrait pas assez préventive et rééducative pour les autres. Optimiste envers l'évolution sociale, ce groupe voyait positivement toutes les innovations lui paraissant améliorer le sort de la collectivité humaine.

. un quatrième groupe fut qualifié de "retraitiste", sa caractéristique principale étant largement de refuser de prendre parti sur les questions judiciaires. Deux variantes à cette attitude apparaissaient : un sous-groupe très passéiste et

apparemment plutôt favorable au système pénal (sorte de majorité silencieuse n'ayant de majoritaire que le nom) s'opposait à un second, plus méfiant et critique envers lui (traduisant un conformisme d'attente expliqué par le statut incertain de jeunes non encore insérés socialement).

. un cinquième groupe enfin, qualifié de "non conformiste", très défavorable au système pénal (tant dans ses finalités que dans ses modalités d'action), mettait l'accent sur le caractère "de classe" des juges, et sur la dépendance de la justice pénale envers le pouvoir politique et les intérêts économiques. Archaïque, ésotérique, jugée compliquée, la justice faisait l'objet d'images négatives, affectant également celles de la police, laquelle étant vue comme conditionnant totalement le processus judiciaire (la "présomption de culpabilité" s'abattant en priorité sur les plus faibles), était dénoncée d'autre part, comme volontiers attentatoire aux libertés des citoyens, par les abus de la garde à vue. Le degré dans la volonté de transformation sociale différenciait deux sous-groupes: l'un, de type réformiste de la couche supérieure des ouvriers et des cadres, et l'autre, canalisant un courant plus "révolutionnaire", caractérisé par un non conformisme radical de type gauchiste.

Ce premier pas avait été décisif en ce qu'il mettait fin à l'illusion d'un supposé consensus sur les finalités idéologiques de la justice pénale, sur l'idée de loi comme émanation de la volonté générale, autant de fictions arbitraires ne tenant pas sous le choc de l'analyse. L'importance déterminante des composantes affectives des représentations sociales sur le pénal détrônait par ailleurs les problématiques traditionnelles de recherche consacrées depuis plus longtemps à leurs composantes cognitives (degré de connaissance sur la loi et la justice). Elles portaient un coup fatal aux implicites idéologiques que charriaient ces recherches commanditées de type K.O.L. (par ex. SMAUS 1982 et 1983).(1)

---

1) Les études sur la connaissance de la loi ont toujours un succès épisodique en France. Ainsi récemment, celle d'A. PERCHERON (1987) portant sur une population diversifiée de jeunes de 20 ans. Toutes les composantes (affectives, évaluatives, cognitives) des représentations sur la loi et les institutions pénales sont bien mises en évidence et rigoureusement cernées. On reste pourtant frappé de la conclusion. Car on aurait pu se douter a priori que

Ainsi, les systèmes de représentations divergeants de la population étaient-ils principalement expliqués par un axe de développement socio-économique, et secondairement par un axe de certitude-incertitude relatif à la stabilité du statut socio-économique de la classe des répondants.

Par ailleurs, WEINBERGER et al. (1977) reprenant une tradition de recherche issue de WOLFGANG et SELLIN (1964) aux U.S.A., célèbres pionniers de la mise au point d'un INDEX de criminalité destiné à comprendre les tenants et aboutissants du consensus populaire sur le degré de gravité accordé aux infractions pénales, contribuaient à leur tour, à partir d'une nouvelle enquête quantitative de 1800 personnes, à détruire un second mythe : l'illusion selon laquelle les politiques criminelles seraient sous-tendues par un vaste consensus quant au caractère de gravité de certains délits ou crimes.

Ils montrèrent au contraire l'existence de larges zones de désaccords concernant les attentes dans les priorités répressives: trois grands types de controverses opposaient alors les français, au moins à l'état latent:

-une première opposait les tolérants aux moeurs minoritaires et aux façons de vivre alternatives (sexualité, usage de drogues) à ceux, plus rigoristes, qui les toléraient très mal et qui par contre, souhaitaient les voir réprimées en priorité.

-une seconde opposait ceux qui souhaitaient une justice réprimant sévèrement toutes les formes d'atteintes à la propriété privée (vols...) mais tolérant par ailleurs mieux les pollutions industrielles, la drogue, les infractions à la législation sociale, tandis que d'autres souhaitaient l'inverse (plus tolérants quant aux atteintes aux biens, et plus intolérants sur les autres infractions).

---

la variable "âge" à elle seule n'allait pas homogénéiser son public; ne s'en tenir qu'à ce type d'investigation allait conduire l'auteur à spéculer, tant il demeure impossible de préjuger (faute de l'avoir vérifié) de ce qui différencierait les représentations des "jeunes" de celles des autres classes d'âge, toutes autres caractéristiques auraient-elles été rendues égales par ailleurs.

-une troisième opposait enfin les répressifs pour la délinquance des classes dominantes ou de leurs agents (tels qu'abus de pouvoir policiers, infractions à la législation du travail, fraude fiscale, trafics financiers des commerçants et industriels, mais tolérant mieux par contre, l'usage de la drogue ou le vol à main armée), à ceux qui souhaitaient voir réprimés essentiellement ces derniers, tout en tolérant davantage les premiers.

Les auteurs étudièrent plus particulièrement à cette occasion les réactions de trois groupes sociaux spécifiques, au sein desquels ces oppositions se vérifiaient :

-la petite bourgeoisie non salariée (professions libérales, petits patrons) en se montrant plus sévère à l'égard des vols et des atteintes à la propriété privée, s'opposait aux deux autres groupes;

-la petite bourgeoisie salariée (cadres et employés) en se montrant plus tolérante vis-à-vis des moeurs, s'opposait aux deux autres;

-les ouvriers (et en leur sein, plutôt les jeunes) enfin, en se montrant davantage intolérants à l'égard des classes dominantes, s'opposaient surtout à la petite bourgeoisie non salariée.

Au-dela de ces grandes oppositions sur les priorités attendues de politique criminelle, les auteurs montraient que 11 seulement des 65 comportements incriminés présentés à l'échantillon, faisaient l'objet d'un consensus en terme de gravité ou de non gravité. Pour tous, étaient jugés peu graves (donc peu prioritaires en tant qu'objectifs souhaités de politique criminelle) la séquestration d'un chef d'entreprise, et la perception indue d'une indemnité-chômage; moyennement grave (donc, moyennement prioritaire) l'émission d'un chèque sans provision, le faux témoignage, la rixe au couteau entrainant blessures; très graves (en conséquence, très prioritaire) l'excès de vitesse, la conduite dangereuse pouvant entraîner accident et blessures, l'émission de chèques falsifiés et la diffamation. Tout le reste faisait l'objet de dissensus ou d'asensus.

Une autre enquête princeps, utilisant les mêmes méthodes d'approche (CFRES VAUCRESSON, 1983), menée dans une autre unité, attirait l'attention à la même époque, sur les représentations sociales de populations plus spécifiques: les opérateurs du système de protection judiciaire et ce, dans une optique comparative (France, Belgique, Pologne). Il s'agissait de policiers, de magistrats, de travailleurs sociaux, de parents, et de jeunes.
Cette recherche fit état là encore, de profondes divergences portant principalement sur les délits contre les biens et les conduites marginales. Mise à part la violence physique qui seule, suscitait une réprobation unanime, un clivage opposait de façon très incisive dans les trois contextes étudiés, ceux qui insistaient sur le respect des valeurs traditionnelles (propriété, travail et obéissance aux lois) à ceux qui, à l'inverse, valorisaient surtout l'expression de soi, le droit à la différence et le droit de disposer de soi-même. Les "styles de vie" faisaient leur entrée dans ces problématiques, et le clivage le plus net se trouvait en somme résider dans une divergence d'appréciation sur les "délits sans victimes".

En tout état de cause, si les rôles professionnels expliquaient pour une large part les univers des représentations, il n'en restait pas moins qu'ils départageaient les populations selon que les uns estimaient en soi répréhensibles les "délits sans victimes" tandis que pour les autres, la justice n'avait pas à intervenir puisque des tiers n'étaient pas en cause.

Si l'on pût implicitement assigner à ces recherches des objectifs de politique criminelle mieux éclairés (encore que ce ne fut pas leur objectif immédiat à strictement parler) ils paraissaient pouvoir à l'époque mieux nourrir les débats sur les processus de criminalisation/décriminalisation ou déjudiciarisation, et notamment à mieux armer ces derniers.

Mais ces recherches ne répondaient pas encore exactement à un autre problème d'envergure: celui de la perception de la légitimité de l'appareil pénal stricto sensu, et son adéquation parmi les autres appareils de traitement des "déviances" sociales.

En effet, que l'on mette en évidence des clivages de gravité correspondant à des préoccupations différentielles de répression dans la population, soit...

Résolvait-on pour autant le problème de la meilleure prise en charge possible pour satisfaire le solutionnement des "comportements problématiques" (pour utiliser une expression de DEBUYST (1985) plus exacte que celle de "déviance") qu'ils aient été par ailleurs jugés graves ou non?

Autrement dit, quel était l'état du "consensus" envers la ressource "sanction publique" pour solutionner quelle transgression, parmi l'ensemble des ressources disponibles? A supposer par exemple qu'une fraction de population à laquelle appartient notre Madame X, considère comme intolérable le viol d'une femme, cela implique-t-il pour elle que le violeur soit condamné à une peine privative de liberté par une juridiction pénale? Et si tel n'est pas le cas, à quelle variable va-t-on imputer le caractère discriminant des différentes solutions proposées, voire attendues?

Un troisième type de chantier fut donc ouvert à titre expérimental sur une population de plus faible envergure (800 personnes). Une classification automatique permit de cerner cinq tendances caractéristiques dans les souhaits d'intervention:

-deux faisaient plus souvent appel à des solutions institutionnelles ségrégatives pour les marginaux, familialistes pour les mineurs, professionnelles pour les comportements d'adultes agissant dans le cadre de leur profession (accident du travail, fausses factures, rétention d'héritage);

-deux autres préféraient pour ces derniers comportements les solutions répressives (voie pénale) familialistes et médico-sociales ou curatives pour les autres;

-la dernière enfin se montrait résolument non interventionniste.

Cette enquête montra clairement les liens existants entre les organisations idéologiques précises et différentes fractions de classe, et leurs façons respectives de répondre aux comportements problématiques de déviance.

La première tendance se situait dans une zone de conformisme, se départageant entre conformistes passéistes et conformistes modérés; la seconde, plus modérée, se situait également dans une zone de conformisme passéiste: sa modération la différenciait en raison de sa forte imprégnation religieuse, laquelle, en agissant fortement sur l'organisation idéologique, atténuait ses tendances répressives; la troisième (répressive pour les comportements "bourgeois") se départageait entre critiques modérés et radicaux. La tendance non interventionniste quant à elle, caractérisait les critiques radicaux et trouvait à s'expliquer par leur remise en question des structures sociales (et à ce titre, paraissait plus délicate à référer à une catégorie sociale consistante).

Pour résumer globalement le tout, l'apport de cette recherche avait été de montrer que l'essentiel du débat opposait la petite bourgeoisie non salariée aux cadres salariés du secteur public notamment, tandis que les autres groupes sociaux, se ralliaient à l'une ou l'autre de ces fractions de classe (FAUGERON et alii. 1980).

Une dernière enquête de représentations parmi un échantillon représentatif de magistrats (FAUGERON,JAKUBOWICZ 1984) interrogés en 1976 faisait apparaître la manière dont les débats publics sur la justice pénale se réfractaient chez ceux dont l'idéologie juridique supposait un accord relatif entre la norme juridique et les "normes" en vigueur dans la société. A partir d'une problématique INDEX, deux grands clivages se conditionnant l'un l'autre semblaient départager le corps des magistrats : le premier portait sur la répression des infractions liées aux modes de vie et au droit de disposer de soi, le second sur la répression de la

délinquance économique et financière. Le diagnostic émis semblait provenir d'un effet de génération, mais aussi d' une pénétration différentielle du discours du Syndicat de la Magistrature, portant en réalité sur un conflit en matière d'allocations de ressources.
Ce constat fut plus tard systématisé et validé dans la thèse d'HALLEZ travaillant sur entretiens non directifs de magistrats (HALLEZ 1987). Elle mit en évidence le rôle déterminant de la variable "appartenance syndicale" dans l'explication des divergences des représentations constatées.

D'autres enquêtes de type qualitatif allaient prendre le relais par la suite (fin des années 70, début des années 80) et montrer l'apparition, puis la fixation dans les représentations de certaines catégories sociales, d'une inquiétude s'apparentant à un sentiment d'insécurité. Ledit sentiment allait rapidement connaître la fortune qu'on lui connut par la suite. Mais que signifiait-il sociologiquement?

III - REPRESENTATIONS SOCIALES DE L'INSECURITE, SYMPTOME DE MUTATIONS SOCIALES: L'APPORT DES ANNEES 80

Tandis que la recherche étrangère se consacrait depuis longtemps à l'étude des représentations du "fear of crime", la France paraissait buter sur la difficulté à transformer des notions "flottantes" avoisinantes, issues du débat public (peur du crime, sentiment d'insécurité, victimation) en objet scientifique pouvant faire l'objet de rigoureuses investigations.
On voyait poindre de manière désormais "incontournable" le thème dans de nouvelles enquêtes qualitatives, mais on restait mal armé pour en comprendre les enjeux véritables, faute d'avoir une vue globale des nouvelles recompositions de la gestion des appareils de contrôle social.

Par contre, on voyait apparaître une épiphanie de théories partielles plus ou moins étayées par les faits ou de solides recherches, correspondant à telles ou telles sensibilisations mettant l'accent sur tel ou tel aspect du problème, même si c'était dans le meilleur des cas, pour en faire le symptôme de quelque chose.

ZAUBERMAN (1982) dressait d'ailleurs assez rapidement un constat pessimiste dans un bilan de recherche internationale, émettant de grandes réserves sur le caractère insuffisant des clarifications conceptuelles susceptibles de rendre de telles notions dignes d'une approche scientifique, dans la mesure où elles lui apparaissaient partout produites par des discours de sens commun, et toujours "élaborées dans et par la polémique politique".

Trois orientations furent principalement soumises à investigations partielles en France.

1°) Le rôle des médias, comme "diffuseur" du sentiment d'insécurité.

A la différence des travaux étrangers, les auteurs francais se caractérisent nettement par leur propension à en minimiser ou à en nuancer la portée. Pour COING et MEUNIER (1980) le message médiatique n'aurait pas d'existence autonome en dehors des réseaux de communication ordinaires et habituels où prendrait corps "l'insécurité". D'autre part, même si la société civile tient compte des faits divers diffusés par les médias, ce serait pour les réinterpréter et les transformer selon une logique qui lui serait propre (DULONG 1983; SOUBIRAN 1982, MICHEL et alii. 1983). D'autres chercheurs mettaient l'accent sur "l'insécurité" fonctionnant comme une rumeur, au point même d'ignorer les données fournies par les médias (BERNAND 1978). Elle échapperait au contrôle des informations assuré par eux, pour se donner libre cours dans un espace inframédiatique local et autonome (voir aussi DULONG 1983).

2°) Si les médias comme véhicules de l'insécurité parurent en somme une voie explicative peu probante, une autre raison, issue du débat public de sens commun, saturait très vite l'horizon politique: l'augmentation de la criminalité, ressortant des statistiques officielles, contribuait, disait-on, à nourrir la propagation dudit sentiment. Mais outre qu'en l'espèce, les statistiques de l'administration ne reflètent jamais que les efforts déployés par les agences pour combattre un crime qui n'a d'existence que lorsqu'il parvient à ses yeux (et encore...)(ROBERT 1977,1985) et beaucoup moins une criminalité en soi, l'important réside moins dans les flux de la délinquance que dans leur perception variable dans le temps et dans l'espace (ROBERT 1986). Et quand bien même parviendrait-on à établir la

liaison directe "augmentation de la délinquance-augmentation du sentiment d'insécurité", ce qui n'a jamais été fait véritablement, comment expliquerait-on que certains groupes sociaux soient complètement immunisés contre la peur du crime, et pas d'autres, alors que leurs taux de victimation seraient potentiellement les mêmes?

3°) Le "sentiment d'insécurité" pourrait-il alors être motivé par l'exposition au risque, une probabilité plus élevée d'être victime, propre par exemple à certaines catégories comme les personnes âgées, les femmes seules, etc...? Il sembla très rapidement attesté, à l'encontre de cette affirmation, que ceux qui craignent le plus d'être victimes sont en même temps les moins exposés, tandis que les risques de victimation sont objectivement plus élevés chez ceux qui partagent des "styles de vie" liés à la jeunesse, au célibat, aux sorties nocturnes (FATTAH 1981). Ceux qui courent le plus de risques paraissent également être ceux qui redoutent le moins d'être victimes (LAGRANGE et alii. 1983).

En l'état actuel des connaissances les mieux fondées, la liaison peur de la délinquance et expérience personnelle de victimation reste incertaine et à tout le moins non démontrée. Si l'on cherche pourtant à mieux évaluer les tenants de cette liaison, il faut noter qu'une approche ethnométhodologique du problème, sensibilisée aux discours de l'insécurité a montré qu'ils fonctionnaient selon les mêmes procédures que la propagation de la rumeur.

L'"expérience personnelle" ne se réduirait pas à des incidents vécus directement, car l'on pourrait imaginer d'avoir l'expérience de la victimation en quelque sorte par procuration; c'est-à-dire en prenant sur soi l'expérience vécue par les autres (ACKERMANN et al, 1983). Ces auteurs ont bien montré en effet que le discours de l'insécurité transformerait en "victimes" tous ceux qu'il toucherait et prendrait de la sorte racine surtout dans les communautés désorganisées, les espaces sans identité, mi-urbains, mi-ruraux. Un tel discours aurait en somme pour fonction de restaurer une sociabilité menacée, une cohésion et une solidarité en déclin.

L'insécurité serait alors ce qui fait parler là où il n'y aurait pas grand chose à dire, ce qui aurait pour fonction de rétablir un réseau de communications là où il n'existerait plus. Certes, mais

les imaginaires sociaux n'étant pas dans cette recherche référés par définition à des supports tels que les positions sociales dans le procès de production ou de reproduction, il reste malaisé de déduire pourquoi ceux qui les tiennent seraient plus que d'autres perméabilisés à l'insécurité, et pourquoi la supposée dislocation du lien social permettrait qu'il s'y engouffre.

LAGRANGE et ROCHE (1987) nous paraissent avoir mieux fondé cette voie. Examinant le discours et actes d'un échantillon rigoureusement sélectionné de 1300 grenoblois, ils montrent que la variable la plus discriminante dans l'explication de la peur du crime serait moins la CSP que l'âge, et moins l'âge que le type de "réseau de sociabilité" dans lequel on se trouve. Les caractéristiques du réseau de sociabilité que possèderait l'individu (mesurées selon le taux de partenaires de sorties, de partenaires associatifs, de voisins, de familles et de collègues) affecteraient sensiblement à la fois les appréhensions, les pratiques de protection et la victimation.

Leur hypothèse était que les relations interpersonnelles associées à une forte exposition seraient plus développées lorsque le sentiment d'insécurité est faible; elle fut confirmée par le fait que: plus l'activité sociale serait orientée vers les sorties et la sociabilité élective, plus l'exposition et la victimation seraient fortes, plus le sentiment d'insécurité serait faible. Par contre, plus l'activité sociable serait orientée vers la famille, plus l'exposition et la victimation seraient faibles, plus le sentiment d'insécurité croîtrait, et plus augmenteraient les pratiques de protection. En somme, "style de vie" ouvert (sorties) ou fermé (familial) seraient les deux pôles d'une sociabilité exigeante dont les contrastes seraient maximum.

Pour les autres types de sociabilité, plus contingentes (associativité, voisinage) la variable explicative semblerait moins jouer, elle serait moins opératoire (p. 309).

Il s'agit d'une voie peu investiguée jusqu'à présent et fort prometteuse: elle a montré de grandes qualités explicatives, au moins sur un plan ethnographique. Il nous paraît cependant curieux que systèmes de croyance et pratiques religieuses n'apparaissent pas dans cette recherche, comme pouvant se montrer susceptibles de colorer la nature des réseaux de sociabilité (fermés, neutres, ouverts). Surtout, on ne peut pas savoir dans quelle mesure cette

variable n'aurait pas pu jouer un rôle aussi déterminant que l'âge, le sexe, ou la CSP qui arrive ici bonne dernière dans l'explication.

Quoiqu'il en soit, le type de "réseau de sociabilité" est peut-être "la" variable intermédiaire qui a manqué à l'ambitieuse enquête canadienne de BRILLON,LOUIS-GUERIN,LAMARCHE (1984).

Cette enquête quantitative s'était donnée pour objectif à la fois de présenter les différents systèmes de représentations sur la justice pénale, du crime et du criminel, de les enchaîner à des attitudes prédisposantes à la reportabilité des illégalismes au système public, et de les relier elles-mêmes à des comportements de protection individuels en fonction des degrés différentiels de préoccupation sociale au crime et à la victimation, autant de préoccupations localisées en fonction des lieux de vie des répondants.

Outre la complexité du dispositif de recherche mis en oeuvre, le chaînon représentation-attitude-comportement reste assez peu convaincant, notamment dans sa seconde connexion, le passage de l'attitude prédisposante au comportement étant d'une extrême ambiguïté, lorsqu'on cherche à le généraliser...même à des populations stratifiées géographiquement en fonction de zones ou non "criminogènes" où elles seraient censées vivre (voir recension OCQUETEAU 1985).
Méthode intransportable pour nous. Nous considérons d'ailleurs comme inutile une telle tentative; il n'est possible de travailler que sur des échantillons de personnes qui se disent victimes (KILLIAS 1987, LEVY et alii. 1986) pour comprendre les comportements induits par ces victimations; ou bien alors sur des populations tout venant, victimes ou non, dont la préoccupation ou la peur du crime peut ou non faire varier les attitudes, consolider ou altérer leurs systèmes de représentations. Mais de faire les deux avec la même population nous paraît scientifiquement trop risqué.

Au regard de cette accumulation de savoirs, on peut être désormais assez convaincu que la peur du crime cacherait en réalité la crainte d'autre chose de plus fondamental, et que la délinquance, phénomène à haute visibilité médiatique et politique, pourrait servir plus fondamentalement à certaines couches de la "société civile" d'exutoire, pour dire une crainte diffuse ou réelle du

changement social, mais sous un mode moins directement perceptible.

Déjà en 1980, les politologues DONEGANI,MICHELAT,SIMON, dressant un bilan qualitatif des représentations de la population sur l'économie, avaient perçu à quel point ce thème était canalisateur de préoccupations liées aux changements socio économiques, ce qui confortait par une autre approche, les travaux de ROBERT et FAUGERON (1978).

Plus précisément, l'enquête qualitative de VERNEUIL (1980) pointa l'insécurité économique de certaines fractions de la petite bourgeoisie, les amenant à déplacer leurs craintes sur des boucs émissaires faciles à désigner, quand il ne leur était malaisé de s'expliquer par ailleurs les causes structurelles de leur déclin. Les discours sur l'insécurité seraient alors surtout véhiculés par des groupes sociaux tels que petits commerçants, petits paysans, artisans, retraités et petite bourgeoisie salariée d'Etat, menacés de recomposition économique. Ils se "tromperaient" de cible, car la menace réelle résiderait moins dans l'exposition au risque que dans l'impossibilité de lutter contre une perte de pouvoir symbolique, celle de se maintenir dans une position sociale anciennement acquise et de pouvoir la reproduire... ou bien nouvellement acquise et ne pas supporter qu'elle soit remise en cause (COING,MEUNIER 1980).
D'autres ont même avancé l'idée que dans ce discours, l'image du "délinquant" s'altèrerait au profit du "jeune" symbolisant l'ensemble des transformations sociales (DULONG 1982).
Mais les découpages dans les structures de classe paraissent-ils au total toujours avérés? Le "monde de la boutique" est-il réellement le seul à faire montre d'une perméabilité caractérisée à l'insécurité? DULONG (1983) montre aussi que les enseignants n'y sont pas insensibles par exemple. COING et MEUNIER montrent de surcroît que le groupe social des artisans du faubourg St Antoine peut être à la fois immunisé contre la peur en tant que résidant, mais également sensible en tant que groupe professionnel en déclin.

Difficile donc de toujours faire la part d'une unicité des représentations des groupes sociaux interrogés. Pour autant, on ne saurait démissionner de cette voie féconde, car elle s'avère d'une richesse incomparable dans la compréhension du rôle des stratégies

des acteurs sociaux mobilisés de près ou de loin sur le registre pénal.

Peut-être enfin conviendrait-il d'abandonner une fois pour toute la notion polysémique "d'insécurité", et de ne garder que la seule distinction pertinente opposant "peur du crime" et inquiétude envers un problème social jugé grave, comme il en existe d'autres, ce que dans le contexte québécois, on nomme différence entre "saillance personnelle" et "saillance sociale" du crime (LOUIS GUERIN 1984).
On est alors mieux à même de montrer comment par exemple, la moyenne bourgeoisie d'affaires peut se dire préoccupée envers un problème social perçu comme symptomatique d'une "décadence sociale", sans pour autant que ce contexte suscite chez elle un sentiment de peur personnelle (ROBERT,ZAUBERMAN 1985), ni d'ailleurs qu'il entraîne d'intenses manifestations d'hostilité à l'Etat.

On peut également mieux dégager la logique du langage des mobilisations d'autodéfense de la part d'autres fractions sociales: par exemple, s'il s'avère que l'Etat tend à se désengager de son rôle de protecteur traditionnel de la propriété privée, la perception d'une "montée" de la délinquance ne s'expliquerait-elle pas chez ces catégories comme la conséquence funeste de ce désengagement? Et l'autodéfense alors, plutôt que condamnée comme acte illégal ("nul ne peut se faire justice à soi-même"), ne serait-elle pas plutôt une manifestation dirigée contre lui? Cet Etat défaillant qu'on défie à coup de fusil, parce qu'il ne manifesterait plus aucun des signes de reconnaissance qu'il prodiguait jadis? (hypothèse DULONG 1983).

Et si cet abandon enfin, dûment répertorié, ne figurait qu'une illustration du phénomène beaucoup plus global d'une recomposition des alliances de classes traditionnelles, remettant en cause l'équilibre politique sur lequel il se fondait? (hypothèse ROBERT, ZAUBERMAN 1985). A travers leur corpus de 37 entretiens avec des victimes individuelles socialement diversifiées, ils mettent en effet à jour trois cas de figures: une bourgeoisie se disait "préoccupée", nous venons de le dire, mais non apeurée; une petite bourgeoisie instable, tendant à cristalliser d'autant plus ses discours sur l'insécurité, qu'elle se sent abandonnée par l'Etat. Or, traditionnellement très fortement imprégnée de l'idéologie du recours à l'Etat, très sensible à toutes les atteintes au

patrimoine professionnel et à l'insécurité tous azimuts, elle endosse d'autant plus aisément par procuration toutes les victimations imaginables; un pôle enfin où se retrouve une petite bourgeoisie culturelle (travailleurs sociaux...), dont l'idéologie humaniste ou personnaliste, fonctionnerait comme coupe circuit efficace à cette cristallisation sur le crime; assez proches, les cadres extrapolent peu sur les agressions.

Autant de questions, on le voit, qui invitent largement à repenser la problématique initiale de l'objet "représentations sociales de la justice, de la délinquance et de la déviance" devant les raidissements sécuritaires, encore peu avérés dans les années 70.

Cette interrogation ne se présentera pas à nouveau selon le schéma linéaire qui en gouvernait la compréhension à cette époque et que nous avons décrit précédemment. Sa modeste prétention n'a pour but que d'interroger une nouvelle fois, selon des procédures similaires, les nouvelles sensibilisations aux valeurs sécuritaires et/ou aux valeurs de liberté, prises dans la tourmente de certaines recompositions de classe ou de fractions de classes, recompositions elles-mêmes articulées aux mutations que l'on peut déceler désormais dans le système de l'économie répressive.

En résumé, les représentations des appareils publics de régulation (justice, police...) ne peuvent pas être déconnectées du contexte économique et social plus général où elles s'insèrent: ce contexte est essentiellement caractérisé par la fin du plein emploi, les restructurations industrielles et le développement considérable du secteur tertiaire. Elles ne peuvent non plus d'autre part, être séparées de l'apparition durable de nouvelles valeurs, telles que la montée de l'individualisme, la remise en cause des formes traditionnelles de l'autorité, les sentiments d'angoisse et d'insécurité qui appellent à la prise en compte de nouvelles formes de protection. Cette étude suppose enfin qu'on ne puisse jamais dissocier l'articulation entre idéologies de l'insécurité économique (nourrie par le chômage) et l'insécurité physique (alimentée par les perceptions de la délinquance).

Nous nous proposons de donner à lire un nouveau panorama des représentations sociales et attitudes, à considérer comme autant de manifestations à l'état latent de comportements sociaux, ou

prédispositions à des demandes différenciées de politiques publiques.

Selon les résultats, on pourra présager dans quelle mesure des politiques criminelles pourraient à la fois ne pas contribuer davantage à menacer employeurs ou employés dans les processus de modernisation économique, tout en rassurant les personnes privées à travers des réponses de prévention ou de protection de clientèles qui se vivent comme particulièrement fragilisées.

A supposer qu'elles soient soumises à autant de sollicitations contradictoires, il deviendra alors sans doute plus aisé de comprendre d'où pourrait procéder la crise des politiques publiques de l'Etat; la crise également des appareils répressifs ou préventifs soumis eux-mêmes à des politiques contradictoires dans un temps linéaire, la crise de confiance dans les représentations que la société se fait des prestations que l'Etat fournit sur ces terrains.

Cette enquête étant précisément datée de décembre 1984, il était a priori manifeste qu'elle allait faire ressortir quelque chose du contexte politique dans lequel elle prenait place. S'il ne s'agissait pas pour nous, à proprement parler, de mettre en évidence des opinions sur les enjeux politiques en matière de justice pénale de ce moment là, il n'en restait pas moins vrai que les éléments symboliques du nouveau contexte réformateur nous semblèrent largement contribuer à "actualiser" les attitudes des français selon une procédure moins idéalisée que par le passé (cf. la démonstration dans notre rapport intérimaire de 1988, introduction de la troicième partie).

On ne saurait donc les négliger de tels apports. Quitte à discourir de façon encore idéaliste sur d'éventuelles modifications de représentations sociales dans le temps, on ne voit guère d'autres moyens, pour en comprendre le sens et la portée que de chercher à les expliquer par des événements symboliques.

Après tout, un ancien Garde des Sceaux particulièrement exposé sous cette période, à la fois homme d'action et homme de réflexion, ne disait-il pas avec quelque raison : "vous avez dans la justice à la fois la codification d'un certain rapport de l'Etat au citoyen et la traduction d'un système de valeurs. C'est

la raison pour laquelle la justice devient un problème majeur dans les périodes de changement historique" (BADINTER 1985).

D'où la question obligée: quelle peut être la traduction empirique d'un tel changement historique? Si elle procède du politique, ne faut-il pas en dire quelques mots, afin de comprendre toutes les composantes des évolutions présumées des systèmes de représentations et attitudes de la population sous cette "période en mutation"?

IV - DES REPONSES POLITIQUES AUX DEFIS CONTEMPORAINS POSES AUX INSTITUTIONS PENALES SOUS LA PERIODE D'ENQUETE?

Dresser un bilan de l'évolution de la justice pénale et de la police judiciaire sur une quinzaine d'années revient de toute évidence à mettre en exergue et à juger des apports d'une nouvelle expérience politique (celle qu'introduit l'alternance gouvernementale de 1981) en l'adossant à la période précédente : c'est a priori l'événement politique qui nous semble le plus décisif pour comprendre de possibles recompositions dans le champ des représentations. On prend évidemment le risque de faire ressortir des contrastes qui, au regard de la longue durée, ne pourraient paraître que de simples avatars d'histoire institutionnelle, réellement peu décisifs.

Deux méthodes sont donc possibles. Ou bien la proximité temporelle dans laquelle nous sommes encore plongés paraît telle qu'il est préférable de rester cantonné à donner un bref compte rendu des traits saillants des réformes engagées (ce qui revient donc à donner à voir les effets les plus spectaculaires et les plus symboliques): c'est prendre le risque de la subjectivité, celui du miroir grossissant ou déformant.
Ou bien, on tente de rester plus sociologue qu'historien du présent, et l'on cherche alors à expliquer les apparentes transformations des institutions répressives, armé d'un paradigme explicatif globalisateur, quitte alors à oublier précisément le rôle de la charge et du retentissement affectifs du spectacle de ces réformes dans la population. On considérerait alors que les réformes ne seraient que de purs micro phénomènes et peut-être quantité négligeable au regard du "sens de l'histoire" que donnerait un paradigme explicatif.

Comme toujours, c'est dans l'entre-deux qu'il faut raisonner, même si cela reste la position la plus insatisfaisante. Et nous le justifions par cette conviction qui guide notre démarche : les idéologies politiques jouent un rôle important dans tout processus de réforme, parce qu'elles sont nécessairement mobilisées par, et s'appuient sur des représentations populaires, quand bien même celles-ci n'évolueraient pas dans la même synchronicité. Soit parce qu'elles peuvent anticiper et faciliter lesdites réformes ou l'esprit de ces réformes, soit qu'elles contribuent à les freiner, voire les délégitimer, ou contribuer à en relégitimer de nouvelles ou d'anciennes...

JOURNES (1988) est parvenu, nous semble-til, à une honnête description de ce qu'il considère comme un apport fondamental de l'expérience de la gauche, la "démocratisation des institutions répressives", en en replaçant toutefois l'expérience dans une compréhension plus globale de la crise de l'Etat providence, ce qui lui permet, sur un plan plus théorique d'affirmer qu'elle "(transcende) par son importance et sa durée, la politique de tel ou tel gouvernement" (p.141). Selon lui, l'expérience de la gauche s'inscrit en effet dans une crise durable de l'hégémonie affectant les rôle répressif, idéologique, et économique de l'Etat.

Au terme de son examen de la "libéralisation" de la justice et de la "démocratisation" de la police, (le second mouvement ayant été jugé selon lui beaucoup plus profond que le premier)(2), mais restant fidèle à sa problématique gramscienne de départ, il fait ressortir une ambivalence récurrente à la présentation du problème dans lequel il s'est enfermé : si la politique menée par la gauche a bien cherché à limiter certains attributs de l'Etat en augmentant au total les droits des citoyens, en limitant les actions policières, ou en offrant de nouvelles garanties aux

---

2) Pour un constat beaucoup plus mitigé de l'entreprise de modernisation de la police comme solution tendancielle pour régler les problèmes posés par l'insécurité liés à la mauvaise élucidation des contentieux d'atteintes aux biens, voir LEVY,OCQUETEAU (1987); et sur un registre partiellement différent concernant l'ensemble des politiques publiques relatives à la police sous la gauche, de façon beaucoup plus critique et sévère, voir MONJARDET (1988).

justiciables, la modernisation des appareils engagée par ailleurs, n'a-t-elle pas contribué à accroître indéfiniment les fonctions de l'Etat en question?
Et, se demande alors l'auteur à la suite de GLEIZAL (1985), un Etat qui accepte de couvrir de plus en plus de besoins sociaux et de garantir de plus en plus sûrement la sécurité demandée par les citoyens de façon lancinante, par le truchement d'un vaste réseau de dispositifs de prévention (GATTI MONTAIN 1988, CHEVALIER 1987), peut-il en même temps rester un garant des droits contre l'emprise des pouvoirs démultipliés à cette occasion?
L'auteur ne semble pas convaincu par les réponses du rapport BARRET KRIEGEL (1986) lequel, cherchant à combattre les solutions politiques néo-libérales proposait, non pas d'affaiblir l'Etat providence, mais au contraire de fortifier l'Etat de droit, vu comme "instrument de l'autonomie individuelle et promoteur d'un nouveau type de lien social". Il objecte qu'il s'agit de trouver un nouveau type d'hégémonie pour un autre.
En réalité, la "crise de l'Etat providence" reste entière, ce dogme n'ayant pas été par lui remis en cause.

Il n'est pas dans notre intention de trancher de cette question, bien qu'elle nous semble pourtant aller à l'essentiel.
Sans nécessairement renier les apports du néo- marxisme dans la réflexion qu'il peut être amené à conduire sur la crise de l'Etat providence, nous pensons qu'il y a sans doute plus de profit à considérer les aspects "positifs" de cette crise, et de rechercher les clés de la fécondité de son "agonie" supposée, comme EWALD (1986) le propose selon un schéma d'inspiration foucaldienne, dans une lecture sans cesse reprise des rapports de pouvoir au centre de quoi le juridique étatique devrait être indéfiniment interrogé à travers les pratiques normalisatrices de contrôle social qu'il institue, parmi l'ensemble des autres pratiques possibles.

Plus prosaïquement, si nous interrogeons l'expérience de la droite à la gestion des affaires, après celle de la gauche, on peut constater que l'idéologie officielle dont elle se réclame, le néo-libéralisme, ne fait évidemment pas sortir le pays d'une configuration de l'Etat providence. Son expérience ne se réduit pas non plus à une réduction de l'encadrement juridique de la société. Mais, de simplement jeter un regard sur son action, permettra peut-être par contraste (fût-il très partiel) de prendre plus justement la mesure d'une politique de gauche qui l'a précédée.

On peut poser certaines questions sans intention polémique, qui n'ont pour toute utilité que de réfracter les débats politiques n'ayant fait qu'accuser les fractures idéologiques fondamentales de la société. Quant à savoir si les modalités concrètes des politiques proposées ont été d'un impact tel que leur traduction empirique aurait pu faire varier les représentations de la population, il serait aventureux de l'affirmer et encore plus difficile de le montrer; ce n'est pas notre ambition.

Y a-t-il compatibilité entre droits de l'homme et renforcement des initiatives policières (contrôles d'identité, empreintes digitales, retour aux dispositions antérieures aux lois sur les étrangers avec expulsions administratives à la clé).

Y a-t-il compatibilité entre droits de l'homme et efficacité de la répression judiciaire (amélioration de l'effectivité des peines d'emprisonnement par utilisation plus rigoureuse des mécanismes des périodes de sûreté, renforcement de la procédure de comparution immédiate devant le tribunal correctionnel, élargissement des moyens juridiques dans la lutte contre le terrorisme).

Y a-t-il compatibilité entre droits de l'homme et recherche de plus grande sévérité à l'égard des délinquants en matière de politique criminelle?

Y a-t-il compatibilité entre droits de l'homme et pragmatisme en matière de gestion pénitentiaire (la privatisation de la construction d'un nouveau parc comme tentative de désengorger les prisons)?

Ces questions ne sont pas nécessairement celles que le sociologue se pose lui-même. Seulement, il ne peut pas faire comme si les images qu'elles véhiculent et sur lesquelles les discussions publiques s'appuient, ne représentaient pas des enjeux-symboliques indéfiniment repris et réduits à ces "formalisations", par les médiateurs relais que sont au premier chef les médias de masse. Il ne peut pas faire comme si ce genre de débats idéologiques présents sur l'espace public, ne pouvaient pas se retrouver sous forme de croyances confortant ou ayant fait évoluer les représentations de la population nationale.

A) - Libéralisation de la justice?

Le professeur RIVERO (cité in JOURNES 1988) spécialiste des questions de libertés publiques, traite de cette question dans la commission de bilan du septennat 74-81. Il note que le gouvernement de la France est passé durant cette période d'une inspiration libérale à une inspiration autoritaire culminant dans la loi du 2 février 1981 dite "sécurité et liberté". A l'aube du septennat GISCARD D'ESTAING, les gouvernements nommés paraissent pourtant animés d'intentions favorables aux libertés. Des commissions sont envisagées pour proposer un code des libertés fondamentales de l'individu et pour régler les problèmes relatifs à l'informatique. On dépénalise également des questions relatives aux moeurs (1975 sur l'IVG et divorce par consentement mutuel). La Constitution est réformée en 74 permettant désormais la saisine du Conseil Constitutionnel par des groupes parlementaires (HAMON 1987). En 1978, une loi garantit l'accès aux documents administratifs, et la loi pénale est infléchie dans le sens de la réinsertion sociale des condamnés (SEYLER 1980). Mais, à partir de 1978, la tendance autoritaire va commencer à prédominer sur les orientations libérales (BOUCHER 1978): on abandonne la proposition de déclaration des droits et libertés ou l'avant projet d'habeas corpus. Une nouvelle ligne caractérise désormais une conception purement répressive du droit pénal et du régime pénitentiaire, atteignant son apogée dans la loi "sécurité et liberté" (CIMAMONTI 1982), dans les pratiques d'expulsion des étrangers (OCQUETEAU 1982) malgré un libéralisme affiché en matière d'accueil aux réfugiés politiques.

Cette évolution (libéralisme/autoritarisme) qui se manifeste par une nette accentuation de la répression et une lutte sans pitié contre l'immigration clandestine aurait en quelque sorte été la réponse des pouvoirs publics à une attente de "l'opinion", d'après J.RIVERO, laquelle aurait commencé à percevoir les effets durables de la crise économique "propice à la généralisation du sentiment d'insécurité et du racisme". La loi "sécurité et liberté" est jugée comme étant par ailleurs animée d'une large défiance à l'égard de l'appareil judiciaire, tant au stade de l'instruction qu'au stade du prononcé de l'application de la peine. La Commission du bilan évoque encore la difficulté de parvenir à l'indépendance de la justice du fait de ses relations délicates avec la police, et avec le Conseil Supérieur de la Magistrature. Sans besoin de mobiliser le concept trop connoté de justice de

classe (que de multiples travaux à l'époque donnent à voir selon des perspectives différentes : HERPIN 1977; BOURE et MIGNARD 1977; AUBUSSON et GODEFROY 1981; SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE 1974 et 1978; ROBERT et FAUGERON 1980) la Commission du bilan , en se plaçant du strict point de vue de la production des juges du siège, ne craint pourtant pas d'évoquer :"les dépendances subjectives, plus ou moins conscientes, liées à une origine sociale, à un milieu, à une appartenance idéologique(...) qui peuvent dicter au juge, en toute bonne foi, des comportements différents selon que comparait devant lui un chef d'entreprise, un délinquant en col blanc, ou un jeune drogué"(p.307)

La gauche, arrivant aux affaires, entend alors clairement s'opposer à la dérive "autoritaire" du pouvoir précédent. Elle est d' ailleurs plus sensible aux arguments du Syndicat de la Magistrature et du Syndicat des Avocats de France et ne s'en cache pas. La nomination de R. BADINTER à la fonction de Garde des Sceaux, est un symbole puisqu'il est connu pour son hostilité déclarée à la loi Sécurité et Liberté; il est depuis très longtemps déjà un militant convaincu de la cause de l'abolition de la peine de mort.

Renforcer les droits de l'homme, tel paraît donc l'objectif politique primordial. L'action la plus spectaculaire est sans conteste l'abolition de la peine de mort qui entre dans les faits le 9 octobre 1981. En dehors des traditionnels arguments opposés sur l'effet dissuasif de cette peine (SELLIN 1983), tout se joue pour ses adversaires sur la revendication d'une peine de substitution incompressible, destinée à mettre définitivement le criminel à l'écart de la société; de fait, cela revenait à allonger la période de sûreté pendant laquelle aucune demande de libération ne saurait être prononcée.
La suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat, puis celle des tribunaux permanents des forces armées en temps de paix, la reconnaissance du droit de recours individuel devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, l'abrogation de la loi anticasseurs ayant instauré la responsabilité pénale collective et menacé la liberté de manifester, participent également de cette attention aux libertés.

En matière carcérale, les quartiers de sécurité renforcée sont supprimés, et une loi de 1984 impose au juge d'instruction de

tenir une audience contradictoire pour l'exposé des points de vue du parquet et de l'inculpé avant le prononcé de la détention.

La loi sécurité et liberté ne sera finalement modifiée qu'en 1983. C'est qu'entre temps la gauche s'est préoccupée de la propagation du "sentiment d'insécurité" dans la population, qu'elle avait niée auparavant et vis-à-vis de laquelle elle se sent idéologiquement mal armée (cf. DEZALAY 1984) "insécurité" renforcée par le gonflement des plaintes en matière de petite délinquance, puis par l'arrivée des attentats terroristes. Elle devient beaucoup plus sensible à ces sujets, même si le Ministre lui-même, restant philosophe, voit dans l'insécurité la forme contemporaine de la peur libérée de ses pôles de fixation traditionnels que lui paraissent être la guerre et la maladie. Il voit l'insécurité comme un phénomène vécu sur un mode largement irrationnel, et doit périodiquement contre-attaquer sur la liaison suppression de la peine de mort=laxisme généralisé de la justice.

De fait, l'opposition politique attise les discours sur le laxisme, après l'abrogation de la loi Peyrefitte, tandis que dans le même temps, l'insatisfaction s'accroît sur le front des partisans des libertés, lesquels s'inquiètent de la nouvelle loi sur les contrôles d'identité préventifs. Car ses dispositions en paraissent suffisamment vagues pour que soient légitimées dans les pratiques policières, les discriminations fondées sur l'apparence ethnique, ou les contrôles d'identité dans le métro en l'absence de tout danger réel.

Si enfin, on a pu être tenté de vouloir réformer le Conseil Supérieur de la Magistrature afin de "mettre en harmonie le corps judiciaire avec le corps social", en diversifiant l'origine sociale des magistrats et en reconnaissant le pluralisme de leurs appartenances syndicales, tout en modifiant les lois injustes (Président de la République 25 juin 1981), force est de constater, au terme de la législature que tout est resté en l'état: la réforme constitutionnelle n'a plus paru à l'ordre du jour. D'où la persistance de l'idée largement répandue dans la population du caractère mythique de l'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard du pouvoir politique (voir SOULEZ LARIVIERE 1987, RICHEVAUX 1988).

B) - Démocratisation de la police?

Depuis longtemps baignée par une culture défavorable à la police, la vision de la gauche qui prend les commandes en 1981, est faite d'un angélisme qui pêche à l'évidence par méconnaissance de son fonctionnement réel. Le gouvernement présente d'emblée un bilan particulièrement négatif de l'action policière avant 1981, ce qui d'ailleurs n'allait faire qu'heurter durablement les sentiments de corps de l'institution.
A l'épreuve du pouvoir pourtant, va s'opérer assez rapidement une relégitimation relative de son rôle à travers des actes ou des textes, qui pour être moins spectaculaires que ceux concernant la justice, n'en seront pas moins déterminants. On crée en janvier 1982, la direction de la formation dont le but est de faire de l'état de policier un véritable métier. En réalité, cette prétention n'est pas nouvelle, mais la gauche fait franchir un saut qualitatif à la formation. La réflexion d'ensemble, rendue publique à travers le rapport BELORGEY (1982) traduit d'autre part, une volonté d'améliorer l'image de marque de la police, de "replacer son action sous le signe du service public", mais aussi de revaloriser le métier.
Le gouvernement se donne les moyens de mieux connaître les attentes des policiers et les besoins en formation à travers une enquête commanditée et analysée par INTERFACE, questionnaire envoyé à 110.000 agents auquel y répondent 70.000 d'entre eux et dont l'analyse des résultats portera sur un échantillon de 9.000.
Fin 1982, on adopte une charte de formation, et l'on augmente sensiblement les effectifs de 5.000 postes; une politique de prévention impliquant une présence plus sensible de la police dans les quartiers des villes est mise en place, à travers la technique de l'ilotage et l'organisation de conseils locaux.
Lorsque P.JOXE succède à G.DEFFERRE (juillet 1984) toute l'action gouvernementale en la matière sera axée sur la modernisation de l'équipement, politique de moyens sans choix clairs d'objectifs prioritaires... mis à part la croyance que la police peut devenir plus opérationnelle face à la "petite délinquance", que l'effectivité de ses investigations peut être accrue si les retards de la police scientifique sont accrus, si la protection contre le terrorisme est mieux organisée, et si les conditions de travail de la police à Paris progressent.

Bref, le second gouvernement du premier septennat socialiste s'ouvre à travers une politique de modernisation de l'appareil policier, et avec l'espoir que le pouvoir politique puisse mieux

en maîtriser les évolutions, tout en sachant échapper aux dérives de "l'état policier".
Pour GLEIZAL (1985, p.174-198) le véritable enjeu serait de parvenir à détacher le sort de la police de l'idéologie sécuritaire qui prend nettement le pas à partir de 1983, la professionnalisation pouvant contribuer à endiguer la propension naturelle de la police à l'autonomisation (p.195).
Voeu pieux sans doute, qui prendra fin un an plus tard, au moment où le nouveau pouvoir, confronté à un conflit social sans précédent, saura retrouver ses vieux réflexes d'utilisation de la police à des fins partisanes. Mais là, c'est tout une autre histoire (MONET 1987).

x
xxx

Philosophies policières, philosophies judiciaires... préoccupations constantes de toute politique publique, mais aussi, moments de réflexion dans la présentation de l'objet de l'étude, puisqu'ils en conditionnent les orientations.

Confrontées aux phénomènes sociaux "normaux" selon l'acception durkheimienne, que sont le crime, ou les phénomènes de délinquance ou de déviance (bref, à ce qui, au delà des terminologies, subvertit de quelque façon l'ordre en société), les institutions pénales tentent de réguler en dernier ressort les désordres les plus intolérables.

Mais dira-t-on, dans une société divisée, comment l'intolérable est-il perçu? Les marges de perception de l'intolérable sont-elles toujours, selon les diverses catégories sociales en présence, invariables dans le temps et selon les conjonctures? Si ce n'est pas le cas, comment en rendre compte empiriquement?

Nous avons désormais assez d'éléments théoriques en main pour présenter les résultats de nos investigations, et entrer dans le vif des trois études successives qui peuvent se lire indépendemment les unes des autres. Précisons toutefois qu'il y a une logique chronologique dans la démarche qui devrait permettre de faciliter la compréhension de la partie finale du rapport.

PREMIERE PARTIE

LES REPRESENTATIONS DE LA JUSTICE PENALE PAR LES FRANCAIS : UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE.

Ce premier volet de la recherche étant dédié à l'analyse de l'évolution des représentations sur une quinzaine d'années, l'outil servant à en rendre compte a été pensé dans le même état d'esprit que celui de ROBERT et FAUGERON qui, à l'origine, inspirèrent ces travaux (1978, 103-121). La partie du questionnaire qui s'y rapporte, nous avons pu la lire en introduction, se compose de deux types de questions : certaines choisies pour la construction de variables dépendantes, et d'autres, dites "d'idéologie générale" font figure de variables illustratives.

Comme nous avons pu le constater avec l'entretien de Madame X, 50 questions concernent à la fois les finalités perçues et souhaitées du système de justice, l'étiologie de la délinquance, le degré de responsabilité du délinquant, la sévérité, la stigmatisation pénale, la confiance ou méfiance dans la justice, son indépendance et le degré de contingence de ses décisions, les images projetées sur les magistrats, la police, les avocats et la prison, le recouvrement police-justice et certaines identifications projectives de rôle.

Parmi ces questions, figurent également des préoccupations moins directement liées à la justice stricto sensu, mais qui, à titre d'hypothèse de travail, nous semblent conditionner plus que jamais les orientations des représentations: par exemple, la résistance au changement social, l'attachement aux valeurs traditionnelles, l'optimisme quant à l'évolution sociale, mais aussi le degré d'attachement aux libertés publiques, la résistance à l'introduction des innovations, la tolérance aux styles de vie et valeurs alternatives...
S'agissant de conduire une réflexion de nature évolutionniste sur les représentations, l'une des contraintes obligées était de respecter l'intitulé des questions pour permettre une comparabilité terme à terme des réponses à une décennie d'intervalle.

On se devait donc, ainsi que l'enseigne CAPLOW (1982), d'assumer les vertus de "l'imitation patiente" propre à tout travail de réplication quantitatif, ce qui nous a permis de tirer un certain nombre d'enseignements, non seulement de connaissances sociales,

mais encore d'utiles apports méthodologiques sur le concept "d'images" visibles dans une société en évolution (rapport intérimaire OCQUETEAU, PEREZ DIAZ 1988, chapitre 1).
Il restait toutefois difficile de ne pas innover : la remise en cause de certaines valeurs avait entre temps profondément travaillé certaines parties du corps social.
D'où le besoin de mettre à jour, à travers de nouvelles interrogations, de nouvelles attitudes qui allaient pouvoir servir d'ailleurs à d'autres volets de l'enquête (notamment, à la troisième partie du présent rapport).

Sur la construction d'échelles d'attitudes permise par notre instrument, et la discussion subséquente de la permanence, de l'évolution ou de la disparition d'attitudes spécifiques dans la population, tout a déjà été dit dans le chapitre 2 du même rapport (OCQUETEAU,PEREZ DIAZ 1988, pp. 65-88 et 138-141). Il n'est donc pas question d'y revenir à nouveau dans le détail.

Nous montrions simplement que quatre attitudes dégagées durant les années 70 continuaient à se former dans les années 80 : l'attitude de manichéisme/relativisme (MANI=portée par un noyau de plus en plus faible de population); l'attitude de punitivité en rapport avec l'idéologie Law and Order (RESP= portée par des fractions plus larges de la société); l'attitude de méfiance vis-à-vis des acteurs du système pénal (MEFI=changeant peu en quantité mais portée par des fractions assez différentes de la population de 1970); l'attitude de résistance au changement social (CHAN= augmentant en importance quantitative, par effet de plus large pessimisme envers un avenir de plus en plus incertain).
On pouvait également dégager une attitude cohérente sur le recouvrement police-justice (POJU) qui n'avait pas été construite en tant que telle dans la première recherche ROBERT, FAUGERON (1978) mais plus tardivement (FAUGERON 1984) (les répondants croyant en l'idée de collusion des agences apparaissant en effectifs moindres qu'on s'y serait attendu: cela provient sans doute d'une perception accrue dans la population en matière de politique criminelle, de la déconnexion de l'action politique à l'égard de la justice d'une part, de la police de l'autre). Une dernière attitude inédite relative à la "permissivité ou tolérance à l'égard du libre gouvernement de soi" (PERM) fut rendue opératoire dans le rapport 1988 (mais là, par contre, les fractions "porteuses" nous sont apparues en poids plus faible que celui escompté).

Toutefois, il nous sembla délicat, sinon impossible de construire une échelle d'attitude "d'adhésion aux finalités des institutions en général" selon les éléments dont nous disposions aujourd'hui, non plus que celle de satisfaction envers l'indépendance de la justice, selon les termes où elle avait été construite jadis.
Nous disposions pourtant des questions susceptibles de les construire, en sorte que le problème nous parut mériter un examen plus approfondi (cf. rapport 1988, id. pp. 93-97).

Nous avons alors tenté de tester les degrés différentiels de satisfaction ou d'insatisfaction des français quant aux finalités du système judiciaire non plus à travers une attitude, mais plutôt à travers une problématique de "l'opinion". On pouvait en effet départager les français en familles d'opinions, engagées à un titre ou à un autre dans une lecture critique de l'action politique sur les thèmes judiciaires.

Cela constitua la troisième partie du rapport 1988 (pp.91-132) qui permit de mieux articuler l'enquête au contexte de l'époque. Il faut bien dire que nous étions frappés de constater par ailleurs la pauvreté et la monotonie de l'apport des sondages routinisés sur ces questions.
Par exemple, le CREDOC (1985) depuis 1977 pose aux français la question de savoir s'ils sont satisfaits de leur justice. Dans la mesure où les réponses ne sont pas, dans de telles études, référées à des systèmes d'attitudes plus ancrés, il paraît alors très délicat de maîtriser, donc de discuter autrement que spéculativement sur les éventuelles évolutions constatées. On n'arrive jamais à comprendre les raisons pour lesquelles, de façon constante, 99% de la population ne se dit pas "très satisfaite" de la justice, et pourquoi seulement 20% d'entre elle se dit "plutôt satisfaite".

Beaucoup plus enrichissantes par contre paraissaient les enquêtes routinisées d'AESOP, et notamment la synthèse de STEMMELEN (1986) qui s'esseya à établir une liaison très étroite entre perception annuelle des français sur la politique judiciaire, état du sentiment d'insécurité en rapport avec la nature de leur patrimoine, et reflet des opinions sur l'image de l'action du Garde des Sceaux, comme promoteur supposé d'une politique judiciaire de lutte contre l'insécurité.

Si les conclusions démystifiaient quelques préjugés tenaces, cette voie nous sembla limitée à un objet très pointu et ne nous parut pas rendre compte d'une véritable cartographie générale des attentes de tous les français en matière judiciaire.

Nous avons donc fait le pari de tenter une typologie (épuisant 65% de la population) des positionnements différentiels de la population française, en expliquant la nature des écarts mis en évidence, entre priorités attendues dans les finalités idéologiques de l'action de la justice et opinion portée sur la politique judiciaire au moment de l'enquête.

Nous émettions l'hypothèse que faire le constat d'une absence d'écart (items identiques) entre attente et perception signifiait, chez certaines fractions de population se montrer socialement "satisfait" de l'orientation du cours de la justice (10%); et que constater un écart (40%) signifiait à l'inverse, faire montre d'insatisfaction, donc de critique latente ou explicite.

Mis en correspondance avec les systèmes de valeurs et visions du monde respectifs de chaque sous-type donné par un système de tris croisés, les résultats apportés dessinaient une première cartographie des états de l'insatisfaction.

Cela prenait l'allure d'une explication psycho-sociologique, allant d'effets de déception à des effets de critique plus ouverts, voire de défiance déclarée.
Pour en arriver à fonder ces constats, les types étaient évidemment expliqués par les caractéristiques habituelles de la place occupée par les agents sociaux dans la stratification sociale, et par les affinités partisanes.

Encore ce schéma ne valait-il que pour ceux qui étaient assurés d'avoir une "opinion" à défendre. Pourtant, on voyait chez ceux qui ne prenaient pas de position assurée sur la chose judiciaire (15%) un idéal assigné aux finalités de la justice, qu'il était possible de référer à une vision du monde plus large concernant l'utilité de la justice pénale en soi.

Nous n'entendons pas revenir sur de tels résultats.

Toutefois, nous nous servirons dorénavant de cet apport, en partant de la construction d'un "indice de satisfaction" élaboré

pour la population entière (1) dont le statut ne prendra sens qu'en tant que variable supplémentaire ou illustrative, mais en aucun cas, comme variable active. Il ne donnera que plus de substance et de vie à notre population à nouveau typologisée selon la diversité de ses modèles de représentations actuels. Ce à quoi nous voulions aboutir.

I - BREFS ELEMENTS DE METHODE POUR UNE TYPOLOGIE DES REPRESENTATIONS : LA CLASSIFICATION PAR LES NUEES DYNAMIQUES

Une partition des représentations sociales des français sur la justice pénale, (on l'utilisera également pour les autres volets de l'enquête) présente cet avantage considérable par rapport aux analyses factorielles, de permettre l'identification de toutes les fractions de la population, y compris celles qui, occupant des positions intermédiaires, seraient mal caractérisées par des axes.

D'autre part, la construction d'une partition dégage des groupes finis porteurs d'un ensemble commun de représentations, à la différence des factorielles qui, isolant certes des visions cohérentes sur certains thèmes, ne permettent pas de savoir si les individus qui les portent ne divergeraient pas sur d'autres points.

Enfin, parmi l'ensemble des techniques de classifications, celle des nuées dynamiques (DIDAY, 1970) présente surtout l'avantage, par rapport aux classifications hiérarchiques, de fournir une partition qui privilégie la structure de l'ensemble des répondants (méthode géométrique) plutôt que celle des ressemblances entre individus pris deux à deux (méthode algébrique). Le second avantage de cette méthode est qu'elle fournit en outre un critère permettant d'évaluer la qualité de la partition finale obtenue (voir annexe méthodologique).

---

1) La "satisfaction" des répondants se déduit du fait de l'exacte concordance des réponses concernant les attentes envers une justice idéale d'avec les réponses portant sur les perceptions de la politique judiciaire au moment où l'enquête a été effectuée.
L'indice de satisfaction élaboré pour chaque classe de la typologie expliquée infra est le pourcentage des "satisfaits" par rapport à l'effectif de la classe.

II - DESCRIPTION COMPAREE DES ATTITUDES, VARIABLES ACTIVES DANS LA CONSTITUTION DE LA TYPOLOGIE.

Donnons d'abord à voir un tableau synoptique de notre population ventilée en 6 types et deux sous-types, à travers ses degrés d'engagement dans les six échelles d'attitudes construites pour l'analyse (tableau n° 1 p.75)

Ces échelles d'attitude ont en effet l'avantage de jouer le rôle de résumé des principales informations contenues dans le questionnaire.
Les deux premières, MEFI et POJU rendent compte des variables actives, puisque toutes les questions qui les composent ont entre autres servi à construire la typologie. Leurs coefficients de contingence avec la partition que l'on va décrire s'élèvent respectivement à 0.63 et 0.47, ce qui signifie que c'est l'attitude de "méfiance" envers les magistrats qui rend le mieux compte des divergences entre les types. Quant à l'attitude d'hostilité envers l'interdépendance des agences police/justice, elle les différencie significativement, de façon complémentaire.

Les quatre autres attitudes résument les principales dimensions des systèmes de valeurs de la population: leurs coefficients de contingence montrent de moindres covariations avec la typologie.

Si l'on considère que deux des quatre variables de l'attitude de "responsabilité à l'égard des défaillances au libre-arbitre-punitivité" (law and order) participent à la construction de la partition, un coefficient de 0.29 semble bien faible au regard des valeurs calculées pour les précédentes échelles, et donne à penser que les questions qui relèvent de cette dimension ne jouent qu'un rôle secondaire dans la constitution des types.
Par contre, l'attitude d'hostilité au changement social (CHAN), dont aucune question n'a le statut de variable active, présente un coefficient de 0.27, ce qui atteste que cette dimension est un assez bon instrument d'illustration de la typologie. Et cela milite encore une fois dans le sens de l'idée que les

représentations de la justice chez les français, ne peuvent pas se comprendre sans un examen parallèle de leurs attitudes face aux changements socio-économiques.

Enfin, l'attitude de manichéisme (MANI) et l'attitude de permissivité (PERM), avec des coefficients respectifs de 0.18 et 0.15, rendent nettement moins bien compte des différences entre les types.

Le schéma suivant illustre le degré d'ancrage de tous les types construits par la méthode de traitement employée, dans les différentes échelles. Le signe - à gauche signifie que les types qui s'en rapprochent se situent dans les zones de répondants qui portent très peu l'attitude; à l'inverse ceux qui se situent dans la zone + à droite portent en eux l'attitude à un degré de plus en plus fort.

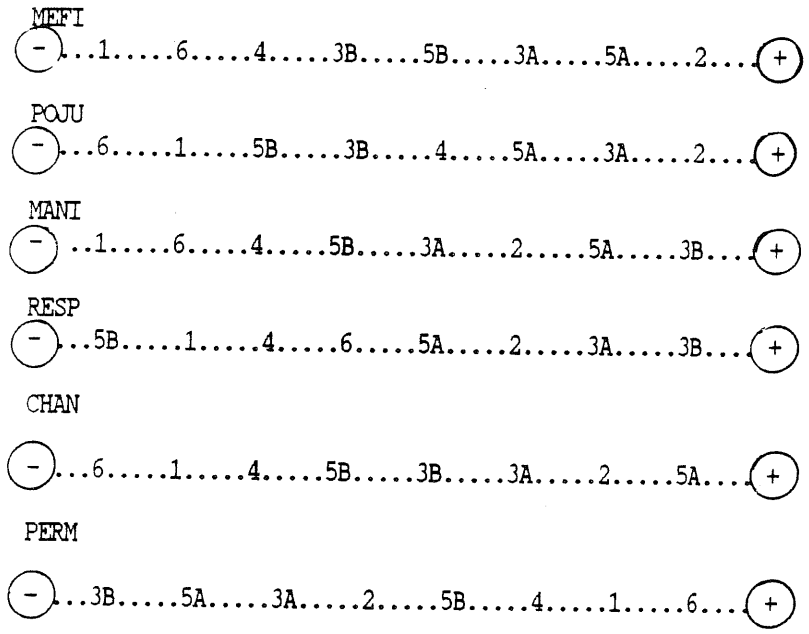

A) La première attitude est constituée par l'échelle **MEFI**: elle comprend les réponses de la population sur les questions de l'équité, de la routine, la question concernant les avocats de mèche avec les juges, et l'influence du meilleur avocat sur le

juge, donc un problème de suspicion sur l'indépendance des acteurs de l'institution et sur leur travail.
L'indice de Loevinger H est de 0.422.
Cette attitude a été qualifiée d'attitude de "méfiance envers des juges faillibles et désacralisés".

Considérant que plus l'on est ancré dans l'échelle, plus on porte loin l'attitude de méfiance, de scepticisme ou de critique, on peut dire que:

- à peu près de la même façon (1),les classes 1 et 6 sont les moins méfiantes à l'égard des acteurs qui symbolisent le fonctionnement du système pénal. Ce sont des satisfaits et des confiants dans le rôle respectif des agents de la justice pénale, et ils croient volontiers à l'indépendance des magistrats; ils accordent à leur fonction une très grande estime.

- Viennent ensuite, s'éloignant un peu plus du pôle de la confiance absolue, les classes 4 et 3B: il s'agit pour elles d'une "méfiance" toute relative. On notera d'ores et déjà que 3B n'est pas réellement porteuse d'une attitude qui dévalorise les magistrats en tant que personnes, si elle peut les contester dans leurs rôles. On peut dire également qu'ayant une vision très positive du rôle des avocats, elle s'interdit de les loger à la même enseigne, donc de contester l'influence des avocats sur les juges, élément qu'elle considère comme positif.

- Dans les positions moyennes, donc mitigées sur le degré de méfiance, arrivent ensuite les classes 5B et 3A qui se montrent, pourrait-on dire, plus directement méfiantes envers la personne et le rôle des magistrats : les répondants qui constituent ces classes, sensibles aux images négatives données comme des "on dit", tendent à accentuer la dévalorisation des personnages.

- Se situent enfin dans une position d'extrême méfiance envers les magistrats, les classes 5A et 2, cette dernière étant encore un peu plus féroce dans l'expression de ses images dévalorisées. On peut déjà y voir des traces de conformisme plus critique, une

---

1) On appellera "classe" un type construit par la méthode de traitement issu de la "classification automatique". Ce vocable n'a pas ici de pertinence sociologique. Il doit donc s'entendre comme un simple synonyme du mot "type".

propension à la défiance, sinon à un fort ressentiment contre la magistrature et les avocats englobés dans le même procès de mise à distance.

B) La seconde attitude est constituée par l'échelle **POJU.** Elle est composée de trois questions qui font sens, à partir d'identifications projectives de rôle : évitement judiciaire quelle que soit la certitude de l'innocence ou du bon droit; "présomption de culpabilité"; entérinement judiciaire des décisions policières.
Le coefficient H est de 0.486.
Cette attitude caractérise le bien-fondé de l'évitement des deux agences, dont les "intérêts" sont jugés interdépendants, donc en collusion: ou bien la justice est vue comme une agence qui entérine purement ou simplement les décisions de la police, ou bien comme une agence qui couvrirait ses exactions, et faillirait donc à sa mission de protection des libertés des citoyens.

-Il apparaît que ceux qui adhèrent le moins à cette idée de "collusion", qui croient donc à la totale indépendance de la magistrature face aux préconditionnements policiers, sont là encore les classes 1 et 6. 6 se montre très confiante dans les rôles respectifs des deux agences, et notamment s'efforce de croire à l'indépendance absolue des magistrats qu'elle voit comme les gardiens des libertés contre les éventuels empiètements policiers, tandis que 1 ne se montre que peu convaincue de la supposée "collusion".

-Venant ensuite, assez rapprochées les unes des autres, par ordre d'hostilité croissant vis-à-vis de la "collusion", les classes 5B, 3B, 4 et 5A; la classe 3A étant encore un peu plus ancrée que ces dernières.

-L'attitude prend enfin réellement tout son sens pour la classe 2 qui non seulement, instruit le procès de la magistrature, mais également celui de la police au même degré: les deux agences participent pour cette classe d'une réelle collusion. Il est donc légitime de vouloir les fuir à tout prix: il n'y a rien à attendre d'elles.

Si l'on synthétise les résultats des deux attitudes dégagées (MEFI+POJU), et si l'on s'efforce d'ordonnancer les classes sur ces deux dimensions, on résumera en disant que:

. les classes 1 et 6 sont à la fois les plus favorables aux acteurs-clés du système pénal, et les plus confiantes en l'indépendance de la magistrature vis-à-vis de la police. Ce sont en outre les moins conformistes de la société, dans la mesure où elles n'hésitent pas à se démarquer des images proposées.

. les classes 4, 3A et 5B sont un peu moins confiantes que les premières; elles ne sont pas franchement hostiles, mais sont plus promptes à trouver des justifications aux images qui leur suggèrent la méfiance. On peut déjà affirmer qu'elles ont des jugements plus conformistes. Les classes 3A et 5B les suivent d'assez près: ces classes sont un peu plus engagées dans un procès lancé à l'ensemble des institutions publiques de régulation.

. A l'extrême pôle de la méfiance, se situe la classe 2 qui fait preuve d'une grande hostilité, voire d'une défiance déclarée à l'égard de ces mêmes institutions.

C) Observons maintenant l'échelle d'attitude **MANI** rendant compte d'une vision manichéenne : exclure les "méchants" ou ségréger les mauvais sujets, afin d'endiguer la dégradation sociale. Elle se compose de quatre questions (amélioration des conditions de vie en prison; perte de moralité, chômage, indulgence de la justice comme causes de la délinquance; récidivisme expliqué par le mal dans la peau; bien-fondé pour un employeur de refuser d'embaucher un ex-détenu).
Le coefficient H de Loevinger est de 0.436.

On constate une distribution normale dans toutes les classes. Cela tient probablement au fait que cette attitude n'est pas directement reliée à la vision que chaque classe porte sur le système pénal proprement dit. Cette absence de liaison ne se vérifie cependant pas pour la classe 3B.

De fait, un premier ensemble réunit sept classes que l'on peut hiérarchiser à travers leur poids respectif dans l'ancrage de l'échelle, de la façon suivante: 1,6,4,5B,3A,2 (ces deux dernières sont très proches et un peu plus manichéennes que les

précédentes), 5A l'est beaucoup plus, mais se situe encore dans l'orbite des classes précédentes.

Seule 3B est infiniment plus manichéenne que les autres. C'est un manichéisme qui se revendique en tant que tel. Persuadé que la justice est trop laxiste, ce type réaffirme de manière très cohérente le besoin d'exclusion sociale par un système pénal qui aurait la faiblesse d'avoir renoncé à assumer cette fonction purificatrice. Châtiment, marquage et exclusion sont pour lui les éléments essentiels de la raison d'être du système répressif.

On est en présence d'une structure mentale très cohérente: punir, ségréger les mauvais est consonnant avec l'idée que ceux qui ne paraissent pas assumer cette fonction alors que c'est leur métier, sont également suspects. Il y aurait donc des juges noirs et blancs. Dans la présente démonstration, ils sont noirs. La police elle, par contre est blanche. Nous anticipons, on verra plus tard ce qu'il en est.

On peut déjà déduire que cette solide attitude va jouer un rôle déterminant dans la nature de la critique faite au système pénal.

Les autres classes, qui tirent du côté manichéen, sont conformistes à des degrés divers, adhérant à des énoncés qui arguent du bien-fondé de la mise à distance de ce qui fait peur, de ce qui leur est différent; l'exclusion (judiciaire ou autre) ne paraît que la seule issue possible, quand aucun type de solutions alternatives n'est susceptible de venir contrer la logique de cette attitude.

D) La quatrième attitude (**RESP**) vise à cerner le degré de responsabilité individuelle accordé au délinquant, et en partant de là, le degré de sévérité attendu des institutions répressives à ce mauvais usage de la liberté; en quelque sorte, le bien-fondé de la punition face à la transgression. Sous-jacente à cette attitude, on cherche à mesurer le degré d'adhésion à une philosophie implicite et latente du LAW AND ORDER, morale utilitariste selon laquelle le but exclusif de la punition serait de contribuer à la dissuasion, à l'exemplarité.
A titre d'hypothèse, on peut dire que les moins engagés dans cette attitude font primer un autre type de philosophie pénale, qui partirait d'une vision de l'homme où l'idée du libre arbitre

jouerait moindrement : la transgression dont l'individu se rendrait coupable trouverait ailleurs qu'en lui-meme des explications, la punition ne serait donc pas toujours la réponse adéquate à la transgression.

Quatre questions constituent cette échelle RESP dont le coefficient H est de 0.44. (le délinquant est responsable, il doit être puni; perte de la moralité, chômage, indulgence de la justice comme causes de la délinquance; casier judiciaire nécessité sociale; bêtise à punir sévèrement pour apprendre à ne pas recommencer).

.La classe la moins engagée dans l'échelle est la 5B. On pourrait la définir comme la plus hostile à la philosophie LAW AND ORDER. Et peut-être aussi comme la plus portée à sympathiser avec les cibles de la justice pénale dont elle se sent plus proche socialement. D'où sa volonté de rejeter la punition, qui a plus d'effets nocifs pour ceux qui la subissent, que d'avantages pour la société.

.Ensuite, légèrement plus engagées, mais de manière encore assez faible, comme si la mansuétude s'alliait chez elles à un "réalisme", les classes 1, puis 4 et 6, qui se suivent d'assez près. Constater que la classe 6 se situe en quatrième position ne manque pas d'intérêt, nous y reviendrons longuement.

.A un degré nettement plus engagé dans l'échelle RESP, les classes 5A et 2.

.La classe 3A l'est encore beaucoup plus fortement.

.La 3B les dépasse très largement: c'est la classe la plus punitive, la plus LAW AND ORDER de toutes.

Manichéisme et punitivité sont deux attitudes qui nous paraissent pouvoir se comparer l'une à l'autre. On observe globalement que:

.Les classes 1,4,5B,6, se caractérisent par des attitudes de faible ou de moindre manichéisme, et de faible ou de moindre croyance en la nécessité de punir à tout prix toute transgression, comme s'il y allait d'un impératif catégorique.

.Viennent ensuite les classes 2 et 5A.

.On observera que la classe 3A est moins homogène dans ses positions: moins manichéenne que 2 et 5A mais plus engagée dans l'idéologie LAW AND ORDER. Plus sensible aux discours de l'insécurité, elle conteste plus facilement les orientations des institutions, en instruisant par exemple le procès du laxisme de la justice. Bien sûr, elle croit assez que le monde se divise en bons et mauvais, mais c'est plutôt sur l'exclusion sans faiblesse des transgresseurs et fauteurs de troubles qu'elle concentre le plus clair de ses demandes à la justice. C'est probablement pour elle, un objectif politique de première importance. Là, réside la clé de l'ordre dans la société. C'est une manière de régénérer, sinon de fortifier le corps social, édifié par l'exemplarité de la sanction.

.La classe 3B, sans doute la plus extrémiste sur ces deux attitudes, reste la plus cohérente: elle voit la justice comme un glaive devant s'abattre sans faiblesse sur ceux qui portent le mal en eux : une punition sans faille contribue à purifier la société. Il est fort probable qu'on trouverait chez ce type, et pour ces deux raisons, les adeptes les plus convaincus et déterminés du rétablissement de la peine de mort. Quoi qu'il en soit, le fort degré de manichéisme conditionne entièrement sa réceptivité aux idéologies du châtiment et de l'exclusion sociale.

E) Conformisme et raidissements sociaux sur les questions normatives ou les représentations de la justice pénale trouvent souvent à s'actualiser, dans un certain degré d'hostilité ou de résistance au changement social plus général. L'attitude de résistance (**CHAN**) est construite à partir de quatre questions: le bien-fondé de ne pas expérimenter, le connu étant plus sûr; le passé plus moral que le présent; le changement comme nécessairement destabilisateur; l'innovation négative de l'égalité des sexes au travail.
Le coefficent H est de 0.441.

.C'est incontestablement la classe 6 qui est la moins impliquée dans l'échelle de résistance au changement, ou plutôt qui manifeste un enthousiasme pour tout ce qui symbolise l'expérimentation sociale. Elle déserte tout ce qui incarne la crainte, la peur ou la crispation face au réformisme. Cette classe est suivie d'assez près, par la classe 1.

. Viennent ensuite toutes les autres classes, très proches les unes des autres. Il est toutefois possible de les classer de la facon suivante: 4, 5B, 3B, 3A; puis, de facon beaucoup plus ancrée dans l'échelle, les classes 2 et 5A.

En résumé, cette échelle n'est véritablement pertinente que pour les classes 6 et 1 qui se démarquent du conservatisme social. Nous verrons d'ailleurs que ce sont les classes qui ont accueilli le plus favorablement les nouvelles perspectives de politique judiciaire inspirées par les socialistes. Leurs attentes réformistes furent les plus fortes, même si, nous le verrons, à des degrés divers ces attentes ont pu être déçues.

Il est symptomatique d'autre part de constater que la classe 3B se trouve en cinquième position. Nous verrons que si cette classe est politiquement conservatrice, elle se distingue de 2 et 5A dans sa manière d'appréhender le changement social par le changement politique. 3B a besoin de se prouver qu'un nouveau changement politique est une nécessité pour le mettre au service de l'ordre judiciaire qui aurait été par trop malmené après 1981.

Si l'on compare maintenant l'hostilité au changement social (CHAN) avec le manichéisme (MANI) et la punitivité (RESP), on peut dire que:

-les classes 6, 1, 4, 5B, les moins apeurées par le changement, sont également les moins manichéennes, mais il convient de distinguer entre 6 et 1, puis 4 et 5B.

-les classes 2 et 5A par contre, les plus effrayées sont également engagées de facon non négligeable dans l'attitude de manichéisme, et dans l'idéologie de la punition ségrégative, mais ne semblent pas les plus radicales.

-3A et 3B partagent la même hostilité au changement social sans être les plus radicales : moins engagées que 2 et 5A, elles se montrent par contre nettement plus engagées que toutes les autres dans l'attitude de manichéisme, 3B l'étant encore plus fortement que 3A.

-En réalité, il convient de considérer les classes 2, 5A et 3A comme faisant partie de la même constellation conformiste

passéiste, car dans des univers de représentations socio-politiques, on les retrouve partout ensemble. Elles craignent plus le changement social que 3B, de prime abord moins apeurée; elles s'en différencient pourtant par le fait qu'elles sont certes porteuses d'attitudes de manichéisme ou de punitivité mais moins fortement revendiquées que 3B.

F) Concernant enfin l'échelle de permissivité (**PERM**) (coefficient H=0.437) ("les gens sont libres de faire ce qu'ils veulent de leur personne" composée de 4 questions: pilule à 15 ans; pas d'émissions sur les homosexuels; choisir sa mort; sexualité libre chez les adolescents), nous pouvons constater que:

-3B est la moins permissive, c'est-à-dire la plus foncièrement hostile aux valeurs permissives ou de tolérance. Elle est suivie de très près par la classe 5A.

-Viennent ensuite, légèrement plus ouvertes, les classes 3A, puis la classe 2.

-Encore un peu plus ouvertes ou tolérantes, mais toujours de façon très relative, les classes 5B puis 4.

-Assez tolérante vient enfin la classe 1.

-La plus "permissive" de toutes est incontestablement la classe 6.

On peut penser qu'une attitude de permissivité en rapport au libre gouvernement de soi (avec l'idée sous-jacente d'une composante hédoniste à cette attitude), met en question la fixité de systèmes de représentation du monde au sens où elle fait découler une certaine forme de morale de soi-même et non plus de règles sacrées ou d'interdits sociaux issus de la tradition. Cette morale hédoniste peut provoquer de la contestation sociale dans le champ des valeurs, du permis et du défendu. Il n'est donc pas inintéressant de mettre en perspective cette attitude-ci avec celles du manichéisme, de la punitivité ou de l'hostilité au changement.

On observe alors que:

Le sens que chaque variable contribue à donner à un type sera toujours évalué de la même façon, c'est-à-dire en écart(s) positif(s) à la moyenne des réponses de la population générale.

Ce n'est qu'après avoir décrit ce en quoi chaque type se différencie de l'ensemble de la population, qu'interviendra l'explication des systèmes de représentations mis à jour. Car seules les variables individuelles et sociales prennent le statut de **"variables explicatives"**.

Nous pourrons alors conclure ce premier volet de l'étude sur un bilan compréhensif de l'évolution des représentations sociales sur la justice pénale.

TABLEAU DE L'ORDRE DE PRIORITE DE L'ANCRAGE DES TYPES DANS LES ATTITUDES,

DE LEUR DEGRE DE SATISFACTION ENVERS LA POLITIQUE JUDICIAIRE SOCIALISTE

TABLEAU N° 1.

	Ordres de priorité d'ancrage dans les échelles d'attitudes (du - au +) / CLASSES	TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3		TYPE 4	TYPE 5		TYPE 6	COEFFICIENT DE CONTINGENCE
				3 A	3 B		5 A	5 B		
		15,2 %	13,6 %	11,0 %	4,8 %	20,6 %	9,0 %	15,2 %	11,0 %	
VARIABLES ACTIVES	MEFI	1	8	6	4	3	7	5	2	0,63
	POJU	2	8	7	4	5	6	3	1	0,47
	RESP	2	6	7	8	3	5	1	4	0,29
	CHAN	2	7	6	5	3	8	4	1	0,27
	MANI	1	6	5	8	3	7	4	2	0,18
	PERM	7	4	3	1	6	2	5	8	0,15
	Indice de satisfaction à la politique judiciaire au moment de l'enquête (du moins 8, au plus 19, fort)	19	8	12		16	11	13	18	

ECARTS RELATIFS DE CHAQUE CLASSE ET SOUS-CLASSE

PAR RAPPORT A LA MOYENNE DU TAUX DE DESERTION

DES REPONSES SUR LES VARIABLES ACTIVES

****

TABLEAU n° 2

CLASSES / VARIABLES ACTIVES	TAUX DE NON REPONSES (X NSP + R.R.) DE LA POPULATION GLOBALE (en %)	CLASSE 1 $\frac{(x1 - \bar{x})}{\bar{x}}$	CLASSE 2 $\frac{(x2 - \bar{x})}{\bar{x}}$	CLASSE 3		CLASSE 4 $\frac{(x4 - \bar{x})}{\bar{x}}$	CLASSE 5		CLASSE 6 $\frac{(x6 - \bar{x})}{\bar{x}}$
				3 A $\frac{(x3A - \bar{x})}{\bar{x}}$	3 B $\frac{(x3B - \bar{x})}{\bar{x}}$		5 A $\frac{(x5A - \bar{x})}{\bar{x}}$	5 B $\frac{(x5B - \bar{x})}{\bar{x}}$	
Le juge est influencé par l'avocat qui parle le mieux.	8.9	- .40	- .32	-	- .36	-	+ .56	+ .78	- .34
En fait, les avocats sont presque toujours de mèche avec les juges.	17.2	- .12	-..53	-	-	-	-	+ .74	- .80
Des personnes influentes peuvent faire pression sur le tribunal.	5.7	- .05	- .36	-	- .40	-	- .37	+ .70	- .12
Selon que le juge a bien ou mal dormi (...) déjeuné, on ne sera pas jugé de la même façon	10.9	- .40	- .37	-	+ .36	+ .44	-	-	- .37
En général, les juges rendent des jugements équitables, justes.	7.3	- .21	- .34	-	-	-	-	+ 1.	- .38
Les juges sont presque tous des bourgeois et c'est ennuyeux parce qu'ils ne jugent pas tout le monde de la même façon.	9.9	- .53	- .33	-	+ .26	+ .26	+ .34	+ .70	- .49
Ceux qui ont le pouvoir n'ont pas beaucoup de mal à faire déplacer un JI qui leur déplaît.	11.3	+ .12	- .40	-	-	-	-	+ .3f	- .04
Les gouvernants se servent toujours de la justice contre leurs ennemis politiques.	22.4	- .26	-	-	-	-	+ .60	+ .43	- .33
Dès que l'on a affaire à la justice, on est considéré comme coupable.	3.7	- .70	- .46	-	-	-	-	+ 1.	- .59
Dans une affaire pénale, dès les premiers contacts avec la police, les jeux sont faits.	12.0	- .34	-	-	- .33	-	+ .42	+ 1.	- .58
Il vaut mieux éviter d'avoir affaire à la justice, même si l'on est innocent.	2.5	- .56	-	-	-	-	+ .44	+ .60	- .40
On a tort de se plaindre de la police, car elle ne fait que son travail.	2.2	- .32	- .45	- .77	- .50	-	-	+ 1.	- .77
Pour beaucoup de juges, juger devient une routine.	10.0	- .24	- .84	+ .34	-	+ .36	-	+ .48	- .45
S'il n'y avait pas la justice ou la police, n'importe qui ferait n'importe quoi.	1.2	- .42	- .33	- 1.	-	-	- .50	+/1.	+ .25
Quand quelqu'un commet un délit, il est responsable : il doit être puni.	1.6	- .13	+ .25	-	+ .44	- .81	- .25	+ 1.	- 1.
L'existence du casier judiciaire est une nécessité pour la protection des honnêtes gens. Ils doivent savoir à qui ils ont affaire.	3.7	- .14	-	-	- .38	-	-	+ 1.	- .73

A) - TYPE 1 (n=278 soit 15,2% de l'échantillon)

Ce type présente un très fort degré de confiance envers le système de justice pénale, et singulièrement envers ses acteurs symboliques. Les images des juges sont positives, tant en ce qui concerne leurs actes eux-mêmes (non perçus comme dépendants trop étroitement de la psychologie ou du caractère des personnages en question), qu'en ce qui concerne leur rôle : à cet égard, on écarte la routine trop dévalorisante, et l'on préfère revaloriser l'image de l'équité.

On rejette également comme une croyance reçue, l'idée d'un supposé déterminisme des origines de classe des juges sur le sentencing. L'image positive du rôle du magistrat (qui se manifeste d'autre part dans la croyance au caractère impartial de son action au prétoire), interdit d'admettre que le juge serait assez faible pour se laisser facilement circonvenir par le verbe d'un avocat plus talentueux, ce qui reviendrait en définitive à suspecter ses qualités d'impartialité et la noblesse de sa tâche.

L'impartialité semble d'ailleurs fonder la légitimité du pouvoir judiciaire: à ce titre, on ne sera pas surpris de constater que ce type n'accorde aucune crédibilité au fait que les rôles respectifs du juge et de l'avocat puissent se déconsidérer par une supposée entente entre eux, car cela signifierait en quelque sorte que le justiciable ne serait au total qu'un spectateur dépossédé, sans plus aucune garantie. La réaction à cette proposition est d'ailleurs dans l'ensemble plus extrême (pas d'accord du tout), preuve de son caractère scandaleux et impensable, alors que la tonalité générale était jusqu'à présent d'allure plus modérée.

Si l'on se tourne maintenant vers les questions sur l'interdépendance magistrature/police, ce type est l'un des plus portés à affirmer une différenciation absolue des rôles: le juge est vu comme le gardien de la maîtrise du processus judiciaire, il reste indépendant des préconditionnements policiers. Confronté à l'idée selon laquelle "dès les premiers contacts avec la police, les jeux sont faits", ce type manifeste un désaccord (modéré) beaucoup plus fréquemment que la moyenne (somme des désaccords=33%, alors qu'elle est de 64% pour la population entière).

Plus largement, ce type affirme sa croyance en la présomption d'innocence (sur la "présomption de culpabilité", la somme des désaccords est de 69%, alors qu'elle est de 46% pour la population entière).

Tant qu'on est en présence de questions auxquelles on répond par des principes, il reste simple de comprendre immédiatement la prise de position de chacun. Quand les répondants sont projetés dans une situation qui les implique plus personnellement, l'allure de leurs réponses change naturellement de pente.
Il convient donc de juger un type moins sur sa propension à participer de l'effet général de l'induction de la question, qu'à sa manière de s'en écarter, car il y va alors d'une capacité plus importante de prise de distance face au sens commun, ce qui donne plus de valeur au profil de la réponse:

"Il vaut mieux éviter d'avoir affaire à la justice, même si l'on est innocent" suscite certes, chez ce type un taux quantitativement important d'approbations; pourtant il se différencie par une moindre adhésion au principe énoncé (60% d'accords contre 76% de l'ensemble), mais également par sa facon de s'en démarquer (proportion beaucoup plus grande de désaccords modérés).

Ce type, l'un des moins portés à la méfiance envers les juges (MEFI=0 et 1), se refuse à les voir comme faillibles, et les considère comme indépendants; sa très grande confiance dans le fonctionnement judiciaire le porte très peu à croire à une "collusion" justice/police, ces administrations lui paraissant jouer convenablement leurs rôles respectifs; tout esprit d'évitement ou de fuite du justiciable lui parait très peu fondé (POJU=1et0).

Le travail de la police y jouit d'une image favorable; les agences de répression paraissent indispensables à la dissuasion, le maintien de l'ordre est une priorité gouvernementale (plutôt d'accord). Cette tranquillité d'esprit dans la conviction, au delà du rôle des acteurs, au delà du fonctionnement technique de la justice, on l'observe encore à propos de ses différentes prises de position sur l'environnement socio-politique de la justice.

S'il reconnait comme une évidence banale que les pressions de personnes influentes puissent s'exercer sur le tribunal, l'accord

de principe paraît moins fréquent que dans la moyenne de la population; il s'agit en outre d'un accord beaucoup plus modéré. Quant à la possibilité pour le pouvoir de faire déplacer un juge d'instruction qui déplaît, on remarque un degré d'adhésion (modéré) bien moins net que par rapport à la moyenne, mais surtout un désaccord explicite en proportion trois fois plus fréquent.

Quant à l'idée d'une instrumentalisation de la justice au service du pouvoir politique, elle suscite une incrédulité très manifeste, pour ne pas dire une réprobation à la formulation même de la question.

Bref, la "justice" est aussi un "pouvoir judiciaire" indépendant, et cela n'est pas chez ce type un vain mot. Sa légitimité en tant que telle fait ici l'objet de fortes convictions, et de surcroit de convictions positives et très assurées.

Cette conviction, nous pouvons encore mieux la fonder, à travers les finalités idéales qu'il assigne au système de justice: soit "contribuer à faire respecter les lois", soit "protéger les droits et libertés des citoyens". En somme, qu'elle joue son rôle de régulation au service de la légalité, ou qu'elle soit un rempart protecteur du citoyen contre l'emprise des autres pouvoirs, elle a une fonction d'équilibre général, ou de rééquilibrage. Ces convictions, de l'ordre de l'idéal, paraissent se concrétiser sous les ses yeux, car lorsqu'il est convié à se prononcer sur la perception des directions que prend la politique judiciaire au moment de l'enquête, il lui paraît que de tels objectifs sont convenablement remplis. Ce type affecte en réalité le plus fort indice de satisfaction (=19).

Seul sujet de déception : la justice n'en ferait peut-être pas assez en matière de protection des libertés et des droits des citoyens.

La confiance accordée aux magistrats, à l'indépendance de l'institution, bénéficie d'un surcroît de légitimité et d'adhésion, puisque l'opinion qu'il a de la politique judiciaire lui semble se concilier (se réconcilier peut-être aussi?) avec ses propres idéaux, ses systèmes de valeurs, l'ensemble de ses croyances sociales.

Quels sont ces systèmes de valeurs, et quelles sont les attitudes qui pourraient en rendre compte?... Ces répondants nous semblent se caractériser par deux attitudes typiques d'une sensibilité particulière au social, et par une vision particulière de l'homme, ce que nous allons montrer.

D'abord, il est incontestablement l'un des types le plus imperméabilisé aux thèses de la loi et de l'ordre. Il n'est certes pas question pour lui de nier le bien-fondé de sévir contre les mauvais usages de la liberté individuelle puisqu' on l'a dit, les agences de régulation sont une nécessité fonctionnelle indispensable en matière de dissuasion. Cependant il reste très réticent à adhérer au principe de la punition à tout prix, en cas de transgression. C'est en effet le type le moins ancré dans l'échelle RESP (1 et 0).

Par exemple, l'avertissement et la punition modérée destinée à faire réfléchir le candidat aux "bêtises" sont des solutions plus que proportionnellement revendiquées. Ces réticences envers la punitivité, sont à coup sûr liées à une étiologie de la délinquance plutôt sociale qu'individuelle; c'est aussi vrai en ce qui concerne l'étiologie de la délinquance juvénile pour laquelle on fait surtout référence aux "conditions de vie trop mauvaises". les autres opportunités étant au total assez largement désertées.

On peut d'ailleurs étayer cette sensibilité à "l'être social", en montrant comment un système de valeurs à composante humaniste caractérisant fondamentalement ce type le rend totalement étranger à des représentations manichéistes. Sur l'échelle qui rend compte de cette attitude, ce type reste en decà de la moyenne générale (MANI=1 et 0). Ainsi par exemple, manifeste-t-il un désaccord très explicite avec l'idée du "mal incarné". Sensible d'autre part aux effets néfastes de la stigmatisation , de la mise à l'écart sociale par le casier judiciaire, il se montre par contre fermement convaincu par les idéaux de la réhabilitation des condamnés: on le voit manifester un accord sensible avec l'idée d'améliorer les conditions de vie en prison, et une hostilité à l'égard de toute exclusion, comme celle par exemple, ayant trait à l'idée de refuser d'embaucher un ex-détenu.

Il reste à vérifier comment cet ensemble d'attitudes sous-tendu par des systèmes de valeurs spécifiques, fait sens avec les représentations concernant le changement social.

A l'évidence, s'il demeure mesuré et pondéré dans ses prises de position sur le chapitre, ne manifeste cependant pas la moindre trace de "résistance" (dans l'échelle CHAN=1 et 2, il se place en seconde position sur l'ensemble des 6 types, sur le continuum de la résistance la plus faible à la plus intense). Généralement plutôt enclin à l'optimisme sur l'avenir de la société (ce qu'on expliquera plus loin par la nature de son statut social), plutôt convaincu par les idéaux de progrès dû aux connaissances et aux techniques, il n'a pas de craintes significatives par rapport aux nécessaires innovations sociales qu'il voit positivement, à la condition toutefois qu'elles ne soient pas trop aventureuses.

Sa modération se manifeste sur le plan politique, à l'égard des questions qui relèvent de la légitimité des limitations aux libertés publiques, jugées dans l'ensemble "parfois admissibles". Que ce soit en matière de censure de la pensée (livres et films) de l'information (saisie d'un journal) ou de limitation du droit de grève, il s'efforce en réalité de toujours concilier l'idée qu'en démocratie, pour préserver la liberté du plus grand nombre, celle de l'intérêt général, il peut être nécessaire d'en passer par quelques restrictions d'intérêts particuliers.

Cette modération concerne également le libéralisme culturel et la permissivité. Si ce genre de valeurs ne le caractérise pas à proprement parler, son degré d'ancrage médian dans l'échelle PERM (=2) attesterait toutefois que sa sensibilité irait plutôt dans le sens de l'ouverture et de la tolérance, sauf pour quelques questions relatives aux moeurs, à la remise en question de la valeur travail, lesquelles font l'objet d'un plus grand embarras (position refuge dans les NR).

Enfin, d'autres variables supplémentaires destinées à mieux fonder l'identité du type en question et à mieux cerner le système des attitudes dont il est porteur, vont également dans le sens de la modération nuancée.

Cependant des clivages relevés sur cinq questions particulières en terme d'accord ou de désaccord illustrent nous semble-t-il, une différence de sensibilité due à la présence de fractions d'âge différentes en son sein: il s'agit par exemple de la solidarité indéfectible à l'Etat Nation, les jugements sur l'école plus civique d'autrefois, des jugements sur l'autorité familiale

supposée garante de l'ordre social, les principes éducatifs autoritaires, et le bien-fondé de la lenteur des évolutions sociales.
Sur l'ensemble de ces questions, les positions d'accord modéré avec ces principes sont le fait de la plus large fraction. Elle se montre dans l'ensemble loyale envers les finalités des institutions et avec les grands principes d'identification. Les oppositions relèvent en réalité d'un débat interne entre "parents" (35-49 ans) et jeunes (15-24 ans) issus d'un milieu assez homogène.

Ces observations nous conduisent à mieux cerner comment cette classe "investit" le questionnaire qui lui est soumis. Point non négligeable en ce qu'il peut nous aider à comprendre où et pourquoi tel type se singularise des autres, dans ses fuites ou ses surinvestissements.
Il ne s'agit plus alors de considérer les modalités différentielles d'engagement en fonction de la manière dont on se moule dans les réponses préformées à des questions extérieures, mais plutôt en fonction des thèmes proposés dont la visibilité peut faire sens ou non, laisser indifférent mais aussi passionner.

Deux questions font l'objet d'un taux de désertion absolument nul (ce qui est très rare): les causes de la délinquance, et les finalités assignées à la justice.C'est la marque assurée d'un solide système de représentations de la justice, et d'une philosophie appuyée du dysfonctionnement social, entraînant des prises de position déterminées. Elles paraissent conditionner une part importante de l'identité sociale du type.

Tout se passe comme s'il lui fallait alors mobiliser l'ensemble de ses ressources personnelles, ostensiblement revendiquer une autre identité, pour soutenir les principes auxquels il tient, qui allieraient l'humanisme, la tolérance et le respect des droits, à l'encontre d'autres valeurs jugées redoutables, et qui pourraient menacer l'état de droit.

De telles spéculations semblent corroborées par le fait que sur l'ensemble des questions, il s'engage nettement plus souvent que la moyenne. Et cela est également vrai de thèmes très spécifiques. Concernant par exemple les variables actives du questionnaire, l'investissement est très net sur l'image des agences de

régulation, le rapport police/justice, le problème de la légitimité des institutions répressives, celui des influences internes et externes dans la fonction de jugement. Bref, sur les processus de régulation et les aspects légalistes des institutions.

Concernant les variables supplémentaires, on observe un taux d'engagement également très significatif sur les questions de légitimité des atteintes aux libertés publiques, celles relatives aux idéaux de progrès, les questions d'ordre et de régulation, la valeur patrie, et tous les positionnements de nature politico idéologiques, ce qui laisse à penser que ces questions paraissent réellement un enjeu déterminant dans le débat social, par rapport auquel il importe de réaffirmer des principes haut et fort.

Il reste enfin quelques questions plus rares et atypiques parmi lesquelles on observe un taux d'engagement proportionnellement moindre, par rapport à la moyenne: ce sont surtout le thème de la correction éducative et le jugement sur les vertus de l'école d'antan qui recueillent des taux de silence plus significatifs. Questions donc, ou bien trop caricaturales et outrageusement simplificatrices, ou bien sans réelle visibilité pour faire l'objet de décisions réellement fondées.

Il en va de même à propos de l'égalité des sexes au travail: ("des femmes travaillent alors que leur mari gagne suffisamment pour subvenir aux besoins de leur famille"). Peut-être la formulation introduit-elle de la mauvaise conscience propice à la fuite, en ce qu'elle discute le bien-fondé d'une valeur nouvellement acquise, mais qui pourrait contribuer, si on l'affichait comme un principe trop catégorique, à sécréter une autre inégalité, celle du chômage massif.

La liberté sexuelle pour les adolescents suscite également le retrait: faible visibilité ou évitement chez des parents par ailleurs libéraux?..

Le refus d'embaucher un ex-détenu provoque aussi de la désertion significative. A quoi l'imputer?... Probablement, la réhabilitation sociale du condamné ne saurait se faire au prix de l'adhésion à la "lutte des classes"?...

Le juge d'instruction que l'on déplacerait parce qu'il déplait? Question trop équivoque, chargée d'ambiguïté pour un tel type qui, ayant sans doute une meilleure connaissance des rouages internes de la machine judiciaire trouverait la proposition par trop triviale? Ou plus simplement, ne s'agirait-il pas d'un effet d'évitement devant une dissonance cognitive, impossible à gérer dès lors qu'on a fait acte de foi devant la politique judiciaire d'un gouvernement apprécié. On aurait alors des réticences à suspecter qu'il puisse mettre à mal l'indépendance du pouvoir judiciaire...

Un libéralisme culturel tempéré, beaucoup de certitudes sur le rôle des institutions, des difficultés à afficher des principes trop tranchés sur les valeurs...

QUI SONT-ILS? (1)

Un peu plus fréquemment des femmes (+4.28), mais cela n'explique pas grand-chose.
Des 35/39ans surreprésentés (+3.44), et des très jeunes.
Des urbains de la région parisienne ou des grandes villes de province.
Essentiellement des actifs (+1.62) tant pour la personne interrogée que pour son conjoint, si la première ne se considère pas comme chef de famille. Mais également des inactifs qui se recrutent beaucoup plus fréquemment dans les catégories d'élèves-étudiants (+4.81).
Les actifs appartiennent aux cadres supérieurs et professions intellectuelles supérieures: plus précisément, aux professions libérales (+0.6), au corps enseignant (+1.41), aux ingénieurs (+0.98); également aux professions intermédiaires de la fonction publique (+1.39), des techniciens (+0.98), et au monde des employés administratifs des entreprises (+1.75).
Cette population petite bourgeoise se caractérise surtout par la possession d'un fort capital culturel, elle est très fortement diplômée de l'enseignement supérieur.
Les inactifs sont issus des mêmes catégories sociales.

---

1) On pourra se reporter aux tableaux récapitulatifs n° 3, 4, 5, 6 de la partie conclusive de ce volet de l'enquête puisque tous les types y sont réunis.

En matière de religion, ce type refuse plus fréquemment de répondre, ou bien réfère plus souvent que l'ensemble à d'autres religions que la catholique. S'il refuse également pour une grande part de s'exprimer sur ses croyances religieuses, les répondants s'avouent néanmoins soit fervents (+0.66) mais plus certainement incertains ou ébranlés (+3.02), bien que leur éducation religieuse fût dans l'ensemble plutôt intense ou moyenne (peut-être un effet de scolarisation d'héritiers dans le secteur privé). Lorsqu'une pratique messalisante est annoncée, elle est plus souvent assidue ou régulière, et beaucoup plus rarement d'ordre conformiste.

Se disant généralement un peu plus fréquemment syndiqués que la moyenne de la population, et plus impliqués dans les réseaux associatifs (1 ou 2), les répondants de ce type ne se disent par contre pas du tout militants politiques.
Socio-démocrates, ils adoptent des positions modérées sur l'axe droite/gauche, et se positionnent plus volontiers que la moyenne sur le centre gauche de l'axe (+4.48), et très secondairement sur le centre droit (+0.95). L'affinité partisane plus que proportionnellement annoncée est le P.S. (+4.49) et secondairement l'U.D.F.(+2.53); ou bien alors, ils n'en déclarent "aucune" (+2.44) (les plus jeunes sans doute).

Généralement plus souvent propriétaires de leur logement, et possédant plus fréquemment une résidence secondaire, ils adoptent massivement des stratégies d'accession à la propriété. Ils possèdent de multiples comptes bancaires, et annonçant plus souvent que l'ensemble plus de 3 éléments de patrimoine.
Ces indicateurs invitent à penser qu'ils appartiennent à la fraction supérieure de la petite bourgeoisie des intermédiaires et cadres publics, certes économiquement assez nantie, mais dont la réussite sociale réside surtout dans le degré de responsabilité que leur confèrent leurs fonctions intellectuelles par lesquelles ils investissent symboliquement tout leur prestige social.

L'ensemble de ces critères explique assez aisément des représentations d'un groupe social relativement homogène qui comprend à la fois des légalistes convaincus et sereins, des personnalistes chrétiens et humanistes de gauche. Ils n'adhèrent que peu à des raisonnements en terme de luttes de classes sociales. On peut penser qu'ils purent tenir des discours plus radicaux sur la justice dans un passé assez proche, au moment où ils étaient plus jeunes et non encore insérés socialement.

Croyant à la perfectibilité de l'homme et à l'amélioration sociale, aux vertus de l'Etat providence, optimistes, relativement ouverts aux évolutions dans la mesure où elles peuvent contribuer à diminuer les inégalités sociales les plus criantes, peu nostalgiques du passé, réformistes par tempérament politique, très sûrs de leurs opinions en vertu de leurs positions sociales enviables, ils s'opposent fondamentalement aux idéologies de la punition auxquelles leurs systèmes de valeurs ne les prédisposent aucunement.

Ils y seraient d'ailleurs tellement peu enclins, qu'ils pourraient même être assez volontiers déterminés à les combattre politiquement.

B - TYPE 2 (n=249 individus, soit 13,6% de l'échantillon)

Aux antipodes des classes 1 et 6, il se caractérise d'abord par une extraordinaire méfiance envers les acteurs judiciaires (MEFI=3,4,2). Il est sans conteste le plus hostile de tous sur le chapitre, manifestant une sorte de radicalisme affectif, une surenchère virulente d'autant plus facilitée qu'elle se moule plus aisément dans le conformisme de certains énoncés: si l'image du juge se présente ici comme tout à fait déplorable (routinier, soumis à ses humeurs psychologiques, non équitable, et influencé par les avocats les plus talentueux), il ne fait pas de doute non plus que l'avocat entre en collusion avec lui contre les justiciables. Dans la population d'ensemble le désaccord sur cette proposition domine (51%) et la position d'accord reste dans l'ensemble plus souvent modérée (31%); dans le type sous examen, l'ensemble des accords s'élève à 79%, et 62% font à eux seuls l'objet d'une suspicion extrême.

En réalité, ces critiques virulentes ne participent qu'à la logique de la mise à distance d'un monde avec lequel aucune sorte d'identification n'est possible, pour lequel la suspicion dévalorisante ne peut être dite que sous une forme paroxystique. Cette mise à distance, c'est d'une façon générale celle par laquelle s'exprime un ressentiment très tenace à l'encontre du "puissant", le juge "bourgeois", et cette incarnation de classe emporterait à soi seule condamnation (80% d'accords dont 79% d'accords extrêmes, contre 38% dans la population d'ensemble).

"L'avocat qui parle le mieux" (autre façon de critiquer sa liaison à l'argent, donc à la puissance) fait l'objet du même procès de mise à distance, par où s'exprime un incoercible ressentiment.

Mais ces acteurs sont-ils seuls en cause? La police est-elle mieux lotie?... On assiste en fait pour elle, au même effet de mise à distance. Ce type juge plus négativement son travail que l'ensemble (55% de réponses favorables pour 64% dans l'ensemble). Il est en outre le type le plus fortement engagé dans l'échelle d'attitude POJU (=notes les plus élevées), ce qui signifie qu'il nie autant l'idée d'indépendance des agences police et justice, qu'il les suspecte de collusion. Dans toute affaire pénale, tout

lui paraît dit au stade policier. Pas étonnant alors que la seule stratégie ou salut disponible au citoyen de ce type soit la fuite ou l'évitement.

Conclusion presque triviale, à tout le moins banale et de "bon sens", en tout point congruente avec la mise au pilori des acteurs eux-mêmes et du système pénal dans son entier.

Si les acteurs font l'objet d'un ressentiment certain, le système judiciaire lui-même est attaqué: presque "naturellement" sous influence des pressions extérieures des puissants, il est à la merci du pouvoir politique et l'indépendance du juge d'instruction n'est évidemment qu'un mythe.

Est-il possible d'expliquer par des considérations plus conjoncturelles une telle mise à distance?
La distance entre l'idéal investi et la perception de la politique judiciaire actuelle est un fossé dont rien ne permet de considérer qu'il puisse être aisément comblé (indice de satisfaction le plus faible=8).
Ce type attribue en effet deux vertus cardinales à un système de justice digne de ce nom: le maintien de l'ordre, ou la sécurité des personnes. Or ces deux finalités, ne sont en rien celles perçues. Ou bien, chez la fraction la plus importante du type, on ne sait pas ce qu'elle fait en réalité, ou bien, pour la fraction la plus faible, la justice cherche à "maintenir l'ordre", alors qu'elle devrait plutôt contribuer à restaurer la sécurité. ce qu'en aucun cas, elle ne paraît disposée à faire.

D'où une explication probable de la virulence des discours critiques, se donnant surtout à comprendre sur le mode de l'indignation ou de la protestation.

Nous sommes ici dans l'ordre de la rupture, de l'effondrement ou de la dégradation sociale. C'est la légitimité même des institutions de régulation publique qui s'en trouve affectée.
On est d'ailleurs en présence du seul type tendant à se démarquer du pourcentage moyen sur la question du rempart policier et judiciaire censé réguler la criminalité.

Pour faible que soit en valeur absolue, la différence de la somme des positions d'accord (87%) chez lui, elle est singulièrement inférieure à la moyenne (91,3%).

Pour une partie des répondants, la légitimité même des institutions de régulation se trouve remise en cause ou fait problème de plus longue date. Tout se passe en effet comme si l'existence de ce rempart n'allait pas de soi dans une démocratie avancée. Pourquoi?

L'expérience sensible du social se réduit probablement chez une fraction des répondants aux projections qu'ils se font du monde selon une procédure proche du solipsisme. Cet effet rend par définition qui en est porteur incapable de relativiser socialement sa propre expérience sensible du monde: dans ce cas, ne pas approuver la proposition peut signifier se montrer incapable d'imaginer comment l'on pourrait soi-même participer à la gabegie générale (rappel: "si la justice et la police n'existaient pas, n'importe qui ferait n'importe quoi"). En d'autre termes, "je n'ai pas lieu d'adhérer affirmativement à un énoncé à travers lequel il est impossible que je puisse me reconnaitre; si tout le monde est comme moi ou fait comme moi, il n'y a plus besoin de police ou de justice, parce qu'il n'y a plus de criminalité...

Ou alors, selon une variante différente, "l'expérience des débordements sociaux (et non plus individuels) cette fois-ci étant pour moi une nécessité, je n'ai pas lieu de vouloir ou non conforter des institutions par nature arbitraires, aux mains de ceux qui profitent de l'ordre inégalitaire tel qu'il est, et qui chercheront toujours à faire respecter cet ordre là"...
D'où, là encore, une explication probable à la moindre adhésion au principe. C'est dans ce style de raisonnement que se situe notre Madame X.

L'expression de ces deux sous sensibilités apparemment divergentes pourrait-elle scinder le type en question en deux sortes de représentations particulières des processus normatifs ?

Rien n'est moins sûr, si l'on veut bien poursuivre l'examen des attitudes de ce type original.

Par exemple, il manifeste un manichéisme certain (MANI=3 et 2) en proportion cependant moindre que celui de le type 3 qu'on examinera plus loin.
Le type 2 explique plus que proportionnellement le récidivisme par l'idée du "mal dans la peau". Il croit en outre fermement aux

vertus de la punition (bêtise sévèrement punie) et à la responsabilité individuelle dont les défaillances doivent être d'une façon ou d'une autre châtiées (RESP=3 et 2).
La volonté d'exclure sans douceur les délinquants en prison paraît une évidence, mais il n'est pas sûr que le refus d'embaucher un ex-prisonnier de la part d'un patron soit dans l'ensemble bien vu, c'est même une opinion ouvertement critiquée: on reste là dessus à l'unisson des tendances de la moyenne générale, dont on a dit dans le rapport intérimaire qu'elle symbolisait une hostilité déclarée à l'égard de l'égoïsme patronal plus qu'autre chose.

Plus éloquente semble la farouche résistance au changement social: c'est le type, avec le 5A, le plus ancré dans l'échelle (CHAN=3 et 4). Toute entreprise de réforme paraît donc soit vouée à la catastrophe, soit considérée comme stérile et ne réglant rien. Les choses sont toujours destinées à empirer dès qu'on veut les faire évoluer; ne rien brusquer, si l'on n'est pas sûr de ce que l'on change paraît la seule sagesse ou le bon sens minimal.

Comment mieux expliquer cette attitude de repli, voire de crispation ou d'hostilité au changement social?...

Les systèmes de valeurs sont homogènes sur un nombre de variables non négligeable.
Par exemple, le sentiment d'appartenance à la patrie est très fort, et joue comme le garant suprême de l'identité sociale. S'y associe étroitement la famille qui doit participer à la cohésion de la société (plus que proportionnellement, on adhère à l'idée que la défaillance de l'autorité familiale contribue à expliquer la dégradation sociale générale).
La femme a d'autre part pour mission de présider aux destinées du foyer, et sa prétention à travailler est considérée comme tout-à-fait anormale. Dans le même ordre d'idée, l'éducation autoritaire paraît une nécessité vitale.
Concernant les causes de la délinquance juvénile, si l'on observe une fraction refuser de répondre, le "mauvais fond" (trace de manichéisme) et les défaillances de l'autorité parentale sont convoqués prioritairement. Par ailleurs, la dégradation des moeurs est vue comme un véritable fléau social.

Nous sommes en présence d'un des types les moins permissifs qui soient (PERM=1 et 0). Mais, détail intéressant et fort révélateur, le droit au suicide et la liberté d'attenter à son corps en se

droguant sont admis, tenus dans une sorte d'indifférence ou de mépris qui ne saurait de toute façon concerner l'univers social des intéressés.

En fait, si ce type voit son univers social se dégrader, ses systèmes de valeurs et croyances attaqués de toutes parts (ce qui permet de mieux comprendre en quoi ses multiples frustrations sociales peuvent se transformer en ressentiment aussi bien contre les puissants que contre les "autres"), il sait faire preuve d'un sursaut d'énergie en affichant également un attachement féroce à la défense des libertés publiques, en fait à la défense de "ses" libertés... Celles qui tendanciellement pourraient être menacées dans ce qu'elles ont de plus oxygénant ou vital. D'où des contestations radicales aux propositions qui justifient ces limitations et particulièrement celles concernant le droit de grève (à l'exception d'une minorité qui l'approuve au contraire, on verra pourquoi).

En définitive, nous avons bien un tronc commun de représentations sociales et de valeurs communes.

S'en échappe toutefois une différence très significative. Elle concerne l'expression de la structuration sociopolitique de la classe.

Solidaires de l'idée de patrie à défendre, s'accordant sur l'idée d'un ordre moral ancestral porteur du bien, attachés à la défense des libertés publiques, très rigoristes en matière éducative, d'accord pour perpétuer la division "naturelle" des sexes au travail et au foyer, ce type résiste pourtant au changement social pour des raisons divergentes tenant à leur place respective qu'occupent ses répondants dans le système de production (ouvriers/paysans). Ce qui se voit notamment à la lecture des causes de la délinquance en général (inégalités sociales, chômage contre causalités individuelles).

La plus grosse fraction de ces répondants sont porteurs de représentations "conformistes critiques à tonalité poujadiste". Ils se montrent très pessimistes sur l'avenir de la société; ils développent de très forts relents de nostalgie par rapport au passé; ils craignent un progrès matériel et technique qui semble les déposséder de leur identité très conservatrice; ils se plaignent également de la perte de la morale ancestrale et de

l'école aux vertus civiques. Bref, ils colportent des traces de réaction en surinvestissant les propositions relatives au "retour aux bons principes d'autrefois".

Mais à cette fraction s'en oppose une autre -minoritaire- qui garde l'optimisme rituel en un avenir (radieux?): culturellement imprégnés d'idéaux révolutionnaires (ils proposent de bouleverser les habitudes acquises), ils veulent croire à un progrès matériel et technique pouvant rejaillir sur l'ensemble de la société. Ils sont naturellement intransigeants à l'égard du bien-fondé du droit de grève (conquête sociale acquise) et dénoncent l'égoïsme patronal.

Les premiers dénoncent surtout le laxisme et l'indulgence coupable de la justice envers les criminels, tandis que les seconds accusent plus volontiers la montée du chômage pour s'expliquer la délinquance.

QUI SONT-ILS?

Des personnes plutôt âgées (entre 50 et 70 ans surtout).
Nettement plus fréquemment des ruraux ou des urbains des petites villes.
Massivement des ouvriers (+4.61) qualifiés (+1.42) et plutôt non qualifiés (+2.28) ou des employés subalternes (employés civils et agents de service de la fonction publique (+1.53)), employés de commerce (+0.61), personnel de service direct aux particuliers (+1.78); enfin, des retraités de ces catégories (+3.92). Enfin, des artisans.
De scolarité surtout primaire (+12.49).
Plus souvent croyants (+2.99) mais se disant aussi incroyants (+1.03).
Catholiques en tout état de cause, à la pratique rare et conformiste.
Peu syndiqués, peu militants politiques et peu associatifs.
Ils se disent surtout locataires, et très peu nantis de patrimoine.
Ils se situent sur l'axe à l'extrême gauche, au centre ou à droite; leurs affinités partisanes vont plus que proportionnellement aux deux extrêmes de l'échiquier politique: P.C.F.(+2.8) (secondairement P.S. (+1.47)) et R.P.R.(+2.92)(secondairement F.N./ P.F.N.+1.42) ou sans affinités partisanes (+1.28).

Peu nantis économiquement et culturellement, manichéens, sécuritaires et en accord avec les thèmes de la punition, ils ont en commun d'être portés par un ressentiment certain contre les "puissants", et d'adhérer surtout à des discours protestataires, qu'ils soient de droite ou de gauche.

Le sécuritarisme semble avoir colonisé une grande fraction de ce type prolétaire. Mais il n'a pas entièrement succombé à la demande d'une justice pourvoyeuse d'un surplus de sécurité. Des fractions minoritaires communistes, montrent toujours un espoir dans une justice sociale correctrice des inégalités, celle que n'a pas apporté la gauche socialiste. Elles gardent cet optimisme rituel envers l'avenir, qui est le propre de certains ouvriers qualifiés porteurs de traces d'idéologie révolutionnaire; leur croyance repose sur une attitude incorporée faite de ce que SCHWEISGUTH (1984) désigne comme un "anticapitalisme moral orthodoxe" (pour constater d'ailleurs qu'il ne fait que régresser dans la société). Peut-être, cela empêcherait-il une perméabilité totale à la colonisation de l'idéologie sécuritaire chez ces fractions sociales "dominées", pourtant de plus en plus séduites par le crédo du laxisme judiciaire.

Nous montrions toutefois dans le précédent rapport que "la culture communiste" jouerait de moins de moins comme un coupe-circuit, et que la pénétration de l'idéologie LOI et ORDRE aurait fini par avoir un très grand impact du fait de son introduction par le truchement des femmes d'ouvriers, d'autant facilitée s'ils ne sont pas des ouvriers qualifiés (OCQUETEAU, PEREZ DIAZ 1988 p. 112-113).

C - TYPE 3 (n=289 individus soit 15,8% de l'échantillon)
‹SOUS-TYPE 3A (11%) et SOUS-TYPE 3B (4,8%)›

Au delà d'un tronc de représentations communes contribuant à distinguer le type 3 des autres, on discerne deux sous-types, divergeant sur l'ensemble des sujets suffisamment fréquemment pour qu'on puisse les analyser séparément.
Nous pourrons donc, après les avoir décrits pas à pas, l'un à la suite de l'autre, fonder plus théoriquement les différences des deux profils dégagés.

Sur les variables actives, le type se caractérise d'abord par une imagerie plutôt dévalorisée de la fonction et du rôle des acteurs judiciaires. Particulièrement annexée par 3A, l'idée de routine est acceptée avec sensiblement plus de réticence par 3B. Selon les mêmes modalités, le jugement en équité fait l'objet d'un très grand scepticisme.
Le clivage entre les deux sous-types s'accentue un peu plus sur l'image du magistrat "soumis à ses humeurs psychologiques"; dans l'ensemble, le type se montre plus globalement d'accord que la moyenne, mais la proposition est acceptée sur le mode plus extrême par 3A, tandis qu'elle l'est avec réticence pour 3B (la plupart des désaccords modérés s'y concentrent).

Avec la même intensité en ravanche, les deux sous-types rejettent profondément l'idée de la détermination socio-culturelle des magistrats (juges bourgeois) sur le sentencing. C'est encore plus vrai de 3B (pas d'accord du tout). Nous y voyons un investissement aussi intense que dans le type 2, à travers une prise de position pourtant antithétique: c'est l'image péjorante du caractère classiste de la justice qui se trouve ici repoussée avec force, bien plus que l'issue de la proposition.

Dans le même ordre d'idée, le refus d'adhérer à l'idée que le magistrat pourrait être "piégé" par un avocat plus talentueux, invite à penser que tous les acteurs du procès pénal ne sont pas logés à la même enseigne, à l'inverse des critiques globalisantes du type 2. Les rôles respectifs des deux acteurs principaux sont ici perçus selon des logiques et des nécessités différentes et ne sauraient en aucun cas être réduites de la sorte.

La complexité des positions des répondants du type 3 se traduit du reste par la persistance de clivages dans chaque sous-type sur cette question (plus radicalisés en pour ou contre en 3A, et modérés en 3B): ils tiennent probablement à une perception positive ou non de l'avocat, l'ambiguïté de la position à adopter éclatant ici. Des gens plus "réfléchis" sont logiquement fondés à voir dans la mission de l'avocat un rôle d'inflexion du jugement du magistrat au profit du client.
On est d'autant plus fondé à l'affirmer que la collusion magistrat/avocat est repoussée dans l'ensemble, quant bien même certains répondants préfèrent s'abstenir de répondre.

A la différence de 3A toujours plus fréquemment porté à "coller" à des énoncés conformistes qui dévalorisent les acteurs, 3B se montre toujours plus distancié; il est porté par une logique de pensée plus complexe et plus "réfléchie"; il ne parvient qu'avec beaucoup plus de nuances, à se mouler dans des images sommaires. C'est la principale leçon à tirer du clivage interne au type 3.

Concernant maintenant les représentations de l'indépendance de la justice dans son ensemble, les personnes interrogées du type 3 ont en commun de croire très réelles les pressions sur le tribunal; quand elles ne font pas silence, elles affirment que la justice n'est que le bras de l'exécutif destiné à frapper ses ennemis politiques. Cette dénonciation vigoureuse est singulièrement le fait de 3B, tandis que 3A aurait tendance à se montrer plus réticent, voire à en rejeter l'idée. On peut déjà "suspecter" 3B de se montrer bien plus sensible à la politique judiciaire du moment, et sans doute à tenir les juges pour des acteurs politisés nécessairement engagés dans une dangereuse lutte des classes au service d'un pouvoir politique abhorré...

Tout se passe en effet comme si nous étions face à un système de représentation comparable à celui des critiques "radicaux" des années 70 qui dénonçaient la justice de classe; ce procès serait aujourd'hui tenu par des fractions sociales tout à fait différentes, contre des juges "rouges" ayant fini par se rendre les maîtres d'une machinerie judiciaire désormais contrôlée par le pouvoir politique qu'ils serviraient. Un indice supplémentaire : l'indépendance du juge d'instruction, jugée peu crédible pour l'ensemble du type, est particulièrement niée par 3B (surreprésentation manifeste de "pas d'accord du tout" par rapport à 3A, et par rapport à la moyenne générale).

"Eviter la justice même si l'on est innocent" est une image très approuvée par l'ensemble, mais de façon bien moins radicale en 3B. Tout se passe donc comme si, en dépit de sa défiance, 3B n'entendait pas rompre avec l'institution judiciaire.

Si la critique de fond ne s'adresse qu'à la politique judiciaire du moment et aux magistrats dont on suspecte l'inféodation, les avocats sortent quant à eux blanchis et la légitimité des institutions ne saurait être discutée en principe. Mais dans cette affaire, c'est la police qui se trouve la plus innocentée.

L'image de son travail, très valorisée dans le type, l'est de façon encore plus nette en 3B. De même, l'idée de la collusion police/magistrature, à travers laquelle cette dernière entérinerait les décisions de la première est singulièrement rejetée dans l'ensemble, mais encore plus vigoureusement par 3B. On assiste à une défense systématique de la police. C'est d'autant plus remarquable que l'induction de la question qui en rend compte allait dans le sens négatif, dans la mesure où il s'agissait pour le chercheur de construire une échelle d'attitude cohérente de méfiance envers l'interdépendance des deux agences (dès qu'on a affaire à la police, les jeux sont faits). Une lecture trop rapide de la seule réponse négative de 3B sur cette question pourrait alors faire croire, à l'inverse de ce qu'elle entendrait dire, qu'elle aurait tendance à prendre la défense des magistrats garants des libertés, ce qui ne peut naturellement être le cas.

On ne s'étonnera plus de constater que la "présomption de culpabilité" au stade policier, induite par une troisième question, fasse l'objet de positions extrêmes dans les deux sous-types: 3B réunit surtout des désaccords, tandis que 3A, restant clivée, comprend aussi des accords, marque d'une difficulté à résister aux images communes: là encore 3A se différencie de 3B par une moindre aptitude à se distancier d'images de sens commun.

L'interrogation la plus fondamentale sur les finalités de la justice peut-elle faire mieux comprendre les ressorts des divergences entre les deux sous-types?

Une bonne justice devrait répondre à deux critères: faire respecter les lois, c'est-à-dire rester insensible aux idéologies

politiques... ou bien contribuer à faire respecter le maintien de l'ordre.

Ces deux assignations sont d'ailleurs quasi exclusives, en terme d'idéal pour 3B. Au moment où le questionnaire a été administré, la justice ne correspond en rien à de telles attentes. Et si, dans d'autres types, on a pu saisir de nombreuses déceptions, c'est à une véritable critique politique à laquelle nous avons affaire ici: on ne sera donc pas surpris de voir chez 3B, la justice engagée dans une trop grande démonstration de "protection des droits et libertés des citoyens",tandis que 3A paraît plus fréquemment dénoncer une justice "contribuant à faire évoluer la société", alors qu'il serait souhaitable qu'elle fût confinée au strict "respect des lois". Une autre fraction du sous-type se montre désarçonnée, et préfère ne pas donner de jugement, car elle ne se sent que peu assurée d'une véritable opinion. Sa critique est moins virulente dans l'ensemble que chez 3B, bien qu'on ne puisse pas la dire réellement satisfaite.

L'indice de statisfaction est pour l'ensemble du type de 12, ce qui est plutôt faible (le continuum va de 8 à 19).

Bref, la justice est sortie de ses limites "naturelles" et c'est au mieux inacceptable, au pire scandaleux.

En aucun cas pourtant, les options sécuritaires ne se trouvent véritablement revendiquées, ce qui rend ce type original par rapport au second par exemple. Si le type 3 a lieu de se plaindre de "l'augmentation de la délinquance" par exemple, il en impute évidemment la cause au laxisme des tribunaux engagés selon lui dans la voie d'une intolérable faiblesse envers les fauteurs de désordre; mais la cause en serait également due à la perte de la moralité générale de la société. Quant aux causes de la délinquance juvénile, c'est sans nul doute à la faillite de l'éducation parentale qu'il convient de l'imputer pour l'ensemble, même si 3A tire également plutôt sur le pôle "influence pernicieuse des camarades" tandis que 3B assume une attitude purement manichéenne, adhérant aussi plus nettement à l'idée du "mauvais fond" des jeunes délinquants.

D'ailleurs, le type 3 est dans l'ensemble le plus porté au manichéisme (MANI=nombre supérieur à 3 oui dans l'échelle), ce qui est parfaitement consonnant avec la logique de mise à l'écart des

Ce sont en tant qu'actifs, des "indépendants" de l'artisanat, du commerce et de la petite industrie (+2.17) ou bien des retraités des mêmes professions (+0.82). Mais ce sont aussi des intermédiaires de l'encadrement du secteur privé (+1.48). En tant qu'inactifs référés au chef de famille (femmes au foyer) on reste dans la constellation des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise (+0.66), des retraités de ces professions (+1.77) ou des intermédiaires du secteur privé (+0.87).
Nous sommes d'ailleurs en présence du seul type qui ne participe pas au concert d'indignation contre l'égoïsme patronal sur la question de l'embauche de l'ex-détenu; il en approuve au contraire plus que proportionnellement le bien- fondé.

Scolarisés à travers des études secondaires (+2.94) techniques ou commerciales (+2.27), ce sont également des catholiques pratiquants conformistes, croyants (+2.45), fervents (+2.13), qui furent très éduqués religieusement, et qui ont transmis plus que proportionnellement leur foi à leurs descendants.

Ils adhèrent par ailleurs plus souvent que la moyenne à un parti politique.
Ou bien ils refusent de se positionner sur l'axe politique (+1.98), ou bien ils se placent sur le pôle de la droite (7,8,9). Les références partisanes vont massivement au RPR (+5.48) et à l'extrême droite (+1.63).

Propriétaires de résidence secondaire, mais également locataires du secteur privé, ils possèdent très fréquemment un patrimoine d'actions, d'obligations, d'épargne.

Nous sommes en présence d'un groupe appartenant à la droite rigoriste, économiquement nanti, autoritaire et très conservateur, ayant une vision en quelque sorte naturalisée de la hiérarchie sociale.

Ce groupe social se vit comme déstabilisé dans ses certitudes, par un gouvernement socialiste (supposé égalitariste), par des hommes qui manipulent dangereusement le donné "sacré" des principes naturels de la régulation sociale traditionnelle, en bouleversant les institutions répressives.

Il apparaît que le clivage de la classe soit dû, d'un côté à la présence du monde de la boutique, crispé et plutôt poujadiste

(3A): la fraction minoritaire (3B) serait d'allure plutôt entrepreneuriale, celle de l'encadrement de l'entreprise. Son idéologie méritocratique et antiégalitariste, la conduirait plus nettement à lutter politiquement contre les options jugées trop libérales du gouvernement socialiste. Les répondants de cette fraction avaient d'ailleurs été identifiés dans le premier rapport de 1988, comme étant le plus original des années 80.

Si le sous-type 3B constitue une véritable originalité, dans le sens où elle affecte des représentations particulières sur la politique judiciaire, l'autre fraction (3A) -la plus importante- paraît d'allure plus classique. On retrouve ici, sur les questions pénales, l'univers idéologique des "indépendants" très bien cerné par N.MAYER (1988), qui disait dans une formule saisissante : "le moralisme répressif des indépendants tient au déclin économique et démographique de cette catégorie sociale portée à attribuer la responsabilité de son propre déclin au déclin moral de la société toute entière".
L'ensemble du type, et singulièrement sa fraction minoritaire (3B) identifiée comme conformiste heureux des années 70, à l'époque peu mobilisé sur les questions judiciaires, s'est considérablement crispé sur le chapitre, au point qu'il paraît s'être nettement engagé dans une lutte idéologique plus acérée, au service d'un retour à l'ordre conservateur antérieur contre ce qu'il considère désormais comme un déséquilibrage politique insupportable. Il est logique d'augurer qu'une relative sérénité a pu peut-être revenir avec le printemps de 1986 chez ces fractions de population. Mais leur "crispation" est un phénomène latent et une nouveauté dans le paysage des représentations des français sur la justice des années 80. Ces fractions sociales auront peut-être appris plus concrètement, singulièrement pour 3B, ce que les idéologies de la "lutte des classes" pouvaient autrefois avoir de fondé, dans la mesure où elles sont prédisposées à percevoir dans la politique judiciaire "trop humaniste" des socialistes, le symptôme assuré d'un déclin général de la société; c'est d'ailleurs assez cocasse à l'heure où l'on dit partout que les mobilisations suscitées naguère par la "lutte des classes", serait bel et bien morte aujourd'hui.
En réalité, la grande différence provient de ce que le sens de la lutte politique chez ces catégories nanties ne se situe pas sur le même plan. On aurait plutôt affaire chez les fractions de l'encadrement du secteur privé, à l'amorce d'une lutte des "places" à reconquérir dans le champ du pouvoir politique. Pouvoir

politique qui aurait par trop donné d'égards ou de gages de reconnaissance aux valeurs des gens du secteur public (singulièrement aux professeurs et assimilés, caractérisés par des valeurs de gauche, de très fort libéralisme culturel en même temps que d'étatisme).

Nous avons à l'oeuvre là un nouvel avatar de conceptions totalement divergentes de "l'ordre public" chez les catégories "dominantes", bien mis par ailleurs en lumière par SINGLY et THELOT (1988, 160).
Focalisant leur étude sur la "grande différence" entre gens du public et du privé, ces auteurs observent en effet que les valeurs des cadres supérieurs du secteur privé, ceux qui nous concernent ici, se caractérisent à la fois par une très forte approbation du libéralisme économique, un vote à droite très prononcé et surtout un très faible libéralisme culturel. Cette conception plus classique de "l'ordre public" que l'on s'efforce de saisir ici par des perceptions relatives aux seules institutions répressives, est effectivement celle d'un très fort rigorisme; cette conception nous paraît confirmer plus précisément, sans en dénaturer la portée, l'illustration plus large et peut-être un peu plus vague qu'en donnaient ces auteurs.

D - TYPE 4 (n=369 soit 20,1% de l'échantillon)

On peut conférer à ce type, à la fois très délicat ou très simple à saisir, deux caractéristiques essentielles: les personnes qui contribuent à en fonder l'existence expriment systématiquement des opinions très nuancées, mitigées, en tout cas rarement portées à leur absolu, comme si l'expression d'une prise de position ne pouvait toujours se faire qu'au prix d'un compromis. On pourrait déjà dire qu'il s'agit de l'expression d'un esprit de tolérance ou d'une sensibilité peu portée au sectarisme.

C'est également le type dont les réponses sont les plus proches de la moyenne des réponses de la population d'ensemble, au point qu'on les voit assez peu s'en démarquer. Serait-il alors suffisant d'attribuer à l'importance de ses effectifs (1/5e de l'échantillon national) une part prépondérante dans la construction de cette moyenne? Ce serait un peu sommaire.

Nous sommes bien en présence d'un type qui occupe une position centrale dans la population, relativement aux sujets et thèmes abordés, thèmes non nécessairement désertés, et à l'égard desquels les prises de position ne sont pas non plus dépourvues de fermeté ni de cohérence. Si l'on peut voir dans l'ensemble le type légèrement moins investi au questionnaire, ce n'est toutefois pas ce qui le caractérise principalement, et les relatifs (dés)investissements varient selon les questions.

Par exemple, on observe un assez large désinvestissement sur les images des juges-acteurs clés du système pénal, comme si la visibilité du rôle des personnages paraissait en soi problématique, comme si l'enjeu n'était pas forcément toujours une question de personnes. Sur d'autres variables supplémentaires, des désertions sont encore plus manifestes: elles concernent particulièrement tout ce qui a trait au changement social, comme s'il paraissait difficile de percevoir clairement la nature des évolutions souhaitées.

D'autres désinvestissements se manifestent sur des questions plus isolées ("mal incarné" chez le récidiviste, droit au suicide, finalités idéales de la justice, causes de la délinquance, plus forte moralité du passé).

A l'inverse, on observe des surinvestissements sur des questions touchant principalement à la punitivité, et à la manière de concevoir l'avenir de la société.

On ne saurait donc accuser ce type de carence d'opinions. Sa caractéristique principale réside précisément dans sa faculté à contribuer à accentuer dans un sens modéré la pente des tendances majoritaires de la population d'ensemble.

Si le profil général est à la modération sur une question, le type 4 l'est encore plus; s'il est à l'approbation massive sur telle autre, 4 l'est encore un peu plus; si le profil est enfin très clivé sur d'autres questions, 4 le sera également, avec cependant une nette accentuation des positions modérées, positives ou négatives.

Le type 4 peut-il être fondé sociologiquement comme porteur d'une autonomie de représentations ou d'attitudes qui le singulariserait des autres, ou bien ne figure-t-il là, en creux pourrait-on dire, en tant que noyau à partir duquel les autres types "rayonneraient" en s'extrémisant dans un sens ou l'autre.

Cette question de pure méthodologie mérite attention.
Si une analyse factorielle était pratiquée, les répondants du type disparaîtraient littéralement par le fait qu'ils ne s'extrémisent pas. Beaucoup d'analyses sociologiques ont souvent du mal à justifier de la relative cohérence d'un système de représentation "centré". En conséquence de quoi on préfère généralement ne pas en analyser les ressorts, dans la mesure où l'on considère a priori comme un effet artificiel les positions centrales.

Nous ne pensons pas pouvoir faire notre deuil de l'analyse d'1/5e de la population. Quelles que soient dès lors les difficultés d'interprétation auxquelles nous serons confrontés, il convient au moins de faire ressortir pas à pas le descriptif des prises de positions et systèmes d'attitudes rencontrés dans ce type pour en comprendre la logique propre.

Commençons par les variables actives. C'est à propos de la thématique des juges bourgeois et des effets de cette donnée sur le sentencing que la contribution de la classe paraît la plus forte. Elle tend à adhérer modérément à l'idée, mais dans une proportion non négligeable, préfère éviter de répondre. Approuvant

par ailleurs faiblement l'idée que les juges agissent en équité, les répondants doutent pas contre de la collusion juges/avocats. Ils admettent comme vraisemblable l'influence de l'avocat sur le juge au procès pénal, et avec modération que l'acte judiciaire puisse devenir routinier. Face enfin à l'opinion selon laquelle le juge serait tout entier déterminé par ses humeurs psychologiques. une part du type tend à le croire, l'autre pas (positions toujours fort prudentes), une troisième tendance non négligeable, ne parvenant pas à en décider, préfère s'abstenir.

Nous sommes assurément en présence d'une population peu sûre d'elle-même sur des objets habituellement à très haute visibilité. Le type 4 prend des positions sans aucun doute assez conformistes par rapport aux énoncés, mais sait également les repousser quand ils semblent par trop heurter des perceptions différentes.

On parvient cependant, grâce à l'échelle de méfiance à traduire l'ensemble de ces hésitations par l'expression d'une faible méfiance à l'égard des acteurs du système pénal, proposition qu'on ne saurait cependant pas sans risque renverser en parlant de confiance relative. Nous l'avons dit, le type 4 arrive en 3ème position dans le pôle des "confiants", après les classes 1 et 6. (MEFI= plus souvent une seule réponse positive, plus rarement deux).

Concernant maintenant la liaison justice-contexte socio-politique, le type parvient à imaginer que les gouvernants puissent éventuellement instrumentaliser la justice à des fins politiques, admettent l'idée de l'existence des pressions sur le tribunal, ou l'idée de déplacement d'un juge d'instruction qui déplait. Ces questions dans leur ensemble ne font pas l'objet de désertions, mais les réponses sont toujours très modérées.

Les répondants de ce type tiennent pour vraisemblable l'idée de la "présomption de culpabilité" lorsque le citoyen est confronté au système judiciaire. D'où l'adhésion, malgré les habituelles réserves qui les poussent à temporiser, à adhérer de façon beaucoup plus assurée à l'idée de l'évitement, quelle que soit l'innocence dont ils pourraient être convaincus.

Ils présentent également, toujours avec modération une image positive du travail de la police, et se montrent plutôt en

désaccord avec l'idée que "les jeux soient faits" dès les premiers contacts avec elle dans une affaire pénale. Ils approuvent plus ostensiblement la nécessité des institutions concourant à contenir les débordements. Peu convaincus de la collusion police/justice (POJU=1), ils sont pourtant là encore, moins confiants et assurés que les types 6 et 1, 5B et 3B (5e rang).

Ils adhèrent par ailleurs plus fermement à l'idée de punir le responsable d'un délit (92%) mais ne participent pas nécessairement à l'idée du bien-fondé de la stigmatisation des délinquants par le casier judiciaire, proposition vis-à-vis de laquelle ils se montrent beaucoup plus nuancés (70% d'accords partagés en ses deux modalités, mais également 26% de désaccords).

Sur l'échelle d'attitude RESP (sévérité, punition, exclusion) ils paraissent au total plus engagés, répondant plus fréquemment oui à deux des quatre questions de l'échelle, et souvent oui à trois d'entre elles. Ils paraissent beaucoup plus investis sur ces sujets que d'autres, preuve de leur relative propension à parler en terme de sévérité, bien qu'on ne soit pas certain de pouvoir en déduire qu'ils soient très sensibilisés aux idéologies sécuritaires (ils ne sont qu'en 3e position dans l'échelle).

Cela est d'autant plus vraisemblable qu'on en retrouve assez peu les traces, lorsqu'on s'essaie à soupeser l'adéquation entre leurs visions idéales des finalités de la justice pénale, et les perceptions qu'ils ont de la politique judiciaire du moment. Il n'y a pas de concordance dans le type sur ce thème, et il convient alors de se montrer nuancé et prudent dans l'analyse, à l'unisson en quelque sorte, de ce qui fait la vérité de ce type doué de grande circonspection.

Trois finalités idéales sont assignées au système pénal. Par ordre décroissant, d'abord "le respect des lois" (31%), ensuite le "maintien de l'ordre" (21%), enfin, la "protection des droits et libertés" (12%). Une part non négligeable reste dans l'expectative (17%). On observe:

. chez les légalistes, des satisfaits dans un quart des cas, et de légers déçus qui voient, ou bien trop de préoccupations de maintien de l'ordre (21%) ou bien trop de préoccupations face aux libertés (21%). Bref, trop "d'idéologie".

. chez les plus férus d'ordre, 35% seraient satisfaits: les moins satisfaits (26%) y voient un trop grand désengagement (contestation des optiques purement légalistes).

. chez les répondants plus sensibles aux libertés, les satisfaits sont en proportion bien moindre (10%) et la déception se manifeste pour le reste (35% critiquent un trop grand neutralisme de la justice; 20% la voient trop confinée à des tâches d'ordre; 10% ne se prononcent pas).

. les silencieux enfin redoublent de silence sur les perceptions, ce qui est tout à fait courant. Dans l'ensemble, les taux de désertion sont toujours supérieurs sur cette opinion plus impliquante.

Les "sécuritaires" sont à peu près absents de l'ensemble du type, et l'indice de satisfaction (=16 sur le continuum de 8 et 19) est assez élevé.
Ainsi donc, on ne peut inférer de grands décalages entre attentes et opinions.

Assez proche des types 1 et 6, les certitudes en moins, c'est dans l'orbite idéologique de ces deux types de "confiants" que nous pouvons désormais situer le type 4.

Les positions sur les libertés publiques paraissent d'ailleurs militer en faveur de la confiance dans l'action gouvernementale. Par exemple, si le type se montre légèrement plus fréquemment défavorable à la censure des livres et films ou de la presse, il est plus clivé sur la limitation du droit de grève. La plus large fraction en juge le principe parfois admissible, tandis que l'autre fraction la juge plus inadmissible.

D'autre part, s'il se montre en accord avec le maintien de l'ordre comme finalité prioritaire de l'action gouvernementale, il le fait de façon beaucoup plus modérée, voire avec plus de réticence que l'ensemble. Il croit peu enfin, que les principes d'identification à l'ordre incarné par la Nation soit un principe intangible, même s'il l'affirme plus souvent que la moyenne, mais avec beaucoup plus de modération.

Sur l'échelle MANI, il est exactement moyen (MANI= oui à deux questions pour près de 50% du type, un peu plus d'1/4 tirant du côté plus, l'autre du moins). Cela le place en troisième position.

Concrètement le type 4, comme la moyenne générale, est clivé sur l'idée d'améliorer le sort des condamnés en prison: les opposants l'emportent bien sûr, quoiqu'ils expriment cette opinion de façon beaucoup plus modérée que l'ensemble. Il en va de même à propos du refus pour un patron d'embaucher un ex-détenu: comme pour la population d'ensemble, il manifeste un désaccord unanime, bien que ce soit dit avec plus de modération.

Si d'autre part, comme la moyenne, les répondants ont ici tendance à attribuer les causes de la délinquance au chômage (33%), ils le font un peu moins souvent, au profit de l'option "catégories sociales trop défavorisées" (25%) et secondairement au profit de la trop grande indulgence de la justice (21%), ou de la perte de la moralité générale (18%): on retrouve bien là les différences de sensibilités dégagées plus haut.
Quant à la délinquance juvénile, une causalité sociale liée aux conditions de vie se trouve privilégiée, et à titre un peu secondaire, à l'influence pernicieuse des camarades.

Cela atteste bien de la volontaire incapacité pour lui à se montrer véritablement rigoriste, il a tendance à fuir les solutions les plus radicales, comme celle de la faillite des parents, généralement plus fréquemment invoquée chez par les manichéens ou moralistes.
Le type 4 trouve par exemple tout à fait normal que les jeunes n'aient pas les mêmes idées que leurs parents.

Ils se montrent toutefois assez nostalgiques du passé, approuvant modérément tout ce qui rappelle les vertus d'antan (l'école, l'autorité familiale ou parentale, la discipline), et semblent assez convaincus de la diminution des interdictions morales dans la société (les plus réalistes se satisfont de celles qui existent). Ce ne sont tout au plus que des sortes d'adhésions à des discours convenus, auxquels on voit mal ce qu'on pourrait leur opposer, en sorte qu'on les fait siens, sans que ce soit vécu comme quelque chose de catastrophique.

On identifie chez ce type certaines traces de crainte quant au changement social, qui expliqueraient peut-être la très grande prudence des prises de position d'ensemble.
On a dit qu'il était proportionnellement plus désimpliqué sur ces sujets. Cependant, il participe modérément à toutes les questions symbolisant le bien-fondé de la prudence dans les évolutions sociales (préférer s'en tenir à ce qu'on connait: lenteur des évolutions souhaitable, etc...) On aurait pu s'attendre à le voir prendre des positions plus radicales. Il n'en est rien. La valeur "égalité des sexes au travail" par exemple, en général très clivante (elle fait sens dans l'échelle de résistance au changement), fait également l'objet de clivage dans la classe. La divergence se présente pour certains à travers l'expression d'un accord plus favorable que la moyenne générale; d'autres, majoritaires en poids, participent au désaccord, en conformité avec l'énoncé, mais sur le mode beaucoup plus modéré.
Ainsi donc, le type apparait relativement ancré dans l'échelle (CHAN=3 pour presque la moitié de l'effectif, et secondairement 2), quoiqu'il n'arrive qu'en troisième position.

De quelle nature est cette résistance? S'agirait-il de la crainte d'un changement pouvant déstabiliser une identité sociale basée sur des valeurs cohérentes que l'on souhaiterait voir promues, ou bien plutôt d'une crainte diffuse, tenant à l'extraordinaire difficulté à exprimer quelque chose de soi, somme si l'attitude de prudence en toute occasion était la réponse adéquate à l'éthos d'un groupe sûr de vouloir présenter une modération en toute occasion, une autre manière de prétendre ne jamais vouloir se laisser circonvenir par quelqu'extrémisme que ce soit?..

Ce sont paradoxalement des gens plutôt plus optimistes que la moyenne générale face à l'avenir, ce qui n'empêche pas d'y trouver une majorité statistique de "pessimistes". Mais ils croient au progrès matériel apporté par les sciences et les techniques, et ne présentent pas de difficultés particulières à se mouler dans des options réformistes modérées, dès lors qu'ils ont la conviction que les réformes ne bouleverseront pas les habitudes acquises. Leur hantise serait plutôt celle de l'excès de conservatisme ou de radicalisme politique.

Nous parlions d'identité sociale. L'échelle de permissivité peut-elle révéler quelque chose de cette identité? Peut-être: ce type se montre très légèrement plus permissif que la moyenne (PERM=2

et1). Il devance cinq types dans l'acceptation. Par exemple, il accepte avec modération l'usage de la pilule à 15 ans (voire avec une très légère réticence): il accepte également plus fréquemment que la moyenne l'existence des émissions de télévision consacrées aux homosexuels (prise de position significative, vu la pression négative à l'énoncé de la question). Légèrement plus favorable que l'ensemble à l'idée de droit au suicide, il est également moins défavorable à l'expérimentation homosexuelle des adolescents. Cette relative permissivité n'est évidemment là encore qu'une question de nuances: toujours portés par des avis modérés, les répondants n'en sont pas moins cohérents et rien n'autorise à les assimiler à un marais informe, cette image que l'on déduit souvent abusivement d'une tendance centrale. S'ils ne sont pas des "relativistes", ils paraissent plus ouverts et tolérants que la moyenne de la population.

Ce type "centré", moins passionnel, aux représentations moins "idéologisées" s'exprime plus que par le passé. Il est devenu plus important dans les années 80 que dans les années 70. Tentons de comprendre pourquoi.

QUI SONT-ILS?

Surtout des urbains, de l'agglomération parisienne et des grandes villes de province.
C'est un groupe légèrement plus souvent composé de femmes (+2.4) qui se disent beaucoup plus fréquemment chef de ménage (femmes seules, célibataires ou vivant maritalement, femmes au foyer depuis toujours (+0.77) ou ayant déjà travaillé (+1.42)).
Les répondants actifs se concentrent un peu dans les professions libérales (+0.16), dans les professions intermédiaires (cadres administratifs ou commercial d'entreprise (+1.3), contremaîtres ou agents de maîtrise (+0.70)).
Chez les inactifs, on trouve surtout des femmes au foyer dont le chef de famille est surtout un intermédiaire de la santé et du travail social (+0.96) ou un technicien (+0.57), ou encore un cadre administratif ou commercial d'entreprise (+1.83) ou un ingénieur (+0.52).
Population à scolarité plutôt technique et commerciale (+2.01) ou supérieure (+1.09), elle se dit de formation religieuse plutôt réduite ou moyenne, et plus fréquemment incroyante (+1.88), ce qui peut expliquer l'absence de principes éthiques indéfectibles.

Cumulant plus fréquemment que dans l'ensemble trois lieux d'investissements (associatif, politique ou syndical) (d'où la présupposition d'un style de vie et probablement de réseaux de sociabilité plus ouverts, donc possiblement une plus faible perméabilité aux valeurs sécuritaires), ce groupe se situe sur l'axe politique, sur la droite (+3.92), sur la gauche modérée (+2.87) ou l'extrême gauche (+0.53).

Sans déserter les affinités partisanes, il se déclare également au "centre", en l'occurence incarné par le MRG (+1.82) les écologistes (+1.99) et l'UDF (+2.5). Une petite fraction se dit proche du PCF (+0.67).

Ce groupe appartient typiquement aux classes moyennes de la petite bourgeoisie salariée du secteur privé; il ne semble pas particulièrement très nanti, ni économiquement ni culturellement (à quelques exceptions), il développe cependant des stratégies d'accession à la propriété, s'assure sur la vie, détient des SICAV et obligations plus fréquemment que la moyenne.
Il est porté par un relatif optimisme en l'avenir, qui peut s'expliquer par le fait que son ascension sociale et son statut social ne semblent pas particulièrement menacés.

Tolérant et relativement ouvert aux valeurs innovatrices, sensible cependant à la punition, il se laisse plutôt porter par les idées du temps, quoique sans trop s'y engager.

Nous sommes en présence de ce que SCHWEISGUTH (1986) appelle les "sans attaches", catégories d'électeurs qui peuvent aussi bien emprunter aux discours humanistes, méritocratiques, moralistes ou hédonistes, à la seule exclusion du discours des "petits". C'est toujours la défense de son propre intérêt qui prime, et les discours trop idéologiquement tranchés de droite ou de gauche sont plutôt désertés. On ne s'étonne pas alors de ne pas trouver chez eux de représentations très tranchées sur la justice pénale.
Ce type n'est pas socialement crispé, donc il n'a pas de grandes attentes très précises. Il se veut surtout nuancé, et s'il peut se montrer critique sur le rôle des acteurs, ce n'est jamais sur les institutions et leurs finalités qu'il se le permet. Il ne veut pas donner de prise aux extrémismes de tout bord, qui lui semblent par trop réversibles. On le voit se montrer quelque peu réticent et critique face aux images trop caricaturales sur la justice et les valeurs; ce ne sont pas des domaines qui lui paraissent devoir

faire l'objet de jugements trop tranchés, car ils lui semblent porter sur des domaines trop sensibles, et au total vénéneux. On préfère largement sortir son épingle du jeu à la moindre sensation du piège des discours politiques peut-être trop facilement réversibles. Soft idéologie?

E - TYPE 5 (n=443 individus, soit 24,2% de l'échantillon)
‹SOUS-TYPE 5A (n=165, 9%) et SOUS-TYPE 5B (n=278, 15.2%)›

Le type 5 (qui représente presqu'un quart de la population) est le plus désinvesti sur les objets pénaux. S'il est particulièrement délicat de tenter alors de le caractériser à travers le contenu de ce qu'il dit, il n'est pourtant pas impossible de montrer la manière dont il déserte le questionnaire. Cela peut s'avérer riche d'enseignements car on ne s'abstient pas n'importe comment de parler. Il sera alors plus aisé d'analyser les prises de position qu'il laisse échapper de ses silences.

La fréquence des clivages conduit à rechercher des sous-classes. La plupart des clivages disparaissent lorsqu'on procède à une nouvelle classification automatique, subdivisant le type en deux.

Comment d'abord, s'effectuent les désertions constatées?

Si dans son ensemble, le type 5 se montre sur toutes les variables actives relatives au judiciaire, plus silencieux que les taux moyens de la population d'ensemble, et si la subdivision en deux sous-types permet de le vérifier à nouveau, pourtant le degré d'abstention de 5B est toujours plus important que celui de 5A.

Le refuge dans l'abstention ne s'effectue pas de façon identique sur l'ensemble des variables examinées. Sur la moitié d'entre elles, 5A peut se montrer aussi, voire légèrement moins silencieux que la moyenne, les écarts les plus importants (traduisant donc un surinvestissement local) apparaissent sur les propositions suivantes: influences des puissants sur le tribunal, humeur des juges, légitimité des institutions répressives, punitivité et travail de la police.

5B de son côté fait preuve d'un taux de désertion très marqué sur les questions de l'équité, de l'interdépendance police/justice, l'influence des avocats, les origines sociales des magistrats, la supposée collusion juge/avocat, les influences sur le tribunal. La désimplication, toujours plus marquée, est cependant moindre en ce qui concerne la routine, l'humeur des juges et l'influence du contexte politique sur le cours de la justice.

Sur d'autres variables particulièrement investies par la population d'ensemble (faibles taux de NR), 5B suit la même pente, mais ses taux personnels d'abstentions, faibles dans l'absolu, se traduisent par un doublement du silence (par exemple, punition du délinquant, présomption de culpabilité au contact de la police, légitimité des institutions répressives, casier judiciaire).
Une seule question (l'image de l'instrumentalisation de la justice à des fins politiques), bien qu'au total fort massivement désertée, l'est en proportion moindre par 5B que par 5A. C'est le seul cas de figure où le phénomène se vérifie. Indice d'importance, on le verra infra. La fraction 5B aurait plutôt tendance à opiner à la proposition, de laquelle on peut inférer des traces de gauchisme certain.

Revenons maintenant au descriptif des variables actives qui réunissent les deux sous-types, puis sur celles qui au contraire les clivent:

- Origines sociales des juges et images dévalorisées de leur travail (humeur, routine), influences extérieures sur les décisions du tribunal, déplacement du juge d'instruction, légitimité des institutions répressives de régulation, stratégie d'évitement judiciaire, punition du délinquant responsable, sont autant de thèmes qui fondent l'unité de la classe, à ceci près que chaque proposition fait l'objet d'adhésions plus extrémisées en 5A, et plus modérées en 5B.

- Par contre, les variables suivantes présentent un léger clivage qui oppose les deux sous-classes: l'équité, l'influence du meilleur avocat sur le juge, leur collusion, l'instrumentalisation politique du système judiciaire, le casier judiciaire, et la prédétermination policière.

Deux seules questions enfin font l'objet de clivages persistants dont 5A et 5B ne rendent pas compte, ce qui tend à démontrer la présence d'une multiplicité de sensibilités au sein du type 5: il s'agit du travail de la police (5A réunit de fervents apologistes, comme de féroces détracteurs, tandis que 5B se partage entre détracteurs modérés et "déserteurs"). Egalement de l'idée que "dès qu'on aurait affaire à la justice, on serait considéré comme coupable": un clivage identique apparaît en 5A, tandis que 5B se

départage en trois options: l'accord modéré, le désaccord modéré, et le refus de répondre.

Restent à résumer les types d'attitudes dont peuvent faire montre 5A et 5B, sans qu'il soit vraiment utile de les décortiquer point par point.

D'une façon générale, le type fait preuve d'une grande méfiance envers les acteurs du système pénal (et singulièrement envers le rôle et la fonction du magistrat). Mais 5A le fait de façon beaucoup plus virulente, ce qui tend à le faire ressembler de ce point de vue aux types 2 et 3A, les silences en plus. Tandis qu'on détecte moins de virulence chez 5B, porteur d'une méfiance plus conformiste, dans la mesure où il veut bien coopérer. On peut en déduire une faible focalisation sur les agents du système en tant que tels.

Concernant maintenant l'échelle d'attitude rendant compte de la suspicion portée à la supposée collusion police/magistrature, on ne saurait conclure que cette attitude soit véritablement ancrée, surtout chez 5B (en troisième position dans l'ancrage de la méfiance, donc une méfiance assez faible) et si 5A manifeste cette hostilité de façon un peu plus prégnante que la moyenne de la population (en sixième position), elle se démarque nettement du type 2. Cela le ferait plutôt ressembler à 3B, le conformisme et le silence en plus, car il présente au total une image beaucoup plus valorisée du travail de la police. Cela ne signifie pas toutefois qu'on puisse parler d'enthousiasme: 5B se montre beaucoup plus réservé mais ici, dans un sens plus critique, sur le "travail de la police". Et cela indique une critique globalisatrice de l'institution policière que l'on dénonce par delà ses strictes fonctions judiciaires.

Par ailleurs, l'hostilité modérée dont fait preuve cette classe à l'égard de la légitimité des institutions pénales dans leur ensemble est sans commune mesure avec celle manifestée envers les juges. Pourtant, sur le bien-fondé des institutions répressives pour réguler les débordements de toute nature, on observe un clivage intéressant: si 5A adhère à la proposition autant que la moyenne quoique plus fermement, 5B au contraire aurait tendance à se montrer beaucoup plus réservé dans son approbation, manifestant par là plus qu'une réticence à la symbolique de l'ordre, au service duquel l'action de la police est assimilée tout entière.

Sur les questions relatives au contexte socio politique environnant la justice pénale, le type 5 est unanime à penser que le tribunal fait l'objet de pressions extérieures (plus ferme en 5A). Il paraît plus hésitant à affirmer que le pouvoir politique puisse déplacer un juge d'instruction peu docile (5A ne le concède guère plus que la moyenne, et 5B encore moins). Quant à l'instrumentalisation de la justice à des fins politiques, la répartition est plus nette, 5A approuvant fermement, 5B préférant s'abstenir.

Nous sommes toujours aux prises, soit avec des objets sans grande visibilité chez ce type, soit avec des objets visibles mais désertés, pour impossibilité d'aller à contre courant d'affirmations trop péremptoires.

Sur les perceptions du principe de la responsabilité individuelle et la punition à ses défaillances, les divergences s'accentuent: nous touchons ici du doigt la différence "idéologique" la plus nette entre les deux sous-types.

Si le délinquant doit être puni en toute hypothèse chez 5A qui l'affirme haut et fort, 5B approuve l'idée avec beaucoup plus de modération que la moyenne: on est en présence d'une réticence caractérisée, la plus marquée de tous les types, sur un énoncé qui fait habituellement l'objet d'un consensus massif extrémisé.

S'il ne s'agit pas d'une prise de position très affirmée, on peut quand même y voir la marque d'une réponse originale chez ce sous-type. Et cette nuance prend la forme d'une véritable opposition, par "résistance passive" à l'idéologie punitive liée à l'insécurité. Cela se confirme d'ailleurs à travers le problème de la solution à la "bêtise", où le type s'extrémise, 5A se montrant très punitif et 5B au contraire, très indulgent. Cette position originale est encore confirmée sur la question du bien-fondé de la stigmatisation du délinquant par le casier judiciaire: 5B se montre très modéré dans l'accord ou le désaccord, mais cette modération est paradoxalement l'indice d'une position "extrémiste", puisqu'elle se démarque singulièrement du crédo fait d'une fuite unanime vers les seules positions d'accord.
Participant de son côté au crédo des "honnêtes gens" avec lesquels il s'identifie, 5A s'extrémise bien entendu dans l'approbation.

Ce type éclate donc totalement sur la punitivité: si 5A semble un adepte sans le savoir du "law and order" (à l'instar du type 3 qui l'assumait de façon beaucoup plus rationalisée: 5A est en cinquième position dans l'ancrage de l'échelle), 5B fait montre ici d'une très grande réticence, quand il n'avoue pas son ignorance (toutes proportions gardées, il ressemblerait alors sur ce point au pôle aux types 1 ou 4, en étant encore plus "extrémiste" qu'eux: il est le moins ancré dans l'échelle (1er rang) ce qui atteste d'une véritable position anti-punitive, anti-ségrégative, une sorte de résistance instinctive à la philosophie de la loi et de l'ordre.

En résumé, 5A, dont le style général est plus extrémisé, redoublant de conformisme face à des énoncés qui font sens pour lui, participe au concert de critique sur les agents du système pénal, en concentrant surtout sa défiance sur le magistrat. Son hostilité à l'ensemble du système judiciaire est plus modérée, quoiqu'il participe plus fortement à des attentes punitives. 5B se caractérise plus volontiers par une hostilité modérée face aux agents de chair et d'os de l'institution, bien que le juge soit critiqué mais de façon moins conformiste. La police est incluse dans cette critique, dans une mesure certes moindre, mais toutefois, de façon beaucoup plus incisive qu'en 5A. La légitimité du système de régulation au service de la punition est mise en doute, mais elle n'est pas liée à des motifs politiques ou d'environnement socio-politique: ce serait plutôt l'idéologie de la punition en soi, et tout ce qui la symbolise, que vise ce scepticisme.

Ces conclusions sont-elles confirmées par l'examen des finalités attendues et perçues du système de justice? Difficile à dire, tant les attentes, quand elles s'expriment, diffèrent seulement légèrement des positions moyennes. 5A souhaiterait plus volontiers une justice sécuritaire ou au service de l'ordre, 5B souhaiterait plus fréquemment une justice correctrice des inégalités sociales. Cela nous paraît assez consonnant avec les deux sensibilités de ces deux sous-populations.

Mais il faut renoncer à tester nos hypothèses sur la déception ou la satisfaction, tant les perceptions de la politique judiciaire se trouvent désertées, en vertu d'une trop faible visibilité. Tout au plus, observe-t-on chez 5A des effets de déception face à la

"mollesse" de la justice. Ils sont importants: l'indice qui est ici de 11 (l'avant-dernier dans l'ordre de la satisfaction).

Tout au plus en 5B observe-t-on de la satisfaction pour un petit noyau (30% répondent que la justice doit maintenir l'ordre, et c'est ce qu'elle fait; quant aux 70% restants, tout à fait hétérogènes dans leurs réponses, ils peuvent manifester des formes de déception en tirant leurs attentes vers le pôle "justice défendant les citoyens", ou le pôle de la fermeté: "justice au service de la sécurité"). L'indice de satisfaction est plus fort: 13.
Bref, des prises de position peu assurées, et au total assez hétérogènes. Elles peuvent se comprendre par une certaine hétérogénité des statuts sociaux de ceux qui les portent. Mais plus fondamentalement, par cette absence de propension à pressentir les enjeux propres à la question, et à fournir en conséquence une opinion appropriée. Rien là que de très banal d'ailleurs si l'on en croit les critiques des sondages d'opinion (BOURDIEU 1973).

On retrouve pourtant une certaine homogénéité d'attitude sur le "manichéisme": 5A se montre beaucoup plus engagé dans l'échelle que la moyenne (7ème rang): il admet plus aisément les idées de "mal incarné" chez le délinquant, en tout cas beaucoup plus facilement que 5B. D'autre part, 5A impute plus aisément l'étiologie de la délinquance à la baisse de la moralité générale et au laxisme judiciaire, tandis que 5B se montre plus sensible aux inégalités sociales. Il en va de même à propos de la délinquance juvénile ("mauvais fond" contre "mauvaises conditions de vie"). Si 5A ne fait pas preuve de tendresse pour le sort des prisonniers, 5B pencherait au contraire pour l'adoucissement de leur régime carcéral. Quant à l'exclusion de l'ex-détenu qui cherche du travail, si la tendance générale du type est à donner tort au patron, 5A tendrait cependant à en approuver le bien-fondé plus fréquemment que la moyenne, tandis que 5B préfère s'abstenir.

Examinons maintenant le style de l'implication de ce type face aux valeurs.

Nous ne serons pas surpris de voir à l'oeuvre des désinvestissements considérables (toujours plus prononcés en 5B qu'en 5A). Si 5A surinvestit les valeurs familiales et éducatives et les questions relatives à la tolérance et à la permissivité,

son désinvestissement est sur le reste plus net mais plus désordonné, tout dépendant des questions posées. S'engageant sur la censure (livres, films ou presse), il se représente son avenir avec conviction et sait quoi penser du progrès technique.

5B déserte pratiquement tout : on ne saura pas très bien ce qu'il pense du travail, de la famille, de l'éducation, ou s'il est patriote. On saura un peu plus ce qu'il pense du changement social, mais malheureusement quasiment rien de ses représentations politico idéologiques.

Tout cela n'est pas probant. Les deux sous-types ont en commun leur réticence à l'égard du changement social général, et une certaine forme d'imperméabilité à l'égard des valeurs d'ouverture. Mais 5A est beaucoup plus clairement engagé dans l'échelle de résistance au changement, qui tourne très fréquemment ses regards vers un passé mythique et la symbolique nostalgique qu'il véhicule.
Ces représentations passéistes n'ont guère de sens pour 5B.
5A voit d'autre part dans le patriotisme un garant d'identité indispensable, 5B l'admet du bout des lèvres, le nie parfois ou déserte plus sûrement. 5A admet plutôt bien les limitations étatiques aux libertés individuelles, 5B s'abstient ou tendrait plutôt à les désapprouver: il montre plus d'intransigence à l'égard de la limitation du droit de grève par exemple.

Si enfin, 5A n'a rien à voir avec la permissivité en matière de moeurs, et ne saurait pas faire preuve de tolérance, 5B est encore différent; il y est plus sensible, quoique de façon mesurée (PERM=oui à 2 questions de l'échelle). La question du suicide les départage encore et nettement; c'est encore plus vrai de la valeur travail (5B, lorsqu'il répond, ne se montre que très peu choqué par la remise en cause radicale de la valeur en question, quand il ne tente pas de valoriser le non travail, par une prise de position plutôt favorable).

QUI SONT-ILS?

Plutôt des femmes (+5.13).

Le sous-type 5A se compose en proportion beaucoup plus fréquente de ruraux et secondairement d'urbains des villes moyennes.
Il comprend plus souvent des femmes plus âgées que dans la classe 5B; sont ici surreprésentées les tranches 40-49 (+1.55), 60-70 (+1.17) par rapport à la moyenne générale.
Ce sont plus fréquemment des personnes au foyer (+0.49).
Les personnes interrogées appartiennent au monde de l'agriculture (+2.72) ou de l'industrie comme ouvriers (+2.17) plutôt non qualifiés (+2.01), et aussi d'autres personnes sans activité professionnelle.
Si l'on observe la profession du chef de famille, on voit surtout des agriculteurs (+0.87) ou anciens agriculteurs (+0.15), du personnel de service direct aux particuliers, des ouvriers non qualifiés de type industriel (+0.56) ou qualifiés de la manutention (+0.96) des femmes au foyer de moins de 60 ans (+0.76) et quelques personnes plus âgées.
Chez les actifs, les agriculteurs auraient plutôt tendance à se ranger dans le type 5A, les ouvriers dans le type 5B.

Ce qui les effraie le plus n'est pas la perte éventuelle de leur emploi. Leur âge, leur niveau d'étude (primaire dans une écrasante proportion (+7.66), leur catholicisme pratiquant, leur croyance reçue et transmise naturellement, autant de paramètres qui les prédisposeraient au pessimisme, au misonéisme, et les feraient vivre repliés sur eux.
Leur ruralisme et leur forte implication religieuse perpétuent chez eux des systèmes de valeurs uchroniques, fermés sur le foyer et les rendent assez largement désengagés de la vie sociale ou de la "modernité". Ils paraissent donc peu enclins à s'impliquer sur les questions de justice autrement que de façon rituelle et conformiste.
Peu nantis, dotés d'un capital scolaire et culturel très faible, toutes ces caractéristiques expliquent leur non engagement dans la vie sociale. Ils manifestent enfin une abstention massive sur l'axe droite/gauche, soit par des NR, soit par des refus. Rien là que de très classique.
Seuls quelques uns s'affirment proches du PS ou du PC ou d'aucun parti: la composante prolétaire ouvrière du type a toujours moins

de difficulté à en faire l'aveu, mais cela aussi c'est une affaire entendue.

Le sous-type 5B se compose nettement plus souvent de femmes et de jeunes (surreprésentation des 20-29 ans) (+2.74) qu'elles soient des actives ou bien sans profession (au foyer), mais également de personnes "précaires" (+2.14), c'est-à-dire primo-chômeurs, militaires du contingent,...
On y trouve aussi bien des ruraux que des urbains des petites villes et des grandes agglomérations.

Les personnes interrogées sont beaucoup plus fréquemment des employé(e)s et des ouvrier(e)s.

Dans le détail, on voit surtout des employé(e)s administratif(ves) d'entreprise, des ouvrier(e)s qualifié(e)s de la manutention industrielle, et quelques femmes au foyer de plus de 60 ans.

Le chef de famille est plus fréquemment un employé ou une autre personne sans activité professionnelle (ou bien employé de la fonction publique et des collectivités locales ou bien personnel de service).

Pour beaucoup d'entre eux, le niveau de scolarisation est primaire; l'on trouve cependant certaines personnes ayant fait des études secondaires voire supérieures, n'ayant peut-être pas débouché sur l'obtention de diplômes, et cela expliquerait sans doute les contrastes apparus, si nous supposons une liaison entre cette donnée et la minorité à sensibilité gauchisante qui prend position en faveur des droits des citoyens.

Se disant plus fréquemment sans religion ou sceptique et dans le doute, la tendance centrale, à quelques exceptions près est au faible degré d'éducation religieuse, ou à son inexistence absolue.

Non engagés politiquement, ils sont un peu plus souvent syndiqués que la moyenne. Très peu nantis (1 élément de patrimoine annoncé), ils se manifestent par un non engagement absolu sur les questions relatives aux positions politique (NSP et refus massifs, ou extrême gauche (+0.66)).
Ils refusent de se situer par rapport aux partis. Quand ils le font, c'est pour se dire proches de l'extrême gauche-PSU (+1.02)

et des écologistes (+2.89). Donc des traces de gauchisme ou des aspirations à des politiques alternatives pour la fraction "intellectuelle" des jeunes ouvriers-employés-précaires qui, de toute évidence expliquent les prises de position à tonalité plus critique "humaniste" sur les questions de justice et sur les valeurs d'ouverture.

Quoiqu'il en soit, ce sont surtout des jeunes en position de sursis, issus de milieux prolétaires et qui en véhiculent des valeurs émiettées faites de rigorisme et d'hédonisme difficiles à revendiquer pour soi; jeunes avec les qualifications les plus basses de la société, et perpétuant à ce titre au mieux des représentations conformistes propres à leur milieu d'origine (agriculteurs ou ouvriers), au pire, un désengagement quasi total, actif et assumé, fait d'un attentisme un peu désespéré et qui s'est accentué avec l'apparition dans les années 80 d'une économie de la survivance et de la précarité.
Nous avons là des représentations "en creux" et qui n'aident guère ceux qui les portent à une mobilisation réelle sur les thèmes sous examen. Ils savent par contre comme d'instinct ce que signifie la stigmatisation sociale, et la "punition" pénale, car ils se vivent en quelque sorte eux mêmes comme des "exclus" sociaux. D'où les taux les plus faibles d'ancrage dans l'échelle de punitivité et les désertions sensibles par rapport à l'enquête même.

F - TYPE 6 (n=202 soit 11% de l'échantillon)

Ce type qui par bien des aspects ressemble au premier, affiche tout comme lui une très forte confiance dans le système judiciaire. Il manifeste une véritable sympathie aux acteurs qui l'incarnent, approuvant toutes les images valorisantes des juges (équité), rejetant celles qui au contraire, en donnent une image dévalorisée (contingence, routine). Il affirme sa croyance en l'indépendance des juges, nie la collusion supposée avec les avocats, de même que les conditionnements du jugement par un déterminisme de classe des juges (juges bourgeois).

Chaque personnage joue convenablement son rôle, et il importe à ce type de le faire savoir de la façon la plus tranchée.

Nous sommes en présence d'une véritable défense de la magistrature, comme s'il s'agissait de se démarquer à tout prix des images négatives habituellement colportées par une majorité conformiste et méfiante. Il importerait avant tout de prendre les plus larges distances.

Conséquent avec lui-même, ce type, face à la stratégie d'évitement judiciaire au nom d'une "présomption de culpabilité" envers le prévenu, adhère deux fois moins souvent à la proposition que la moyenne, mais il en conteste de surcroît bien plus fréquemment et très vigoureusement le bien-fondé. Il adhère d'autant plus à l'idée d'indépendance de la justice que les magistrats, investis dans leur entier de la maîtrise des processus judiciaires, leur paraissent les maîtres de l'édifice, et à ce titre, ne sauraient être conditionnés par le travail de la police: ils garantiraient même les justiciables contre ses méthodes d'action.

Bref, tant dans l'échelle d'attitude d'hostilité (MEFI=0 et 1) que dans celle d'hostilité à l'égard du recouvrement police/justice (POJU=0), ce type manifeste le plus faible degré d'adhésion. Non seulement, il ressemble au type 1, dans sa faible propension à considérer les juges comme faillibles et dépendants, mais il se montre encore plus incrédule que lui, à l'idée d'une supposée dépendance de la justice face aux prédéterminations policières.

Ce type rejette vigoureusement l'idée de l'inféodation du système judiciaire au pouvoir politique. S'il reconnaît que des influences puissent s'exercer sur le cours de la justice, il l'admet toutefois dans une proportion moindre que l'ensemble, en tout état de cause avec de grandes réserves. C'est la même réticence qui s'exprime face à la proposition du "déplacement" du juge d'instruction qui déplaît: cette idée est même réfutée avec détermination par une sous-fraction du type.

On voit des clivages significatifs se perpétuer, à propos des questions relatives à l'ordre social, auxquelles sont censées participer les agences de régulation. Apparaissent alors deux types de sensibilités qui s'exacerbent en s'extrémisant sur les modalités de réponses:

. en ce qui concerne d'abord la police : l'énoncé prétend qu'elle ne fait que son travail, et qu'on aurait en conséquence tort de s'en plaindre. Une majorité du type approuve fortement, tandis qu'une minorité surenchérit dans un sens contraire.

. ensuite, à propos de la légitimité des agences police et justice, censées concourir à la dissuasion générale: la majorité du type ne diffère pas du profil de l'ensemble de la population; par contre, une minorité adopte une position de désaccord extrême, et cela dans une proportion deux fois plus fréquente que l'ensemble.

. le même phénomène s'observe encore à propos de la stigmatisation du délinquant par le casier judiciaire destiné à "protéger les honnêtes gens".

Serions-nous dès lors en présence chez ce type de deux sensibilités particulières, qui attesteraient d'une différence de degré dans le conformisme ambiant? Il faut aller plus loin avant de pouvoir en décider.

Si nous pouvons affirmer que le pouvoir judiciaire paraît une garantie certaine pour les citoyens dans la mesure où les juges, indépendants du pouvoir politique, sont également vus comme des garants contre les empiètements policiers sur les libertés, cette logique d'attitude est-elle confirmée lorsqu'on examine les attentes et les jugements portés sur la politique judiciaire?

Dans l'ensemble, ce type est pénétré d'une vision idéale de la justice dont les objectifs seraient d'abord de "contribuer à l'évolution de la société", à une justice correctrice des inégalités sociales qui s'adapterait en même temps à l'évolution de la société vers la modernité. Dans une petite proportion du type, on imagine aisément que la satisfaction est à son comble, puisque cet idéal est vu comme entrant dans les faits. Selon une autre fraction, la justice est vue comme se cantonnant trop à un rôle strictement légaliste (faire respecter les lois), ce qu'on ne saurait à strictement parler, fonder comme une quelconque marque d'hostilité, mais plutôt comme une légère déception.

Ces deux perceptions légèrement différentes (emportant au total la portion la plus considérable de la classe), participent d'une vision non conformiste modérée. S'y oppose une fraction minoritaire, beaucoup plus "radicale", exprimant un jugement plus dissonant, critique à l'égard des options jugées par trop sécuritaires de la politique judiciaire. Ce sont les mêmes qui exprimaient d'ailleurs une divergence d'appréciation sur le travail de la police, et un désaccord sur le bien-fondé des agences pénales au service de la dissuasion générale. Peut-être donc la marque ici d'une critique plus déclarée, d'autant plus outrée que la déception par rapport aux idéaux investis et qui ont paru un temps se concrétiser, leur est cuisante.

Mais il ne faut pas s'exagérer la portée de cette sensibilité, car au total, l'indice de satisfaction générale chez ce groupe est l'un des plus forts de l'ensemble des types examinés (=18).

Nous sommes désormais conduits à rechercher plus spécifiquement les systèmes de valeurs sous-jacents, pour au moins tenter d'expliquer, au delà des différences de sensibilité, les croyances sur le social en général et l'homme en particulier.

Disons immédiatement que ce type paraît totalement étranger au manichéisme : la perversité incarnée chez le délinquant, ou les idées d'exclusion des anciens détenus sont repoussées avec force (MANI=1).

Mais l'idée de libre arbitre et de responsabilité individuelle (et son corollaire, la punition nécessaire) semble par contre mieux assumée dans l'ensemble que chez les types 5B et 1. Légèrement en deçà de la moyenne dans l'ancrage de l'attitude RESP (RESP=1 et

2), ce type s'insère dans l'échelle au point de dépasser le type 4 et de s'éloigner de 5B et 1.

Que ce type trouve moins de ressources en lui pour véritablement contrer le discours de la punition quand il y a transgression, invite à penser qu'il ne serait pas armé d'un système de valeurs cohérent de type humaniste, permettant d'opposer un discours alternatif à la force de cette idéologie.
Par exemple, on le voit prendre une position plutôt défavorable à l'amélioration des conditions de vie en prison, ce qui fait sa véritable différence avec le type 1. Et cette relative insensibilité aux objectifs de réhabilitation ne lui permettrait que peu de contester réellement le principe du châtiment.

S'agirait-il alors d'une première trace d'individualisme teinté d'égoïsme ? S'agirait-il de montrer qu'on ne peut, sous peine de se contredire socialement, revendiquer la liberté individuelle sans en assumer en même temps pour soi et pour les autres toutes les conséquences?

D'autres indices nous feraient plutôt pencher pour la première hypothèse. Ce type se caractérise par une compréhension "sociologisante" de l'étiologie de la délinquance: bien plus fréquemment que la moyenne, le facteur causal "catégories sociales trop défavorisées" l'emporte. Il en va de même en matière de délinquance juvénile: sont mobilisées dans l'explication, surtout les "mauvaises conditions de vie", mais également les "défaillances éducatives des parents". Ainsi donc, les dysfonctionnements sociaux restent-ils convoqués en priorité, au détriment des dérèglements individuels.

Le constat a beau en être fait, tout se passe comme si ces données ne sauraient pour autant exonérer les délinquants d'une punition nécessaire, parce que le sort des victimes est devenu un enjeu tout aussi socialement important, parce qu'il faut tenir compte du contexte général dans lequel est plongée la société, etc....

Qu'en est-il alors des représentations sur le changement social?

Dans une forte proportion, ce type se dit plutôt optimiste sur l'avenir de la société; il croit aux vertus du progrès scientique et technique et manifeste un réel enthousiasme face à tout ce qui symbolise le changement social qui dépasserait les blocages dus

aux archaïsmes sociaux. On le déduit a contrario de prises de position extrémisées, touchant à la prudence sociale face aux expérimentations et aux innovations: ce type fuit tous discours nostalgiques sur le passé, toutes valeurs d'identification à la tradition qui s'incarnent dans les mécanismes de régulation idéologique comme la patrie ou la famille, autant de lieux lui paraissant symboliser une intolérable pression au conformisme social, alors que par ailleurs il se montre nettement antiautoritaire en matière éducative.

Il reste par ailleurs partagé sur l'idée de perte de la discipline chez les jeunes (qu'ils soient vus comme la respectant ou non, dans les deux cas, il y a prise de défense des jeunes ou négation de cette proposition tenue par les "vieux") et ne survalorise aucunement l'école d'autrefois supposément plus civique. Partout où il voit de l'ordre, il tient à prendre ses distances: il est par exemple le seul type (à part le second on l'a vu, mais pour des raisons opposées), à ne pas admettre comme allant de soi que la tâche prioritaire de tout gouvernement soit le maintien de l'ordre, ce qui le distingue singulièrement.

Des six types étudiés, il est le moins impliqué dans l'échelle de résistance au changement (CHAN=1 et 2), ce qui ne signifie d'ailleurs pas qu'il y ait corrélation avec le fait qu'il se montre intransigeant en matière d'atteintes aux libertés publiques en général; s'il peut admettre parfois la censure de la pensée ou de la presse, il se montre en revanche opposé à toute atteinte au droit de grève.

Ce n'est cependant pas sur ces critères que réside sa véritable identité mais plutôt dans ses attitudes d'ouverture, de permissivité et de tolérance face au libre gouvernement de soi: c'est de loin le type le plus ancré dans l'échelle PERM (=2 et 3), comme si elle lui était particulièrement destinée.
Par exemple, l'égalité des sexes au travail lui paraît aller de soi, la diffusion des émissions supposées "tabou" lui semble indispensable. Il considère même acceptable la libre expérimentation sexuelle des adolescents.

Permissif donc, il affecte dans l'ensemble des styles de vie et comportements hédonistes sans en faire un mot d'ordre, à part pour une fraction minoritaire qui se plaint encore d'un trop grand nombre d'interdictions morales dans la société.

Il montre cependant sur d'autres sujets des clivages plus significatifs.

Si curieusement, le droit au suicide est fortement condamné dans l'ensemble (seule une fraction minoritaire l'approuve), la remise en question de la valeur "travail" ne lui paraît pas aller de soi: plus fréquemment que la moyenne, il en condamne le refus pur et simple, et plus fortement encore, l'idée de son évitement au motif qu'il pourrait s'avérer inintéressant.

Ferait-il preuve d'un sens du réalisme, conscient d'être confronté à un monde particulièrement aux prises avec les difficultés économiques et le chômage, ce qui pourrait d'ailleurs expliquer les traces d'individualisme suggérées plus haut, et qui le prédisposerait plus sûrement à donner sa sympathie (et son énergie) à ceux qui en seraient les victimes plutôt qu'à ceux qui en profitent?

Toute permissivité a ses limites : la liberté de détruire son corps en se droguant est dans l'ensemble du type fortement condamnée (sauf pour une fraction minoritaire qui se démarque en cherchant à pousser à son absolu le principe hédoniste, quels qu'en soient les risques, peut-être d'ailleurs non considérés par eux comme si graves ou si manifestes). Quant à l'usage non problématique de la pilule à 15 ans, elle clive le type pour moitié sur les deux positions extrêmes d'accord ou de désaccord. Ce clivage est probablement dû à une perception différente du problème posé à la santé des intéressées, plus sûrement qu'à un problème de moeurs.

Ce qui fonde en résumé l'identité de ce type est son système de valeurs permissif, qui le rend très original par rapport à tous les autres.

Ses propos sont dans l'ensemble colorés par des représentations de type libéral-libertaires qui ne sont pas exemptes de "contradictions": l'individualisme et le réalisme, s'ils n'empêchent pas des attitudes d'hostilité au sécuritarisme et à l'ordre, contribuent toutefois à rendre plus malaisés les discours de générosité sociale vis-à-vis de tous les types d'exclus. Il y a ici une perception différenciée du "statut" des victimes dans la société.

La critique d'une société inégalitaire peut être viscérale ou modérée, elle reste un discours global, qui n'est en rien porté par des représentations du monde pessimistes de type "révolutionnaire" auxquelles à une autre époque, il paraissait plus aisé de s'identifier. Car ce type ne se présente pas de façon socio politiquement radicale (mis à part une minorité qui fait preuve d'un non conformisme politique destiné à se singulariser d'une classe politique à l'égard de laquelle elle éprouve un profond ressentiment, voire un sentiment de trahison).

Dans l'ensemble, il attend d'un système politique qu'il concrétise surtout ses valeurs de liberté individuelle, ce qui lui importe plus que tout. Et d'autre part, que ce système se montre plus souple en matière d'ordre et dans la symbolique répressive.

Examinons pour donner plus de substance à ces considérations le style de l'investissement de ce type au questionnaire.

Indépendamment du fait qu'il affiche nous l'avons dit, des réponses toujours plus extrêmes que le type 1, ses centres d'intérêt ont un profil à peu près similaire. Sur les variables actives et par ordre décroissant, les thèmes qui sécrètent le plus de mobilisation sont ceux qui ont trait à la légitimité des agences de régulation, la punition, et la stigmatisation sociale du délinquant. Enfin, toutes les questions relatives à la personne et au rôle du magistrat.

Sur les variables supplémentaires et par ordre décroissant, les finalités accordées à la justice, vues dans leur idéal ne font l'objet d'aucune désertion, ce qui est la marque d'une conviction assurée. Le surinvestissement est également lié au problème de la légitimité des atteintes aux libertés publiques, puis aux questions ayant trait aux valeurs familiales et éducatives, aux visions du changement social, et en dernier lieu aux visions du progrès, ce qui confirme bien la capacité du type à présenter une identité propre et à l'inscrire dans une évolution sociale.

Le désengagement relatif se fait sur quelques très rares questions, qui sont la marque d'une certaine difficulté à se situer ou d'un malaise les poussant à fuir plutôt qu'à répondre. C'est le cas de la dissuasion, donc du rôle exact des institutions, ce qui n'était pas le cas du type 1.

On observe une difficulté à se situer à travers conservatisme, réformisme ou radicalisme politique, autant de catégories socio-politiques qui ne paraissent pas adéquates à sa "weltanschauung". Son hédonisme le rendrait peu apte à s'inscrire dans des projets de reproduction sociale (cf. BIDOU 1984), ou même à militer pour la reconnaissance de ses valeurs, alors qu'il les considère à tort ou à raison, comme triomphantes, incarnant en quelque sorte la modernité (d'où encore, l'explication du relatif désinvestissement sur l'autorité parentale comme garante de l'ordre social, le refus du travail, ou l'étiologie de la délinquance). le relativisme culturel ne prédisposant que peu à s'expliquer le social par un mécanisme trop simplificateur...

QUI SONT-ILS?

Une des classes les plus typées qui soient.
Surtout des urbains provinciaux.
Le type le plus masculin de tous (écart de +10.44 à la moyenne).
Surtout des fractions de population jeunes (20 à 34 ans).
Un type plus "actif" (+5.67) et d'"inactifs" (+1.09) qui sont des élèves-étudiants.
La personne interrogée appartient aux catégories des cadres et des professions intellectuelles supérieures (professions libérales +1.77; professeurs +1.77) aux professions intermédiaires du secteur public (instituteurs et assimilés +1.45; professions intermédiaires de la santé ou du travail social +1.12), contremaîtres et agents de maîtrise (+1.28). Enfin, des agents de service de la fonction publique (+0.64), des employés de la police ou de la gendarmerie (+2.21). La présence de ces derniers tend à expliquer des prises de position corporatistes en faveur systématique du travail de la police, et probablement aussi pourquoi l'attitude d'hostilité envers la collusion supposée police/justice est rejetée avec tant de force (POJU= 1er rang).
Ils ne connaissent pas la précarité économique.
Lorsque l'on observe la PCS du chef de famille pour les élèves/étudiants, les professions sont exactement les mêmes.
Ce sont dans l'ensemble des catégories fortement diplômées (de l'enseignement supérieur ou secondaire).
Ils se disent par ailleurs sans religion, incroyants, ou dans le doute total.

S'il leur arrive de pratiquer de façon conformiste (cérémonies, deuil...), ils ont le souhait de transmettre une foi quelconque, de manière un peu plus forte que la moyenne.
Moins souvent syndiqués et moins souvent militants politiques, ils se disent en revanche plus fréquemment associatifs.

Ils se situent sur l'axe droite/gauche, plutôt sur la position 4.5 (gauche) ou secondairement en 8 (droite).
Les références partisanes sont beaucoup plus fréquemment le P.S (+5.95) et radicaux de gauche (+2.16), mais aussi l'UDF (+1.51).
Essentiellement locataires d'HLM ou d'organismes sociaux, ils développent des stratégies d'accession à la propriété. Bénéficiant d'avantages en nature, ils déclarent plus fréquemment plus de 3 éléments de patrimoine (surtout des biens symboliques et comptes bancaires). Mais cela ne constitue pas à proprement parler un capital économique consistant.

Leur jeunesse, leur masculinité, et leur assurance expliquent leur sensibilité aux thèmes, et leur volonté de voir la société s'ouvrir rapidement aux changements.

Cultivés et encore peu nantis (sauf d'un capital culturel appréciable), se considérant comme ayant la vie devant eux, ils peuvent être soumis à certaines inquiétudes: ils se disent plutôt optimistes, pas véritablement optimistes.
Cela s'explique par les positions sursitaires de certains d'entre eux (lycéens ou étudiants) pouvant donner crédit à la vision d'un avenir difficile; mais ils ne sont absolument pas prédisposés à se raidir.

Ils se sentent confiants, responsables de leur destin, et au total, assez peu sensibles aux idéologies politiques traditionnelles.

Ce sont les générations montantes qui prennent leur distance d'avec les "sixties" et les "seventies". Cela les rend assez profondément différents de leurs aînés. Ils ne croient pas comme eux aux espoirs romantiques d'une révolution au terme d'une lutte des classes par exemple et n'affichent pas ce sectarisme précis qui caractérisait les "radicaux" quant à leurs représentations du rôle mortifère des institutions "répressives". Il leur serait d'ailleurs difficile de perpétuer les idéaux de leurs aînés

gauchistes, qui vivaient encore dans une époque d'expansion économique qu'ils n'ont pas pour leur part véritablement connue au moment où commencèrent à se former leurs représentations du monde.

Mais parce qu'ils travaillent massivement pour un Etat qui les nourrit, ils se montrent plus sensibles aux enjeux techniques et politiques qui affectent l'action de ses agents. On pourrait même les voir comme des convertis aux vertus de la prévention mais aussi à celle d'une certaine nécessité de la "répression" de la délinquance, (cette préoccupation commença à poindre dans les sphères politiques aux alentours des années 82-83).

Plus sereinement sensibilisés à la connaissance des rouages de l'institution judiciaire (acteurs et fonctionnement), à la mise en oeuvre des politiques judiciaires, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des institutions, ils adoptent des positions qui reflètent des options moins "idéologiques" que "réalistes" et pragmatiques, même si toujours plus radicales chez les étudiants (droits de l'homme); ces prises de position dénotent en tout état de cause des préoccupations souvent "corporatistes" plus ou moins distanciées, dans la mesure où la singularité de ce type provient de son appartenance aux institutions chargées de prévenir la délinquance ou la déviance. Ce problème social leur paraît devoir être géré dans une optique plutôt humaniste, et à travers une politique sociale qui chercherait avant toute chose, à lutter contre une délinquance qui leur paraît surtout s'expliquer par les inégalités très préoccupantes engendrées par la crise économique et sociale.

IV - CONCLUSION: DES ANNEES 71 AUX ANNEES 85, LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES A TRAVERS LA RECOMPOSITION DES REPRESENTATIONS SOCIALES

On parvient aujourd'hui à rendre compte de trois grandes constellations "idéologiques" portées par 95% de la population. Si l'on peut parler à leur propos de "familles idéologiques" consistantes, on ne saurait pour autant les dire homogènes, car on les voit éclater ou se singulariser dès que les fractions sociales qui les habitent prennent position sur les acteurs des institutions et la question du "pouvoir" judiciaire.

Récapitulons l'ensemble pour comprendre en quoi les "familles" rencontrées cernées par cette étude, peuvent être susceptibles de dépasser à terme leurs focalisations sur les politiques judiciaires datées du milieu des années 80.

1°) Une première "famille" (26%) se montre la plus favorable aux objectifs socialistes de politique pénale. On y rencontre un type "humaniste-libéral" ou "personnaliste" (15%) et un type "libéral-libertaire" à tendance très réformiste, avec une petite sous-fraction assez critique (11%)

Ils ont une bonne image des magistrats et avocats: ils croient fermement en l'indépendance du pouvoir judiciaire et à la garantie qu'il représente face aux excès policiers.

Très attachés au réformisme social, ils pensent que la justice évolue favorablement: elle leur paraît s'adapter au monde moderne. Ils attribuent aux cause de la délinquance des raisons d'ordre social, ils divergent cependant sur les politiques criminelles: le premier type croit surtout aux vertus de la réhabilitation sociale, le second un peu moins.

Plus directement sensibles aux politiques judiciaires du moment, ils croient à la nécessité, outre de prévenir, de réprimer la délinquance traditionnelle: ce sont des convertis de fraîche date à la répression de la petite délinquance; de ce point de vue, ils sont beaucoup plus sensibilisés à de tels objectifs judiciaires

poursuivis par la gauche, car ils ne veulent pas laisser le terrain de cette gestion à la droite.

Plus masculins, plus jeunes, plus actifs, plus urbains et parisiens, beaucoup plus diplômés, incroyants et ébranlés, très associatifs, ils se classent beaucoup plus fréquemment à gauche. Ce sont surtout des cadres ou des professions intellectuelles supérieures comme actifs; en tant qu'inactifs, ils sont issus de ce milieu. Le second type se singularise nettement par son appartenance presque exclusive aux professions intermédiaires du secteur public. Si leur capital social plus qu'économique n'est pas négligeable, leurs représentations de la justice en tant qu'idée humaniste et en tant qu'institution fonctionnant bien est directement reliée à leur très fort capital culturel.

2°) Une seconde famille idéologique (39%) se situe sur le pôle complètement opposé: ce sont les plus défiants et insatisfaits des objectifs perçus du système judiciaire. Ils appartiennent à la famille des "conformistes moralistes". On a pu mettre à jour chez eux quatre variantes différentes.

.Un premier type -2-, conformiste moraliste critique et protestataire (13,6%)
.Un deuxième type -3A- (11%) conformiste moraliste mais plus légaliste, avec une variante très originale -3B- qu'il convient de traiter à part (5%) (1)

---

1) Ce noyau, proche de 5% est très original dans le paysage des années 80. Il se singularise dans cette constellation, en ce que, très manichéen, très antipermissif et intolérant, très rigoriste et punitif à l'égard des délinquants, bref, conformiste moraliste et autoritaire, il se montre également ultra légaliste. Ce qu'il instruit sous le procès de la justice, alors qu'il ne le faisait pas dans les années 70, ce n'est pas la légitimité des institutions en tant que telles bien entendu, mais les directions actuelles des politiques judiciaires, jugées par lui trop ouvertement humanistes, donc nécessairement "laxistes". Ce type se pose ainsi comme le militant de la cause de la restauration d'une justice au service de l'ordre moral, d'un ordre social inégalitaire.
Très masculin, très impliqué sur les questions, assez âgé, ce sont des commerçants, petits patrons ou cadres supérieurs du commerce et de l'industrie, des urbains, provinciaux, économiquement

.un troisième type -5A- (9%) conformiste moraliste très passéiste et retraitiste.

Le premier, le plus radical, se montre très défiant vis-à-vis des acteurs (juges, avocats, police). Assez manichéen, il se caractérise par des attitudes de forte punitivité. Il se plaint de la dépendance de la justice par rapport au pouvoir politique. Il voit la société se dégrader socialement et moralement, mais c'est parce qu'il est extrêmement apeuré par la crise économique et le chômage. Donc, sévérité et punitivité sont pour lui l'indice d'un raidissement qui ne saurait pas se cristalliser uniquement sur les délinquants, mais sur la contestation des institutions en général, qu'il accuse de toujours fonctionner de travers.

Le deuxième type se montre également très rigoriste mais il est beaucoup moins critique à l'égard de la police, et moins virulent à l'égard du fonctionnement des institutions en général: par contre, il se montre beaucoup plus sensible à l'insécurité et reprend alors beaucoup plus facilement à son compte le discours sur le "laxisme" judiciaire.

Le troisième se singularise par peu d'engagement sur les questions relatives au fonctionnement judiciaire: son univers social est empreint de nostalgie par rapport aux valeurs du passé. Le salut serait dans l'uchronie d'un retour aux attributs sacrés de la justice: il n'en perçoit plus les finalités laïcisées, mais on avait déjà commencé à l'observer dans les années 70. Alors, indice d'archaïsmes culturels appelés à disparaître ou à se perpétuer, dès lors que les visions passéistes se durcissent quand les populations de cette "famille" vieillissent? On croirait plutôt à la première hypothèse puisqu'ils sont en poids inférieur par rapport aux années 70.

Ces groupes sociaux beaucoup plus âgés, beaucoup moins actifs, très peu scolarisés, croyants et pratiquants conformistes (ou incroyants), se classant surtout à droite (sur le premier type, se concentrent également des gens proches du PCF).

---

nantis, assez diplômés. C'est un groupe conservateur, se classant dans la famille idéologique de la "droite autoritaire", très croyant. Ce groupe social s'est incontestablement très radicalisé depuis l'alternance politique de 1981.

ECARTS A LA MOYENNE DE CHAQUE TYPE

PAR RAPPORT AUX POSITIONNEMENTS POLITIQUES DE LA POPULATION D'ENSEMBLE

% ECARTS A LA MOYENNE POSITIFS

(ECARTS RELATIFS)

TABLEAU N° 3

POSITIONS POLITIQUES \ CLASSE		1	2	3	4	5	6	COEFFICIENT DE CONTINGENCE
PARTI POLITIQUE	PCF	-	+ 2.08 (+,43)	-	+ 0,67 (+,14)	=	=	0,23
	PSU/EXT. G	-	-	-	-	+ 1,02 (+,53)	=	
	PS	+ 4,49 (+,25)	+ 1,47 (+ .08)	-	-	=	+ 5,95 (+,33)	
	Rx.G	-	=	-	+ 1,82 (+65)	-	+ 2,16 (+,77)	
	ECOLOGISTES	-	-	-	+ 1,99 (+ .22)	+ 2,89 (+ .32)	-	
	UDF	+ 2,53 (+,21)	-	+ 1,98 (+ .16)	+ 2,5 (+,21)	-	+ 1,51 (+,12)	
	RPR	-	+ 2,92 (+,21)	+ 5,48 (+,40)	-	-	-	
	FN/PFN	-	+ 1,42 (+,41)	+ 1,63 (+,48)	=	-	-	
	AUCUN	+ 2,44 (+,16)	+ 1,28 (+ .08)	=	-	-	-	
POSITIONNEMENT SUR L'AXE	1,37 % (Ex. G) 3	-	1,84 (+1,36)	=	+ 0,53 (+,38)	-	-	0,20
	7,92 % (GG) 4	-	3,32 (+,41)	-	-	+ 0,66 (+,08)	+ 0,50 (+,06)	
	19,62 % (CG) 5	+ 4,48 (+,22)	-	-	+ 2,87 (+,14)	-	+ 3,15 (+,15)	
	24,92 % (C) 6	=	+ 4,0 (+,16)	-	=	=	=	
	17,76 % (CD) 7	+0,95 (+05)	-	+ 3,0 (+,16)	+ 3,92 (+,22)	-	-	
	6,5 % (DD) 8	-	+ 1,53 (+,23)	+ 3,19 (+,49)	-	-	+ 1,92 (+,29)	
	1,48 % (Ex. D) 9	-	-	+ 1,98 (+1,33)	-	-	-	
	(11,58 %) NSP	-	-	+ 1,22 (+,10)	-	+ 2,42 (+,20)	-	
	(8,85 %) RR	-	-	+ 0,49 (+05)	-	+ 2,89 (+,32)	-	

ECARTS POSITIFS A LA MOYENNE DE CHAQUE TYPE PAR RAPPORT AUX CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION

TABLEAU N° 4

caractéristiques et % \ classes		type 1	type 2	type 3	type 4	type 5	type 6	Coefficient de contingence des caractéristiques à la typologie
Sexe	Masculin	-	+ 1.73	+ 6.2	-	-	+ 10.44	0.11
	Féminin	+ 4.23	-	-	+ 2.4	+ 5.13	-	
Scolarité	Primaire + primaire supérieur	-	+ 12.49	-	-	+ 7.66	-	0.22
	Secondaire	-	-	+ 2.94	-	-	+ 6.2	
	Technique et Commercial	+ 0.89	-	+ 2.27	+ 2.01	-	-	
	Supérieur	+ 10.8	-	-	+ 1.09	-	+ 8.44	
Age	15/19	+ 2.03	+ 1.52	=	=	-	-	0.17
	20/24	+ 1.82	-	-	-	-	+ 6.24	
	25/29	-	=	-	-	+ 2.74	+ 2.01	
	30/34	-	-	-	=	-	+ 7.07	
	35/39	+ 3.44	-	-	+ 1.43	-	=	
	40/49	=	=	-	=	+ 1.55	-	
	50/59	-	+ 2.5	+ 2.24	=	=	-	
	60/70	-	+ 1.2	+ 3.13	+ 1.13	+ 1.17	-	
Investissement religieux	Croyant fervent	+ 0.66	-	+ 2.13	-	-	-	0.11
	Croyant	-	+ 2.99	+ 2.45	=	-	-	
	Incertain/Ebranlé	+ 3.02	-	-	=	+ 1.06	+ 0.87	
	Sceptique/doute total	-	=	-	=	=	+ 0.79	
	Incroyant	-	+ 1.03	-	+ 1.88	-	+ 0.38	
PCS Générale	Agriculteurs	-	-	-	=	+ 2.72	-	0.22
	Artisans-commerçants patrons	-	-	+ 1.55	+ 1.07	-	-	
	Cadres Professions intellect. Sup.	+ 6.76	-	-	+ 1.77	-	+ 3.21	
	Intermédiaires	=	-	+ 1.48	+ 1.99	-	+ 3.14	
	Employés	-	-	-	-	=	+ 7.02	
	Ouvriers	-	+ 4.61	-	-	+ 2.17	-	
	Retraités	-	+ 3.92	+ 4.2	=	=	-	
	Autres sans activité professionnelle	+ 1.12	-	=	-	+ 2.14	-	

ECARTS POSITIFS A LA MOYENNE DE CHAQUE TYPE

PAR RAPPORT AU STATUT "ECONOMIQUE" DES REPONDANTS

****

TABLEAU N° 5

CARACTERISTIQUES \ CLASSES			TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 5	TYPE 6
ACTIFS (PERSONNE INTERROGEE) (51,26 %)	ACTIFS/INACTIFS	INACTIFS (7,21%) au chômage	-	+ 4,03	-	-	-	=
		INACTIFS (13,55%) (pré)retraité, retiré.	-	+ 2,92	+ 4,1	+ 1,08	-	-
		INACTIFS (12,13%) F. FOY a déjà travaillé.	-	-	+ 1,71	+ 1,42	-	-
		INACTIFS (6,28%) F. FOY n'a jamais travaillé.	-	-	=	+ 0,77	+ 0,49	-
		INACTIFS (6,35%) Elèves/Etudiants.	+ 4,81	-	-	=	-	+ 1,09
		ACTIFS (51,26 %)	+ 1,62	-	-	-	+ 2,04	+ 5,67
	AGRICULTEURS		-	-	-	-	+ 2,05	-
	ARTISANS/COMMERCANTS/PATRONS		-	-	+ 2,17	-	-	-
	CADRES ET PROFESSIONS INTELLECT. SUPERIEURES	PROFESSIONS LIBERALES	+ 0,60	-	-	+ 0,16	-	+ 1,77
		PROFESSEURS/PROF. SCIENTIFIQUES	+ 1,41	-	-	=	-	+ 1,77
		CADRES ADM. ET COMM. D'ENTREPRISES	-	-	-	+ 1,3	-	-
		INGENIEURS	+ 0,98	-	-	-	-	-
	INTERMEDIAIRES	INSTITUTEURS	=	-	=	=	=	+ 1,45
		PROF. DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL	=	-	-	=	-	+ 1,12
		PROF. ADM. DE LA F.P.	+ 1,39	-	+ 0,61	-	-	-
		ADM. ET COMM. DES ENTREPRISES	-	=	+ 1,97	-	-	-
		TECHNICIEN	+ 0,98	+ 0,37	-	=	-	=
		CONTREMAITRE/AGENT DE MAITRISE	-	-	-	+ 0,70	-	+ 1,28
	OUVRIERS	QUALIFIES	-	+ 1,42	-	-	+ 1,16	-
		NON QUALIFIES	-	+ 2,28	-	-	+ 2,01	-
	EMPLOYES	CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA F.P.	=	+ 1,53	-	-	+ 0,57	+ 0,64
		POLICIERS ET MILITAIRES	-	=	=	-	-	+ 2,21
		ADM. DES ENTREPRISES	+ 1,75	-	-	=	=	=
		DE COMMERCE	=	+ 0,61	=	-	=	-
		DE SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS	-	+ 1,78	-	-	+ 1,30	-

ECARTS POSITIFS A LA MOYENNE DE CHAQUE TYPE

PAR RAPPORT A LA PCS DECOMPOSEE DU CHEF DE FAMILLE DES REPONDANTS

(ENTRE PARENTHESES, ECARTS RELATIFS)

TABLEAU N° 6

Détail PCS chef ménage / CLASSE	1	2	3	4	5	6
(5,63 %) AGRICULTEUR	-	=	-	+.87 (+.15)	+ 2.72 (+48)	-
(0,66 %) ANCIEN AGRICULTEUR	-	-	-	+.15 (+.22)	+.24 (+.36)	-
(4,7 %) ARTISAN	-	+ 1.73 (+.36)	-	+.99 (+.21)	=	-
(2,9 %) COMMERCANT	=	=	+ 1.25 (+43)	=	-	-
(0,5 %) PATRON	-	-	+ 0,83 (+150)	-	-	-
(1,26 %) ANCIENS A + C + P	-	-	+ 0,82 (+65)	+ 0,91 (+72)	=	-
(1,91 %) PROFESSION LIBERALE	+ 1,69 (+88)	-	-	-	-	+3.04 (+1.59)
(0,6 %) CADRE F.P.	+ 0,48 (+80)	-	-	-	-	=
(2,46 %) PROFESSEUR	+ 1,86 (+75)	-	-	=	-	+ 1,5 (+60)
(1,42 %) CADRE ADM. ET COMMERCIAL D'E	-	-	+.66 (+0,46)	+1,83 (+1,28)	-	-
(2,19 %) INGENIEUR + CADRE ENTREPRISE	+2,49 (+1.13)	-	=	+0,52 (+23)	-	-
(1,69 %) ANCIENS CADRES	+ 0,83 (+49)	-	+1,77 (+1,04)	-	-	-
(2,08 %) INSTITUTEUR	+ 1,16 (+55)	-	=	-	-	+ 0,40 (+19)
(1,75 %) INTERM. SANTE + TRAVAIL SOCIAL	-	-	-	+0,96 (+54)	-	+ 1,72 (+98)
(0,87 %) INTERM. ADM. FP	+	-	=	=	-	+
(4,32 %) INTERM. ADM. + COM. D'ENTREPRISE	-	-	+ 0,87 (+20)	=	=	=
(3,77 %) TECHNICIEN	+ 1,61 (+43)	=	+ 0,73 (+19)	+0,57 (+15)	-	-
(3,28 %) CONTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE	-	=	=	=	=	+ 1,67 (+50)
(4,10 %) ANCIEN INTERMEDIAIRE	-	=	+ 0,74 (+18)	=	-	-
(3,83 %) EMPLOYE + AGENT FP	-	+ 1,39 (+36)	-	-	+ 1.14 (+29)	+ 1,12 (+29)
(2,51 %) POLICIER/MILITAIRE	-	=	+ 0,60 (+23)	-	-	+3,93 (+156)
(4,04 %) EMPLOYE ADM. D'ENTREPRISE	+ 1,36 (+33)	=	=	=	=	=
(1,31 %) EMPLOYE COMMERCE	+ 0,85 (+64)	-	=	-	=	+1,66 (+1,26)
(1,58 %) PERSON. SERVICE DIRECT PARTICULIER	-	=	-	=	+ 0,68 (+43)	-
(3,28 %) ANCIEN EMPLOYE	-	+ 0,74 (+22)	+ 0,87 (+26)	=	=	-
(7,32 %) OQ DE L'INDUSTRIE	+ 1,67 (+22)	-	-	-	=	-
(7,54 %) OQ ARTISANAT	-	+ 2,5 (+33)	-	+ 0,86 (+11)	=	-
(3,66 %) CHAUFFEUR	-	=	+ 1,18 (+32)	-	=	-
(1,97 %) OQ MANUTENTION	-	-	-	-	+ 0,96 (+48)	+ 0,51 (+25)
(3,50 %) O.N.Q. INDUSTRIEL	-	+ 1,72 (+49)	-	-	+ 0,56 (+16)	-
(1,86 %) O.N.Q. ARTISANAT	-	+ 1,75 (+94)	-	-	=	=
(0,66 %) O. AGRICOLE	-	-	-	+	+	-
(5,57 %) ANCIEN OUVRIER	-	+ 3,27 (+58)	=	-	=	-
(2,13 %) SANS PROFESSION < 60 ANS	=	-	+ 1,33 (+62)	-	=	-
(1,15 %) SANS PROFESSION > 60 ANS	+ 0,65 (+56)	=	=	-	+ 0,88 (+76)	-

Les institutions pénales sont désormais laïcisées, alors que le processus de désacralisation ne paraissait pas encore consommé dans l'immédiat après 68.

Alors dira-t-on, ne fallait-il pas passer par cet effet de "politisation" pour administrer enfin la preuve que le système judiciaire était bien un système laïc comme un autre?

Nous avons assisté en quinze ans à une véritable révolution silencieuse. Les germes en furent lancés par la contestation des "radicaux" minoritaires issus de 68, qui mettaient en cause la logique du fonctionnement judiciaire, à travers une dénonciation systématique de son fonctionnement "de classe" et de ses "produits ciblés".

Aujourd'hui, ils ont quasiment disparu du paysage, et la virulence de leurs discours n'est plus relayée par des fractions sociales consistantes. Ce n'est pas le constat de la mort des "idéologies dures" qui importe ici, et qui caractériserait supposément les années 80.

La société reste plus que jamais divisée en plusieurs familles idéologiques sur les questions judiciaires. Mais il n'y aurait aucune raison de s'en alarmer outre mesure, puisque les marges d'incertitude rencontrées chez les fractions les plus larges de la société sont susceptibles, dans la mesure où ces fractions ne remettent pas en cause la légitimité des institutions, de les rendre plus attentives aux logiques des politiques criminelles. Et en conséquence de se montrer disponibles à d'autres types de focalisations publiques qui sortiraient des logiques de mobilisation sur la liaison insécurité-laxisme judiciaire, desquelles, a-t-on pu le constater, maintes fractions de classes ne sont pas véritablement convaincues (à part un type très revanchard, et des fractions plus larges en abandon social) encore que ce discours se soit développé sur un terreau bien préparé à l'entendre.

Si la justice sort durablement discréditée, ce n'est peut-être qu'un effet de conjoncture où on l'a facilement promue bouc émissaire de tous les maux de la société des années 80.
Là dessus, la responsabilité en reviendra sans doute devant l'histoire à la classe politique et aux médiateurs relais qui se

sont battus à propos d'un laxisme qui n'aura véritablement jamais eu véritablement lieu dans les consciences.

A plus long terme, il y aurait plutôt, nous semble-t-il, de grands espoirs à attendre de ces années de transition, tellement différentes des années 70. Un système judiciaire envisagé sous un angle laïc; des représentations archaïques en passe de s'éteindre par épuisement des fractions en perte de vitesse qui les portent, et des focalisations purement affectives sur les politiques judiciaires... qui ne dureront que ce que dureront les alternances politiques successives. Bref, une dialectique toujours recommencée de l'ordre et des libertés qui s'atténuera peut-être par approfondissement de réflexions qui tenteront de concilier les deux.

En dépit de ces systèmes de représentations ou de ces familles encore très tranchées "idéologiquement" aujourd'hui, ce qui nous paraît "remarquable", c'est plutôt le "consensus" plus généralisé de la population quant à la légitimité des institutions judiciaires.

Car la nouveauté réside bel et bien dans le fait qu'étant vues désormais comme des institutions laïques, les passions qu'on y investit sont devenues beaucoup plus souvent de banals enjeux politisés. Comme s'il n'y avait plus de ressources disponibles pour sécréter des critiques de nature "révolutionnaire" portant sur des institutions oppressives en soi, comme si l'essentiel des enjeux devait plutôt passer par des prises de position sur ce que les hommes politiques assignent comme fonctions à la justice. Tout se focalise désormais sur les politiques judiciaires à proprement parler, dont on attend qu'elles traduisent l'idée de la "justice", en sorte qu'il ne serait plus possible désormais de dissocier dans les représentations sociales, la part éminemment "politicienne" des controverses qui en agitent les directions.

Le "sécuritarisme" comme enjeu essentiel des années 80 peut être à cet égard, vu comme une phase historique dont on ne peut présager du "succès" à moyen terme; à travers cet enjeu, ne se jouent que des recompositions sociales clivant les populations entre fractions fragilisées des indépendants d'un côté et salariés de l'autre; entre intermédiaires de la fonction publique et certaines fractions des intermédiaires du secteur privé de l'autre. Entre

couches moyennes d'un côté et catégories inférieures ou supérieures de l'autre.

A terme, on peut supposer que les fractures encore très marquées, entre partisans nuancés des droits de l'homme, et partisans traditionnels de la répression finiront par s'estomper, dès lors que la classe politique aura fait la preuve de sa capacité à démontrer qu'elle est capable de concilier les inquiétudes de la population sur la délinquance traditionnelle, tout en assainissant durablement les inégalités de traitement des populations dans la société qui se perpétuent à l'intérieur des institutions pénales.

Mais la magistrature représentant le pouvoir judiciaire, devra également concourir à ce processus en faisant publiquement la preuve de sa capacité à se montrer plus indépendante du pouvoir exécutif, car il est clair que cette "donnée" encombrera encore durablement les représentations de la majeure partie de la population.

DEUXIEME PARTIE

LES FRANCAIS, LES DELINQUANCES ET LES POLITIQUES CRIMINELLES

En demandant à notre population de juger cette fois-ci la gravité de 33 comportements délictueux selon une échelle de notation allant de 1 à 10, il ne nous semblait pas faire de doute que nous allions recevoir un écho très favorable de la part de la population interrogée. Nous l'avons vu chez Madame X, elle ne s'y est aucunement dérobée, et rarissimes furent ceux qui ne jouèrent pas le jeu.

Mais dans le même temps nous entrions dans l'une des questions de méthodologie et de théorie criminologiques les plus périlleuses et les plus controversées qui soient dans ce champ d'étude, et sur les résultats desquels on s'est probablement le plus mépris depuis que l'intérêt de ce genre de recherche fut entrevu pour la première fois (C.V. van VECHTEN, 1940).

De quoi d'autre pourrait-il bien s'agir en effet que de chercher à mesurer les différences de perceptions de la gravité de certaines infractions, dans une population donnée, pour évaluer l'état du consensus dans la réprobation collective à la criminalité?

Paradoxalement, ce genre de recherche a pu servir à tout, sauf à répondre exclusivement à cela.
Le savoir cumulatif depuis trente ans est devenu tellement important que d'en retracer rapidement les étapes, les ruptures et les recompositions s'impose comme une nécessité primordiale.

Comment parvenir à tester le degré de réprobation attribuée par une population à un certain nombre de délits ? On sait que SELLIN et WOLFGANG (1964) furent des pionniers dans la mise au point d'une méthode d'INDEX de criminalité aux Etats-Unis d'Amérique, en ordonnancant des infractions jugées par la population selon différents "degrés de gravité", sur une échelle unidimensionnelle, méthode qui eut un tel succès qu'elle fut répliquée dans les vingt années qui suivirent dans le monde entier.

Il se trouve qu'elle est aujourd'hui purement et simplement disqualifiée parce qu'elle n'aurait sécrété que de la connaissance de sens commun. La critique la plus outrée provient des théoriciens marxistes (par ex. SMAUS 1982, 1984) qui en dénoncent

autant les résultats que les postulats implicites, au nom d'un paradigme d'explication alternatif.

De fait, ce n'est pas exactement sur la seule perception de la gravité attribuée à une infraction que nous allons focaliser l'attention une nouvelle fois, ni d'ailleurs sur la simple mise à jour de traces de consensus ou de conflit qui cliveraient supposément la population à propos de ce qu'il conviendrait ou non de punir en priorité dans la société française d'aujourd'hui, démarches qui sont apparues comme antithétiques dans l'histoire de la recherche sur cet objet.

Il convient de repartir d'abord du sens de la notion de "gravité". Après tout, c'est une notion qui circule dans la société, comme celle de "situation dangereuse", d'insécurité, de violence. Elle est très chargée de sens, et à ce titre, son caractère très polysémique ne nous paraît pas avoir été suffisamment cerné empiriquement, au point qu' une nouvelle recherche INDEX pourrait déjà n'avoir pour seule ambition que de se donner les moyens d'élucider les tenants et aboutissants des "sens" projetés par la population dans cette notion. Nous espérons toutefois aller un peu plus loin.

Tout d'abord, un acte délictueux peut être socialement perçu comme grave parce qu'il serait menaçant pour soi ou un proche, ou pour un groupe de personnes, ou pour un secteur social entier, grave encore pour l'ordre et la reproduction sociale. On a commencé à s'en rendre compte avec les travaux de Weinberger et alii (1976).

Mais à supposer que l'on puisse mettre mieux à jour les enjeux propres aux "menaces" visées dans les jugements de "gravité", encore faudrait-il contrôler, dans les jugements portés, ce qui dans les représentations sociales des répondants activerait toutes les composantes des jugements de gravité.

N'est-il pas légitime de s'interroger sur la part de la composante cognitive dans l'évaluation? Si les infractions présentées à la population sous la forme de cas d'espèce peuvent paraître des symboles à haute teneur affective, dans quelle mesure peut-on décider de la part de cette composante dans le jugement social? Ne peut-il exister aussi des effets artificiels dus au fait que la population pourrait avoir tendance à faire jouer la réponse de "gravité" de la connaissance qu'elle pourrait avoir acquise des

objectifs la loi pénale et des pénalités encourues? De sorte que l'on pourrait alors mettre à jour la probabilité qu'auraient les infractions à très grande visibilité (hold-up, vols, meurtres, viols...) actes jugés d'autant plus "graves" par un public qu'il "saurait" les pénalisations sévères devant la justice répressive.

MIETHE (1982) suggère notamment qu'on peut toujours prédire un accord plus consensuel sur la gravité d'actes connus comme faisant l'objet de pénalités plus importantes, par rapport à ceux qui auraient un statut variable, ceux pour lesquels la connaissance "légale" du public serait variable.
SHELLEY (1980) ne voit de son côté dans les prédispositions à "punir" plus fortement certains actes que de simples indices d'apprentissage de la norme légale.

On a donc pu affirmer qu'il ne ressortait jamais de cette procédure que des mécanismes d'inculcation idéologique. Lesquels n'étonneraient que ceux qui n'admettent pas la force désespérante des effets de la fausse "conscience de classe". Car il n'y aurait au fond, dans cette perspective que banalité à constater la propension des catégories sociales les moins favorisées à se montrer toujours plus sévères pour les délits tendanciellement caractéristiques de leurs groupes d'appartenance, parce qu'elles n'en "connaîtraient" pas d'autres, parce qu'elles ne "verraient" ou auraient moins conscience des autres.

Faudrait-il alors renoncer à investiguer, sous prétexte que les résultats seraient connus d'avance?

Ce n'est pas le chemin que nous avons pris. Mais alors, si nous ne renoncons pas à reprendre cette méthode de travail, et si nous prétendons apporter de nouvelles informations sur le social, comment peut-on contrôler les effets de la clôture imposée par le juridisme dominant? L'autre postulat, libéral cette fois-ci, consiste pour ses tenants à affirmer que la norme légale correspondrait toujours à une norme sociale, même si les moins orthodoxes des gardiens du droit concèderont (volontiers?) que la norme légale ne fasse pas toujours l'objet d'un consensus, qu'elle soit seulement majoritaire dans la population, ou même qu'on la dise imposée par le groupe économiquement dominant dans la société (apports WEINBERGER, 1975).

Il n'y avait apparemment guère d'autre moyen que de décider d'abandonner purement et simplement une lecture des résultats en terme de "norme" au profit d'une lecture en terme de "mode d'emploi des institutions" (voie explorée sur un échantillon national par WEINBERGER et alii. 1977, FAUGERON et JAKUBOWICZ 1984. sur un échantillon restreint de magistrats, et MALEWSKA et alii, 1983, sur échantillon de populations concernées directement par la délinquance juvénile). Qu'est-ce à dire?

On "décide" que si l'on est en présence d'un "conflit" (ou du moins d'un effet de dissensus) dans l'appréciation de la gravité d'un comportement, il ne faudrait pas s'aviser de le penser comme un conflit de normes, mais plutôt comme l'indice d'un enjeu portant sur la (non) légitimité que l'on accorde à une institution (en l'occurence pénale) à réguler le comportement ou la situation sociale décrite, ou à prendre en charge les délinquants dans les différentes situations où leurs actes sont décrits.

Puisqu'il ne s'agirait plus de raisonner sur les normes, mais uniquement sur les modes prioritaires d'emploi des institutions répressives, les conclusions que l'on allait en tirer devenaient d'une logique imparable: dans la mesure où l'on observait puis expliquait des attentes différentielles dans les préoccupations répressives à l'égard de contentieux diversifiés, et puisque les zones de "dissensus" apparaissaient comme beaucoup plus fréquentes que les zones de consensus, on pouvait démystifier les postulats sur lesquels reposaient notamment les politiques criminelles. De telles démonstrations donnaient par surcroît, des fondements théoriques à la légitimité des contestations sociales visant le terrain des institutions pénales, quand ils ne débouchaient pas rituellement sur des prescriptions de dépénalisation.

L'époque était assurément à la démystification du "pénal" et la connaissance sociale produite fut une étape utile, voire nécessaire: de fait, certains contentieux furent dépénalisés, sinon décriminalisés.

On s'était fortement éloigné de l'angélisme des procédures inventées aux USA, et les apports théoriques de WEINBERGER et alii (1977), en France, même s'ils manifestaient à lecture rétrospective, cet autre angélisme propre à l'ambiance culturelle contestataire des années 70, constituèrent une percée décisive. sur lesquels il serait difficile de revenir.

Il n'est donc pas question de dénoncer la validité du schéma qui consiste à dire que la notation ne correspond pas à la perception de la gravité d'une infraction, mais plutôt au fait qu'elle traduirait toujours l'intensité du recours à la "solution répressive pénale". Mais est-ce une affirmation toujours nécessaire et suffisante?

Il s'agit tout au plus de relativiser ce défi dont on a pu laisser penser, à tort nous semble-t-il, qu'il pouvait exclusivement valoir en toute occasion, et sur n'importe quel type d'infraction.

Sous couvert d'avoir à tout prix voulu se défaire d' "inférences mal contrôlées" probablement issues de structures de normes sous-jacentes à la perception de la plus ou moins grande gravité des comportements délinquants, on a peut-être eu tendance à trop radicaliser les résultats de telles enquêtes quantitatives, sans toujours donner toutes les logiques du sens possible, issues des réponses de la population.

Nous ne pouvons pas nous empêcher en effet de penser que les données fournies par la population furent de quelque façon malmenées. Et cela, de deux points de vue : soit par effet de sous-estimation de l'acte de notation, resté trop peu problématisé, (quand il ne dut pas subir de violence de la part des chercheurs, nous le verrons), soit par effet de sur-estimation de l'apport du traitement des données par les factorielles, desquelles on eut par trop tendance à attendre des vérités socialement prédictives.

Il est vrai que les notions au départ théorisées par NEWMAN (1976) de "consensus", "dissensus", "a-sensus",(1) et discutées dans la recherche de 1977 précitée, donnaient une assise scientifique aux résultats issus des factorielles, lesquelles, extrémisant certains des groupes sociaux sur les axes, contribuaient à rendre plus performantes les démonstrations sur les "modes d'emploi" légitimes

---

1) G.R. NEWMAN (1976) distinguait la notion de consensus (à une position structurée ne s'en oppose aucune autre) de celle de dissensus (plusieurs positions structurées s'opposent dont l'une est majoritaire), d'a-sensus (atomisation de positions) et de conflit (plusieurs positions structurées s'opposent sans qu'aucune domine véritablement).

ou non des ressources répressives pour certains contentieux. Insensiblement le problème posé se déplaçait, et cela de facon particulièrement nette, dans la contribution de FAUGERON et al. (1984) qui offrit un bel exemple de théorisation solidement charpentée à partir d'une construction qui ne prenait un sens que pour un traitement fort limité des "contentieux".

Il s'agit là d'un processus normal de la recherche qui s'essaie à fonder à l'aide de raffinements théoriques toujours plus importants, des clivages sociaux constatés empiriquement et surtout mathématiquement, mais qui finissent malheureusement par ne plus valoir que pour quatre ou cinq sortes de contentieux, alors qu'au départ, le chercheur possédait de l'information sur des dizaines d'entre eux faisant supposément l'objet de dissensus. On s'éloigne alors de plus en plus de l'information produite par la population dont les discours, à force d'être "travaillés", finissent par être socialement réduits à une peau de chagrin, afin de les plier à la logique de la démonstration, tandis que ceux qui ne s'y plient pas restent abandonnés à leur sort.

Nous nous proposons de repartir beaucoup plus concrètement de l'ensemble de l'information produite par la population dans le questionnaire INDEX à nouveau administré, quitte à ce que les hypothèses de travail ressortent moins d'une démonstration hypothético déductive, que d'une logique inductive. Il ne s'agit pas d'abdiquer devant les apports d'un savoir rigoureusement accumulé, bien au contraire, nous pensons même pouvoir rester dans des types de démonstration similaire, pour tenter de comparer ce qui a pu se jouer de mutations et de recompositions sociales dans la population à douze années d'intervalle.

Nous pensons que les attentes prioritaires de répression sont fortement connotées de considérations morales, qu'il convient de dissocier. Les notations résultent de ces deux composantes étroitement imbriquées dans des proportions variables selon les différentes fractions de population en présence.

Est-il pertinent et dans quelle mesure peut-on dire que la réprobation morale jouerait plus pour certaines populations que pour d'autres? Est-il effectivement avéré que l'usage préférentiel d'un type de notes par rapport à tel autre soit l'indice d'un "vouloir", dans le recours prioritaire à la ressource répressive face à tel ou tel comportement incriminé? Qu'est-ce qui permet de

décider que la prédominance de la composante purement affective ou morale soit plus avérée dans tel groupe social plutôt que dans tel autre?

A supposer qu'on puisse montrer des ordres de priorité différents dans les actes de pénalisation ou de moindre pénalisation, peut-on impunément troquer la notion de "gravité" pour celles de "sévérité" ou "d'indulgence", sans retomber peu ou prou dans les jugements de valeurs propres aux chercheurs eux-mêmes? S'il est bien clair que la démarche qui consiste à faire correspondre à une échelle de gravité de 1 à 10, une échelle de sévérité/indulgence est aventureuse, ne l'est-elle pas tout autant lorsqu'il s'agit de raisonner en terme de "mode d'emploi prioritaire"? Peut-on d'autre part, toujours invoquer des tendances à des souhaits de dépénalisation, parce qu'on aurait mis en évidence des zones majoritaires "d'indulgence" dans la population, sans parler dans le même temps de tendances à la criminalisation?

Dans quelle mesure d'autre part l'usage de la notation n'est-il pas en lui-même un artefact lié au capital scolaire ou aux apprentissages connus de la population entière d'une copie jugée à l'école de manière inverse (1=mauvais travail, 10=excellent travail) ? Si ces éléments jouent, comment peut-on les contrôler? Si on peut les contrôler, on pourra répondre aux questions suivantes :

1- Qu'est-ce qui, dans la société d'aujourd'hui, permet de situer les clivages principaux de la population sur les ordres de gravité attribués différemment sur l'ensemble des contentieux? Cela reviendra à montrer comment ils sont portés et par qui.

2- Pour répondre au problème posé de la part des composantes affectives, évaluatives, cognitives dans les jugements de la population, nous appréhenderons les types dégagés selon leurs systèmes de croyances et de valeurs, mesurés par certains indicateurs d'attitudes prédisposantes afin de mieux étayer la compréhension des nuances dont chaque groupe social paraîtra porteur dans ses perceptions de "gravité".

3- La conclusion sera comparative, et tentera, dans la limite des possibilités, d'évaluer d'éventuelles évolutions dans la perception de la "gravité" des contentieux, des années 72 aux années 84-85.

I - L'INSTRUMENT

L'instrument de travail est de construction très simple.
On a puisé une trentaine d'incriminations parmi les 68 du questionnaire WEINBERGER et alii précité.
On n'a gardé que les thèmes qui, dans les années 72, firent l'objet de prises de position très diversifiées dans la population. Parmi les exemples de contentieux, on n'a gardé que ceux qui furent vécus comme des enjeux de société, exprimant autant de symboles potentiellement mobilisateurs, au delà desquels le caractère individuel ou sociétal de la menace percue, pouvait contribuer à expliquer des prises de position socialement divergentes.

Il s'agit notamment d'atteintes à la propriété privée (six sortes de vols); d'infractions économiques, qu'elles portent sur la consommation (fraude alimentaire) ou sur la dégradation de l'environnement; d'infraction à la législation du travail (quatre); de fraude fiscale (deux); d'atteintes aux libertés publiques par des agents de l'Etat (deux); de contestation politique (deux); d'illégalismes routiers (trois); d'atteintes aux moeurs (trois); de trafic de stupéfiants (deux); d'usage de stupéfiants (deux); d'infractions contre la famille et l'individu dans le cadre familial (deux); d'atteintes à l'intégrité physique (deux). On y a ajouté une atteinte à la règlementation administrative: le "problème"-symbole de l'étranger en situation irrégulière par suite de non renouvellement de son titre de séjour. La question n'était pas innocente dans un moment où l'on voyait les thèmes de l'immigration devenir un enjeu de société très mobilisateur; quelle pouvait être la part de cette préoccupation, et cette "préoccupation" allait-elle faire varier les ordres de priorité répressives?

Il y a une logique des résultats et des positions d'ensemble qui détruisent quelques uns de nos présupposés dont on conviendra aisément qu'ils restaient trop prisonniers du juridisme. Nous allons en parler, mais auparavant, il convient de dire quelque chose du système des notations demandé.

II - LE CODAGE

Dans l'étude de 1972, le codage adopté pour les index de gravité était libre, à condition de ne pas donner de notes négatives ou nulles. Cela laissait alors aux enquêtés la possibilité de choisir leur propre échelle de codage, mais d'un autre côté, avait obligé les chercheurs à recoder les informations, pour rendre les résultats comparables. Sous l'apparente liberté laissée à la population, on procédait de fait à une opération à notre sens arbitraire, dans la mesure où l'on réduisait ensuite selon des critères arithmétiques, une liberté à qui tout le monde n'avait certainement pas donné le même sens.

Nous avons préféré dans le présent questionnaire, poser directement les bornes du codage, en offrant la possibilité aux répondants de donner une note allant de 1 à 10, les laissant maîtriser par eux-mêmes le choix des nuances à apporter dans leur notation. La règle du jeu étant définie a priori pour tout le monde de la même facon, il n'était plus besoin de transformer ultérieurement le sens que la population avait donné à ses choix de notation, à la différence de la précédente recherche où les notations étaient "réduites" avant analyse statistique des résultats. Dans le cas présent, l'approche est fondamentalement différente, car ce sont les notes attribuées par les répondants qui servent telles quelles à toutes les analyses. Ce n'est qu'à titre purement descriptif, lors de la présentation des résultats, que les notes sont regroupées.

Naturellement, il y a une pratique différenciée de la notation selon les catégories sociales en présence. Il existe un lien empirique très fort entre le degré de scolarisation de la population et l'usage social de la notation. Tendanciellement, les fractions de la société les plus scolarisées utilisent toutes la gamme proposée, et les fractions qui le sont moins se contentent pour leur part, d'utiliser préférentiellement des notes plus symboliques comme le 10, le 5 et le 1. Ce qui d'ailleurs invalide assez le constat courant selon lequel il serait toujours plus difficile de noter dans les zones moyennes que dans les zones extrémisées. Pourtant cette objection est loin d'épuiser les problèmes docimologiques que l'on rencontre toujours dans ce genre d'outillage. L'étude princeps en France de l'équipe du CFRES VAUCRESSON (1983), utilisant une échelle de notation fermée de 1 à 7, avait bien montré que les mineurs de justice ne se servaient que des notes intermédiaires, alors que les gendarmes se servaient

surtout des notes élevées, et les éducateurs des notes basses. Les auteurs concluaient que noter 5 pouvait signifier juger un comportement peu "grave" pour un gendarme, très "grave" pour un éducateur, et moyennement "grave" pour un mineur de justice.

En conséquence, nous resterons attentifs à ce problème ultérieurement.

III - PREMIERE APPROCHE GLOBALE : LECTURE D'ENSEMBLE DES RESULTATS.

Nous allons d'abord nous reporter au tableau n° 7, construit selon deux modalités. En lignes, nous avons regroupé les types de contentieux cernant des problèmes "socio-juridiques" a priori communs. En colonnes, le mode d'emploi simplifié de la notation de "gravité". On a choisi a priori la moyenne comme limite descriptive du système de notation en distinguant les notes inférieures ou égales à 5 (1, 2, 3, 4, 5,) sur la seconde colonne, et les notes supérieures à la moyenne de 5 (6, 7, 8, 9, 10) sur la troisième. Un examen préminiminaire sur ce dernier pan montre des masses de notations considérables qui nous amènent à scinder les notes extrêmes (8,9,10) des notes "moyennes" (6,7).
Signalons tout de suite que sur cette partie du questionnaire, les taux de NSP et refus de répondre paraissent toujours dérisoires: on peut en inférer que la contrainte de l'échelle fermée n'a pas semblé gêner plus que de raison la population interrogée (voir tri à plat des notes de l'ensemble de la population sur toutes les questions en annexe et dans le tableau ci-contre , la première colonne).

On a ensuite procédé à l'ordonnancement des "priorités de répression" par rapport à l'ensemble des 33 questions (voir la cinquième colonne du tableau), en vertu de l'hypothèse selon laquelle plus les notes seraient massivement élevées, plus la volonté de voir réprimé tel type d'infraction (et non pas tel type de contentieux) serait socialement partagée et approuvée comme priorité de politique criminelle.

Cette ordonnance s'effectue principalement sur le taux d'emploi des notes supérieures à 5. Cependant, ce principe d'ordonnance tente également de tenir

POPULATION GLOBALE - VENTILATION DES NOTATIONS DE "GRAVITE"
PAR TYPES DE CONTENTIEUX
(EN %)

TABLEAU N° 7

TYPES DE CONTENTIEUX	N° DU PASSAGE DES QUESTIONS PENDANT L'ENQUETE	INTITULE SOMMAIRE DES INFRACTIONS	% de R.R + NSP	% DE NOTES ≤ A 5	% DE NOTES > A 5	DONT % DE NOTES DE 8 A 10	ORDONNANCE DES PROBABILITES DE DEPASSION (OPD)
ATTEINTES A LA PROPRIETE PRIVEE (= SORTES DE VOLS)	INDEX 1	VOL VOITURE RUE	0	41	59	34	24
	INDEX 3	VOL FOULARD MAGASIN	1	78	21	10	33
	INDEX 4	CAMBRIOLAGE 100.000 F	0	23	77	51	13
	INDEX 12	VOL A MAIN ARMEE 200.000 F	0	11	89	72	6
	INDEX 18	CAMBRIOLAGE 1.000.000 F	0	21	79	55	11
	INDEX 32	CAMBRIOLAGE 10.000 F	0	27	73	46	16
INFRACTIONS A LA CONSOMMATION/ ENVIRONNEMENT	INDEX 9	APPELLATION FRAUDULEUSE (VINS)	1	42	57	34	25
	INDEX 24	DECHETS TOXIQUES DANS RIVIERE	0	6	94	81	4
INFRACTIONS A LA LEGISLATION DU TRAVAIL	INDEX 15	PLOMBIER NON DECLARE	2	72	26	13	31
	INDEX 17	NON APPLICATION SECURITE SUR CHANTIER⇒ACCIDENT MORT	0	9	91	69	5
	INDEX 27	EMBAUCHE'SEXISTE'	4	46	50	30	27
	INDEX 29	LICENCIEMENT ABUSIF DELEGUE SYNDICAL	3	35	62	41	21
FRAUDES FISCALES	INDEX 21	NON DECLARATION BENEFICES I.M AU FISC (PATRON)	1	29	70	47	17
	INDEX 31	COMMERCANT NE DECLARE PAS TOUS SES BENEFICES	2	35	53	31	26
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION ADM.	INDEX 6	STATIONNEMENT ILLEGAL ETRANGER SUR TERRITOIRE (T.S NON RENOUVELE)	4	60	36	21	28
ATTEINTES AUX LIBERTES PUBLIQUES PAR AGENTS DE L'ETAT	INDEX 10	PERQUISITION ILLEGALE	1	24	75	55	14
	INDEX 23	GARDE A VUE ILLEGALE	3	32	65	44	19
CONTESTATION POLITIQUE	INDEX 13	ACTION TERRORISTE CONTRE EDIFICE PUBLIC	1	32	67	45	18
	INDEX 28	MANIFESTANTS : REFUS DE DISPERSION	4	71	25	11	32
INFRACTIONS AUX REGLES DE LA CIRCULATION ROUTIERE	INDEX 22	EXCES DE VITESSE (120 AU LIEU DE 60)	1	27	72	51	15
	INDEX 16	REFUS PORTER SECOURS BLESSE SUR ROUTE	1	13	86	71	7
	INDEX 33	CONDUITE EN ETAT D'IVRESSE	1	13	86	70	8
TRAFICS DE STUPEFIANTS	INDEX 11	ENRICHISSEMENT PAR VENTE D'HEROINE	0	5	95	88	3
	INDEX 2	VENTE DE HACHISCH	0	15	85	74	9
USAGE DE STUPEFIANTS	INDEX 8	SE PIQUER A L'HEROINE	2	38	60	47	20
	INDEX 25	FUMER DU HACHISCH	2	42	56	44	23
INFRACTIONS CONTRE LES MOEURS	INDEX 5	EXHIBITIONNISME	2	41	57	42	22
	INDEX 7	VENTE/ETALAGE DE LIVRES PORNOGRAPHIQUES	3	70	27	15	30
	INDEX 26	RELATIONS SEXUELLES MAJEUR (24)/MINEURE (14 ANS) CONSENTANTE	3	66	31	17	29
INFRACTIONS CONTRE LA FAMILLE	INDEX 14	REFUS PAIEMENT PENSION ALIMENTAIRE	1	20	79	58	10
	INDEX 30	ENFANT BLESSE PAR CORRECTION PATERNELLE	2	23	75	56	12
ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE	INDEX 19	VOL MENACE REVOLVER→VICTIME TUEE	0	1	99	92	1
	INDEX 20	VIOL	0	2	98	91	2

compte de certains "désordres". Quand le taux sur une infraction est inférieur à celui d'une autre, mais que les taux de notes supérieures à 8 s'ordonnent à l'inverse, on accorde la priorité à l'ordre engendré par les taux de notes supérieures à 5, à condition que l'écart entre les taux de notes supérieures à 8 soient inférieurs à 5%. Si cet écart atteint 5% ou plus, l'ordre est inversé, à condition que l'écart des taux de notes supérieures à 5 ne dépasse pas 5%. Il s'agit de garder trace des positions radicales très fermes dans les cas où les positions d'ensemble sont peu contrastées (2).

A) Les infractions réprouvées de façon très consensuelle.

Les atteintes à l'intégrité physique font l'objet d'une réprobation unanime: le vol dégénérant en homicide (OPR=1) puis le viol (OPR=2) rassemblent presque 100% de notes supérieures à 5, et plus de 90% de notes comprises entre 8 et 10.

Très proches dans la réprobation et le réflexe de condamnation, apparaissent le trafic d'héroïne (OPR=3), la pollution industrielle (OPR=4), la non-application des règles de sécurité sur un chantier provoquant la mort (OPR=5).
Sur ces trois sortes d'infractions très différentes, plus de 90% de la population note de 6 à 10, et 79% de 8 à 10.

---

2) Prenons l'exemple de deux infractions INDEX 1 et INDEX 25 dont l'ordre sur les notes supérieures à 5 serait "INDEX 1, INDEX 25" avec 3% d'écart, donc des positions proches. Sur les notes $\geqslant$ à 8, il y a 10% d'écart mais selon un ordre inversé. Dans un tel cas, on décide de garder INDEX 25 devant INDEX 1, considérant qu'on ne peut négliger une telle différence sur les notes fortes qui traduisent l'existence d'une fraction de population nettement plus "radicale" sur INDEX 25.
Dans un autre cas de figure, si une différence de plus de 5% entre les taux de notes $\geqslant$ à 8 s'accompagne d'un écart supérieur à 5% sur les taux de notes $>$ à 5, toutes deux impliquant des ordonnances inverses, on adopte celle qui découle de ces derniers taux. Car c'est avant tout la prise de position de l'ensemble du groupe étudié que l'on souhaite privilégier.

Y a-t-il un lien qui puisse expliquer à l'égard de ces trois types d'infractions des positions aussi unanimes, alors qu'ils portent sur des situations sociales qui n'ont rien à voir entre elles? Adéquation entre la norme légale et la norme morale, réflexe d'identification avec les victimes menacées (mais lesquelles) ou intentionnalité imputée à l'auteur de l'infraction? Les trois hypothèses paraissent probables, mais il nous semble que la dernière joue plus que les autres.
En effet, dans le cas du trafic d'héroïne, il est plus délicat d'imaginer de faire cause commune avec une victime, même si le caractère plus diffus de la menace peut concerner l'ordre et la reproduction sociale qu'il importerait de défendre avec la plus grande énergie. C'est encore vrai de la pollution des rivières, l'idée de dégradation de l'environnement peut être perçue comme un problème de plus en plus sensible dans de plus larges couches de la population qui peuvent se sentir menacées en tant que collectivité sociale, de façon plus diffuse, et parce que cette préoccupation écologique serait devenue avec le temps, un enjeu de société beaucoup plus préoccupant que par le passé.
Le réflexe d'identification avec la victime ouvrière du non-respect des consignes de sécurité paraît beaucoup plus évident que dans les autres cas, et les jugements massifs de gravité pourraient s'expliquer également, mais sans doute moindrement, par une sensibilisation de plus en plus large aux enjeux de la sécurité dans le monde du travail.

Pour autant, dans le premier cas, la réprobation morale face au délinquant semble transcender toutes ces explications, dans la mesure où il est explicitement question de "s'enrichir". "Faire déverser" (sciemment ? peut-on entendre) "des déchets toxiques dans une rivière, contenant de l'arsenic" peut conditionner les réponses de "gravité"? L'intentionnalité du responsable de chantier réside précisément dans le fait suggéré qu'il se met sciemment "hors la loi" (n'applique pas les règles de sécurité imposées par la loi); de surcroît, le rapport direct imputabilité-conséquence dommageable est explicitement suggéré (de ce fait...un ouvrier tombe et se tue).

Ce genre de constat a somme toute quelque chose de bien banal, mais il nous semble qu'au nom de ces banalités, on a trop par le passé, sous-estimé les conditionnements des questions (stimuli) dans le renforcement des réponses de "gravité". On peut parler de consensus dans la réprobation ou ordres de priorité répressive

communs: ils attenteraient tous, directement ou indirectement à l'intégrité physique sur les thèmes tels que trafic de stupéfiants, illégalismes dans le monde du travail, ou pollutions. On sait qu'ils ne concernent pas les mêmes domaines ou registres de préoccupation sociale, c'est une évidence; pourtant, on peut opérer des rapprochements sous un concept unificateur de "consensus". Il n'est pas faux de dire en effet qu'il existe du consensus national sur tous ces illégalismes, mais il serait audacieux de prétendre qu'il réunirait des types de contentieux. Il ne réunit la population que parce qu'un auteur est clairement identifié dans les cas d'espèce présentés et que parce qu'une intentionnalité malfaisante peut leur être imputée. C'est la composante affective et morale qui prime dans le jugement de gravité pour toute la population.

Autres sortes d'infractions quasi-unanimement réprouvées : le vol à main armée (OPR=6); le refus de porter secours à un blessé sur la route (OPR=7); la conduite en état d'ivresse (OPR=8); la vente de hashisch (OPR=9).
On observe sur ces quatre infractions 85% de la population noter entre 6 et 10, et plus de 70% noter de 8 à 10.

La caractéristique commune à ces infractions, réside d'une façon ou d'une autre dans l'atteinte directe ou potentiellement directe à l'intégrité physique : dans l'exemple du vol de 200.000F, ce n'est pas la valeur du bien dérobé qui entre en ligne de compte, mais le contexte directement menaçant pour les personnes où il a été commis (une banque, peut-on spontanément penser).
Est-ce le savoir sur l'incrimination du comportement de "non assistance à personne en danger" qui entre ensuite en ligne de compte, donc la composante cognitive du jugement de "gravité", ou la composante morale qui conduit à décider que faire cela, c'est "mal" de ne pas aider son prochain, donc grave? Impossible d'en décider pour l'instant... mais la victime est là, sur la route qui attend des secours, et le caractère intentionnel de la fuite chez l'automobiliste est manifeste dans le cas d'espèce; cette information dicte, en transcendant les différentes composantes du jugement social, la réponse unanime de "gravité" réprobatoire. On observera enfin, que la plus grande neutralité de l'énoncé sur la "vente" de haschich (drogue vue comme moins redoutable que l'héroïne), explique beaucoup mieux ici la neuvième position de cette question dans l'ordre des priorités répressives, si l'on se souvient de la priorité quant à "l'enrichissement" par trafic

d'héroïne. Si dans les deux cas, il est fort probable que la santé des consommateurs ou de ceux qui seraient tentés est perçue dans les représentations de la majorité des répondants comme menacée et donc à défendre, l'enrichissement fait varier les notations. Or, si la condamnation du trafic de stupéfiants était un principe indéfectible dans la population, rien ne permettrait de comprendre les raisons pour lesquelles on ne condamnerait pas à égalité le trafiquant de haschisch.

On pourra nous reprocher de jouer sur les mots. Toutes ces questions ("lourdes de sens" pour certaines fractions de populations) furent jadis construites pour accuser les différences de réponses entre ceux qui considéraient l'usage des drogues douces comme non répréhensibles de ceux qui souhaitaient voir ce genre de comportement fortement pénalisé. Acceptons donc alors de voir également jouer ici des inférences dans l'ordre de "répressivité" dues à des perceptions différenciées de l'image des délinquants en question : d'un côté le gros trafiquant "international" tel que présenté par les médias de masse, de l'autre, le petit "dealer" bien obligé de vendre pour consommer lui-même; donc probablement aussi un possible réflexe de moindre "gravité" dans le jugement de cette infraction, qui pourrait s'expliquer entre autres par une projection de rôle à l'égard du "délinquant-victime" (le petit dealer, qui ne s'enrichirait ni ne pourrait se sortir de "l'esclavage" de la drogue)...

B) Les infractions réprouvées de façon conflictuelle

Une majorité de la population se montre sévère (plus de 50% de notes de 8 à 10) sur les infractions, telles le refus de payer la pension alimentaire décidée par le juge (OPR=10), le cambriolage de 1.000.000F (OPR=11), l'enfant battu et blessé par son père (OPR=12), le cambriolage de 100.000F (OPR=13), enfin la perquisition illégale du policier (OPR=14).

Autant d'infractions encore considérées comme suffisamment "graves" et menaçantes, pour qu'il paraisse pertinent de faire relever adéquatement la conduite de leurs auteurs de la répression, sans autre possibilité de transiger.

On peut encore parler de large réprobation dans la population sur ces infractions, mais des réticences commencent à devenir plus grandes, les priorités répressives commencent à faire problème, moins elles sont socialement partagées.

Si l'on reconnaît encore majoritairement que la sanction puisse être adaptée pour protéger la famille et le domicile des intrusions, on observe déjà des divergences significatives.

Restons toutefois encore un peu sur les leçons qu'on peut tirer de ces chiffres globaux des positions, tout en prenant quelque distance par rapport aux stricts énoncés des questions.

Si nous raisonnons sur les "thèmes" ou les sortes de contentieux, on observera en tant qu'éléments d'informations sur le social qui ne nous semblaient pas a priori aller de soi, les constats suivants:

.l'ensemble des infractions routières et les atteintes aux libertés publiques par la police, font l'objet d'une forte réprobation.
.plus en tout cas, que l'ensemble des infractions patronales relatives à la législation du travail.
Celles-ci arrivent néanmoins dans l'ordre des priorités répressives devant les infractions à la consommation, infractions sévèrement réprouvées mais dans une proportion un peu moindre.

Si l'on regarde maintenant les "atteintes à la propriété privée", on observe que la réprobation est d'autant plus forte qu'elle concerne les vols avec effraction.
Peut-on dire pour les autres (vols sans précision d' effraction), -ce que nous avions cherché à vérifier-, que la valeur financière du bien volé ferait varier les ordres de priorité répressive ? En effet. La population paraît condamner en proportion d'autant plus fortement le "vol" que la valeur de l'objet soustrait augmente. Alors, croyance "légale" au principe des jugements portés, ou composante morale? Les deux assurément; on soupçonne aussi une sorte de participation mentale active dans le jeu de notre hypothèse (si l'enquêteur -qui attend quelque chose de moi, me présente trois fois la même infraction avec des montants différents, ne chercherait-il pas à faire varier mes réponses ?). De fait, c'est ce qui arrive: cambriolage de 1.000.000F (OPR=11);

de 100.000F (OPR=13); de 10.000F (OPR=16). Pour étayer cette hypothèse, signalons que chaque enquêté s'était entraîné à noter des comportements de 1 à 10 pour se familiariser avec l'instrument, et que dans cet entraînement, figuraient déjà sur cinq questions, deux questions similaires de vols avec d'autres valeurs différentes.

Les divergences d'appréciation envers la fraude fiscale varient très fortement selon la "position" sociale de l'infracteur, et dans le même ordre d'idée, encore plus sûrement dans le cas où le gain issu du montant de la fraude est clairement affiché. Ainsi dans le cas du patron "bénéficiaire" d'une fraude d'un million de francs, on a un OPR=17; dans le cas d'un commerçant qui ne déclare pas tous ses revenus, l'OPR n'arrive qu'au rang 26.

C) Les infractions plus tolérées.

Quelques infractions seulement, réunissent une majorité de notes inférieures à 5:
.le vol de foulard dans un magasin (OPR=33) est l'infraction pour laquelle la réprobation sociale est la moins forte (plus des 3/4 de la population); dans les zones de "non-gravité", viennent ensuite, le refus de se disperser malgré l'ordre de la police (OPR=32); le travail au noir du plombier non déclaré (OPR=31); l'exposition au public de livres pornographiques (OPR=30); les relations sexuelles entre un majeur et une mineure consentante (OPR=29); enfin, le séjour illégal de l'étranger sur le territoire (OPR=28).

Toutes ces infractions sont peu ou prou banalisées par les 2/3 de la population. Reste à savoir pourquoi des minorités se montrent plus "sévères". Il faudra pouvoir les identifier socialement.

Puisqu'il y a moindre gravité sur ces infractions dans la majeure partie de la population, on peut dire qu'un "consensus" fait de "tolérance" ou d'indulgence a fini par émerger tout particulièrement sur le chapitre "dit des moeurs", sur les contentieux portant sur la contestation politique, l'économie souterraine, et la transgression passive des interdits administratifs de la part des étrangers.

Il convient de préciser que si l'on peut observer de l'indulgence ou de la tolérance sociale majoritaire sur ces trois dernières

questions, ce n'est pas que parce qu'elles représentent des contentieux symboliques. Les menaces sociales ou individuelles que représentent ces infractions ne paraissent que peu crédibles; l'intention de nuire imputée à leurs auteurs n'apparaît pas explicitement. De la sorte, peuvent mieux s'exprimer les mécanismes de "tolérance" dans des fractions infiniment plus larges de la société.

En résumé, les Français s'accordent à considérer comme très préoccupantes les atteintes directes ou indirectes à l'intégrité physique de l'individu : ils y voient une priorité répressive absolue.
Ils attendent ensuite que soient réprimées les atteintes à la famille et les violations de domicile.

Ils paraissent ensuite moins unanimes à toujours vouloir la répression des règles de la vie collective (travail, fraudes, circulation) parce qu'il existe des divergences qui s'accentuent dans les attentes et les priorités de répression sur ses infractions diversifiés: elles font d'autant baisser les ordres de priorité répressive; un plus grand "consensus" semble enfin se refaire quant à la tolérance aux "moeurs" et aux "modes de vie" qu'on pouvait jadis désigner comme "alternatifs", mais qui seraient peut-être l'expression d'un doute sur leur caractère réellement "infractionnel".

On peut d'ores et déjà observer quelques clivages dont nous aurons à expliquer ultérieurement les supports sociaux.

On considère qu'il y a "clivage" lorsque, face à un fort taux de notes faibles, on peut observer, dans la répartition sur l'ensemble des notes, un fort taux de notes élevées, avec entre les deux une nette désertion des notes centrales.

Les clivages nettement repérés sont les suivants :

- les plus accentués concernent l'usage de stupéfiants (se piquer à l'héroïne, OPR=20 ; fumer du hashisch, OPR=25); puis le problème de l'exhibitionnisme, (OPR=22);

- plus faiblement accentué, mais encore très perceptible, le licenciement d'un délégué syndical sans avis de l'inspection du travail (OPR=21), clive la population.

Ces clivages dans les notations, ne doivent pas laisser à penser qu'il ne pourrait pas en exister d'autres. Mais s'ils existent, ils peuvent tout simplement être masqués par la nature globale des résultats que nous produisons pour l'instant. Comment y parvenir?

Nous disposons pour cela de deux méthodes d'approche différentes.

IV - METHODOLOGIES DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS

Dans un premier temps, et par souci d'assurer une comparaison avec les résultats de l'enquête menée en 1972, en dépit de l'importante réduction du nombre des questions, et en dépit d'un changement de l'échelle des notations, nous allons procéder à une analyse factorielle des correspondances.

L'analyse va porter sur les 33 infractions considérées comme variables actives. Les 10 notes (modalités ordinales) auxquelles s'ajoutent le "ne sait pas" et le "refus de répondre" (modalités quelconques) sont traduites intégralement en codage disjonctif complet (voir note théorique en annexe), afin de supprimer les effets de taille d'une part, et de pallier leurs différences structurelles, ce qui ne modifie ni ne réduit en rien la diversité des réponses.

Les caractéristiques sociales descriptives des individus et leurs systèmes de valeurs, variables traduites en codage disjonctif complet, seront projetées comme variables supplémentaires sur les axes définis par les variables actives. Il s'agit de préciser qui porte et comment se portent socialement les différentes notations de "gravité".

Après une première série de passages destinée à éliminer de l'analyse la vingtaine d'individus par trop atypiques qui créent des axes à eux tous seuls, une analyse rend assez bien compte de la structure d'ensemble des données.

Si de grands clivages se dégagent, ils paraissent toutefois très asymétriques. En effet, les axes se définissent surtout unilatéralement. Ils permettent toutefois de dégager assez bien une vision des finalités idéologiques attendue des politiques criminelles prioritaires, sans que pour autant d'autres finalités en soient le pendant véritable.

En effet, à un pôle très bien défini, s'oppose un autre où de rares variables présentent une faible participation à la variance de l'axe, et des qualités de représentation très réduites (en fait, elles manifestent leur appartenance à d'autres dimensions). C'est la traduction structurelle de discours différents qui, ne s'opposant pas point par point, relèvent non pas de l'enjeu d'un débat social dont les termes seraient connus et sur lesquels tout le monde ne serait pas d'accord, mais de discours qui, relevant d'ordre différent, ne s'opposent pas terme à terme.

Les analyses factorielles menées dans les années 70 sur la population par groupes sociaux pris séparément, les avaient montrés traversés par des clivages suffisamment importants. Il n'y avait donc peut-être pas lieu de leur prêter a priori des cohérences dont on ne retrouvait pas de traces dans leurs discours.

En conséquence, nous procédons selon une démarche différente: on recherche des positions cohérentes sur l'ensemble des infractions, et l'on observe ensuite si elles sont portées par des groupes sociaux caractérisables.

Une autre méthode de traitement est nécessaire pour cela.

On cherche à évaluer quels discours cohérents sont en présence dans l'ensemble de la population, quels groupes les tiennent, et quelle est la taille respective de ces groupes. On emploie comme dans le volet précédent, la classification automatique selon la technique des nuées dynamiques (voir annexe méthodologique).

Comme dans l'analyse précédente, les données se traduisent en codage disjonctif complet, et l'on choisit en conséquence la distance du khi2.
La typologie s'effectue sur les notes attribuées aux 33 infractions qui servent à définir chaque individu, de telle sorte qu'on peut regrouper les patterns d' individus qui se ressemblent

le plus dans leur façon d'attribuer les notes à l'ensemble des infractions. Grâce au codage et à l'emploi de la distance du khi2, tout effet de taille est supprimé et l'on s'intéresse au profil des distributions et non pas à leur valeur absolue. Les divergences des groupes ne sont pas a priori des divergences sociales, mais des divergences dans la façon de noter la gravité perçue des infractions. On peut mettre à jour des divergences sociales dans la manière de noter; elles ont nécessairement un sens, mais on ne peut décider duquel a priori.

Lorsque l'on a ainsi procédé à la constitution de groupes homogènes dans leurs notations respectives, on s'efforce de décrire les individus sociaux qui les constituent, selon leurs caractéristiques sociales et leurs systèmes de valeurs, autant de variables présentées selon leurs écarts plus ou moins forts à la moyenne générale.

Il convient de préciser toutefois que le système de notation retenue (échelle fermée), entraîne quelques artefacts parfois dommageables à la bonne compréhension des résultats. Tout d'abord, les groupes les moins longuement scolarisés utilisant toujours plus fréquemment une gamme de notes plus restreinte, de sorte qu'ils paraissent plus homogènes dans le consensus répressif (au nom de cela, on a pu parler de "mentalité répressive", puis "d'attitude de punitivité", dans le passé) tandis que les plus scolarisés, qui utilisent beaucoup plus volontiers des gammes de notations plus étendues, peuvent inviter à suggérer qu'ils participent moins du consensus général et plus de la tolérance sociale, alors qu'il ne s'agit probablement que de nuances d'appréciation liées à leur plus longue fréquentation scolaire.

Il y a toujours un moment où l'utilisation d'une gamme limitée de notes sur une échelle qui en compte un nombre assez faible, joue le rôle d'une pondération impossible à contrôler.
On ne peut donc jamais négliger le fait que par le biais des notations, la scolarisation joue incontestablement un rôle important dans la typologie. D'autres caractéristiques découlent plus ou moins directement de la scolarisation, et singulièrement l'âge et la profession, qu'elle soit celle du répondant ou du chef de ménage.

Toutes ces préventions relatives à l'utilisation des gammes de notes, augurent mal d'une comparaison terme à terme des types les

uns d'avec les autres. Cela constituera toujours une entrave à contrôler: nous tenterons de le faire et, dans une certaine mesure, l'évaluation du rôle joué par la pratique de la notation chez les différents groupes rencontrés devra nous permettre de le mieux situer.

A) - CE QUE MONTRENT LES FACTORIELLES.

Procédons à l'examen des six premiers axes. La variance expliquée décroît très rapidement.

En tenant compte de l'utilisation du codage disjonctif complet, la participation à la variance de chaque axe peut être multipliée par deux, ce qui apporte successivement des taux de 8%, 5%, 2.8%, 2.4%, 2.2%, 1.8%.
Le total cumulé représente 22% de la variance totale.

Comme nous l'avons précisé supra, chaque axe ne se compose que d'un seul pôle véritablement défini. Il n'est donc pas possible de présenter les résultats sous forme de clivages ni d'oppositions, même si l'on observe l'émergence progressive de représentations concurrentes, mais non opposables symétriquement les unes aux autres.

1°) Sur un côté du premier axe, de nombreuses variables offrent des contributions allant de 19 à 10 et des qualités de représentation généralement supérieures à 300; en face, les premières variables rencontrées présentent des contributions inférieures ou égales à 8, et des qualités de représentation inférieures ou égales à 100. Ce pôle n'est donc quasiment pas défini.

Sur cet axe, se regroupent les répondants pour qui tout est jugé "grave": tout d'abord les cambriolages, le refus du paiement de pension alimentaire, la conduite en état d'ivresse, l'exhibitionnisme, l'usage des stupéfiants, les infractions routières. Puis toutes les autres infractions.
Si le vol à main armée avec meurtre à la clé, ou le viol n'apparaissent qu'en position très secondaire, cela ne veut en rien dire que les atteintes aux biens et les moeurs seraient des préoccupations particulièrement prioritaires chez les répondants de ce groupe. En effet, chez eux, les taux de notes inférieures ou

égales à 5 sur ces infractions sont dérisoires et ce ne sont pas les répondants qui constituent cet axe qui iraient relativiser les atteintes à l'intégrité physique.

De fait, parce que l'extrême gravité attribuée à ces infractions est très largement partagée dans la population, ce ne sont pas ces contentieux-là qui le démarquent du reste, mais bel et bien leur extrême sensibilité aux problèmes posés par les cambriolages. Voilà le signe distinctif principal par rapport au reste de la population qui aurait plus tendance à relativiser ce genre de contentieux par rapport à tous les autres.

Qui affecte une telle sensibilité à ce type de criminalité?

Plutôt des femmes, et surtout des femmes au foyer; des personnes très âgées, très peu scolarisées, croyantes ferventes, appartenant au prolétariat des ouvriers et des retraités. On s'y montre plus souvent proche du PCF que des autres partis politiques. Ce sont des catégories pénétrées d'un fort rigorisme par rapport aux moeurs, moralistes et fortement passéistes, et qui attendent surtout de l'action politique qu'elle maintienne l'ordre dans la société.

2°) Le second axe, toujours défini sur un seul pôle (avec des contributions proches de celles du premier axe), est le fait de répondants qui ont tendance à tout noter dans les notes basses, de telle sorte qu'on peut dire qu'ils considèrent que peu de choses soient réellement "graves" ou prioritaires. A l'exception toutefois, et c'est ce qui importe, des abus policiers et patronaux (qu'il s'agisse ici d'infractions concernant les fraudes fiscales, ou les problèmes de pollution, ou les problèmes d'infractions aux législations du travail).

On peut penser qu'ils banalisent le trafic de haschisch, le travail au noir, la contestation politique, et les atteintes aux moeurs. Plus sans doute que de banaliser ces infractions, il s'agit ici pour eux de s'opposer à ce qu'elles soient criminalisées, à tout le moins de s'opposer à ce qu'elles soient poursuivies en priorité.
Ces positions ignorent les atteintes à l'intégrité physique sur lesquelles, on l'a dit, le consensus réprobatoire est total.

Ces "prises de position" réunissent surtout des hommes, des jeunes, des incroyants, des populations peu nanties, à la sensibilité d'extrême-gauche/PSU, dont les métiers sont surtout des professions intermédiaires de la santé et du travail social et quelques professions intellectuelles supérieures.

C'est la sensibilité "libertaire" (gauchiste pessimiste) de la population qui souhaite bouleverser les habitudes acquises, qui se plaint de la trop grande place accordée dans la société aux interdictions morales, qui récuse le maintien de l'ordre comme finalité de l'action gouvernementale, dénonce les atteintes aux libertés telles que la censure, et n'accorde pas à la valeur "travail" une importance cardinale.

Dans ce type d'attitudes, la demande de répression vise surtout les "puissants" (agents du pouvoir d'Etat ou classes dirigeantes) dont les illégalismes ne paraissent jamais sanctionnés. On trouve chez les répondants une nette sensibilité humaniste : ils stigmatisent assez volontiers les manquements au devoir d'entretien de l'enfant (pension alimentaire); par contre, ils paraissent moins sensibilisés à la "gravité" des illégalismes routiers.

3°) Sur le troisième axe, certaines variables présentent d'un côté des contributions de 40 à 14, tandis que de l'autre, elles commencent à 13 pour la première variable, et descendent dès la seconde à 8. Là encore, nous ne sommes pas en présence de deux pôles qui s'opposeraient.

Cet axe, très proche du précédent réunit des répondants pour qui rien ne paraît "grave", rien qui ne devrait faire en tout cas l'objet de priorités majeures dans la répression: ce sont les contentieux d'atteintes aux biens, le trafic de drogues "douces", les moeurs, les infractions patronales, la contestation politique par le terrorisme qui s'attaque aux biens matériels, l'usage de haschisch.

Il s'agit à quelques nuances près du même "groupe" de répondants que le précédent à la sensibilité gauchiste, auquel s'ajoutent des gens à la sensibilité écologiste; des jeunes, des incroyants; des professions libérales ou des intermédiaires de la santé et du travail social, très permissifs, et pour lesquels "le bouleversement des habitudes acquises" paraît un mot d'ordre

socio-culturel plus exactement adéquat que la volonté de bouleverser l'ordre économique et social dans une perspective révolutionnaire. Des gens sans doute plus "réalistes", qui pensent très probablement que les infractions patronales (dans le monde du travail ou contre l'Etat) ne doivent pas être combattues par une répression pénale de toute façon peu faite pour cela, mais être plutôt régulées selon d'autres modalités, comme cela se pratique dans les faits. En tout cas, très probablement des gens qui face au mal que constituent les institutions répressives auraient plutôt tendance à lui opposer des procédures sociétales de solutions des illégalismes. Une sensibilité "abolitionniste" de surcroît?

4°) Le quatrième axe, encore asymétrique, ne représente qu'une variante du troisième, mais de contenu beaucoup plus pauvre (contributions de 38 à 17 d'un côté, et inférieures ou égales à 17 de l'autre). Ce sont à peu près les mêmes discours (banalisation des atteintes à la propriété privée, banalisation du refus du paiement de la pension alimentaire, banalisation de la fraude fiscale), avec toutefois beaucoup plus de silences, qui s'expliquent par des types de représentations moins bien "constituées". On observe, outre la présence des mêmes catégories que celles citées sur l'axe 3, des ouvriers qualifiés "gauchistes", jeunes, optimistes, qui n'attachent pas une valeur prépondérante au "travail", qui se montrent permissifs mais ont plus de mal à se situer sur les moeurs, l'usage des drogues dures, et qui refusent de se prononcer sur la priorité de l'ordre comme priorité de l'action gouvernementale.

5°) En cinquième position (contributions de 97 à 67 opposées à des contributions inférieures ou égales à 2); se distinguent des répondants ultra minoritaires qui "refusent" de se prononcer sur l'ensemble des questions relatives aux moeurs et l'usage des stupéfiants, et secondairement sur toutes les autres questions à l'exception de celles qui concernent la protection des biens. Ils sont caractéristiques encore en ce qu'ils refusent de se prononcer sur les valeurs.
Ce sont plutôt des personnes âgées qui appartiennent au clergé, au patronat, à certaines professions scientiques et intellectuelles ou à l'encadrement.

Nous voyons en germe ici l'effet de deux types de réactions: il est des questions encore tabou dans la société (moeurs), mais sans

très structuré par des prises de positions extrêmes et contrastées selon les questions portant sur les valeurs; peuvent s'y adjoindre des cadres à l'occasion, avec deux greffes significatives quoique divergentes, dans ce type de représentations:

-une première variante est celle des ouvriers aux représentations plus rudimentaires et surtout sensibilisés et préoccupés à relativiser les atteintes à la propriété, ce qui est constitutif des gens qui n'ont eux-mêmes pas grands biens à défendre.

-une seconde variante de ce discours par le haut (avec des professions libérales en plus) se distingue par son refus de voir poursuivies les infractions patronales.

Ces trois versions d'une représentation "libertaire" commune du social, contribuent à relativiser la "gravité" d'une partie notable des infractions présentées. Elles sont surtout portées par des hommes, jeunes, incroyants, d'extrême-gauche/PSU, et secondairement par des répondants à la sensibilité centriste-ailleurs et écologiste (on dirait des "Verts" ou des "Alternatifs" en Allemagne de l'Ouest).

En conclusion, les répondants qui soutiennent ce genre de représentations structurées, tant chez les "répressifs-punitifs" que chez les "indulgents-alternatifs" sont des noyaux de population peu nombreux. Mais l'armature essentielle de leur discours, peut être, selon des formes beaucoup moins radicalisées, légitimée par des groupes sociaux nettement plus nombreux, en sorte que nous le verrons, finalement toute la population se réclamerait peu ou prou de l'une de ces deux dimensions idéologiques.

Reste à savoir quelle peut être la véritable extension de l'influence de ces deux "projets" divergents, portés par quels groupes sociaux autres que ceux déjà décrits, et selon quelles variantes secondaires ou locales.

Anticipons un peu: ces dernières pourront être telles qu'elles devront être considérées comme l'amorce de recompositions dans la société sur des focalisations sans doute moins idéologisées que celles qu'on vient de mettre en évidence, mais à considérer néanmoins comme des enjeux "locaux" beaucoup plus déterminants.

B) - CE QU'APPORTENT LES NUEES DYNAMIQUES

Les nuées dynamiques sont réalisées avec une distance du khi2. On a demandé dans un premier temps la constitution de 40 classes au maximum, sur 5 tirages au hasard.

La meilleure partition finale issue d'un des tirages au hasard, comprend 10 classes d'effectifs non négligeables; il reste 26 individus se distribuant en petits groupes, trop faibles et atypiques pour créer une classe supplémentaire véritable.

Afin d'éviter des confusions regrettables avec le concept de "classe sociale", les classes issues de la partition seront désignées par les termes de "groupe de répondants" ou de "types".

Une première interprétation de ces "groupes" va permettre d'en organiser une description compréhensive.

Parmi les dix groupes obtenus, certains présentent des ressemblances tellement fortes, à quelques faibles nuances près, que l'on peut les réunir sans perdre d'information réellement significative : ce sont en général de petits groupes d'effectifs variant entre 2 et 4% de l'ensemble de la population, que l'on adjoint à un groupe plus important.

On peut alors travailler sur un ensemble de six groupes qui par commodité de lecture, seront rangés par ordre décroissant de "sévérité" globale sur l'ensemble des infractions présentées, et en vertu des notations employées. Cet ordre de sévérité globale décroissant génère donc l'identificateur de chaque groupe (1, 2, 3, 4, 5, 6).

. Le groupe 1 (22,6%) réunit 4 classes de la partition des nuées dynamiques; elles se ressemblent aussi bien par leur système de notation que par leurs priorités répressives. Leurs effectifs respectifs sont de 4%, 11%, 3%, 4%.

. Le groupe 5 (21,6%) réunit 2 classes, l'une comprenant 3% de la population totale, l'autre 18,6%.

. Tous les autres groupes restent tels qu'ils se sont constitués lors de la partition.

DESCRIPTION DES VARIABLES SUPPLEMENTAIRES DES TYPES D'INDEX

TABLEAU N° 8

Caractéristiques \ N° Types	1	2	3	4	5	6
Sexe (*)	Femmes (+4)	Femmes (+7,5)	Femmes (+6,5)	Femmes (+3,9)	Hommes (+9,0)	Hommes (11,6)
Age (*)	- très jeunes (+2,0) - très agés (+4,8)	-40 à 70 (+10,6)	35 à 70 (+9,4)	20 à 39 (+13,0)	très jeunes (+1,4) - 50/59 (+1,1) - proche moyenne	20 à 29 (+13)
PCS Chef de Famille (*)	- ouvriers (+4,6) - anciens ouvriers (+3,0) - anciens employés (+1,2)	- ouvriers (+4,7) - agriculteurs (+2,1) - anciens (+4,2) ouvriers	employés (+2,0) artisants + (+1,6) commerçants cadres et prof. Intel. > (1,7) anciens (+1,3) employés	ouvriers (+6,8) intermédiaires (+3,9) artisans (+2,1) et commerçants	-cadres et (+5,6) prof. intel. Sup -intermédiaires (+4,7) -employés (+1,4)	- intermédiaires (+6,5) - employés (+6,0) - cadres + (3,9) P.I.S.
PCS Chef de Famille par groupes sociaux (*)	- salariés (+4,7) d'indépendants - employés (+4,7) et ouvriers du secteur privé - anciens (+4,3) employés et ouvriers	- anciens (+4,0) employés et ouvriers - salariés (+2,1) - d'indépendants - agriculteurs (+2,0)	patrons (+2,0) indépendants proche de la moyenne "	-employés et (+4,2) ouvriers du secteur privé -cadres et (+2,5) intermédiaires du secteur privé -patrons (+1,2) indépendants	-cadres et (+5,4) intermédiaires du secteur privé et du secteur (+4,5) public anciens cadres (+3,3)	- cadres (+5,0) intermédiaires du secteur public - employés (+3,2) du secteur public - patrons (+2,9) indépendants
Scolarité (*)	- primaire (+14,0)	- primaire (+14,0)	- technique (+1,2) - secondaire (+1,4) (proche moyenne)	- technique (+2,8) - secondaire (+2,5) - supérieure (+2,0)	- supérieure (+9,0) - secondaire (+1,9)	- supérieure (+16,8) (2 x la moyenne)
Religion (*)	- fervents (+2,2)	- croyants (+8,0)	- fervents (+2,6) - croyants (+6,4)	- ébranlés (+3,5) et sceptiques	-ébranlés (+4,6) et sceptiques	-incroyants (+16,0) (2 x la moyenne)
Opinions Politiques (*)	RR> NSP Droite Ex.Droite	Centre Droite Refus	Droite NSP	Gauche	C.D C.G.	Extrême Gauche Gauche
Affinités partisanes	PCF (+2,4) FN (+1,0) PFN (+0,7) aucun (+2,3) NSP (+2,7)	UDF (+2,6) NSP (+1,7) PCF (+1,6)	UDF (+2,8) RPR (+3,4) FN (+1,3)	PS (+3,7) Rx.G (+1,2) PCF (+1,4) FN (+1,8) Aucun (+2,8) R.R (+1,9)	UDF (+6,4) Ecologistes (+2,2) RPR (+2,1)	PSU/Ext.G (+5,2) Ecologistes (+7,0) (2 x la moyenne) Rx.G (+1,0) Aucun (+1,2)
Patrimoine par ordre décroissant (du moins nanti au plus nanti)	1er (très inf. à la moyenne)	4e (un peu plus que la moyenne)	6e (beaucoup plus que la moyenne)	3e (inférieur à la moyenne)	5e (beaucoup plus que la moyenne)	2e (très inférieur à la moyenne)
Habitat (*)	Rural (+3,9) Petites (+3,6) villes " Moyennes (+2,0) villes	Rural (+8,7) Grandes (+1,0) villes	Petites (+2,0) villes (proche moyenne)	Grandes (+4,0) villes Agglo. (+5,7) parisienne	Grandes (+2,0) villes Agglo. (+3,0) parisienne	Agglo. (+8,6) parisienne
Attitudes envers la Justice (échelles MEFI-POJU) du plus ancré (rang 1) au moins ancré (rang 6)	MEFI = 1 POJU = 2	MEFI = 2 POJU = 3	MEFI = 5 POJU = 5	MEFI = 4 POJU = 4	MEFI = 6 POJU = 6	MEFI = 3 POJU = 1
Attitudes sur les valeurs : (du plus ancré : rang 1 au moins ancré : rang 6)	RESP = 1 MANI = 1 CHAN = 1 PERM = 6	RESP = 2 MANI = 2 CHAN = 2 PERM = 4	RESP = 3 MANI = 3 CHAN = 3 PERM = 5	RESP = 5 MANI = 5 CHAN = 4 PERM = 2	RESP = 4 MANI = 4 CHAN = 5 PERM = 3	RESP = 6 MANI = 6 CHAN = 6 PERM = 1

(*) Caractéristiques mentionnées si leur écart (en °/₀) à la moyenne est positif et non négligeable -

	DESCRIPTION DES VARIABLES	VALEURS DU COEFFICIENT DE CONTINGENCE
CARACTERISTIQUES	Sexe	0.15
	Age	0.22
	P.C.S. Chef de famille	0.27
	Degré de scolarisation	0.31
	Investissement religieux	0.21
	Axe des opinions politiques	0.25
	Affinités partisanes	0.28
ATTITUDES ET VALEURS	CHAN (résistance au changement)	0.37
	RESP (punitivité/sévérité/ responsabilité)	0.32
	MANI (degré de manichéisme)	0.30
	PERM (permissivité)	0.29
ATTITUDES SUR LES IMAGES DE LA JUSTICE	MEFI	0.18
	POJU	0.15

TABLEAU N° 9 *COEFFICIENT DE CONTINGENCE ENTRE LA TYPOLOGIE D'INDEX ET LES CARACTERISTIQUES ET ATTITUDES DE LA POPULATION*

Nous allons pour cela calculer le degré de covariation entre les six types retenus et les variables illustratives telles que les critères d'identification sociale, les attitudes et valeurs dont ils sont porteurs et les images qu'ils projettent sur le système de justice pénale.

Cela nous permettra en outre de mieux comprendre a priori les raisons qui président aux différents styles de notation de la "gravité" des infractions.

Si l'on calcule la valeur du khi2 entre chacune des caractéristiques que l'on peut supposer déterminante, et la partition de la population ventilée en 6 patterns des distributions de notations, le coefficient de contingence (voir note théorique en annexe) va donner une idée du degré de dépendance entre eux. Il se lit un peu comme un coefficient de corrélation (sans en être un) parce qu'il varie de 0 à 1, de sorte que plus il tend vers 1, plus il indique une covariation importante, ce qui ne signifie pas qu'on puisse en inférer à coup sûr une liaison directe.

On observe d'après le tableau n° 9 que le coefficient le plus élevé est celui qui est calculé avec l'importance du capital scolaire. Viennent ensuite les affinités partisanes, puis la P.C.S. du chef de famille, le positionnement sur l'axe droite-gauche, l'âge, le degré de croyance religieuse, puis en dernier lieu, le sexe.

Cette hiérarchie des critères atteste donc que c'est le degré de scolarisation qui rend le mieux compte de la typologie des positions en terme de "gravité". Nous avions déjà suspecté que cette variable était déterminante, et soulevé le problème d'une liaison en amont, entre "façons de noter" et degré de scolarisation. Nous nous inquiétions de savoir quelle validité accorder alors à la typologie, si elle ne reflétait qu'un usage social de la note de gravité, car elle serait à l'évidence en ce cas, de peu d'intérêt.

Mais lorsque l'on refait les mêmes calculs du coefficient de contingence entre la typologie et les degrés d'ancrage dans les attitudes qui portent sur les valeurs, on observe que les "inférences" des systèmes de valeurs apparaissent plus importantes encore. L'attitude de peur du changement social (et probablement

des changements de mentalités) dépasse largement l'inférence du strict degré de scolarisation. C'est encore vrai pour l'attitude d'adhésion à l'idéologie de la loi et de l'ordre (punition aux défaillances du libre arbitre). Le degré de manichéisme et de permissivité quant à eux jouent un rôle presque aussi important.

Qu'est-ce que tout cela veut dire?

Indiscutablement, la formation scolaire joue un rôle important dans la constitution de la typologie, mais, loin de jouer par simple effet de maîtrise de la notation décimale et loin d'entériner un effet de pur bagage scolaire, cette influence, causale ou non, trouve des résonnances dans les principaux systèmes de valeurs. En effet, sans que nous puissions ici nous attarder plus longuement dans l'examen des inter-relations entre durée de la scolarité et façonnement par les systèmes de valeurs, cette typologie ne rend pas compte de la seule formation scolaire. Si elle le fait, ce n'est que par le biais de l'influence qu'elle exerce dans les différents systèmes de valeurs et d'attitudes de la population. Or, si la typologie rend compte à la fois de la scolarisation mais aussi des valeurs défendues dans les différents types, il serait inexact de taxer la constitution de ces types de simples artefacts de la notation.

D'autre part, les attitudes de la population à l'endroit des acteurs des institutions répressives jouent un rôle bien moins important que toutes les autres attitudes. Cela atteste une disjonction importante entre ce que l'on est prédisposé à penser de l'institution judiciaire elle-même, et les réflexes de "réprobation" ou de "sévérité" à l'égard de la criminalité et des moyens de la combattre. Par contre, que la population bien située dans la hiérarchie sociale ait des attentes précises en matière de politiques criminelles à l'endroit d'un gouvernement dont les couleurs politiques sont déterminantes, voilà qui paraît plus incontestable.

On peut encore ajouter des précisions complémentaires, sur cet épineux problème dont on conviendra qu'il conditionne à lui seul la validité de la démonstration entière.

Dans la mesure où les systèmes de notation des groupes sont mieux expliqués par les systèmes de valeurs dont ils sont porteurs, on peut essayer de rechercher d'autres raisons aux notations. Soit

par exemple que noter de façon élevée pourrait être l'indice d'une forte réprobation morale attachée aux actes décrits, ou bien l'indice d'un désir de punitivité chez l'infracteur avec qui il est impossible de pouvoir s'identifier.

On peut faire d'ores et déjà l'hypothèse que plus un groupe est animé par des réflexes de réprobation morale, plus il y a de chances qu'il le manifeste à l'encontre de toutes les infractions sans réelle distinction.

Dans cette mesure, il conviendrait pour chaque groupe de rechercher un indicateur de réprobation morale manifestée sur l'ensemble des infractions.

Or, comme chaque groupe, de par la notation qu'il emploie, exprime des priorités répressives ordonnées de la première (OPR=1) à la dernière (OPR=33), en retenant comme indicateur de réprobation les taux de notes supérieures à 5 affectés aux infractions classées en premier et en dernier, on a, dans leur différence, un indice-élément d'appréciation de la variation de réprobation de chaque groupe sur l'ensemble des infractions. Et l'on peut alors poser que:

1°) plus l'indice de l'écart des notations entre les contentieux jugés les plus graves, (donc les plus prioritaires en terme de répression attendue dans l'ordre des politiques criminelles (OPR=1)) et les moins "graves", (donc par hypothèse les moins prioritaires (OPR=33)) est faible, plus auront de chances d'interférer les mécanismes de réprobation "morale" dans les jugements de "gravité", donc la composante affective, la prise de distance avec les "délinquants" et l'impossibilité de "sympathiser" avec les porteurs de problèmes, quels que soient les types d'infractions, dans les représentations des répondants.

2°) plus au contraire, l'indice de l'écart entre OPR=1 et OPR=33 sera élevé, plus fortes seront les chances de nous trouver en présence de répondants capables de voir dans les ordres de priorité répressive des enjeux plutôt "sociaux" relativisés les uns par rapport aux autres, ce qui aura de fortes chances de signifier que chez eux, interfèrent moins les mécanismes de réprobation "morale" dans les jugements sur la "gravité" des différents contentieux, que des mécanismes d'ordre évaluatif, voire cognitif au principe des jugements portés.

Qu'observe-t-on empiriquement?

Le premier groupe est porteur du plus faible indice d'écart dans les notes supérieures à 5 (indice=54). Cela veut dire qu'on trouve beaucoup moins chez lui, de raisonnements en termes de "priorités dans les ordres de répression" vraiment marqués. Ce groupe fonctionne massivement à la réprobation morale et à l'exclusion absolue.

Le second et le troisième qui ont en commun d'être très "religieux" à la différence de tous les autres types construits, sont porteurs d'indices respectifs de 79 et 70. Cela ne manque pas de surprendre, car cela aurait tendance à infirmer la logique de l'ordre hiérarchique des types constitués par la méthode de traitement, la logique du continuum sévérité-réprobation morale/réprobation sociale-tolérance chez les 6 groupes rencontrés.

Cela signifie tout simplement qu'il y a chez le type 3 une plus grande homogénéité dans ses façons de juger la "gravité" des différents contentieux présentés, alors qu'au sein du type 2, il existe des divergences d'appréciation, indices d'attentes prioritaires différentes dans la dissuasion attendue des politiques criminelles.

Les indices respectifs pour les trois derniers groupes sont: groupe 4 (indice=86); groupe 5 (indice=93); groupe 6 (indice=92).

Ces trois groupes on le voit, sont très différents des trois premiers. Pour eux, jouent beaucoup plus vraisemblablement de réels enjeux dans les priorités de politique criminelle lorsqu'ils classent les contentieux.

C'est dans ces trois derniers groupes que nous verrons interférer les plus forts taux de longue scolarisation.
Il ne s'agit pas de dire que les uns seraient moins "moraux" que les autres; tout simplement, ces derniers maîtrisent mieux les enjeux qu'ils voient à l'oeuvre dans cette partie du questionnaire. Ils présentent une meilleure aptitude à se distancier par rapport aux intitulés des questions, et voient plus significativement au delà des strictes questions posées, des symboles de "problèmes sociaux" sous-tendant ces questions.

Mais l'on n'a encore rien dit de la nature de ces enjeux, ni non plus des "préoccupations" ou "sensibilisation" aux types de criminalités que porteraient chacun des groupes à des degrés différents.

Nous arrivons donc à la présentation de la typologie.

V - DESCRIPTION DES TYPES SELON LEURS ATTENTES PRIORITAIRES DE POLITIQUE CRIMINELLE.

Chaque groupe constitué sera invariablement défini selon la façon dont il se montre sensible aux criminalités (les infractions sont regroupées selon les thèmes). Pour chacun d'entre eux, les taux d'emploi de notes inférieures ou égales à 5, et de 8 à 10 sont calculés, et une ordonnance moyenne donc imparfaite, de ces taux sera indiquée (voir normes de construction de l'ordonnance supra).

On commencera cependant par la présentation sociologique du "type" pour faciliter la compréhension de son univers de représentations de la "gravité" des infractions. Pour tous les types, deux lectures parallèles sont conjointement menées: l'usage social que chacun fait de la notation sur l'ensemble des infractions, et l'ordonnance des priorités dans leurs propres attentes de politique criminelle. On recherche s'il existe des "thèmes" particulièrement prioritaires, ou des infractions isolées auxquelles chaque type pourrait être plus sensibilisé qu'un autre.

Enfin, on tente d'observer l'existence au sein de chaque groupe de clivages internes. Il faut et il suffit pour le vérifier, comme on l'a expliqué supra, qu'il existe sur la distribution d'ensemble des notes de chaque groupe, un position nettement "indulgente" (fort taux de notes faibles) face à une position nettement plus "sévère" (fort taux de notes élevées) avec désertion des notes centrales.

On décrit enfin les systèmes de valeurs dont chaque "type" est porteur, ainsi que les attitudes qu'il véhicule sur le système pénal et les attentes qu'il espère de son action. Cette question peut en effet servir à donner un commencement de réponse aux possibles raisons de l'insatisfaction de la population à l'égard d'un système pénal censé contribuer à la poursuite et à la

sanction des infractions qu'il importe prioritairement pour chaque groupe de voir réprimer.

A) - TYPE 1 - (22,6% de l'échantillon)

On y trouve un taux légèrement supérieur de femmes, de personnes très âgées, mais aussi de très jeunes. C'est un groupe de population prolétaire, dont beaucoup de répondants sont des ouvriers à la retraite, ou d'anciens employés. Actifs, il travaillent surtout comme ouvriers, dans l'industrie ou dans l'artisanat.

La fraction du type qui se compose de très jeunes, véhiculant des systèmes de valeurs sur les moeurs ou la liberté d'expression très différents, lui donne un relief particulier. A part cela, l'ensemble est parfaitement homogène dans ses prises de position rigoristes.

C'est un type peu scolarisé, plutôt peu éduqué religieusement, même si une partie d'entre eux se dit fortement imprégnée de croyances religieuses.

Les répondants évitent en général de se positionner sur l'axe politique, ou lorsqu'ils le font, choisissent la droite, et annoncent des affinités partisanes de droite ou d'extrême- droite. D'autres se disent également en affinité avec le PCF.

Si dans l'ensemble, ils ne se syndiquent ni ne s'associent, ils militent politiquement plus que les autres.

Ce sont les moins nantis de l'ensemble de la population, plutôt des provinciaux des villages, et des villes, petites ou moyennes.

Ce type se caractérise surtout par un système de notation où le 10 prédomine très largement. 70% de ses membres affectent des notes supérieures ou égales à 8 pour les 2/3 des infractions et des notes supérieures à 5 pour plus des 3/4. Ils sont unanimement les plus rigoristes de tous les types.

TYPE N° 1 - VENTILATION DES MUTATIONS DE "GRAVITE"
PAR TYPES DE CONTENTIEUX
(EN %)
****

TABLEAU N° 10

TYPES DE CONTENTIEUX	N° DU PASSAGE DES QUESTIONS PENDANT L'ENQUETE	INTITULE SOMMAIRE DES INFRACTIONS	% de R.R + NSP	% DE NOTES ≤ A 5	% DE NOTES ≥ A 5	DONT % DE NOTES DE 8 A 10	CPLEMENT DES PRECEDENTS DE REPONSES (NSP)
ATTEINTES A LA PROPRIETE PRIVEE (y. COMPRIS DE VOLS)	INDEX 1	VOL VOITURE RUE	0	17	83	75	20
	INDEX 3	VOL FOULARD MAGASIN	1	53	46	34	32
	INDEX 4	CAMBRIOLAGE 100.000 F	0	6	94	89	9
	INDEX 12	VOL A MAIN ARMEE 200.000 F	0	4	96	94	6
	INDEX 18	CAMBRIOLAGE 1.000.000 F	0	7	93	89	11
	INDEX 32	CAMBRIOLAGE 10.000 F	1	10	89	84	13
INFRACTIONS A LA CONSOMMATION/ ENVIRONNEMENT	INDEX 9	APPELLATION FRAUDULEUSE (VINS)	1	15	84	73	17
	INDEX 24	DECHETS TOXIQUES DANS RIVIERE	1	2	97	95	1
INFRACTIONS A LA LEGISLATION DU TRAVAIL	INDEX 15	PLOMBIER NON DECLARE	4	50	46	37	31
	INDEX 17	NON APPLICATION SECURITE SUR CHANTIER=ACCIDENT MORT	1	3	96	95	5
	INDEX 27	EMBAUCHE SEXISTE	5	31	64	54	28
	INDEX 29	LICENCIEMENT ABUSIF DELEGUE SYNDICAL	3	20	77	70	24
FRAUDES FISCALES	INDEX 21	NON DECLARATION BENEFICES I.R AU FISC (PATRON)	2	16	82	75	21
	INDEX 31	COMMERCANT NE DECLARE PAS TOUS SES BENEFICES	3	24	73	66	26
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION ADM.	INDEX 6	STATIONNEMENT ILLEGAL ETRANGER SUR TERRITOIRE (T.S NON RENOUVELE)	5	29	66	56	27
ATTEINTES AUX LIBERTES PUBLIQUES PAR AGENTS DE L'ETAT	INDEX 10	PERQUISITION ILLEGALE	1	10	89	86	12
	INDEX 23	GARDE A VUE ILLEGALE	2	17	81	73	22
CONTESTATION POLITIQUE	INDEX 13	ACTION TERRORISTE CONTRE EDIFICE PUBLIC	3	21	76	67	25
	INDEX 28	MANIFESTANTS : REFUS DE DISPERSION	6	43	51	37	30
INFRACTIONS AUX REGLES DE LA CIRCULATION ROUTIERE	INDEX 22	EXCES DE VITESSE (120 AU LIEU DE 60)	1	14	85	77	15
	INDEX 16	REFUS PORTER SECOURS BLESSE SUR ROUTE	1	6	93	89	10
	INDEX 33	CONDUITE EN ETAT D'IVRESSE	2	5	93	90	8
TRAFICS DE STUPEFIANTS	INDEX 11	ENRICHISSEMENT PAR VENTE D'HEROINE	0	2	98	97	2
	INDEX 2	VENTE DE HACHISCH	0	5	95	93	7
USAGE DE STUPEFIANTS	INDEX 8	SE PIQUER A L'HEROINE	2	15	83	77	18
	INDEX 25	FUMER DU HACHISCH	3	18	79	73	23
INFRACTIONS CONTRE LES MOEURS	INDEX 5	EXHIBITIONNISME	1	16	83	78	16
	INDEX 7	VENTE, ETALAGE DE LIVRES PORNOGRAPHIQUES	3	45	52	41	29
	INDEX 26	RELATIONS SEXUELLES MAJEUR (21) MINEURE (14 ANS) CONSENTANTE	3	51	46	38	33
INFRACTIONS CONTRE LA FAMILLE	INDEX 14	REFUS PAIEMENT PENSION ALIMENTAIRE	2	9	89	83	14
	INDEX 30	ENFANT BLESSE PAR CORRECTION PATERNELLE	1	16	83	76	19
ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE	INDEX 19	VOL MENACE REVOLVER → VICTIME TUEE	0	3	97	96	3
	INDEX 20	VIOL	1	1	98	98	1

S'il y a "indulgence" très relative, elle porte sur les petits vols, le travail au noir, les relations sexuelles majeur/mineure, et dans une moindre mesure, sur l'étalage de livres pornographiques, les refus pour des manifestants de se disperser. Mais même sur ces infractions, ils restent nettement plus sévères que tous les autres types.

Comme pour la population entière, c'est la défense de l'intégrité physique qu'ils recherchent avant tout, quel que soit le biais par lequel elle serait menacée: l'agression directe, le trafic de stupéfiants, la pollution industrielle, le non-respect des règles de sécurité. On condamne encore très fermement le vol à main armée qui fait peser sur des victimes potentielles de graves menaces. Comme par hasard, ce sont des infractions qui ont pour caractéristique commune, d'être celles où l'intentionnalité attribuée à l'auteur des infractions présentées est incontestable; l'on peut déjà affirmer que la perception de la "gravité" chez ce type correspond à une réprobation morale portant moins sur l'acte infractionnel proprement dit que sur la "personnalité criminelle incarnée" du délinquant.

Ensuite, le type se montre préoccupé autant par les illégalismes routiers que par les cambriolages.
La perquisition illégale du policier arrive au même rang dans la réprobation que le refus de payer une pension alimentaire, ou le petit cambriolage.

La fraude à la consommation alimentaire (vins), est jugée beaucoup plus "grave" que la fraude fiscale commise par un commerçant;

La fraude fiscale d'un chef d'entreprise est mise sur le même plan que le vol de voiture, et qu'une garde à vue illégale.

Le souci de voir réprimés les illégalismes touchant des intérêts économiques est proportionnellement d'autant plus fort que la visibilité des intérêts lésés sont ceux de particuliers avec lesquels on peut plus facilement s'identifier. Lorsqu'ils touchent à la collectivité, des "victimes" en somme sans visibilité sociale explicite, le caractère "grave" de l'infraction tend à diminuer légèrement.

De même, à propos des illégalismes des agents du pouvoir (police) touchant aux libertés publiques, très mal tolérés, chez ce type,

joue dans l'effet de "gravité" non seulement le réflexe d'identification avec la victime, mais également la suggestion que les "délinquants" sont déjà dans les cas présentés stigmatisés par l'énoncé de la question, comme commettant des actes illégaux.

La défense de l'intégrité physique sous toutes ses formes n'est pas à ce point réprouvée chez ce type que ne puisse pas jouer le mécanisme si déterminant de l'intentionnalité imputée à l'auteur de l'acte. Il est significatif à cet égard, que la réprobation du comportement d'un père qui corrige son enfant au point de lui infliger des blessures soit considérée aussi peu "grave" que n'importe quel cambriolage ou fraude alimentaire. Dans ce cas d'espèce, l'identification de la "victime" ne fait pourtant pas de doute. Mais c'est précisément en raison de l'atténuation de responsabilité accordée au père, que la "réprobation" sur son comportement diminue d'autant. En somme, parce que ce type est autoritaire dans l'éducation, parce qu'il résiste de toutes ses forces aux "mollesses" de la famille d'aujourd'hui, et parce qu'il attribue de grandes vertus aux corrections éducatives, il perçoit le cas d'espèce comme une sorte d'accident qui n'enlèverait rien aux "mérites" paternels, l'intentionnalité du "délinquant" dans ce cas de figure ne lui paraissant pas probante malgré la gravité "objective" des conséquences de l'acte, sur l'intégrité physique de l'enfant.

La réprobation de l'usage des stupéfiants arrive au même rang que celle du vol de voiture.
Le licenciement illégal du délégué syndical ou la discrimination sexuelle à l'embauche, choque infiniment moins ce type que toutes les autres infractions passées en revue.
Le travail au noir ne le préoccupe que peu.

La logique de cet ordre dans les priorités répressives permet de bien rendre compte des valeurs défendues à travers les comportements délictueux; la seule lecture des notes de "gravité" n'y réussirait pas.
Toutefois, quoiqu'on ait pu dire de la décomposition des contentieux différentiellement réprimés, on reste significativement dans un usage social de notes "fortes" sur l'échelle pour l'ensemble des cas.

A titre de préoccupations secondaires, on observe une plus grande sensibilisation à la contestation politique et aux étrangers en situation illégale sur le territoire, que pour l'ensemble des problèmes de moeurs, encore que l'exhibitionnisme les préoccupe davantage que des attentats contre des édifices publics.

On observe à l'intérieur de ce type de réels clivages de notations, attestant de positions bien arrêtées. Mais ils portent sur des infractions jugées secondairement prioritaires qui ne remettent pas en cause sa très forte homogénéité sociale: ce sont le travail au noir, la discrimination sexuelle à l'embauche, le refus pour des manifestants de se disperser, les relations sexuelles majeur/mineure.

A part la discrimination sexuelle pour laquelle la mansuétude provient des catégories les plus âgées, l'ensemble des autres infractions tolérées est essentiellement le fait d'hommes jeunes, qui, quelque rigoristes qu'ils soient comme leurs aînés, et prédisposés à comprendre de façon similaire les enjeux de la "gravité" des infractions, peuvent s'en distancier dans la mesure où ils sont sensibilisés à certaines valeurs plus modernes.

L'homogénéité du type dans son entier provient de ce qu'on ne trouve jamais chez lui de réelles traces de consensus dans l'indulgence, pour aucune des infractions proposées. Pourquoi?

Tous les problèmes de criminalité y sont lus à l'aune d'une morale fortement ségrégative. Le crime, c'est ce qui remet en question l'ordre dans toute société. Le maintien de l'ordre, c'est la raison du pouvoir. La raison du maintien de l'ordre, c'est la répression de la criminalité, la punition et l'exclusion des criminels. Pas d'état d'âme sur le système pénal: on ne voit pas à quoi pourrait autrement servir la justice. L'idéal attendu résidant dans le maintien de l'ordre, lorsqu'on annonce une opinion sur ce à quoi sert la justice, on dit qu'elle sert précisément à ça, presqu'indépendemment de la conjoncture socio politique du moment. Châtier, exclure, éradiquer le crime, c'est la seule raison d'être de la justice. Mais on dit aussi ne pas savoir ce qu'elle fait actuellement, faute d'opinion arrêtée outre mesure, ou parce qu'il y aurait expression d'un doute véritable.

Ce doute provient probablement d'une méfiance à l'égard des agents qui font fonctionner la machine. Tout se passe comme s'il y avait une déconnexion totale entre ce que l'on pouvait penser du rôle de la magistrature et de la police et les finalités idéologiques attendues du système pénal. Que l'on se méfie à un degré extrême des personnages, qu'on les fuie, ou qu'on adhère à toutes les idées qui déconsidèrent leurs fonctions (police et justice sont logées à la même enseigne dans un procès commun d'irrémédiable mise à distance), il n'y a qu'une demande véritable: qu'ils punissent, puisqu'ils sont faits pour ca. Peu importe qu'il n'y ait pas de réelle adéquation entre ce que l'on pense des acteurs en charge de réprimer la criminalité et des modalités concrètes de la répression du crime dans les faits, le manichéisme est tellement enraciné que tout paraît devoir être mesuré chez ce type à l'aune du bien et du mal.

Le mal que constitue le crime, c'est une perversité enracinée chez le criminel pour la plupart des répondants. C'est l'une des causes les plus fréquemment avancées dans les explications étiologiques de la délinquance (le mauvais fond, le mal incarné). Mais on invoque également la baisse de la moralité générale, et de facon assez fréquente, pour ceux qui captent des éléments du débat public, et qui sont restés problablement les silencieux sur les objectifs actuels des politiques pénales, des gens qui crient de façon poujadiste avec les loups sur le laxisme des juges (33%). Nous sommes en présence du groupe social le plus "sécuritaire", et la liaison est très étroite avec l'attitude "loi et ordre". Le châtiment sans pitié de toute transgression est ici porté à sa plus haute expression. Aucune réponse sur des questions plus générales ne permet de déceler la moindre trace de défection à ces principes.

Ce sont des répondants très pessimistes, les plus apeurés par le changement social, des passéistes qui magnifient la famille, l'école et la morale d'autrefois. Prôner le retour aux bons principes moraux est donc le fait d'une majorité, et le "bouleversement radical des (fâcheuses) habitudes" de... mollesse et de tolérance, le fait d'une minorité poujadiste.

Les indicateurs socio politiques attestent de deux sensibilités communes propres aux "petits" et dominés : un très fort patriotisme, un accord de principe sur la légitimité de la censure des films et livres, mais une divergence sur la censure des

journaux ou sur le bien-fondé de la limitation du droit de grève (provenant de la composante ouvrière de culture communiste).
Enfin, sur l'échelle de permissivité, ce type apparait comme le moins ancré. Cependant on observe, et c'est congruent avec ce que nous avons dit supra, que la fraction très jeune fait preuve d'une plus grande tolérance sur les moeurs, ce qui expliquerait que sur les questions des priorités répressives, ces problèmes de "moeurs" fassent l'objet d'une demande de répression moins systématiquement prioritaire; on pourrait même avancer qu'ils ne constituent pas un véritable enjeu de politique criminelle censée défendre "l'ordre public". En tout cas, ces problèmes de "moeurs" (la morale sexuelle) ont beaucoup moins d'acuité que chez le type suivant.

B) - TYPE 2 - 16,5% de l'échantillon.

Très féminin et plus âgé que la moyenne, le chef de famille des répondants ou le répondant est ou fut un ouvrier ou bien un agriculteur. Le taux de scolarisation est aussi faible que le type précédent. Ce qui le rend cependant différent du premier est son très fort investissement religieux. Politiquement, il se situe plus au centre ou au centre droit de l'axe, et reconnaît des affinités partisanes plutôt proches de l'UDF ou du PCF, même si ce sont encore des questions assez désertées dans l'ensemble.

Ce sont surtout des ruraux qui annoncent un patrimoine à peine supérieur à la moyenne de ce qui est généralement annoncé.

Le profil "sévère" du type est aussi massif que celui du type 1, à cette différence de degré près, qu'il se montre toujours un peu moins extrémiste dans ses notations, sauf en ce qui concerne les atteintes à l'intrégrité physique, et tout particulièrement le viol.
Souvent moins unanime dans ses appréciations générales que le type 3, mais plus "extrême" dans ses notations, il occupe à juste titre sa place de second en "sévérité" sur tous les thèmes, mais c'est moins vrai en ce qui concerne les atteintes aux libertés publiques de la part de la police, et les problèmes de contestation politique, où l'on voit le type 3 le surpasser en "sévérité".

Très proche du type 1, il s'en distingue donc par la priorité répressive qu'il accorde à certaines atteintes aux moeurs. Abstraction faite du système de

TYPE N° 2 - VENTILATION DES NOTATIONS DE "GRAVITE"
PAR TYPES DE CONTENTIEUX
(En %)
****

TABLEAU N° 11

TYPES DE CONTENTIEUX	N° DU PASSAGE DES QUESTIONS PENDANT L'ENQUETE	INTITULE SOMMAIRE DES INFRACTIONS	% de R.R + NSP	% DE NOTES ≤ A 5	% DE NOTES > A 5	DONT % DE NOTES DE 8 A 10	ORDONNANCT. DES PRIORITES DE REPRESSION (OPR)
ATTEINTES A LA PROPRIETE PRIVEE (= SORTES DE VOLS)	INDEX 1	VOL VOITURE RUE	0	25	75	50	21
	INDEX 3	VOL FOULARD MAGASIN	1	78	21	8	33
	INDEX 4	CAMBRIOLAGE 100.000 F	0	6	94	79	10
	INDEX 12	VOL A MAIN ARMEE 200.000 F	0	1	99	91	3
	INDEX 18	CAMBRIOLAGE 1.000.000 F	0	6	94	79	10
	INDEX 32	CAMBRIOLAGE 10.000 F	1	9	90	71	13
INFRACTIONS A LA CONSOMMATION/ ENVIRONNEMENT	INDEX 9	APPELLATION FRAUDULEUSE (VINS)	2	25	73	46	22
	INDEX 24	DECHETS TOXIQUES DANS RIVIERE	0	2	98	91	5
INFRACTIONS A LA LEGISLATION DU TRAVAIL	INDEX 15	PLOMBIER NON DECLARE	5	59	36	19	30
	INDEX 17	NON APPLICATION SECURITE SUR CHANTIER⇒ACCIDENT MORT	1	5	94	87	8
	INDEX 27	EMBAUCHE "SEXISTE"	5	38	57	31	27
	INDEX 29	LICENCIEMENT ABUSIF DELEGUE SYNDICAL	3	25	72	47	23
FRAUDES FISCALES	INDEX 21	NON DECLARATION BENEFICES 1 M AU FISC (PATRON)	2	20	78	57	18
	INDEX 31	COMMERCANT NE DECLARE PAS TOUS SES BENEFICES	4	37	59	37	26
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION ADM.	INDEX 6	STATIONNEMENT ILLEGAL ETRANGER SUR TERRITOIRE (T.S NON RENOUVELE)	5	54	41	25	29
ATTEINTES AUX LIBERTES PUBLIQUES PAR AGENTS DE L'ETAT	INDEX 10	PERQUISITION ILLEGALE	2	16	82	62	16
	INDEX 23	GARDE A VUE ILLEGALE	3	29	68	44	24
CONTESTATION POLITIQUE	INDEX 13	ACTION TERRORISTE CONTRE EDIFICE PUBLIC	1	32	67	46	25
	INDEX 28	MANIFESTANTS : REFUS DE DISPERSION	5	66	29	6	32
INFRACTIONS AUX REGLES DE LA CIRCULATION ROUTIERE	INDEX 22	EXCES DE VITESSE (120 AU LIEU DE 60)	0	15	85	62	15
	INDEX 16	REFUS PORTER SECOURS BLESSE SUR ROUTE	0	6	94	82	9
	INDEX 33	CONDUITE EN ETAT D'IVRESSE	1	4	95	85	7
TRAFICS DE STUPEFIANTS	INDEX 11	ENRICHISSEMENT PAR VENTE D'HEROINE	1	1	98	95	4
	INDEX 2	VENTE DE HACHISCH	1	4	95	90	6
USAGE DE STUPEFIANTS	INDEX 8	SE PIQUER A L'HEROINE	0	25	75	60	20
	INDEX 25	FUMER DU HACHISCH	2	22	76	62	17
INFRACTIONS CONTRE LES MOEURS	INDEX 5	EXHIBITIONNISME	2	23	75	61	19
	INDEX 7	VENTE/ETALAGE DE LIVRES PORNOGRAPHIQUES	2	69	29	16	31
	INDEX 26	RELATIONS SEXUELLES MAJEUR (24)/MINEURE (14 ANS) CONSENTIE	5	50	45	29	28
INFRACTIONS CONTRE LA FAMILLE	INDEX 14	REFUS PAIEMENT PENSION ALIMENTAIRE	0	8	92	73	12
	INDEX 30	ENFANT BLESSE PAR CORRECTION PATERNELLE	1	15	84	67	14
ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE	INDEX 19	VOL MENACE REVOLVER⟶VICTIME TUEE	0	0	100	99	1
	INDEX 20	VIOL	1	1	98	97	2

notation qui lui est propre, il est plus préoccupé de voir réprimer les relations sexuelles majeur/mineure que la désobéissance de manifestants à un ordre de dispersion donné par la police, le travail au noir, les étrangers en situation irrégulière, et le petit vol, tandis que ces préoccupations passaient avant pour le type 1.

L'étalage de livres pornographiques paraît même beaucoup plus "grave" à une petite minorité que la désobéissance de manifestants à la police, différence qui existait déjà dans le type précédent, mais ici beaucoup plus accusée.

On note encore que l'exhibitionnisme est beaucoup plus fortement désapprouvé qu'un terrorisme national qui s'attaque aux édifices publics.

Tout ces renseignements attestent en réalité de leur relatif désintérêt (indulgence?) envers les atteintes aux libertés publiques ou la contestation politique, et de leur extrême sensibilité à la morale sexuelle, ce qui peut s'expliquer par la part des tabous religieux qui portent sur ces domaines, et le fort ruralisme de ce type qui le rend moins apte à percevoir des problèmes qui se passent "ailleurs" (l'ailleurs des villes).

L'usage des stupéfiants le préoccupe proportionnellement plus, et notamment l'usage du haschisch, parce que c'est devenu pour lui un phénomène social plus directement visible que les autres problèmes de drogue.

Comme le type 1, il ne blâme pas outre mesure l'atteinte à l'intégrité physique d'un enfant par son père. Ce qui peut se comprendre en raison du fait qu'il est également convaincu du bien-fondé de l'éducation rigoureuse à donner aux enfants.

Ce qui le singularise cependant du type 1, c'est sa capacité à se montrer moindrement choqué par les atteintes aux libertés publiques commises par la police. La perquisition illégale est jugée beaucoup moins sévèrement que les atteintes aux biens tels que les cambriolages; et la garde à vue illégale nettement moins qu'un vol de voiture.

Tendanciellement un peu moins "punitif" que le type 1, le type 2 se montre surtout beaucoup plus sensibilisé aux problèmes de

moeurs et d'usage des stupéfiants; par contre, il est plus "tolérant" vis-à-vis des atteintes aux libertés publiques, qu'elles visent la répression des comportements des "marginaux" ou les abus de pouvoir des agents de l'Etat.
On n'y détecte pas de clivages significatifs; il est parfaitement homogène dans ses prises de position.

Nous sommes dans la même constellation idéologique que le type précédent: une bonne justice est celle qui fait respecter l'ordre public (on pourrait dire ici, un ordre "moral") et qui fait respecter les lois. Les répondants évitent tout autant d'en juger les finalités actuelles. Lorsqu'ils parlent, ils se montrent particulièrement insatisfaits: ils critiquent aussi bien les finalités d'une justice sociale, d'une justice au service de la protection des droits et libertés des citoyens, ou au service de la sécurité. Si l'on détecte une attitude de grande méfiance envers les acteurs de l'institution judiciaire, la composante plus légaliste du type explique que la critique soit moins virulente qu'en 1. Ils peuvent se plaindre de la trop grande interdépendance de la police et de la justice, mais ils ne paraissent pas autant ancrés dans cette attitude que le type 1 et le type 6.

Ils se montrent toutefois plus engagés que la moyenne dans l'idéologie de la "loi et de l'ordre", ce qui est la marque d'un rigorisme ou d'attitude de punitivité certains. Assez manichéens dans l'étiologie de la délinquance, ils approuvent toutes les occasions d'exclure les "méchants", les fautifs ou transgresseurs. Toutes ces attitudes sont cependant moins systématiques que chez le type 1. D'ailleurs ils sont également assez sensibles à d'autres causes de la délinquance, et notamment à la montée du chômage; mais l'occasion de se plaindre du laxisme judiciaire (27,3%) est encore assez tentante chez ce type, toujours très nostalgique d'une famille autoritaire, et des valeurs morales qui disparaissent. Bien sûr, il craint le changement; pessimiste modéré, son mot d'ordre serait de "revenir aux bons principes d'autrefois", mais la composante poujadiste n'apparaît plus ici. Il admet des limitations aux libertés mais pas comme des nécessités absolues, et s'abstient de dire ce qu'ils pense de la légitimité d'une limitation du droit de grève.

En harmonie avec la sévérité affichée à l'encontre des infractions concernant les moeurs, ils se montrent assez peu permissifs, mais ils sont dépassés dans l'ancrage de cette attitude d'intolérance

par les types 1 et 3. Toutefois, ils dénient très fortement aux individus le droit d'attenter à leur corps en le détruisant par la drogue. Quant à la valeur "travail", elle reste pour eux un principe intangible.

C) - TYPE 3 - (17% de l'échantillon).

La prédominence féminine est encore attestée ici, de même que celle de personnes plus âgées. La composition socio professionnelle rapproche ce type de la moyenne plus fortement que tous les autres,de la population générale. C'est dire qu'on peut y rencontrer toutes les catégories possibles. Cela est vrai même si l'on trouve un peu plus fréquemment des employés (certains déjà à la retraite), des cadres et professions intellectuelles supérieures, des artisans-commerçants.

Les répondants sont plus scolarisés que les types précédents: la formation est en général technique et secondaire.
Souvent croyants, parfois fervents, ils se sentent plus proches de la droite, quels que soient les partis, même extrêmes. La répartition spatiale du type est représentative des zones d'habitat des français, avec une légère sur-représentation de provinciaux de petites villes. Ils déclarent un patrimoine assez consistant: il s'agit d'un des types le plus nanti avec le type 5.

Si les notations sont toujours moins extrêmes que celles des types précédents, les répondants attribuent plus que volontiers les notes 6 et 7, ce qui les montre très homogènes dans leurs appréciations: ils se caractérisent par un certain sens de la mesure. Comme nous l'avons vu plus haut, cet effet entraîne un positionnement plus éloigné de la moyenne que les types 1 et 2, lorsqu'on considère les taux de notes supérieures à 5, mais il ne s'agit là que d'un artefact qui ne remet pas en cause le profil de "sévérité" beaucoup plus modéré propre à ce type.

Si les répondants sont plus "modérés", ils notent très unanimement et fortement les atteintes à la propriété privée. Cette réprobation est caractéristique de leur sensibilité à la défense de ces intérêts; de même, on observe qu'ils réprouvent plus fortement que le type 2 la garde à vue policière abusive, et la contestation politique.

TYPE N° 3 - VENTILATION DES NOTATIONS DE "GRAVITE"
PAR TYPES DE CONTENTIEUX
(EN %)
****

TABLEAU N° I 2

TYPES DE CONTENTIEUX	N° DU PASSAGE DES QUESTIONS PENDANT L'ENQUETE	INTITULE SOMMAIRE DES INFRACTIONS	% de R.R + NSP	% DE NOTES ≤ A 5	% DE NOTES > A 5	DONT % DE NOTES DE 8 A 10	ORDONNANCE DES PRIORITES DE REPRESSION (OPR)
ATTEINTES A LA PROPRIETE PRIVEE (= SORTES DE VOLS)	INDEX 1	VOL VOITURE RUE	1	19	80	32	21
	INDEX 3	VOL FOULARD MAGASIN	0	70	30	5	33
	INDEX 4	CAMBRIOLAGE 100.000 F	0	6	94	62	12
	INDEX 12	VOL A MAIN ARMEE 200.000 F	0	2	98	89	5
	INDEX 18	CAMBRIOLAGE 1.000.000 F	0	5	95	73	10
	INDEX 32	CAMBRIOLAGE 10.000 F	0	6	94	57	13
INFRACTIONS A LA CONSOMMATION/ ENVIRONNEMENT	INDEX 9	APPELLATION FRAUDULEUSE (VINS)	1	23	76	31	26
	INDEX 24	DECHETS TOXIQUES DANS RIVIERE	0	1	99	90	3
INFRACTIONS A LA LEGISLATION DU TRAVAIL	INDEX 15	PLOMBIER NON DECLARE	1	62	37	4	32
	INDEX 17	NON APPLICATION SECURITE SUR CHANTIER=ACCIDENT MORT	1	2	97	89	6
	INDEX 27	EMBAUCHE SEXISTE	2	28	70	35	27
	INDEX 29	LICENCIEMENT ABUSIF DELEGUE SYNDICAL	3	20	77	46	22
FRAUDES FISCALES	INDEX 21	NON DECLARATION BENEFICES 1 M AU FISC (PATRON)	0	7	93	58	14
	INDEX 31	COMMERCANT NE DECLARE PAS TOUS SES BENEFICES	0	21	79	32	25
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION ADM.	INDEX 6	STATIONNEMENT ILLEGAL ETRANGER SUR TERRITOIRE (T.S NON RENOUVELE)	4	51	45	13	29
ATTEINTES AUX LIBERTES PUBLIQUES PAR AGENTS DE L'ETAT	INDEX 10	PERQUISITION ILLEGALE	1	10	89	61	15
	INDEX 23	GARDE A VUE ILLEGALE	1	15	84	49	19
CONTESTATION POLITIQUE	INDEX 13	ACTION TERRORISTE CONTRE EDIFICE PUBLIC	1	10	89	61	15
	INDEX 28	MANIFESTANTS : REFUS DE DISPERSION	3	56	41	7	31
INFRACTIONS AUX REGLES DE LA CIRCULATION ROUTIERE	INDEX 22	EXCES DE VITESSE (120 AU LIEU DE 60)	0	11	89	59	17
	INDEX 16	REFUS PORTER SECOURS BLESSE SUR ROUTE	0	4	96	80	8
	INDEX 33	CONDUITE EN ETAT D'IVRESSE	0	3	97	82	7
TRAFICS DE STUPEFIANTS	INDEX 11	ENRICHISSEMENT PAR VENTE D'HEROINE	0	2	98	93	4
	INDEX 2	VENTE DE HACHISCH	0	6	94	86	9
USAGE DE STUPEFIANTS	INDEX 8	SE PIQUER A L'HEROINE	1	23	76	57	20
	INDEX 25	FUMER DU HACHISCH	1	24	75	53	23
INFRACTIONS CONTRE LES MOEURS	INDEX 5	EXHIBITIONNISME	1	24	75	45	24
	INDEX 7	VENTE/ETALAGE DE LIVRES PORNOGRAPHIQUES	2	61	37	12	30
	INDEX 26	RELATIONS SEXUELLES MAJEUR (24)/MINEURE (14 ANS) CONSENTIE	2	48	50	19	28
INFRACTIONS CONTRE LA FAMILLE	INDEX 14	REFUS PAIEMENT PENSION ALIMENTAIRE	1	5	94	72	11
	INDEX 30	ENFANT BLESSE PAR CORRECTION PATERNELLE	3	12	85	61	18
ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE	INDEX 19	VOL MENACE REVOLVER → VICTIME TUEE	0	0	100	98	1
	INDEX 20	VIOL	0	0	100	96	2

Si l'on s'intéresse maintenant à l'organisation interne des ordres de priorité de répression, on retrouve à peu de choses près le profil d'organisation des réponses du type 1, avec cependant une moindre préoccupation à l'égard des fraudes à la consommation (vins), à l'égard des moeurs et à l'égard de l'usage des stupéfiants.

Par contre, il montre beaucoup plus de préoccupation à voir réprimer la fraude fiscale et le terrorisme qui s'en prend aux biens symbolisant l'Etat.

Le refus de paiement d'une pension alimentaire les révolte suffisamment pour qu'ils puissent le considérer comme aussi "grave" que le cambriolage; c'est leur idéologie légaliste qui les fait se montrer intolérants à ce point. Ils relativisent par contre assez fortement, les blessures infligées par un père à son enfant.

La garde à vue illégale les préoccupe beaucoup plus fortement que les types précédents.

On ne décèle aucun clivage à l'intérieur du type 3, qui fait montre de jugements très homogènes.

Ce type est l'un des plus "satisfaits" par rapport aux objectifs attendus du système pénal et très certainement des politiques criminelles. En effet, il y a une forte concordance entre ses attentes idéales et ses opinions sur les objectifs perçus (recherche de la sécurité du citoyen ou protection des droits et des libertés). Il arrive néanmoins au second rang de la satisfaction après le type 5. Ceux qui sont moins satisfaits reprocheraient aux objectifs de la politique judiciaire sa trop grande sensibilité au seul maintien de l'ordre.

Sa moindre méfiance à l'égard des acteurs du système pénal, et sa croyance en l'indépendance des agences justice/police le rapproche du type 5 dont on verra qu'il est le moins critique ou le plus satisfait de la justice pénale en France.

N'ayant pas une mauvaise image de la police dans la société, il se montre suffisamment sensible aux libertés publiques pour que les manquements de ses agents, dans l'exercice de leur profession, soient une priorité de répression. En somme, il est assez d'accord

pour que les "brebis galeuses" soient rejetées hors d'un monde qui doit rester propre pour être crédible, même s'il n'y pas pas lieu dans l'ensemble de se plaindre de lui aujourd'hui.

Ce type s'engage moins que les précédents dans l'adhésion à la philosophie du law and order. Il n'est pas non plus exagérément manichéen, moins que les types 1 et 2 en tout cas. Pourtant, il annexe encore le discours du "mal dans la peau" chez le récidiviste, et se montre assez convaincu que la délinquance juvénile peut s'expliquer par un "mauvais fond" dont le jeune serait porteur. Mais le châtiment n'est pas systématiquement revendiqué pour une "bêtise": les répondants préfèrent user d'une punition légère à finalité éducative.

Ce sont toutefois des moralistes, qui se plaignent de la baisse du niveau de moralité dans la société. Ils sont encore nostalgiques de l'école d'antan et de l'éducation rigoriste, mais restent toutefois indécis quant au bien-fondé de la correction éducative dans l'apprentissage de la discipline des jeunes.

Ce sont des réformistes très prudents, assez craintifs des évolutions sociales qui pourraient les déposséder de systèmes de valeurs qu'ils vivent comme étant ceux de la majorité.

L'identification à la nation n'est plus, chez eux, indéfectible, mais la légitimité des atteintes aux libertés publiques par le législateur peut avoir quelque fondement, à condition que cela reste modéré.

Légèrement moins permissifs que le type 2 dans l'ancrage de l'échelle, ils font pourtant preuve d'une plus grande "indulgence" sur les moeurs et l'usage des stupéfiants: cela provient du fait que l'échelle concerne la tolérance à l'homosexualité et au suicide, tandis que les infractions saisies par le questionnaire INDEX concernent d'autres aspects des moeurs, moins réprouvés par la religion qui imprègne fortement ce type.

Il est toujours plus délicat de caractériser un type qui se rapproche plus fréquemment de la moyenne que tous les autres. Mais la force de ses convictions religieuses, son ancrage à droite et son patrimoine non négligeable, ne peuvent pas attester d'un système de notation-refuge. Ce type affiche fermement des priorités dans ses attentes répressives qui d'ailleurs, le

"distancient" des types 1 et 2, même s'il s'en rapproche pour le reste. C'est singulièrement sa très grande préoccupation de la contestation politique et de l'agitation sociale déstabilisant l'ordre, qui le distingue des autres.

D) - TYPE 4 - (10,8% de l'échantillon).

Plus petit, ce type est très légèrement plus féminin, et il est dominé par des fractions jeunes de la société. Il réunit à la fois des élèves et étudiants, des jeunes primo-chômeurs, des ouvriers parfois non qualifiés; bref, on observe plus que proportionnellement des catégories plus souvent inactives et aux prises avec l'insécurité de l'emploi. Ce sont des gens issus du milieu ouvrier, secondairement du monde de l'artisanat et de la boutique ou des professions intermédiaires du secteur privé.

Plus longtemps passés dans le moule scolaire par rapport aux types précédents (diplômés de l'enseignement secondaire, technique surtout, et supérieur à titre secondaire), ils se singularisent des précédents, par le fait qu'il se disent ébranlés ou sceptiques dans le domaine religieux, et se sentent plus proches de la gauche (tous partis compris, de l'extrême comme du centre); le FN fait également une percée.

C'est néanmoins le type qui s'abstient le plus souvent de donner ses préférences partisanes, après 1. Moins on est encore entré avec assurance dans le monde du travail avec un projet réellement constitué, ou plus on est en position sursitaire, plus la capacité de s'investir politiquement paraît difficile.
Peu nanti, c'est encore un type différent des autres, beaucoup plus citadin des grandes agglomérations ou de la région parisienne.

Le profil général est à une moins grande extrémisation dans les notations supérieures à 5 par rapport à tous les types précédents: il note assez différemment du type 3, avec une préférence très marquée pour la note 10, quand un sujet lui tient particulièrement à coeur, mais l'on ne peut jamais observer d'unanimité là dessus. Si son système de notation général semble le rapprocher de la moyenne, c'est un artefact dont il convient de se libérer afin d'approcher

TYPE N° 4 - VENTILATION DES NOTATIONS DE "GRAVITE"
PAR TYPES DE CONTENTIEUX
(EN %)
****

TABLEAU N° 13

TYPES DE CONTENTIEUX	N° DU PASSAGE DES QUESTIONS PENDANT L'ENQUETE	INTITULE SOMMAIRE DES INFRACTIONS	% de R.R + NSP	% DE NOTES ≤ A 5	% DE NOTES > A 5	DONT % DE NOTES DE 8 A 10	ORDONNANCT. DES PRIORITES DE REPRESSION (OPR)
ATTEINTES A LA PROPRIETE PRIVEE (y. COMPRIS DE VOLS)	INDEX 1	VOL VOITURE RUE	0	35	65	28	24
	INDEX 3	VOL FOULARD MAGASIN	0	88	12	2	33
	INDEX 4	CAMBRIOLAGE 100.000 F	0	22	78	32	18
	INDEX 12	VOL A MAIN ARMEE 200.000 F	1	12	87	59	9
	INDEX 18	CAMBRIOLAGE 1.000.000 F	0	20	80	38	17
	INDEX 32	CAMBRIOLAGE 10.000 F	0	28	72	30	19
INFRACTIONS A LA CONSOMMATION/ ENVIRONNEMENT	INDEX 9	APPELLATION FRAUDULEUSE (VINS)	0	46	54	36	26
	INDEX 24	DECHETS TOXIQUES DANS RIVIERE	0	4	96	90	3
INFRACTIONS A LA LEGISLATION DU TRAVAIL	INDEX 15	PLOMBIER NON DECLARE	1	85	14	4	31
	INDEX 17	NON APPLICATION SECURITE SUR CHANTIER=ACCIDENT MORT	1	6	93	86	5
	INDEX 27	EMBAUCHE SEXISTE	5	32	63	44	20
	INDEX 29	LICENCIEMENT ABUSIF DELEGUE SYNDICAL	3	23	74	51	14
FRAUDES FISCALES	INDEX 21	NON DECLARATION BENEFICES 1 M AU FISC (PATRON)	3	25	72	52	15
	INDEX 31	COMMERCANT NE DECLARE PAS TOUS SES BENEFICES	1	41	58	32	25
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION ADM.	INDEX 6	STATIONNEMENT ILLEGAL ETRANGER SUR TERRITOIRE (T.S NON RENOUVELE)	6	66	28	11	28
ATTEINTES AUX LIBERTES PUBLIQUES PAR AGENTS DE L'ETAT	INDEX 10	PERQUISITION ILLEGALE	1	18	81	62	11
	INDEX 23	GARDE A VUE ILLEGALE	4	26	70	54	16
CONTESTATION POLITIQUE	INDEX 13	ACTION TERRORISTE CONTRE EDIFICE PUBLIC	0	38	62	42	22
	INDEX 28	MANIFESTANTS : REFUS DE DISPERSION	5	82	13	5	32
INFRACTIONS AUX REGLES DE LA CIRCULATION ROUTIERE	INDEX 22	EXCES DE VITESSE (120 AU LIEU DE 60)	2	18	80	61	13
	INDEX 16	REFUS PORTER SECOURS BLESSE SUR ROUTE	2	12	86	77	8
	INDEX 33	CONDUITE EN ETAT D'IVRESSE	2	9	89	77	6
TRAFICS DE STUPEFIANTS	INDEX 11	ENRICHISSEMENT PAR VENTE D'HEROINE	1	4	95	90	4
	INDEX 2	VENTE DE HACHISCH	0	12	88	77	7
USAGE DE STUPEFIANTS	INDEX 8	SE PIQUER A L'HEROINE	3	38	59	51	21
	INDEX 25	FUMER DU HACHISCH	2	46	52	44	23
INFRACTIONS CONTRE LES MOEURS	INDEX 5	EXHIBITIONNISME	4	46	50	33	27
	INDEX 7	VENTE/ETALAGE DE LIVRES PORNOGRAPHIQUES	4	81	15	7	30
	INDEX 26	RELATIONS SEXUELLES MAJEUR (24)/MINEURE (14 ANS) CONSENTIE	5	76	19	7	29
INFRACTIONS CONTRE LA FAMILLE	INDEX 14	REFUS PAIEMENT PENSION ALIMENTAIRE	1	16	83	57	10
	INDEX 30	ENFANT BLESSE PAR CORRECTION PATERNELLE	3	20	77	66	12
ATTEINTES	INDEX 19	VOL MENACE REVOLVER → VIC-	0	2	98	92	2

l'organisation interne du profil attribué aux priorités en matière de répression.

Mais si l'on voulait une bonne illustration de la manière de noter chez ce type, on en trouverait un exemple frappant chez Madame X, dont on a peut-être pu remarquer au tout début du rapport à quel point, sa sensibilité à l'égard des problèmes de l'immigration la rendait originale, à quel point ses affects mobilisés pouvaient tout à coup la faire se départir de la logique de son système de notation lui permettant sans complexe d'utiliser toutes les opportunités des notes de la gamme.
Cependant, elle n'est pas représentative du type ici sous examen.

Sur les atteintes aux biens, les notations occupent une position moyenne. Il ne se distingue réellement que dans son indulgence à l'égard des petits vols. On observe en outre une particulière "indulgence" à l'endroit du travail au noir, indice d'une "compréhension" plus que sympathique à l'endroit de l'infracteur.

En ce qui concerne le séjour illégal de l'étranger sur le territoire, l'"indulgence" des répondants la fait ressembler aux types 5 et 6, mais il ressemble plus au 5, dans l'ordre des priorités attendues de répression.

Le type 4 se montre plus "extrême" que les types 2 et 3 dans la "sévérité" qu'il manifeste à l'encontre des atteintes aux libertés publiques commises par des policiers.

L'usage de stupéfiants (héroïne ou haschisch) clive le type 4 à moitié entre "rigoristes" et "libéraux".

Sa sévérité contre le père de famille qui blesse son enfant lors d'une correction éducative, est plus marquée que chez le type 3, même si la notation de ce dernier est plus unanime sur les notes modérées.

Voilà les éléments d'information qui contribuent à singulariser le type 4 par rapport aux autres. Que peut-on dire maintenant de l'organisation interne de ses priorités répressives?

Sensible autant que les autres types aux atteintes directes (ou indirectes) à l'intégrité physique, il se démarque cependant par

la place très secondaire qu'il accorde à la répression des divers cambriolages.
Avant les atteintes aux biens, il se montre plus sensible aux questions concernant les manquements du père à son devoir de payer la pension alimentaire, aux infractions économiques, puis aux blessures infligées à un enfant. Pour la première fois, nous voyons à l'oeuvre une plus grande réprobation, un nombre plus important de répondants condamner cet acte de façon plus extrême.

La réprobation dont les illégalismes routiers font l'objet est telle que même le risque entraîné par l'excès de vitesse paraît surpasser en gravité tous les cambriolages, et mériter plus fréquemment que le vol à main armée des notes supérieures ou égales à 8.

Autre renversement significatif de tendance, par rapport aux trois premiers types, les abus policiers sont plus vigoureusement dénoncés que le terrorisme national s'attaquant aux édifices de l'Etat.

L'opprobre à l'encontre de la fraude fiscale patronale et celle qui concerne le licenciement d'un délégué syndical s'avère aussi unanime, mais plus radicale encore que celle réservée aux cambriolages.

On peut donc dire que la place très relative que ce type, au delà de son propre système de notation, donne aux cambriolages et même au vol à main armée, l'éloigne très fortement de ses prédécesseurs. Parce qu'il ne revendique pas les mêmes priorités dans l'ordre de la répression, il paraît légitime de plutôt le rapprocher du type 6, dont on verra qu'il présente un profil d'attentes similaire.

Il s'en distingue pourtant par une plus grande "sévérité" relative accordée aux infractions contre les biens, et par un désir de répression beaucoup moins ferme à l'égard des atteintes aux libertés publiques commises par la police, du terrorisme, des fraudes fiscales.

Bref, un type assuré de ses convictions, mais sans doute moins capable de se distancier des cas d'espèce présentés, d'où sa sensibilité aux considérations d'intentionnalité, d'imputabilité dans la "gravité" des infractions qui ne lui permet que peu de

voir dans tous ces contentieux, de véritables enjeux symboliques de politique criminelle. Simple constat dont on ne préjuge rien encore, ne faisant qu'anticiper la comparaison avec le type 6.

Quelle sont les représentations et les valeurs plus générales de ce type?

Il attend d'un idéal de justice qu'elle protège les libertés et les droits des citoyens; certains pensent même qu'elle devrait contribuer à l'évolution de la société, probablement dans le sens d'une diminution des inégalités sociales. On se doute que les répondants de ce type se montrent mécontents (autant que le type 2, mais pour des raisons divergentes) car ce n'est pas ce qu'ils percoivent de ses options actuelles.

Pour autant, ils sont moyennement ancrés dans l'attitude de méfiance à l'égard des acteurs du système pénal, mais croient assez fondée l'idée de l'interdépendance des agences police/justice (ancrage moyen dans l'attitude, plus que les types 3 et 5, mais moins que 1 et 2).

Cette relative méfiance des agents du système pénal explique donc assez bien en quoi le type est capable de condamner très sévèrement le moindre manquement des agents de l'Etat qui incarnent la coercition (en l'occurence policiers) dans les questions de perquisition ou de garde à vue, et ce de facon beaucoup plus ferme que ne le ferait le type 3.
Ils croient beaucoup moins fondés les bienfaits d'une philosophie pénale basée sur la loi et l'ordre (mais quand même plus que le type 6), car ils sont avant tout pénétrés de la croyance à des dérèglements sociaux pour expliquer les causes de la délinquance, juvénile ou générale.

Très peu manichéens (un peu plus que le type 6) et d'orientation humaniste, ils ne s'opposent pas à l'amélioration de la condition carcérale et se montrent d'accord avec les objectifs de réhabilitation sociale des condamnés.

Ils relativisent énormément les vertus de l'école et de l'éducation familiale comme instances de socialisation et de pression au conformisme, et auraient tendance à penser qu'il y a encore trop d'interdictions morales dans la société.

Sans manifester de particulier enthousiasme au changement social, ils se montrent plus réticents et crispés que les types 5 et 6. A la différence de ces derniers, la mauvaise insertion professionnelle et un statut socio économique plutôt "précaire" bien moins enviable peut largement contribuer à expliquer ses réticences. S'ils souhaitent une amélioration progressive des choses, ils se montrent assez pessimistes envers un avenir dont ils imaginent assez mal retirer quelque fruit, vue leur condition incertaine.

Ils se montrent cependant très attachés aux droits d'expression culturelle, et toute limitation aux libertés publiques suscite un front du refus. De sensibilité libéral-libertaire plus instinctive que réellement "constituée" en idéologie, ils sont les seuls à ne pas considérer que le maintien de l'ordre soit une priorité d'action gouvernementale.
Ils sont plus permissifs que tous les autres types (moins cependant que le type 6), relativisent fortement la valeur travail, et concoivent aisément que son unique justification soit l'intérêt qu'il procure à celui qui le fait. Ils tolèrent enfin, mais avec des réserves, le droit de se droguer en mettant en péril sa santé. Mais là dessus, ils ne sont pas d'accord entre eux; on a d'ailleurs déjà relevé un clivage à propos de l'usage de stupéfiants. Cela veut simplement dire que les uns dénoncent la répression de l'usage parce qu'ils y voient un problème de disqualification d'une liberté, tandis que d'autres se montrent plus sensibles aux problèmes de santé, d'où la moindre capacité à noter faiblement la "gravité" du comportement.

E) - TYPE 5 - (21,6% de l'échantillon)

Nous sommes ici plus souvent en présence d'hommes, de toutes les catégories d'âges. Ce sont surtout des cadres et des professions intellectuelles supérieures; on voit également un peu plus d'employés. La plupart exercent dans le secteur privé.
Les plus jeunes sont en cours de scolarisation secondaire et supérieure. Les actifs sont très diplômés.
Ils s'affichent encore plus ébranlés ou sceptiques en matière de croyances religieuses, que dans le type précédent, et ils se réclament plus fréquemment de la droite libérale modérée; l'U.D.F. emporte les préférences, suivie de loin par le RPR ou les positions "écologistes".

TYPE N° 5 - VENTILATION DES NOTATIONS DE "GRAVITE"
PAR TYPES DE CONTENTIEUX
(EN %)
****

TABLEAU N° I 4

TYPES DE CONTENTIEUX	N° DU PASSAGE DES QUESTIONS PENDANT L'ENQUETE	INTITULE SOMMAIRE DES INFRACTIONS	% de R.R + NSP	% DE NOTES ≤ A 5	% DE NOTES > A 5	DONT % DE NOTES DE 8 A 10	OPPORTUNITE DES PEINES DE PRISON FERME
ATTEINTES A LA PROPRIETE PRIVEE (4 SORTES DE VOLS)	INDEX 1	VOL VOITURE RUE	2	67	31	6	24
	INDEX 3	VOL FOULARD MAGASIN	1	94	5	1	32
	INDEX 4	CAMBRIOLAGE 100.000 F	0	36	64	18	14
	INDEX 12	VOL A MAIN ARMEE 200.000 F	0	8	92	56	4
	INDEX 18	CAMBRIOLAGE 1.000.000 F	0	29	71	23	12
	INDEX 32	CAMBRIOLAGE 10.000 F	0	43	57	13	17
INFRACTIONS A LA CONSERVATION/ ENVIRONNEMENT	INDEX 9	APPELLATION FRAUDULEUSE (VINS)	0	75	25	4	25
	INDEX 24	DECHETS TOXIQUES DANS RIVIERE	0	10	90	57	5
INFRACTIONS A LA LEGISLATION DU TRAVAIL	INDEX 15	PLOMBIER NON DECLARE	1	92	7	1	31
	INDEX 17	NON APPLICATION SECURITE SUR CHANTIER⇒ACCIDENT MORT	0	13	87	60	6
	INDEX 27	EMBAUCHE SEXISTE	4	72	24	5	27
	INDEX 29	LICENCIEMENT ABUSIF DELEGUE SYNDICAL	3	63	34	7	22
FRAUDES FISCALES	INDEX 21	NON DECLARATION BENEFICES 1 M AU FISC (PATRON)	1	51	48	12	18
	INDEX 31	COMMERCANT NE DECLARE PAS TOUS SES BENEFICES	1	74	25	3	26
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION ALIM.	INDEX 6	STATIONNEMENT ILLEGAL ETRANGER SUR SON TERRITOIRE (1.5 NON RESOLVELE)	2	83	15	6	28
ATTEINTES AUX DROITS PUBLICS PAR AGENTS DE L'ETAT	INDEX 10	PERQUISITION ILLEGALE	1	45	54	20	15
	INDEX 23	GARDE A VUE ILLEGALE	3	56	41	13	19
CONTESTATION POLITIQUE	INDEX 13	ACTION TERRORISTE CONTRE EDIFICE PUBLIC	0	38	62	25	13
	INDEX 28	MANIFESTANTS : REFUS DE DISPERSION	3	93	4	1	33
INFRACTIONS AUX REGLES DE LA CIRCULATION ROUTIERE	INDEX 22	EXCES DE VITESSE (120 AU LIEU DE 60)	0	46	54	23	16
	INDEX 16	REFUS PORTER SECOURS BLESSE SUR ROUTE	0	22	78	46	8
	INDEX 33	CONDUITE EN ETAT D'IVRESSE	0	24	76	42	9
TRAFICS DE STUPEFIANTS	INDEX 11	ENRICHISSEMENT PAR VENTE D'HEROINE	0	6	94	81	3
	INDEX 2	VENTE DE HACHISCH	0	24	76	54	7
USAGE DE STUPEFIANTS	INDEX 8	SE PIQUER A L'HEROINE	2	66	32	15	20
	INDEX 25	FUMER DU HACHISCH	2	67	31	12	21
INFRACTIONS CONTRE LES MOEURS	INDEX 5	EXHIBITIONNISME	0	73	27	11	23
	INDEX 7	VENTE/ETALAGE DE LIVRES PORNOGRAPHIQUES	2	89	9	1	30
	INDEX 26	RELATIONS SEXUELLES MAJEUR (21)/MINEURE (14 ANS) CONSENTANTE	2	87	11	1	29
INFRACTIONS CONTRE LA FAMILLE	INDEX 14	REFUS PAIEMENT PENSION ALIMENTAIRE	1	35	64	37	10
	INDEX 30	ENFANT BLESSE PAR CORRECTION PATERNELLE	1	37	62	32	11
ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE	INDEX 19	VOL MENACE REVOLVER ⟶ VICTIME TUEE	0	3	97	87	2
	INDEX 20	VIOL	0	1	99	93	1

Aussi économiquement nantis que le type 3 (donc les plus nantis), ils s'en différencient par le fait que beaucoup plus massivement, ils habitent de grandes villes, et Paris ou l'agglomération parisienne, ce qui pourra peut-être expliquer, on le verra par la suite, une relative compréhension à l'égard des valeurs d'ouverture et à la tolérance sociale.

Ils se rapprochent beaucoup du type 3 en ce qui concerne le profil des priorités attendues dans la répression criminelle, malgré un système de notation largement différent. Ils ont en effet la particularité d'utiliser très fréquemment les notes inférieures ou égales à 5, et très rarement les notes supérieures et égales à 8.

Pour autant, on observe des différences significatives entre les deux types, et la proximité de notations du type 5 avec celles du type 6 oblige à plutôt le comparer avec ce dernier.
Mais on peut déjà affirmer que si le système de notation de type 5 ressemble plus à celui du type 6 (effet incontestable de la possession du capital culturel), "idéologiquement", 5 se différencie de 4 et 6 qui eux, se ressemblent beaucoup plus.
En quoi donc 5 et 6 divergent-ils, puisqu'il convient de les comparer?

Le type 5 se montre toujours moins "indulgent" que le 6 en ce qui concerne les atteintes à la propriété privée, et pourtant il est moindrement "sévère" que tous les autres. Mais il est sensible aux pertes financières occasionnées par les cambriolages et le vol à main armée, ce qui est la marque d'un processus cognitif dans le jugement de gravité de ces types de contentieux. On discerne en effet chez lui, plus que chez tout autre, un léger gradiant de répressivité lié au montant des cambriolages.

Par contre, il est le plus "indulgent" de tous les types, y compris le 6, en ce qui concerne les infractions qui relèvent de la réglementation de la vie professionnelle, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de contentieux où le patronat est stigmatisé par des fraudes ou des atteintes économiques, par certaines atteintes à la réglementation du travail. Ce n'est pas étonnant, puisque c'est le type qui compte le plus de cadres du secteur privé, en position économiquement dominante dans la société.

A propos de l'atteinte à la réglemention du séjour de l' étranger, il ressemble beaucoup plus au type 6 ("indulgence-tolérance-moindre priorité répressive") qu'aux autres.

Par rapport au type 3, il se montre moindrement préoccupé par les vols et cambriolages, les problèmes liés à la contestation politique, voire le problème de la conduite en état d'ivresse.

Il ne fait pas de la fraude fiscale une priorité répressive, ce que l'on peut rapprocher aussi bien de la condition de nantis des répondants, que de leurs professions de cadres du secteur privé.

Sa très relative "sévérité" par rapport au type 3, serait plutôt mobilisée dans le cas du licenciement abusif d'un délégué syndical, car il est très légaliste; mais il s'en distingue surtout par la plus grande priorité répressive à l'encontre d'un père qui blesse physiquement son enfant. Il attribue à cet acte plus de "gravité" qu'à certains cambriolages aux faibles "pertes" financières.

En manifestant son souci de la protection des intérêts de l'enfant, le type 5 se rapproche plus fortement des points de vue des types 4 et 6, mais la comparaison s'arrête là. Car ces deux derniers types jugent plutôt moins grave le refus chez un divorcé de payer une pension alimentaire, que la correction paternelle qui tournerait mal, ce qui n'est pas le cas chez le type 5.

Il convient pourtant de noter l'existence d'un seul clivage réel au sein du type, portant précisément sur cette question. Il existe en effet une sensibilité divergente entre des fractions masculines et féminines sur cette question des obligations du divorce, à travers lesquelles la projection des rôles et d'attentes contradictoires semble intense.

On peut dire enfin que ce type se caractérise par des plages de consensus plus importantes sur le pôle des infractions jugées les moins "graves" (notes moyennes, ou notes inférieures ou égales à 5). Ce sont pêle-mêle: petits vols y compris vol de voiture, fraude à la consommation (vins), travail au noir, discrimination à l'embauche, fraude fiscale d'un commerçant, étranger en séjour irrégulier,contestation politique, usage de stupéfiants, moeurs.

Que pensent ces répondants de la régulation sociale en général?

D'abord, ils voient dans le système répressif le réqulateur essentiel pour faire respecter les lois, et la sécurité du citoyen. Ils pensent d'ailleurs que la justice remplit ce genre de finalités, ce qui conduit à penser qu'on est en présence d'un groupe de répondants dans l'ensemble satisfait de ses orientations. On peut même dire que, pénétré d'une idéolgie légaliste, il serait même le type le plus satisfait, bien qu'un noyau se plaint de ce que la justice soit trop sensibilisée à la protection des libertés et des droits des citoyens au détriment du reste.

Mais son ancrage dans les attitudes qui concernent les acteurs du système pénal atteste bien que nous sommes en présence du type le moins méfiant à l'égard des magistrats, et celui qui croit le plus à l'indépendance de la magistrature par rapport à la police. De fait, les excellentes impressions et la très grande confiance qu'il éprouve à l'égard de la magistrature, son attachement aux libertés publiques et au travail de la police, son légalisme sourcilleux explique sa très forte sensibilité aux exactions policières. Il considère que la violation injustifiée du domicile est aussi répréhensible chez les policiers que dans les cas de petits cambriolages. Et si l'on pouvait faire le même constat chez le type 1 qui colportait pourtant les images les plus hostiles sur la police et la magistrature vues comme en "collusion", les usages différentiels de la notation attestent bien que les attentes dans les priorités de la répression ne signifient pas les mêmes choses pour tous les types.

Un peu plus fréquemment ancrés que les types 4 et 6 dans les attitudes de punitivité (RESP), ce ne sont toutefois pas des "punitifs" à tout crin. Moins manichéens par ailleurs que la moyenne (mais plus que 6 et 4), le problème de l'amélioration de la condition carcérale ne les mobilise pas vraiment, mais ils ne contestent pas le bien-fondé des efforts de réinsertion par le travail de l'ex-détenu.

Ils attribuent plutôt la délinquance au chômage, et réfutent totalement les idées de perversité incarnée chez les délinquants. Un système de valeurs plutôt humaniste donc, mais toujours modéré. Ils ont tendance à accepter, quoique modérément, les évolutions que connaît le système scolaire et la famille qui n'incarne pas pour eux des valeurs d'autoritarisme. Bref, ce sont des

réformistes modérés, autant culturellement que politiquement. Ils se montrent enfin modérément permissifs sur les moeurs.

F) - TYPE 6 (11,5% de l'échantillon)

C'est le type le plus homogène quant à ses caractéristiques sociales. Masculin, jeune, plus que proportionnellement représenté dans les professions intermédiaires, les employés et certaines professions intellectuelles supérieures, il a pour caractéristiques communes de travailler dans le secteur public. Ce sont des gens très fortement diplômés, en position culturelle dominante (deux fois plus fréquemment que la moyenne, ils ont suivi des études supérieures), et se disent significativement des incroyants.

Ils se déclarent proches de la gauche, souvent extrême (PSU) et des écologistes. Ce sont surtout des parisiens, et se caractérisent, au contraire du type 5, par un patrimoine économique très faible, probablement lié à leur jeunesse et à leur catégorie professionnelle.

Le système de notation de ce type le distingue assurément de tous les autres; ses notes sont dans la très grande majorité inférieures ou égales à 5, sauf en ce qui concerne les infractions qui font "consensus" dans toute la population et pour lesquelles on pourrait dire qu'il n'a pas réellement de "solutions" toutes trouvées lui permettant de contester qu'elles soient une priorité répressive.

La question reste pendante de savoir si la "faiblesse" générale de ce système de notation traduirait un désintérêt pour les politiques criminelles classiques. A cet égard, on jugerait le système pénal comme inadéquat parce qu'essentiellement punitif et ségrégateur, ne visant toujours que les mêmes types de délinquants, ce qui le disqualifierait par là même. Ou serait-ce l'indice d'une volonté de remédier à cet état de chose, en proposant des alternatives à la répression-exclusion?

C'est une question cruciale mais à laquelle on ne peut répondre actuellement. Dans l'immédiat, bornons-nous à décrire ce type comme nous l'avons fait pour les autres.

TYPE N° 6 - VENTILATION DES NOTATIONS DE "GRAVITE"
PAR TYPES DE CONTENTIEUX
(EN %)
****

TABLEAU N° 1 5

TYPES DE CONTENTIEUX	N° DU PASSAGE DES QUESTIONS PENDANT L'ENQUETE	INTITULE SOMMAIRE DES INFRACTIONS	% de R.R + NSP	% DE NOTES ≤ A 5	% DE NOTES > A 5	DONT % DE NOTES DE 8 A 10	ORDONNANCE DES PRIORITES DE REPRESSION (OPR)
ATTEINTES A LA PROPRIETE PRIVEE (5 SORTES DE VOLS)	INDEX 1	VOL VOITURE RUE	1	89	10	1	27
	INDEX 3	VOL FOULARD MAGASIN	0	98	2	0	33
	INDEX 4	CAMBRIOLAGE 100.000 F	0	76	24	7	22
	INDEX 12	VOL A MAIN ARMEE 200.000 F	0	48	52	28	11
	INDEX 18	CAMBRIOLAGE 1.000.000 F	0	71	29	10	20
	INDEX 32	CAMBRIOLAGE 10.000 F	1	78	21	5	25
INFRACTIONS A LA CONSOMMATION/ ENVIRONNEMENT	INDEX 9	APPELLATION FRAUDULEUSE (VINS)	0	75	25	8	21
	INDEX 24	DECHETS TOXIQUES DANS RIVIERE	0	19	81	64	4
INFRACTIONS A LA LEGISLATION DU TRAVAIL	INDEX 15	PLOMBIER NON DECLARE	1	97	2	1	31 ex
	INDEX 17	NON APPLICATION SECURITE SUR CHANTIER=>ACCIDENT MORT	1	24	75	52	5
	INDEX 27	EMBAUCHE SEXISTE	4	67	29	14	18
	INDEX 29	LICENCIEMENT ABUSIF DELEGUE SYNDICAL	3	56	41	25	15
FRAUDES FISCALES	INDEX 21	NON DECLARATION BENEFICES 1 M AU FISC (PATRON)	0	55	45	23	14
	INDEX 31	COMMERCANT NE DECLARE PAS TOUS SES BENEFICES	2	76	22	10	23
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION ADM.	INDEX 6	STATIONNEMENT ILLEGAL ETRANGER SUR TERRITOIRE (T.S NON RENOUVELE)	2	93	5	2	29
ATTEINTES AUX LIBERTES PUBLIQUES PAR AGENTS DE L'ETAT	INDEX 10	PERQUISITION ILLEGALE	0	43	57	35	9
	INDEX 23	GARDE A VUE ILLEGALE	2	47	51	30	12
CONTESTATION POLITIQUE	INDEX 13	ACTION TERRORISTE CONTRE EDIFICE PUBLIC	0	65	35	19	17
	INDEX 28	MANIFESTANTS : REFUS DE DISPERSION	1	97	2	1	31 ex
INFRACTIONS AUX REGLES DE LA CIRCULATION ROUTIERE	INDEX 22	EXCES DE VITESSE (120 AU LIEU DE 60)	0	63	37	21	16
	INDEX 16	REFUS PORTER SECOURS BLESSE SUR ROUTE	0	32	68	51	6
	INDEX 33	CONDUITE EN ETAT D'IVRESSE	1	36	63	41	7
TRAFICS DE STUPEFIANTS	INDEX 11	ENRICHISSEMENT PAR VENTE D'HEROINE	0	14	86	72	3
	INDEX 2	VENTE DE HACHISCH	0	44	56	41	8
USAGE DE STUPEFIANTS	INDEX 8	SE PIQUER A L'HEROINE	3	70	27	18	19
	INDEX 25	FUMER DU HACHISCH	1	87	12	8	26
INFRACTIONS CONTRE LES MOEURS	INDEX 5	EXHIBITIONNISME	2	79	19	10	24
	INDEX 7	VENTE/ETALAGE DE LIVRES PORNOGRAPHIQUES	1	94	5	2	28
	INDEX 26	RELATIONS SEXUELLES MAJEUR (24)/MINEURE (14 ANS) CONSENTANTE	3	92	5	1	30
INFRACTIONS CONTRE LA FAMILLE	INDEX 14	REFUS PAIEMENT PENSION ALIMENTAIRE	0	49	51	28	13
	INDEX 30	ENFANT BLESSE PAR CORRECTION PATERNELLE	4	40	56	36	10
ATTEINTES	INDEX 19	VOL MENACE REVOLVER→VICTIME TUEE	1	9	90	75	2

Il se montre toujours plus largement "indulgent" que les autres types envers les atteintes à la propriété privée qui ne lui paraissent pas devoir constituer un objectif prioritaire de politique criminelle. Il n'est pas un adepte convaincu de la défense de la propriété privée. Si l'on voit jouer un net regain de sévérité sur le vol à main armée, c'est que l'intégrité physique semble plus directement menacée; d'autre part, on observe un léger accroissement de "sévérité" selon le montant des pertes financières occasionnées par les divers cambriolages, ce qui atteste là encore que la condamnation du vol en soi n'est pas une affaire de principes indéfectibles.

Si ce type présente une moins grande unanimité (plus intense variation dans les notes) que les autres dans la condamnation de la pollution industrielle des rivières, ou dans celle du non respect des règles de sécurité dans le travail occasionnant la mort d'un ouvrier, cela ne traduit pas nécessairement une hétérogénéité interne au type, mais plutôt la mobilisation de registres différents et plus variés, dans ses représentations de la gravité de telles infractions.

Quoiqu'il en soit, l'usage de fortes notes atteste une sensibilisation considérable à ces contentieux, perçus comme des enjeux de société fondés sur les risques, et vus comme beaucoup plus déterminants, (parce qu'ils leur semblent menacer la collectivité humaine ou la collectivité au travail) que les autres sortes d'infractions qui ne menaceraient elles, que des victimes individuelles.

Ces contentieux représentent pour lui des problèmes de société presque aussi graves que ceux du trafic d'héroïne ou des atteintes à l'intégrité physique, seuls contentieux à les surpasser dans la réprobation.

Ce type se montre en outre encore plus "sévère" que le 5 à l'encontre des atteintes aux libertés publiques du fait des agents de l'Etat, et manifeste à lui seul par contre, une "indulgence" massive à l'égard d'attentats contre des édifices publics incarnant le pouvoir de l'Etat central.

En dépit enfin d'une "indulgence" massive à l'égard de l'usage de drogues (héroïne), une minorité du type se montre très réticente.

Nous l'avons déjà dit, ils manifestent un réflexe de sympathie très accentué à l'égard de l'enfant châtié par son père, ce qui se traduit par l'attitude de "sévérité" relative la plus extrême de tous les types sur cette question.

Hormis donc, la constante condamnation des atteintes directes (ou indirectes) à l'intégrité physique (y compris celle de l'enfant), ils manifestent des réflexes de "répression-intolérance" plus importants face à la perquisition illégale qu'au vol à main armée. La garde à vue illégale est jugée aussi "grave" que le refus de payer une pension alimentaire, infraction qui surpasse largement dans la réprobation la question du terrorisme.

La fraude fiscale quant à elle n'atteint pas 50% de notes supérieures à 5. C'est pourtant une priorité dans le souci de "répression" chez ce type qui le distingue fortement des autres, excepté du type 4. Cependant, à sa différence, il exprime une beaucoup plus grande "tolérance" aux atteintes aux biens.
Ce type se montre par ailleurs autant sensibilisé aux illégalismes routiers (à part l'excès de vitesse) qu'au trafic de hashisch, et bien plus qu'au vol à main armée.

Que pensent-ils?

Beaucoup attendent d'une justice digne de ce nom qu'elle protège essentiellement les libertés et droits des citoyens, ou qu'elle contribue à l'évolution de la société, c'est-à-dire qu'elle soit une justice sociale. Mais ils ne voient dans ses orientations actuelles qu'un simple souci légaliste, de telle sorte qu'on peut les dire relativement "insatisfaits", mais d'une façon affectivement moindre que les types 1 et 4. On observe d'ailleurs chez eux un taux d'ancrage moyen dans la méfiance vis-à-vis de la magistrature, mais surtout une croyance très enracinée des préconditionnements policiers sur le cours de la justice. Et c'est ce qui fait sa singularité.

Ce type, moins que tous les autres, n'est enclin à croire aux vertus de la punition, ni à celle de la loi et de l'ordre. Il n'est pas manichéen. Il s'explique unanimement la délinquance par des dérèglements essentiellement sociaux. Humaniste, il rejette toutes les exclusions, souhaite l'amélioration des conditions de vie carcérale, et condamne particulièrement l'exclusion patronale face à un ex-détenu en quête de réinsertion sociale.

Non passéiste, combattant les interdictions morales, les tabous sociaux, et le patriotisme "borné", antiautoritaire dans l'éducation, il est résolument tourné vers l'avenir qu'il envisage avec un certain optimisme. On détecte chez lui une nette sensibilité socio-politique "révolutionnaire" ou "alternative". Il s'indigne, tout comme le type 4, des limitations aux libertés, mais il se montre encore plus offensif que lui en matière des droits de l'information et de grève (sensibilité gauchiste intellectuelle en 6, et sensibilité identique en 4, mais moins homogène du fait de la composante ouvrière et précaire jeune plus implantée).

Il se démarque encore du type 4, par des attitudes plus permissives, même lorsqu'il est question de la "liberté de se droguer"; également, par sa capacité à relativiser considérablement la valeur "travail".

VI - SYNTHESE ET PERSPECTIVES.

La complexité et le foisonnement des informations contenues dans chacun des types issus du traitement des informations, nécessite de les organiser schématiquement, afin de ne plus les aborder sous l'angle de la compréhension de leur cohérence interne, mais sous celui de leurs différences de "perceptions".

On a pu voir que l'analyse a toujours été menée sous trois angles d'attaque différents: les systèmes de notations propres à chaque type; l'ordonnance des priorités attendues dans la répression des infractions; la recherche de clivages internes à chaque type.

On peut maintenant synthétiser les apports de cette analyse et comparer sous les mêmes angles tous les types entre eux.

1 - L'usage social des notations de "gravité" ou Qu'est-ce que noter la "gravité" d'une infraction?

Lorsqu'on entreprend d'observer l'usage différentiel des notes de 1 à 5 compris, et de 6 à 10 chez les différents types, il apparaît que dans les types 1, 2, 3, 4, la moitié des effectifs utilise un

potentiel de 50% de notes inférieures ou égales à 5 pour six infractions sur 33 maximum.
Le type 5 se sert majoritairement de notes inférieures ou égales à 5 pour 16 infractions (presque dans la moitié des cas présentés).
Le type 6 s'en sert majoritairement pour 20 infractions (soit dans presque les deux-tiers des occasions).

Faire ce simple constat plaiderait assez pour montrer que la problématique posée des attentes prioritaires de répression serait une tentative vaine pour 67% de la population qui note sévèrement presque tout; et qu'elle ne prendrait son sens réel que pour les 33 % restants de la population. Ou plus précisément que la perception des enjeux sociaux de politique criminelle serait comprise et assumée en tant que telle par une fraction quantitativement minoritaire de la population générale, les fractions les plus scolarisées et occupant des positions supérieures et moyennes dans l'échelle des professions publiques et privées.

Peut-on aller plus loin encore, et dire, comme on le fit dans les années 70, que les prises de position de ces deux derniers types qui raisonnent de manière distanciée et abstraite face à des infractions qu'ils jugent moins graves que d'autres, traduiraient une adhésion de principe à une moindre pénalisation de ces contentieux, au point de souhaiter des politiques alternatives de décriminalisation ou de dépénalisation?

Si l'hypothèse a toutes chances de s'avérer vraie pour le type 6, elle est probablement fausse pour le type 5. En effet, celui-ci présente cette capacité de mieux maîtriser des enjeux de politique criminelle, en se distanciant des infractions d'espèce pour y voir plus sûrement des enjeux symboliques à juger de manière évaluative, et beaucoup moins des cas d'espèce où seraient spontanément mobilisés des affects à travers lesquels joueraient des considérations normatives sur la "personnalité" maléfique des criminels à exclure.

Mais il y a pourtant plus de proximité "sociale" à considérer les représentations et attitudes des types 6 et 4, qu'il y en aurait entre les types 6 et 5.

Le type 5 est en effet beaucoup plus attaché que le type 4 à la punition des défaillances au libre arbitre (law and order); il

apparaît un peu plus manichéen et bien moins "permissif" que les types 4 et 6 réunis. Par contre, il est beaucoup plus serein que le type 4 face au changement social qu'il ne craint pas, parce qu'avec le type 6, son statut culturel enviable lui permet de maîtriser avec sérénité un nombre infiniment plus considérable d'enjeux et de débats sociaux auxquels on peut penser qu'il participe avec plus de certitude et moins passionnellement, parce qu'il se sent la légitimité de le faire.

On peut être apparemment moins "sévère" et plus distancié pour juger de la gravité d'un ensemble d'infractions, mais ne pas remettre véritablement en cause la légitimité de la régulation pénale telle qu'elle s'exerce actuellement. On peut par contre avoir beaucoup moins de distance face aux cas d'espèce présentés, et donc se montrer plus "sévère" dans les notations de gravité, sans être réellement porteur d'un éthos rigoriste ni s'abstenir de toute remise en cause des politiques pénales.

Peut-on désormais, en guise de conclusion finale, essayer de procéder à de nouvelles ventilations de population, en recherchant des cohérences entre les types, tant du point de vue du sens que l'on peut attribuer à leurs notations, que des priorités répressives qu'ils expriment.

Il s'agit d'une autre manière de répondre à la question des contentieux faisant tendanciellement l'objet de "conflits". Y-a-t-il, au moins à l'état latent dans la population, des sortes de contentieux dont certains pourraient contester qu'ils soient trop systématiquement pénalisés, et d'autres, bien trop peu pénalisés en politique criminelle?

2 - Moindre pénalisation chez les catégories "sévères" (67%)

Dans les quatre premiers types, rares sont les infractions pour lesquelles la réprobation morale attachée aux actes et à la personnalité des délinquants jouerait peu. Quand ce mécanisme entre moins en ligne de compte, c'est que soit l'intentionnalité imputée à l'auteur de l'infraction ne paraît pas évidente, soit que le dommage ne semble pas un enjeu déterminant.
Le tableau qui suit montre des taux de notes inférieures ou égales à 5 sur six infractions seulement: vol de foulard, travail au noir, relations sexuelles majeur/mineure consentente, vente à l'étalage de livres pornographiques, refus pour des manifestants

de se disperser malgré l'ordre de la police, séjour illégal d'un étranger par non renouvellement de papiers.

En outre, le groupe 1 est le plus rigoriste de tous, puisque la moitié de ses répondants se risque à noter 5 ou moins pour seulement trois infractions: petit vol, travail au noir et relations sexuelles. Contrairement aux autres, il est beaucoup plus sévère à l'égard des étrangers. Malgré l'apparente absence d'intentionnalité dans l'infraction de l'auteur, et en dépit de l'impossibilité à concrétiser un dommage lié à cette infraction à la règlementation administrative, il en fait un affaire de principe: un étranger, c'est en soi un délinquant en puissance.

Le groupe 2 s'avance beaucoup plus, puisque dans les 2/3 des cas, il ne fait pas une priorité de la répression du petit vol, de la vente de livres pornographiques, ou de la désobéissance des manifestants. Sur les trois autres infractions, il reste plus mitigé.

Le groupe 3 se montre encore plus prudent dans l'usage des notes faibles.

Seul, le groupe 4 franchit allègrement la barrière des 3/4 de notes inférieures ou égales à 5, sauf pour ce qui est du séjour irrégulier de l'étranger.

S'il est le moins "crispé" des sévères, il faut convenir que lui aussi est également sensibilisé aux problèmes posés par l'immigration et la présence des étrangers "preneurs de travail", et cela nous paraît devoir s'expliquer par le statut socio économique dont ce type est porteur.

3 - Pénalisations différentielles chez les moins "sévères" (33%)

Les groupes 5 et 6 divergent fondamentalement sur la répression attendue des atteintes à la propriété privée (tout particulièrement sur les cambriolages) et sur les attentats terroristes visant des édifices publics, donc sur la contestation politique.
Dans une moindre mesure, sur la perception du danger causé par les excès de vitesse sur la route (voir le tableau illustratif ci-contre des écarts de notations entre eux), où l'on voit le type 6 est plus préoccupé par l'holocauste routier que le type 5. On peut penser que ce

TABLEAU N° 16

GROUPES "SEVERES" / CONTENTIEUX NOTÉS ≤ 5	1	2	3	4
Petit vol	53	78	70	88
Travail au noir	51	59	62	85
Relations sexuelles majeur/mineure	51	50	48	76
Vente livres pornos	45	69	61	81
Refus des manifestants de se disperser	45	66	56	82
Séjour illégal des étrangers	29	54	51	66

CONTENTIEUX EN MAJORITÉ NOTÉS ≤ A 5 PAR LES TYPES LES PLUS "SEVERES"

TABLEAU N° 17

	GROUPE 5	GROUPE 6	ECART 6-5
Petit vol (foulard)	94	98	+ 4
Vol de voitures	67	89	+ 22
Cambriolage 10.000 F.	43	78	+ 35
Cambriolage 100.000 F.	36	76	+ 40
Cambriolage 1.000.000 F.	29	71	+ 42
Appellation frauduleuse (vins)	75	76	+ 1
Travail au noir	92	97	+ 5
Embauche "sexiste"	72	67	- 5
Licenciement délégué syndical sans autorisation	63	56	- 7
Fraude fiscale patron	51	55	+ 4
Fraude fiscale commerçant	74	76	+ 2
Etranger séjour illégal	83	93	+ 10
Terrorisme sans blessés	38	65	+ 27
Manifestants refusant de se disperser	93	97	+ 4
Excès de vitesse	46	63	+ 17
Usage d'héroïne	66	70	+ 4
Usage haschich	67	87	+ 20
Exhibitionnisme	73	79	+ 6
Vente livres pornographiques	89	94	+ 5
Relations sexuelles avec mineure	87	92	+ 5
Garde à vue illégale	56	47	- 9

CONTENTIEUX EN MAJORITE NOTES ≤ A 5 PAR LES TYPES

dernier les considère comme un phénomène de civilisation étroitement lié à de multiples intérêts économiques auxquels on ne saurait toucher.

On remarque également de façon très significative que le type 6 attache une plus grande importance à voir très sévèrement combattues les atteintes aux libertés publiques (garde à vue illégales notamment) commises par les fonctionnaires de police. Contrairement au type 5, il souhaite aussi une répression accrue des infractions patronales à la législation du travail, et cela se conçoit aisément: appartenant aux professions moyennes du secteur public et se posant toujours en défenseur du "camp des travailleurs", sa critique idéologique peut s'exercer contre l'encadrement privé (commercial et industriel) par une stigmatisation des abus des cols blancs.

Il se pose en somme comme le défenseur de ce que l'on appelait naguère les "intérêts collectifs" (l'être social) au détriment des valeurs de "l'avoir individuel", qui serait plutôt le syndrome du type 5.

Mais on voit bien que ce clivage cardinal quant aux intérêts défendus, qui démarquait fortement la population très idéologisée sur ces questions dans les années 70, a perdu de son caractère réducteur, tout simplement parce que la défense de la propriété privée dans les années 80 n'est plus un enjeu sur lequel on se bat réellement. L'attachement des français à la propriété et aux biens s'est considérablement répandue, et ses adversaires des classes moyennes des années 70, ne paraissent plus réellement convaincus de pouvoir facilement prendre la défense des voleurs, même si pour bon nombre d'entre eux, ce contentieux n'est pas primordial.

Pour toutes les autres infractions, leurs attentes en matière de politique criminelle ne divergent qu'en degré.

Comme la population d'ensemble, ils ne se permettent pas d'atténuer le bien-fondé de la pénalisation des atteintes à l'intégrité physique (qu'elles soient directes ou indirectes), le vol à main armée, le trafic de stupéfiants, les illégalismes routiers les plus graves, les infractions contre la famille et l'individu.

Ces deux types ont en commun de contester unanimement le bien-fondé des priorités répressives sur les infractions dont nous avons déjà vu que, même les représentants de l'univers des rigoristes avaient tendance à moins réprouver; de surcroît, ils banalisent les fraudes à la consommation, la fraude fiscale des commerçants, et les problèmes de moeurs en général.

Le type 6 enfin se montre beaucoup plus radical dans ses souhaits de non pénalisation; ceci est vrai pour l'usage des drogues douces, et la présence irrégulière des étrangers, pour l'intégration et le statut desquels il polarise ses prises de position humanistes dans les années 80.

4 - Conclusion.

Les types 1, 2, 3, 5, (77,7% de la population) s'opposent donc incontestablement aux types 4 et 6 (22,3%).

L'axe tendanciel de la fracture provient essentiellement du fait que les premiers sont prioritairement mobilisés à voir réprimés d'abord les cambriolages et vols à main armée, tandis que les seconds attendent surtout une répression plus accentuée des infractions à la législation du travail et des illégalismes policiers.

En somme les deux types de représentations conflictuels dont les noyaux durs avaient été mis en relief par les factorielles, lesquelles n'avaient cependant pas permis de les rendre antithétiques.

On comprend mieux maintenant pourquoi: cela était probablement lié à la présence "perturbatrice" des types 4 et 5 qui, selon les perspectives adoptées empruntaient pour des raisons différentes aux "indulgents" ou aux "sévères" dans les notations, ou aux "surpénalisateurs" ou aux "moindrement pénalisateurs" dans les ordres de priorité répressives.

Pour résumer, on peut dire que la population française, réunie sur le bien-fondé de la répression des atteintes à l'intégrité physique, reste scindée en deux univers idéologiques antithétiques, représentés par deux noyaux consistants qui valorisent des politiques criminelles opposées: les uns se font

surtout les défenseurs de "l'avoir individuel" (T5) les autres les défenseurs des valeurs des libertés collectives (T6).

Autour de ces deux noyaux gravitent des populations "moralistes". Le premier peut trouver des alliés chez les "rigoristes" (T1, T2, T3) tandis que la second sera conforté par T4, pénétré par des valeurs plus humanistes.

1 - Dans la constellation des défenseurs des valeurs de "l'avoir", le type 5 (21,6%) est le seul qui raisonne de façon beaucoup moins affective dans ses perceptions de la gravité des délinquances. La réprobation morale joue beaucoup moins chez lui. Moins religieux, libéral, et fortement légaliste, il se caractérise par des répondants issus de l'encadrement du privé. Au-delà de sa défense de la propriété privée, il se singularise par une forte indulgence à l'égard des illégalismes "bourgeois" (fraudes fiscales, atteintes économiques, violations des règles de sécurité dans le travail). Il ne considère pas le système pénal adapté pour résoudre ces délinquances qu'il ne considère pas comme des délinquances "traditionnelles". Son fort légalisme lui interdit toutefois de contester les décisions judiciaires ou ce que le législateur a fait (réprobation du licenciement abusif du délégué syndical, réprobation du refus de paiement de la pension alimentaire). Il est par ailleurs indulgent à l'égard de la contestation politique et des contentieux routiers qu'il voit mal relever de la justice répressive qu'il confine au total à un rôle limité.

Tous les autres types de cette constellation peuvent être qualifiés de fortement "moralistes"; ils raisonnent moins en terme d'enjeux de politique criminelle. Mais ils sont originaux chacun à leur façon, défendant des valeurs sensiblement différentes:

Le type 1 (22,6%), population très âgée et "dominée" dans la stratification sociale se montre extraordinairement affectif sur les délinquances. Pour lui, toute "transgression" est grave en soi et doit être impitoyablement châtiée parce qu'elle met en péril l'ordre et la cohésion sociale. Ouvriers peu qualifiés ou petits employés, dépourvus de capital économique et scolaire, apeurés par le sens des évolutions sociales et insécurisés en tant qu'urbains, les tendances répressives sont portées à leur absolu. Toutefois, les très jeunes de ce type, s'ils raisonnent selon les mêmes

schémas que leurs aînés, ont tendance à douter du caractère réellement délinquanciel des problèmes de moeurs.

Le type 2 (16,5%) est porté par un très fort degré de religiosité qui atténue un peu dans l'ensemble, ses tendances répressives également très affectives. Ce type a des prises de position un peu moins homogènes. Il est communément sensible à la défense d'un ordre qui sauvegarde avant tout la morale sexuelle, donc les projets de reproduction familiale traditionnels. L'homogénéité du type s'altère lorsqu'on est en présence d'excès policiers et de contestation politique: cela s'explique par des origines socio culturelles nettement différentes: la fraction ouvrière se montre plus intolérante sur ces contentieux que la fraction rurale des agriculteurs.

Le type 3 (17%), rigoriste, moraliste et également croyant, de composition sociale plus homogène que le précédent (indépendants de l'artisanat, du commerce et de l'industrie) beaucoup plus nanti en patrimoine et capital économique, se fait le défenseur d'un ordre social et politique assez autoritaire: surpénalisant toutes les atteintes à la propriété privée sans grandes nuances, il se montre également répressif vis-à-vis de la contestation politique, mais aussi, et c'est une nouveauté, très préoccupé des atteintes aux libertés publiques par la police. On peut dire qu'il défend nettement un ordre social conservateur de droite.

2 - Dans la constellation des défenseurs des valeurs de "l'être social", le type 6 (11,5%) fait figure de noyau emblématique. Jeune, urbain, parisien, très nanti en capital scolaire mais beaucoup moins en capital économique, de gauche, affichant un fort libéralisme culturel, il appartient massivement à l'encadrement ou au monde des intermédiaires ou employés du secteur public. Plus "indulgent" pour les atteintes à la propriété privée (sauf pour les vols à main armée), très indulgent pour la contestation politique et l'usage de la drogue, les répondants se montrent en revanche très pénalisateurs sur le non respect des règles leur paraissant mettre en danger la collectivité (pollutions et sécurité du travail), ou les libertés publiques (violations policières). En bref, ils récusent des politiques criminelles trop attentives à poursuivre des infractions symbolisant leurs valeurs de liberté et d'hédonisme. Leur sembleraient plus légitimes celles qui pénaliseraient plus rigoureusement les atteintes à la collectivité qu'ils estiment trop souvent tolérées.

Le type 4 (10,8%) se situe dans cet univers de valeurs humanistes et permissives. Toutefois, le statut de ses répondants, parfois très jeunes mais aussi, en fin de vie active, peu croyants, de culture ouvrière, et beaucoup moins nantis sur le plan économique et culturel, les rend moins aptes à se départir de réflexes normatifs et moralistes. Très significative est leur moindre capacité à privilégier la répression des contentieux portant sur les atteintes policières aux libertés, et les fraudes fiscales. Plus tolérant pour la contestation politique, il n'ose pas envisager d'aller aussi loin que le type 6. Peu préoccupé par la défense de la propriété privée, très tolérant sur les moeurs, il reste clivé sur l'usage des stupéfiants, oscillant entre une sensibilisation aux problèmes de santé des consommateurs (fraction plus âgée) et la défense d'une liberté liée aux valeurs d'hédonisme auxquelles il aspire (fraction jeune).

x
xxx

Que s'est-il passé en définitive dans la société française entre 1972 et 1984?

Le premier enseignement significatif est la disparition du clivage de la population portant sur les moeurs. La "libération sexuelle" semble avoir été sinon acceptée, du moins tolérée par une très grande majorité de la population. Si ce problème reste une préoccupation pour certaines fractions, ce n'est jamais pour elles une priorité par rapport à la défense de la propriété privée.

Le second clivage qui opposait des valeurs liées à la défense de "l'avoir" à celle des intérêts de la collectivité subsiste après avoir subi des recompositions significatives:

- d'une part, les défenseurs de certains intérêts collectifs ont réussi à faire prendre conscience à l'ensemble de la société des préjudices causés par le trafic de drogue et les pollutions industrielles, autant de problèmes devenus des préoccupations partagées.

- d'autre part, les défenseurs de la propriété privée continuent à s'opposer aux défenseurs de certains intérêts collectifs, tels que le respect des règles du monde du travail et les libertés

publiques, cette opposition, absorbant en grande partie le troisième clivage important des années 70. La seule différence réside dans le fait que les seconds tolèrent moins que par le passé les contentieux de vol à main armée, mais continent en revanche à tolérer le simple usage de stupéfiants.

Une politique criminelle qui traduirait les attentes du type 5 satisferait probablement un plus grand nombre, le type 6 constituant à lui seul un bien faible noyau sur lequel s'appuyer.

Il ne faudrait cependant pas négliger le fait que ce sont justement ses valeurs progressistes qui ont le plus essaimé durant la décennie passée jusqu'au milieu des années 80 (libéralisation des moeurs, prise de conscience des problèmes posés par les trafics de stupéfiants, préoccupations liées à l'environnement).

Cependant, la réhabilitation de l'idéologie de "l'avoir", et les nouvelles sensibilités aux lois de l'économie de marché tendent à démobiliser des fractions de populations à l'égard de la répression des contentieux économiques.

Aussi, dans la mesure où les sensibilités populaires paraissent beaucoup moins conflictuelles que par le passé, on peut également "prédire" et même déjà constater que les politiques criminelles qui prétendent s'inspirer de leurs attentes, ne pourront pas se présenter à la longue, sous chaque alternance politique (grande ou petite) comme des solutions de rechange, ou des alternatives radicales. Elles sont condamnées à se ressembler dans leurs objectifs, parce qu'il n'y a plus dans la société, au moins sur les contentieux examinés, de réels rapports de force dans la population des années 80, comme il en allait sous les années 70.

TROISIEME PARTIE

LES FRANCAIS FACE AUX PROBLEMES POSES PAR LES COMPORTEMENTS DEVIANTS

J'entends souvent dans leur bouche "c'est votre problème". C'est une expression parfaitement polie, mais elle me met hors de moi.

Il fut un temps où mon ami, le boucher Sania Krasny, avait ramassé je ne sais où l'expression "c'est toi qui dois vivre!" et il la ressortait à toutes les occasions, bonnes ou mauvaises, lui trouvant une grande portée philosophique. Mais "c'est toi qui dois vivre!" est tout de même bien plus chaleureux. Ce sont des mots que l'on prononce quand quelqu'un refuse un conseil amical: "Bien!... à toi de voir, j'ai essayé de t'aider, puisque tu ne veux pas de mes conseils, je n'ai rien dit, c'est toi qui dois vivre."

"C'est votre problème!" se dit pour refouler les problèmes des autres, pour mettre une barrière entre soi et les autres qui viennent vous ennuyer en essayant de s'introduire dans votre monde...

Edouard LIMONOV, Le poète russe préfère les grands nègres
Ramsay, 1980, p. 173.

Il ne fait pas de doute que les discours sur les déviances et les déviants apparaissent partout dans le débat social (et au premier plan dans les médias de masse) très souvent comme des jugements de valeurs stéréotypés, assez pauvres et monotones.
Plutôt que de cerner les représentations des déviances dans la population comme si elles étaient des comportements en soi, graves ou non, méritant ou non d'être traités avec indulgence ou sévérité, nous voudrions poser un nouveau type d'interrogations.

Le but recherché dans ce troisième volet de l'étude, va consister à cerner les représentations de notre population sur les instances et/ou appareils de régulation et de contrôle, dans la mesure où nous pouvons admettre que s'il y a de la confrontation ou de la contestation sociale à propos des comportements déviants, elles portent dans la plupart des cas sur la finalité des différentes instances de prise en charge ou de régulation de tels comportements.

En somme, l'hypothèse de départ reviendrait à dire que la déviance est parlée dans la société à travers l'adéquation ou l'inadéquation de telle ou telle modalité de contrôle ou de prise en charge spécifiques.
Or on le sait, les contrôles sociaux sont multiples et peuvent être de toutes sortes; de fait, on en parle aussi bien sur les modes généalogique, préventif, dissuasif, curatif, récupérateur, que sur les modes de l'exclusion, de la ségrégation, de la réinclusion ou de la réadaptation sociales.
Mais en définitive, si l'on en parle selon toutes ces modalités, c'est parce qu'elles ont à voir avec la perception de mécanismes plus généraux de la régulation sociale proprement dits: ceux-ci fonctionnent assez massivement aux prises en charge par la famille, par l'église, par l'école, par l'armée, par l'opinion publique, par le travail par exemple.

A des degrés divers, ces mécanismes régulateurs peuvent apparaître comme faiblement ou fortement institutionnalisés. Historiquement, les hiérarchies implicites qui ont pu être établies dans les normes et leurs modalités de contrôle furent mouvantes et au reste, constituèrent surtout des enjeux de pouvoir essentiels quant à la maîtrise et à la manipulation de ces ressources normatives.

A l'époque contemporaine, sur le pôle de la plus forte institutionnalisation, les normes de contrôle secrétées par la justice pénale et le système de santé (normes médicales et psychiatriques) apparaissent comme les référents les plus dissuasifs.
Mais en tant que ressources, elles ne sont qu'ultimes, alors que celles qui apparaissent comme plus faiblement institutionnalisées ont un impact beaucoup plus décisif en matière de régulation sociale, tout simplement parce que les normes qu'elles diffusent sont les plus durablement intériorisées au cours de la socialisation des individus.
Cela explique pourquoi les déviances sociales ont toujours plus de probabilités d'être parlées en termes de famille et de travail plutôt qu'en termes répressifs et curatifs.

Du moins étaient-ce là les hypothèses qui avaient cours dans les années 70 (en France principalement, voir les travaux du CFRES 1983, FAUGERON et alii 1980).

On ajoutait à juste titre que cerner les représentations sur les "comportements déviants" revenait à dire quelque chose sur l'idée que les gens se faisaient de l'ordre ou du désordre social. De fait, quelle que soit la terminologie employée, de tous temps et partout, la manière de parler de ce qui est perçu comme secrétant le désordre se fait toujours sur le mode de l'approbation explicite ou implicite, de la résistance ou de la contestation. Ce qui paraît en définitive visé, c'est l'idée que l'on se fait des "pouvoirs", donc de qui maintient l'ordre social et de qui en tire profit.

Cette entrée en matière se ramène en somme à éclairer dans quels domaines, et d'où procèdent les effets de contestation, de légitimation (ou de relégitimation) par rapport à tel type d'ordre appréhendé selon son incarnation institutionnelle spécifique.

On peut imaginer qu'à travers des divergences et des oppositions sur le statut de différentes sphères de pouvoir, tels que le cadre individuel, familial, de travail, ou plus largement le cadre socio politique, ce sont les différents projets de reproduction qui sont en cause. Et que dans une société qui vit une profonde mutation dans l'ordre des valeurs, de la morale,

dans l'ordre de l'économique... il paraît plus que jamais nécessaire de diagnostiquer les effets de délocalisation ou les effets de recomposition des représentations sur ces domaines, ne serait-ce que pour donner à comprendre les mutations sociales qui se jouent sous nos yeux, même si c'est de manière silencieuse.

Toutefois, les projets qui gouvernaient ce type d'étude dans les années 70 n'avaient pour prétention que d'expliquer par la seule détermination structurelle de classe les prédispositions à l'utilisation de telle ou telle modalité de contrôle social, la mise à jour de clivages étant considérée comme des indices d'enjeux sociaux conflictuels devant contribuer à la démystification des a priori consensualistes supposés présider à l'ensemble des représentations sur les "comportements déviants".

Encore une fois, nous ne contestons pas la validité de ce type de recherche d'autant que notre projet s'en inspire largement.

Mais le caractère "réplicatif" de l'enquête FAUGERON et alii (1980) va être un pari beaucoup plus difficile à tenir que celui qu'on a pu tenter dans les deux premiers chapitres de cette recherche. A cela, plusieurs types de raisons:

- cette enquête quantitative n'était qu' exploratoire. L'outil de travail ne portait volontairement pas sur un échantillon représentatif de la population. Celle-ci était sélectionnée selon deux modalités particulières en sous-échantillons afin de tester l'hypothèse de possibles écarts de réponses, dus à des effets de proximité des personnes interrogées avec la situation ou le comportement décrits. La construction d'une variable de proximité (1) avait permis de montrer qu'au moins, pour des situations où étaient mis en scène des mineurs ou des jeunes, la population "impliquée" avait tendance à plutôt choisir des interventions "douces" qui n'étaient que peu envisagées à l'égard des individus non proches: renforcement des réponses de

1) La consigne variait pour chaque sous-population. A l'une (n=401) on demandait: "pouvez-vous me dire ce qu'il faudrait le mieux faire pour une personne qui agit ainsi...". A l'autre (n=404): "si un fait de ce genre arrivait dans votre famille ou parmi vos proches, qu'est-ce qu'il faudrait le mieux faire pour la personne qui agit ainsi..." (p.67).

prise en charge de type plus "privé", ou substitution aux modalités répressives des modalités moins stigmatisantes.

Le gain escompté était maigre, quoiqu'intéressant. Il contribuait à dépasser d'autres travaux antérieurs qui ne dissociaient jamais les jugements de valeurs de la population d'avec les modalités d'intervention souhaitées, entraînant souvent des confusions regrettables (pour une première critique, voir KUTCHINSKY 1970). Il s'agissait donc, à l'égard de comportements "déviants" (qu'ils fussent ou non incriminés), de dissocier la réprobation morale dont ils auraient pu faire l'objet, du type de régulation souhaité. Encore une fois, l'enjeu résidait dans l'explication des divergences dans les souhaits d'intervention, indépendamment de considérations morales. On se privait malheureusement d'une quantité d'informations non négligeable sur le social.

De fait, cette méthode de travail nous a semblé impossible à pratiquer sur un échantillon représentatif de population.
Mais surtout,nous pensons que ce problème de la proximité peut être pris en compte de toute autre manière, même s'il conduit à des spéculations psycho-sociologiques, qui ne sont pourtant pas le but princeps de cette recherche.
Car enfin, n'est-il pas utopique de penser que sur des sujets à haute teneur normative et affective que sont les sujets portant sur de la "déviance",les projections de rôle, ou les (in)aptitudes à se distancier ou non des comportements d'auteurs clairement identifiés dans leurs pratiques, ne seraient en aucun cas déterminantes dans le jeu des souhaits d'intervention régulatrice?

Nous nous proposons donc de moins raisonner en terme de "déviances", mais comme l'a suggéré Christian DEBUYST (1985), en terme de "comportements problématiques". Ce qui permet à la fois d'argumenter sur deux plans:

1 - celui de la diversification des types de jugements qu'on peut expliquer par la distance ou la proximité sociale des répondants non seulement vis-à-vis des porteurs de "problèmes", mais également vis-à-vis de leur capacité à y attacher ou non de la réprobation morale, les jugements de valeurs ne procédant donc pas simplement d'une liaison entre l'acte décrit et la solution adéquate pour le résoudre, mais également d'une liaison

de "sympathie" ou "d'antipathie" sociale concrètement véhiculée à l'égard du porteur du problème en question.

A ce niveau viendront interférer les attitudes que l'on a dégagées dans le premier chapitre de l'étude. On sera donc mieux à même de mesurer, à l'égard de tous les "comportements" présentés et non plus seulement pour quelques uns, comment les attitudes prédisposantes pourront venir interférer dans les solutions d'adéquation.
Bref, le chaînon manquant de l'étude de 1980.
On avait pourtant vu le problème et essayé de le contourner, en faisant jouer des variables intermédiaires dites "d'idéologie générale", lesquelles à la rigueur expliquaient les préférences idéologiques pour telle ou telle solution, outre le fait qu'elles pouvaient expliquer les différences de statut accordées aux finalités de certaines instances de prises en charge spécifiques. Mais cet outillage ne valut guère au total que pour un type de "déviances" très limité, et notamment celle des jeunes.

2 - En parlant d'autre part, non plus de "déviance" mais de "comportement problématique" ou bien encore de "situation problème", on débouche utilement sur une perspective purement sociologique, dans la mesure où la mise à jour de perceptions socialement différenciées dans les solutions préconisées, sera par définition considérée comme l'indice de certains enjeux de société, le "comportement" n'étant plus alors réduit qu'à un symptôme, un symbole du débat social sur les modalités de sa gestion.

Ce qui fonde la prétention à opérer sur les deux tableaux, c'est l'idée que le débat social n'est pas forcément toujours aux prises avec un conflit qui porterait sur deux modalités de contrôle social alternatives (plus dur/plus doux...ces adjectifs d'ailleurs ne sont-ils pas des jugements de valeur propres aux chercheurs). Or, la plupart des enjeux sociaux gisent sous les finalités attribuées aux différentes composantes des modalités de prises en charge.

Mais il ne fait pas de doute non plus que les clivages passent désormais de plus en plus fréquemment, entre modalités d'intervention institutionnelles et pas d'intervention du tout.

C'est a priori le cas des représentations de populations porteuses de "styles de vie" alternatifs.

On avait certes commencé à les identifier dans les années 70, mais sans réellement pouvoir les caractériser par des critères exclusivement sociaux. Depuis dix ans pourtant, tant la sociologie scientifique que la sociologie "spontanée" ont déployé des efforts d'imagination, voire de théorisation considérables sur le sujet, dont l'intérêt principal résidait dans le rôle conféré à la PCS à travers d'autres variables explicatives (2) au point qu'on put la mettre en cause purement et simplement.

Mais avant d'entrer dans un tel débat, revenons à ce que nous disions plus haut pour concrétiser la spécificité de l'objet de cette étude.

Une fois encore, faisons appel à Madame X: elle nous dit par exemple que deux jeunes filles de 17 ans, entretenant des rapports sexuels entre elles sont fondées à le faire, car elle estime que cela ne regarde qu'elles (c'est aux intéressé(e)s de s'arranger entre eux (elles)). Ainsi donc, personne d'autre qu'elles-mêmes dans la société, ne saurait être concerné par leur comportement, aux dires de Madame X.
Toutefois, Madame X aurait aussi bien pu s'en laver carrément les mains, et choisir la solution encore plus radicale du "ne rien faire". On est donc fondé à penser que si cette réponse d'adéquation est l'indice d'une attitude "non interventionniste" de sa part, de laquelle on peut inférer que, libérale sur le chapitre des moeurs (ou indulgente pour les mineures) elle conteste la légitimité de tout autre type de norme de régulation, il n'est pas innocent qu'elle ait choisi cette solution-là. On pourrait par exemple en déduire que Madame X ne souhaite pas être considérée (et sans doute plus profondément se considérer elle-même à ses propres yeux) comme complètement "laxiste".

---

2) Sur le sujet des "styles de vie" puis des "socio styles", voir le débat considérable suscité par les oeuvres de CATHELAT (1981,1985) et MERMET (1985) et les prises de position qui en récusent l'intérêt et la valeur scientifique (HERPIN 1986); et selon des prises de position plus nuancées (LAUTMAN 1985 et SINGLY 1987).

A plus forte raison, s'il s'avérait que l'une des deux jeunes protagonistes fût l'une de ses soeurs, cette "proximité" n'aurait-elle pas alors pu la conduire à adopter, pour régler un tel comportement, la voie d'une régulation de type familial, ou de faire appel aux amis, ou même encore, pourquoi pas, de préconiser l'intervention d'un "psychologue"? Qu'est-ce qui devrait alors, dans l'ordre des modalités, être considéré comme dur ou doux?...

Une telle spéculation n'a pour utilité que de montrer en quoi la question de la distance ou la proximité peut être un faux débat, si, entre l'intervention et la non intervention, on ne voyait pas qu'il se joue aussi quelque chose de l'ordre du jugement de valeur personnel en même temps qu'un enjeu éminemment social.
Les jugements de valeurs nous paraissent donc devoir être expliqués par des attitudes et par le degré différentiel d'ancrage de la population dans les attitudes (en l'occurence celle de permissivité). Les attitudes étant alors expliquées par les caractéristiques habituelles (mais pas seulement celles de la place que l'on occupe dans la hiérarchie sociale), on sera mieux armé pour comprendre ce qui détermine les clivages en matière de représentation des "situations problèmes" et de leur solution la plus adéquate.

Voilà pourquoi nous avons cru important de mettre en évidence différentes modalités de non interventionnisme; elles doivent permettre aux répondants, à travers cet éventail, d'exprimer quelque chose de leurs jugements de valeur. A défaut, nous aurions été en présence de positionnements sur des modalités d'intervention vues comme "douces", moins stigmatisantes que d'autres, alors qu'en réalité il s'agissait peut-être de tout autre chose. Ce genre de contrôle permet donc d'apporter une information de première main dans la présente enquête sur les "valeurs du temps présent", mises en situation, tout en permettant d'ajouter une série d'informations non négligeable sur les mutations macrosociales quant à la légitimité des modalités de prises en charge des situations problèmes.

La littérature anticipe souvent les phénomènes que mettent empiriquement à jour les sciences sociales. Elle décrit l'air du temps. "C'est votre problème" (très vite, on a dit "ce n'est pas mon problème") est-il l'indice d'un discours portant sur une valeur communément partagée d'un égoïsme ou d'un individualisme

social, comme on l'a beaucoup prétendu? Peut-être. S'il est à la base d'une attitude sociale, il faut pouvoir le démontrer. Nous prétendons en grande partie faire mentir le poète russe, au moins quant à l'objet que l'on se propose de traiter.

I - L'INSTRUMENT

Il se compose de la description de 22 comportements-problèmes et de 15 réponses possibles pour solutionner chacun d'entre eux.

Les 22 comportements décrits ont été puisés dans les 32 du questionnaire FAUGERON et alii (1980) et quelques autres qui y furent ajoutés. Nous n'avons gardé pour l'essentiel que ceux qui avaient suffisamment fait la preuve de leur pouvoir socialement différenciateur pour qu'on puisse tirer a priori des conclusions sur l'évolution, voire les recompositions du débat social qui s'était noué à leur propos, environ huit ans plus tôt. Les déviances étaient déjà considérées comme des comportements problématiques, au sens où leurs modalités de traitement paraissaient elles-mêmes problématiques.

Il devenait en conséquence inutile de s'interroger à nouveau sur des "déviances" dont le traitement allait selon toute vraisemblance relever pour la population d'ensemble d'une seule et même modalité de contrôle social, car à ce moment-là, nous aurions été dans un cas de figure "non problématique". Ce qui, soit dit par parenthèse, militerait assez pour se passer du concept trop galvaudé et au fond stigmatisant de "déviance", même si tenter de l'ignorer ici ne conduit pas à le rayer du vocabulaire sociologique. Mais on pourrait soutenir qu' un acte est "déviant" parce qu'il est socialement problématique, c'est-à-dire que la population le fait relever d'une pluralité de modalités de contrôle social; ou bien il y a consensus, auquel cas l'acte en question n'est pas un acte déviant: il est ou bien "normal", si personne n'est d'accord pour le faire relever d'une quelconque modalité de contrôle social, ou bien il paraît "anormal", parce qu'on le fait socialement relever d'une modalité de contrôle quelconque sur laquelle tout le monde est d'accord. Ce contrôle peut alors prendre n'importe quelle forme, incriminée ou non par quelque code social que ce soit (éventuellement juridique). Il reste simplement "problématique" si l'on observe de profondes

TABLEAU N° 18

VENTILATION EN POURCENTAGES DES REPONSES AUX "COMPORTEMENTS PROBLEMATIQUES" OU DEVIANCES

Solutions adéquates / Comportements problématiques	Ne rien faire	Aux intéressés de s'arranger entre eux	Régler son problème (avec qui elle veut)	Anciens intoxiqués guéris	Famille	Amis	Assistante sociale	Educateur	Juge des enfants	Psychologues psychiatres	Médecins	Administrations	Cadres professionnels	Police	Tribunal	NSP	Refus de répondre
Usage drogue dure à 19 ans	0,7	0,3	3,8	43,9	16,5	4,1	2,5	3,5	0,4	8,1	10,3	0,2	0,1	2,8	1,8	0,8	0,1
Usage haschich en groupe à 17 ans	6,6	1,1	3,6	25,8	20,3	7,8	2,6	11,1	5,5	2,4	2,9	0,1	0,1	4,5	3,1	2,0	0,5
Ivrognerie à domicile	12,6	1,5	10,3	14,8	11,7	9,6	3,6	1,0	0,2	9,5	18,6	0,2	0,2	2,6	1,1	1,9	0,5
Usage et trafic de haschich (J.F.) (20 ans)	3,6	0,9	2,7	20,9	5,6	3,1	4,2	8,2	2,1	2,9	2,3	0,5	0,0	20,8	19,9	2,1	0,2
Lesbianisme à 17 ans	19,9	6,6	5,8	0,2	23,8	3,0	4,3	6,3	5,0	15,9	3,4	0,1	0,1	0,3	0,8	3,7	0,9
Promeneur homosexuel	41,2	1,7	8,6	0,2	2,2	2,2	0,8	0,8	0,0	21,5	6,0	0,1	0,1	6,1	2,2	5,1	1,1
Alcoolique bat sa femme	1,6	5,0	2,8	5,7	9,1	4,2	15,0	0,9	0,1	7,7	8,4	0,3	0,1	20,3	17,2	1,3	0,3
Policier gifle automobiliste	2,6	9,5	2,7	0,1	0,3	0,2	0,3	0,3	0,1	3,4	0,9	14,6	9,4	21,3	26,5	6,1	0,7
Fonctionnaire demande pot de vin	1,3	3,7	1,3	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4	0,1	0,1	0,1	27,9	5,4	8,4	46,6	3,7	0,2
Rétention d'héritage par notaire	0,9	6,5	2,5	-	4,5	0,4	0,2	0,3	0,1	0,4	0,2	13,6	15,0	4,5	48,6	2,2	0,1
Médecin avorte mineure sans avis parental	8,9	3,2	3,9	0,1	15,6	1,6	6,8	1,2	6,8	0,4	0,8	1,6	6,9	3,7	32,3	5,2	1,1
Femme au 8e avortement	12,8	1,9	9,8	0,1	5,5	1,2	13,9	0,9	0,3	11,7	29,3	0,7	0,2	0,7	4,8	5,5	0,8
Dissimulation patronale de bénéfices au fisc	1,5	0,8	1,1	0,1	0,3	0,1	0,3	0,3	0,1	0,2	-	39,5	6,4	4,4	42,2	2,1	0,4
Travail au noir d'un artisan	20,0	4,1	4,6	0,1	0,4	0,5	0,2	0,2	-	-	0,1	25,0	15,2	3,1	19,3	6,0	1,3
Accident suite non respect règles sécurité par industriel	0,3	0,5	0,7	0,1	0,2	0,3	0,7	0,2	0,1	0,3	0,1	12,5	22,5	3,3	53,4	2,2	0,2
Vol de mobylette à 16 ans pour se promener (J.H.)	7,6	8,8	2,0	-	40,2	4,3	2,8	9,4	8,2	0,5	0,2	0,2	0,2	11,6	1,5	2,0	0,3
Vol en magasin de 30 F. à 17 ans (J.F.)	10,2	7,7	2,4	0,1	36,8	2,6	5,5	13,0	10,0	1,1	0,3	0,5	0,6	6,1	1,3	1,6	0,2
Vol mobylette et revente pièces détachées (J.H.) (16 ans)	1,1	0,8	0,6	0,1	26,3	1,6	4,0	17,8	23,3	0,6	0,1	0,1	-	18,0	4,1	1,1	0,4
Mendicité dans la rue à 40 ans	12,4	0,2	6,4	0,3	5,5	7,7	44,5	1,6	0,2	0,8	0,6	6,1	0,3	7,8	0,5	4,8	0,4
Arracheur de boîtes aux lettres	3,1	2,8	1,0	0,1	1,6	1,6	1,5	1,2	0,1	58,5	9,3	1,1	0,2	13,3	1,1	3,3	0,8
Lycéen troublant la classe	2,7	9,1	1,3	0,1	24,2	5,0	3,1	28,1	1,2	8,2	1,3	7,7	4,8	0,1	0,2	2,7	0,8
Refus quitter domicile après expulsion (famille)	10,2	2,6	2,6	-	3,0	2,3	45,1	0,5	1,1	0,2	0,1	18,4	0,6	5,1	3,8	3,7	0,7

divergences dans les souhaits de sa régulation.

Les 22 questions présentées à la population décrivent des acteurs sociaux identifiés aussi bien par leur âge, leur sexe, leur fonction sociale, que par les lieux ou les situations où ils déploient leurs activités, ou encore par les actes de la vie courante qu'ils "assument". Ce verbe est important: chaque comportement décrit s'efforce de ne pas relever d'un jugement de valeur (atténuateur ou amplificateur de responsabilité) induit par le chercheur (3) ni d'aucune circonstance extérieure qui pourrait amener les répondants à les cliver de façon incontrôlable. Au delà des "transgressions" sociales montrées en situation, volontairement diversifiées et contrastées, l'homogénéité du questionnaire réside dans le fait que chaque auteur est censé assumer son comportement. On demande à la population de répondre à la consigne suivante: "je vais vous citer différents comportements et pour chacun d'eux, dites-moi, à l'aide de cette liste, quelle est la solution que vous estimez la meilleure pour une personne qui agit de cette façon".

---

3) Nous avons d'ailleurs dans ce questionnaire un exemple magistral de ce que nous nous étions efforcés d'éviter à tout prix. Au reste, cette négligence coupable (non aperçue lors du pré-test) validerait à soi seule ce que nous disons. Le stimulus "un homme qui semble un peu dérangé arrache des boites aux lettres" provoque une réponse de type "régulation psychiatrique ou psychologique" dans une gigantesque proportion de 58,5% et médicale pour 9,3% (ensemble des solutions curatives=67,8%). C'est de toutes les réponses à l'ensemble du questionnaire, le score le plus consensuel et on aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître la part éminemment inductrice de la formulation populaire: "un peu dérangé". D'où un enseignement sur les finalités proposées de soin, rééducation ou aide, très peu révélateur, sauf à dire (heureusement) qu'en dépit de ce vaste consensus "automatique", une petite fraction de la population de 13,3% s'en écarte, préférant faire intervenir la police dont le rôle paraît plus impérieux; de toute évidence, il s'agit de faire cesser le trouble causé à l'ordre public, et à restaurer cet ordre par élimination du fauteur de trouble. Remarquons également qu'une autre fraction de 6,9% s'abstient de proposer quoi que ce soit. Les ventilations de réponses eussent été peut-être très différentes si la "folie" de l'homme en question n'avait pas été explicitement suggérée comme telle.

Nous pouvons regrouper l'ensemble des 22 questions en 10 sortes de situations problèmes : elles concernent les toxicomanies (drogue et alcool), l'usage et le trafic de stupéfiants, des problèmes dits de "moeurs", de violence domestique, deux problèmes d'avortement, des abus professionnels (dont deux du fait de fonctionnaires, deux autres de professions libérales), des problèmes de fraudes fiscales, d'atteintes aux règles du travail, diverses atteintes banales à la propriété, et divers troubles à "l'ordre public" (sur des espaces tels que rue, école, habitat).

Les modalités de solutionnement sont au nombre de 15 qui peuvent utilement se regrouper en 7 pôles offrant une certaine cohérence:

-un pôle caractérisé par le "non interventionnisme": trois modalités le différencient. Elles sont une nouveauté, nous l'avons dit.

"Ne rien faire" est une modalité adéquate pour ceux qui considèrent que le comportement présenté n'est pas "problématique": il est vu comme "normal". On en déduit par hypothèse que les répondants à cette modalité considèrent le comportement comme suffisamment acceptable au point qu'ils pourraient éventuellement l'envisager comme l'assumant eux-mêmes. On n'en infère pourtant pas que ce soit le cas, encore que cela pourrait faire l'objet d'une autre étude passionnante à condition de s'en donner les moyens. L'important est que soit définitivement réglée l'histoire de la proximité sociale avec l'auteur, sans possibilité de biais.

"C'est aux intéressés de s'arranger entre eux".
Ne faisant pas par définition relever le problème d'un contrôle social quelconque, la question n'est pas vue comme socialement "problématique", quoiqu'on tienne à s'en distancier soi-même. C'est là qu'intervient l'idée de la tolérance. On peut la considérer comme une volonté libérale de laisser les gens se débrouiller par eux-mêmes, parce qu'on considère qu'ils ont cette aptitude, laquelle détrône tout autre type de régulation disponible.

"C'est à la personne de régler son problème avec l'aide de qui elle veut".
Ici, toujours l'idée de la tolérance, mais en même temps d'une plus grande distance sociale. La connotation pédagogique est plus manifeste. On ne souhaite pas personnellement se vivre comme "donneur de conseil", car on ne se donne pas la légitimité de le faire, même si l'on reconnait que la situation décrite peut poser problème à l'auteur de la situation. Faire se prendre en charge "l'autre", plutôt que le prendre en charge ...tel est l'implicite contenu dans cette modalité. Il ne s'agit pas de je m'en fichisme ou d'égoïsme social, procès que seuls les "humanistes chrétiens" pourraient éventuellement être amenés à instruire. Car cet éventuel procès, à moins qu'ils se le tiennent à eux-mêmes, serait mieux fondé à l'égard de ceux qui prétendent "ne rien faire".

-un second pôle est caractérisé par l'intervention d'une association spécialisée sur l'aide, la rééducation et le soin des alcooliques ou toxicomanes (il faudrait qu'un groupe d'anciens intoxiqués guéris s'occupent de cette personne).

- un troisième représente la régulation familiale et ses annexes (problème à régler au sein de la famille; c'est à des amis proches de s'en occuper).

- un quatrième représente plusieurs modalités d'intervention du secteur socio préventif: il s'agit de l'assistante sociale, souvent vue comme ayant une fonction d'aide et de rééducation. De l'éducateur (ou éducatrice) souvent perçu(e) comme accomplissant une fonction de rééducation et d'occupation; du juge des enfants, plus généralement supposé remplir une fonction de rééducation et d'avertissement, et beaucoup moins de punition, ce qui explique qu'on le regroupe avec les autres (même si cela peut paraître une hérésie) dans ce pôle du "travail social", mais on nous accordera que ce sont toutes des fonctions "inventées" dans la logique de l'Etat providence (4).

---

4) L'ensemble de ces images de fonctions sont reprises du travail de FAUGERON et alii (1980, p.65) issus du sous-échantillon non soumis à la question de proximité. Nous reprenons, parce que nous pensons que ces finalités sont toujours attendues dans la société, les résultats hiérarchisés en poids de ces attributs. On est d'autant plus fondé d'ailleurs

-un cinquième représente le pôle des solutions curatives. Deux réponses, le médecin (soigner); le psychologue ou le psychiatre, non dissociées comme autrefois. La visibilité de ces deux types de régulations pour l'ensemble d'une société, en dépit des travaux de Moscovici sur l'image de la psychanalyse, n'est pas encore pour demain. Il s'agit toujours de soigner, rééduquer, aider.

-un sixième pôle est intitulé "disciplinaire non pénal": il concerne la régulation par les pairs dans la sphère du travail (problème à régler dans le cadre du travail auquel appartient cette personne, qu'il s'agisse ici de sanction ou d'avertissement, peu importe; l'essentiel est que le problème soit vu comme devant être régulé au plan interne); et la régulation ou la réparation par l'administration (l'essentiel étant qu'on puisse la dissocier des modalités de la sanction strictement judiciaire).

-un septième pôle enfin, celui des instances répressives: la police d'un côté, vue comme accomplissant des fonctions de maintien de l'ordre, d'avertissement ou de prévention. De l'autre la justice pénale, vue comme l'instance qui punit, répare, enferme. Toutefois, nous avons modifié volontairement cette modalité, en ne gardant que la seule modalité de "condamnation" par le tribunal pour lever toute ambiguïté et s'assurer que l'idée de punition soit bien présente chez ceux qui optent pour cette solution. Du reste il y allait d'une hypothèse importante de ce travail: qui et pourquoi tel type de population assume l'idée de punition pénale par rapport à quel type de situation-problème. En somme, dans quelle mesure la "sanction pénale" est-elle mobilisée parmi l'ensemble des ressources disponibles du contrôle social. De quoi satisfaire d'ailleurs, si l'on peut donner un commencement de réponse empirique à ces questions, les éventuels intérêts des "abolitionnistes".

à le faire que nous avons pu voir que pour l'essentiel, les images colportées sur les finalités du système judiciaire étaient globalement les mêmes, 15 ans après. Il n'y a donc pas de raison qu'il en aille différemment ici, 8 ans après.

-un huitième pôle marginal enfin, non explicitement suggéré aux répondants, celui des non réponses, toujours dissociées en silences passifs (ne sait pas) ou actifs (refuse de répondre).

II - RESULTATS D'ENSEMBLE : LOGIQUES DES POSITIONS EN TERME D'ADEQUATION.

Quelle que soit notre ambition de faire ressortir des clivages dans la population, il convient de dégager d'abord ce qui peut "unir" les jugements d'une population, avant d'expliquer les principes de ses divisions. Comme le formulait PERCHERON (1987b), "chacun réagit face à toute transgression en fonction de sa propre subjectivité, en fonction de types de normalités et de savoirs admis dans la société et dans le groupe où il vit, en fonction aussi des circonstances et du moment. La longue liste du permis et des interdits manifeste l'appartenance, la référence de tous à une même culture, mais révèle aussi les angoisses de chaque groupe social, de chaque famille de pensée à un moment précis".

D'abord donc, parcourons la logique des "types de savoirs admis" et de la "culture commune". Chemin faisant, nous montrerons comment, dans ce volet de l'enquête, les interférences évaluatives peuvent tendanciellement détrôner les autres composantes (cognitives ou affectives) des jugements sur les meilleurs remèdes à prendre face aux comportements déviants.

A) - L'âge et le comportement des "auteurs"

Huit questions mettent en scène des comportements dont les auteurs sont identifiés par des critères objectifs, tels que l'âge: ce sont des comportements concernant l'usage et le trafic de stupéfiants, des problèmes dits de moeurs, de santé, des problèmes d'atteintes banales contre les biens, la mendicité.

Si pour chacune de ces questions, on met en évidence la hiérarchie du poids de l'ancrage des solutions préférées par la population d'ensemble, pour comprendre les éventuels effets de consensus ou de dissensus, on obtient les enseignements suivants:

"Se piquer à l'héroïne" pour un jeune majeur de 19 ans, relève adéquatement d'une solution de type associatif (43,9%). On fait ensuite appel à la régulation par les proches de l'auteur (20,6%) et enfin aux solutions curatives (18,4%).
Par contre, fumer du haschisch en groupe pour un mineur de 17 ans fait notablement baisser les solutions associatives (25,8%) et déserter les solutions médicalisantes (5,3%), au profit des solutions familialistes (28,1%), des solutions socio préventives (19,2%), dont notamment l'appel à l'éducateur (11,1%), mais également aux solutions non interventionnistes (11,3%) parmi lesquelles 6,6% considèrent qu'on n'est pas en présence d'un problème, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Donc, en fonction de l'âge légal et du contexte, des parts non négligeables de population mobilisent des registres d'action différents.

La solution adéquate n'est donc pas seulement liée aux composantes normatives (jugements de valeur) issues de représentations idéologiques, mais également à des composantes évaluatives, (voire cognitives), c'est-à-dire à de la connaissance ou de la visibilité socialement partagée du rôle et de la fonction de certains agents spécialisés dans la prise en charge de ces problèmes. Mais il n'y a pas que cela.

Ainsi par exemple, d'une jeune adulte (20 ans) qui trafique ("deale") pour consommer des drogues "douces". Son comportement déplace les types de solutions. C'est la réponse pénale qui arrive en tête dans l'ordre des mobilisations, à raison de 40,7%. L'idée de menace à l'ordre public suscite à l'évidence ces mobilisations en faveur de l'intervention policière ou de la sanction judiciaire (proportions équivalentes). Il est certes pour l'instant assez délicat d'expliquer l'appel différencié à ces ressources "répressives", mais on peut raisonnablement penser que ceux qui choisissent la solution policière et non la condamnation pénale proprement dite cherchent plus à dissuader le trafic, tandis que les autres pensent plus à l'exemplarité de la punition. 20,9% s'opposent à ces solutions "répressives" et s'intéressent plus à la jeune adulte vue comme une victime à aider (associatif) qu'aux problèmes d'ordre public. Le secteur socio préventif est ensuite mobilisé à raison de 14,5%, la régulation familiale et curative diminuant de leur côté très fortement.

Enfin, le type de drogue consommée (haschich/héroïne) interfère de facon déterminante chez les "non interventionnistes" : ils se montrent plus nombreux à estimer qu'il n'y a pas de problème à résoudre socialement dans le cas de consommation du hashisch (6,6%) ou même dans le cas de la consommation et du trafic de cette drogue (3,6%), alors que le score s'effondre à 0,9% dans le cas de l'injection d'héroïne.

Cela prouve assez nous semble-t-il que les "réflexes" sociaux des solutions d'un problème ne sont pas toujours des indices de tolérance dans la mesure où le caractère de la menace (vis-à-vis de la société ou de la santé individuelle) peut être lié à l'existence d'une perception socialement différenciée des effets d'un produit dit "toxique" ou de la "connaissance" que l'on en a.

Dans le même ordre d'idée, il suffit que soit ou non identifié l'âge des protagonistes en matière de sexualité pour que les solutions changent du tout au tout.

Si par exemple l'homosexualité féminine ou masculine paraît une pathologie relevant des institutions curatives (respectivement 19,3% ou 27,5%), il s'opère par contre une divergence radicale dans les autres types de solutions. Ainsi, les solutions "non interventionnistes" pour "l'homosexuel" non identifié par son âge (après tout, il aurait pu être mineur) totalisent un score de 51,5%, tandis que pour les mineures, une nette partition s'opère entre solutions non interventionnistes (32,3%), régulation familiale (26,8%) et socio préventive (15,6%). Aurait-il alors suffi qu'elles eussent atteint l'âge légal de la majorité pour que les scores variassent dans les mêmes proportions? Si on ne peut l'affirmer (faute de détenir la question qui eut permis d'y répondre), il y a de fortes raisons de penser que le critère de la majorité légale aurait sans conteste joué un rôle discriminant essentiel, en ce qu'il aurait fait jouer les solutions dans le sens d'un taux plus élevé de non interventionnisme de la part notamment de parents putatifs, quel que soit par ailleurs leur degré de conviction à l'égard des comportements sexuels attendus de la jeunesse en général et/ou de leur progéniture en particulier.

Pour contourner ces spéculations sur l'âge des protagonistes, une autre batterie de questions portant toutes sur des problèmes d'atteintes banales aux biens met uniquement en scène des mineurs de 16 ou 17 ans (2 garçons et une fille).
Nous sommes encore en présence de scènes de la vie quotidienne dont on accordera volontiers qu'elles offrent une forte visibilité sociale (larcin de 30 F dans un grand magasin; vol de mobylette par insouciance; vol du même objet avec l'idée d'en faire un commerce; dans ce dernier cas, l'intention frauduleuse est volontairement mise en évidence).

A ce stade de l'examen des résultats, il semble que l'identification du sexe de l'auteur ne soit pas déterminant, puisque les situations de vol sont par ailleurs trop dissemblables. Mais:

-dans le cas du vol de 30F, la régulation familiale est beaucoup plus fréquemment invoquée (39,4%), après quoi viennent les solutions de type socio préventif (28,5% en tête desquelles l'appel à l'éducateur puis au juge des enfants), les solutions non interventionnistes (20,3% selon des degrés différents dans la tolérance accordée à l'acte), les voies purement répressives sont désertées.

-dans le cas du vol de mobylette "pour se promener", la famille est encore plus fréquemment appelée à intervenir (44,5%), l'éducateur et le juge des enfants dans une proportion un peu moindre (17,6%), mais ici la police est plus souvent mobilisée (11,6%), quoique dans une proportion bien moins fréquente que celle du non interventionnisme (18,4%).

Pourquoi la police? C'est encore l'indice d'un réflexe "spontané" issu d'une représentation acquise de la légitimité des sphères géographiques de la régulation publique: l'intervention de la police semble toujours socialement plus adaptée pour régler un problème de vol de deux roues dont l'auteur se servira ici sur l'espace public, tandis qu'elle paraît moins apte à régler des problèmes sur des espaces privés comme celui du grand magasin.

Dès lors que l'on met en scène une intention frauduleuse (un illégalisme au service d'une activité lucrative), le profil des solutions change nettement. Et cela invite une fois encore à

relativiser la portée du rôle des clivages sociaux en matière de priorité de réglement des comportements problématiques, comme si le contexte dans les cas d'espèce n'était pas en lui-même un enjeu socialement déterminant (d'ailleurs sanctionné par le droit pénal).

Personne en effet ne reste bardé de principes indéfectibles quant au traitement de "comportements problématiques" à résonance frauduleuse. La jeunesse de l'auteur entre alors immédiatement en ligne de compte pour départager les nouvelles modalités de solutions du problème: c'est incontestablement la norme socio préventive qui emporte ici les effectifs les plus considérables (45,1%); elle détrône largement les options de la régulation familiale (27,9%).

Or, pour la première fois et pour ce seul cas, le juge des enfants (23,3%) devance l'éducateur (17,8%) comme si dans les représentations sociales, il apparaissait comme le personnage le plus adapté (plus dissuasif, car plus sanctionnateur).
Il est également vrai que la condamnation pénale est invoquée dans 4,1% des cas (5), ce qui n'est pas négligeable. Mais c'est encore à la police que l'on confie la solution du problème (18%). Son rôle est peut-être spontanément considéré comme à la croisée des chemins de la sanction pénale stigmatisante et de celle des acteurs plus spécialisés dans les problèmes de délinquance juvénile, comme les éducateurs. Plus sûrement comme la voie adéquate de solution du problème quand ces derniers ne font l'objet que d'images trop diffuses ou peut-être trop connotées d'indulgence.

La part des solutions non interventionnistes s'effondre ici complètement.

B) - La visibilité des protagonistes: conflit de normes, conflit d'interprétation.

Deux questions mettent en scène des problèmes de toxicomanie liés à la consommation d'alcool.

---

5) Aurait-il fallu prévoir la modalité de réponse "tribunal pour enfants"?

Dans un cas, nous avons affaire à de l'ivrognerie à domicile (sur un lieu privé), dans l'autre nous assistons à une scène de violence dans laquelle un mari alcoolique frappe son épouse, sans précision de lieu.

Dans le premier cas, ce sont les solutions curatives qui emportent la faveur (28,1%) après quoi viennent les solutions domestiques (famille et annexes 21,3%). Tout se passe comme si le cas d'espèce faisait l'objet de solutions rapportées à une compréhension sociale que certains répondants auraient spontanément de l'histoire: un homme seul que sa femme aurait quitté, et qui n'attend rien de la société, paraît devoir être aidé par ses parents ou sa fratrie (11,7%) mais également, fait significatif, par tous autres proches et amis (9,6%) susceptibles de donner de bons conseils. Cette modalité est incontestablement plus fréquemment employée pour ce comportement-là que pour tous les autres . Pour d'autres, qui n'ont pas d'histoire spontanée et prédisposante dans la tête (24,4%), qui en somme, s'interdisent de se raconter des histoires, aucune intervention sociale n'est particulièrement revendiquée: boire chez soi, quelles qu'en soient les conséquences pour soi, et dans la mesure où rien n'indique que ce comportement gêne un entourage social quelconque est considéré comme ne devant faire l'objet d'aucune réprobation morale a priori, ni a fortiori d'aucune intervention sociale (12,6%). S'il s'agit d'un problème pour le buveur en question (qu'il aurait à coeur de faire cesser), qu'il trouve en lui les ressources ou les interlocuteurs dont il a besoin, semble dire l'autre gros pourcentage des non interventionnistes (10,3%).
Le secteur associatif ciblé ne semble une solution adéquate que pour 14,8% (ce qui, fait significatif d'une culture, en dit long sur la visibilité sociale de ce à quoi peut servir en un tel cas, un groupe d'anciens intoxiqués guéris, si l'on réfère le pourcentage de la réquisition de ses services à celui des "toxicomanes"). Les alcooliques, ou disons les "buveurs" sont vus, on le sait, comme socialement moins intoxiqués que les "drogués".

Il en va tout autrement dès lors que deux protagonistes sont en présence, bien que les projections sociales sur la compréhension des rôles restent tout aussi significatives.
En sympathisant immédiatement avec la "victime", on cherche à la soustraire à l'emprise du mari "alcoolique" violent; c'est

pourquoi les institutions répressives sont adéquatement mobilisées (37,4%), après quoi viennent les solutions curatives (16,1%) ce qui veut dire qu'ici le problème de l'épouse passe au second rang (ce qui serait d'ailleurs logique puisque c'est le comportement du mari dont il est question); le recours à l'assistante sociale est ensuite mobilisé (15%) (où l'on voit bien que l'épouse réapparaît puisqu'il est dans le rôle socialement attendu de l'assistante qu'elle cherche à résoudre le conflit des deux partenaires); les solutions régulatrices de la sphère familiale ou privée s'affaissent (13,3%), et les solutions non interventionnistes s'effondrent (9,4%), (remarquons d'ailleurs qu'à la différence du cas précédent, la modalité qui conseille aux intéressés de s'arranger entre eux augmente proportionnellement (5%), ce qui atteste bien que ceux qui les préconisent ne participent pas spontanément au jeu de rôle et surtout refusent de prendre parti dans un problème considéré par eux comme éminemment privé. Les protagonistes sont en quelque sorte renvoyés dos à dos et sommés d'assumer par eux-mêmes leurs problèmes conjugaux, dont l'alcoolisme et la violence de l'un est considéré comme le symptôme d'un dérèglement venant d'ailleurs. Seuls, les protagonistes peuvent le connaître, donc se montrer aptes à le résoudre en définitive par d'autres moyens).
Le secteur associatif quant à lui paraît moins efficace (5,7%). Sur ce cas précis, nous avons de telles divergences d'appréciation qu'elles sont peut-être un indice de l'extraordinaire difficulté à résoudre "publiquement" les problèmes de violence domestique intrafamiliale.

"Se raconter des histoires" de la vie courante, cela peut être après tout une manière de vivre les choses par procuration. (comment chaque répondant trouverait-il en lui la ressource de la bonne distance pour apprécier sereinement et de façon suffisamment distanciée -comme le souhaiterait idéalement le chercheur-, la logique d'une modalité de contrôle socialement adéquate pour toutes les questions).

Il arrive malheureusement que cela puisse entraîner chez les répondants de l'aveuglement pur et simple. Nous, chercheurs, en assumons la responsabilité, qui n'avons pas suffisamment bien pré-testé le questionnaire. La responsabilité est également celle des enquêteurs ou des codeurs qui n'ont pas vu l'erreur.

Il s'agit de la mauvaise interprétation d'une autre question qui met également en scène deux protagonistes.

On cherchait à savoir à quelles solutions la population d'ensemble allait faire référer le comportement d'un "médecin qui pratique un avortement sur une mineure sans l'autorisation des parents" (pratique en principe interdite par les textes sur l'avortement). Deux types de solutions nous ont rendu perplexes : l'invocation de solutions familiales (15,6%) et de solutions socio préventives (14,8%) ventilées entre l'assistante sociale et le juge des enfants (6,8%).

C'est le bon sens qui nous fait dire que sur ces deux dernières modalités, ce fut la situation de la mineure qui fut "jugée". On expliquera infra comment et pourquoi; l'on veut simplement montrer à quel point cette question milite une fois de plus pour la défense de l'idée que les jugements de valeurs voire les réflexes de "sympathie compréhensive" à l'égard des auteurs, interfèrent constamment dans les stratégies d'adéquation.

Plus délicate en revanche nous semble l'interprétation de la modalité "familiale". Car faut-il entendre que pour ses partisans, la mineure devrait avouer sa "faute" aux parents, donc que le problème trouverait sa régulation privée, entre elle et eux (auquel cas, il y aurait selon nos critères, erreur manifeste d'appréciation); ou au contraire, et c'est notre appréciation, qu'on aurait pu spontanément considérer que la solution dût surgir d'une discussion de compromis post hoc entre la famille et le médecin. Difficile d'en décider pour l'instant. En tout cas, leçon à méditer au cas où cette question viendrait à être reprise pour faire la part des représentations du rôle du pouvoir médical dans une étude des contrôles sociaux sur l'avortement, si l'on cherchait à savoir comment et pourquoi une loi de dépénalisation partielle "entrée dans les moeurs" aurait fait évoluer les attitudes de la population sur ce thème.

L'essentiel est qu'on puisse déjà dire que ce problème ne relève plus (ou très peu) des institutions répressives, ce qui est par ailleurs attesté par les réponses à une autre question sur l'avortement, question sans ambiguïté celle-là.

Il s'agit de l'exemple d'une femme qui se fait avorter pour la huitième fois. Seule une fraction de 4% se montre résolument prédisposée à la faire condamner en justice.
Mais les lignes essentielles de clivages dans la population passent désormais entre les partisans des solutions socio préventives et curatives d'un côté, des non interventionnistes de l'autre. Ce qui signifie au moins que la norme médicale (41%) a définitivement détrôné la norme pénale en la matière, ce qu'on savait déjà depuis un certain temps. L'intéressant est bien plutôt que les solutions non interventionnistes (24,5%) ont elles-mêmes détrôné les solutions d'aide qui en appelaient à l'intervention de l'assistante sociale (13,9%). Comme si l'avortement, fût-il "à répétition", avait fini par perdre son caractère "victimateur" au profit d'une compréhension "normalisée" de l'enjeu du problème, vu par ses partisans comme la reconnaissance du droit de disposer librement de son corps.

Que faut-il entendre enfin, sur le chapitre des doubles protagonistes, de la "voie de fait" d'un policier ("qui gifle un automobiliste discutant au lieu de suivre ses indications") quand l'une des modalités principales de solution réfère à l'action de la police? (21,3%).
Que la justice soit requise pour condamner le policier (26,5%) rien là qu'un type de réponse logique par ailleurs. Qu'on ne sache pas répondre (6,1% équivalents au plus fort taux de non réponse) ou qu'on se désintéresse du problème (9,8% laissent aux "intéressés le soin de s'arranger entre eux"), peut-être avons-nous là des réponses d'évitement, en tout cas sûrement l'indice d'une difficulté à "sympathiser" avec la cause du gardien de l'ordre ou de l'automobiliste également vu comme "fautif". Soit. Mais si c'est du comportement du policier dont on parle (c'était le sens de la question), pourquoi ne réfère-t-on pas explicitement le problème à la régulation disciplinaire plus souvent (administration et cadre professionnel=24%). La police comme devant réguler le problème du policier "fautif" est donc d'interprétation assez délicate. Elle nous paraît pourtant avoir un sens. La population qui invoque cette solution attendrait spontanément des collègues policiers, au delà des instances disciplinaires qui n'ont peut-être pas la visibilité requise chez ces répondants, ou parce qu'ils les voient comme trop contraignantes pour l'enjeu, qu'ils interviennent directement pour prendre la défense de l'automobiliste en difficulté ("c'est à la police d'intervenir"). On demanderait aux collègues qu'ils

réfreinent le zèle de l'agent, solution moins dramatique... celle que l'on souhaiterait voir spontanément réglée sur le domaine public, quand une aventure pareille vous arrive. Encore l'image d'une histoire qui fait sens avec force.
C'est dans le sens "régulation par les pairs" que nous interprèterons les résultats.

C) - Rôles professionnels et "comportements problématiques"

Une autre batterie de questions met en scène des auteurs de situations-problèmes dans le cadre du monde du travail.
L'intérêt de nommer professionnellement des auteurs répondait évidemment à des objectifs précis : celui de la diversification maximale des "comportements" et dans les limites du questionnaire, des professions supposément "bourgeoises" ou incarnant l'autorité de l'Etat.
Nous avons passé en revue une profession libérale (médecin); une nouvelle question a trait à un problème de rétention d'héritage de la part d'un notaire.
Nous avons, outre la question qui met en scène un fonctionnaire (policier), une seconde question mettant en scène un autre agent de l'administration, suffisamment puissant d'ailleurs pour qu'on le croit capable de percevoir un "pot de vin" ("pour faire bénéficier quelqu'un d'un permis de construire").
Dans le domaine industriel, nous avons affaire à deux types "d'illégalismes professionnels": l'un porte sur de la fraude fiscale, l'autre sur le non respect des règles de sécurité dans l'entreprise (question qu'au passage nous avons rencontrée dans le second volet de l'enquête); nous avons enfin adjoint la question d'un artisan qui pratique le "travail au noir" pour frauder le fisc.

Les hypothèses de travail ont toujours trait à l'état d'une réflexion sur la diversification des types de solutions, et concernent la compréhension et l'explication des recompositions qui ont pu affecter les prises de position sociale à leur sujet.

Il est évident ici que selon la place occupée par tel répondant dans la stratification sociale, les solutions préconisées vont en dépendre largement, car elles seront nécessairement différenciées selon la capacité de chacun à se sentir socialement proche ou non d'un auteur "stigmatisé" comme les

autres par un comportement problématique sommairement décrit, quel que soit le degré d'intentionnalité qu'on lui impute.

Poursuivons le commentaire global des résultats.

Il n'est pas indifférent qu'un industriel ou un artisan peintre qui fraudent chacun le fisc ne soient pas perçus comme commettant des irrégularités devant relever des mêmes types de régulation.
Certes, dans le premier cas, l'intention frauduleuse est mieux objectivée ("dissimuler") que dans le second, dont l'acteur paraît "pécher par omission". Si le résultat est le même (il s'agit toujours d'un dommage pour la collectivité), les réponses n'en divergent pas moins considérablement.

Sur le premier exemple, la population est nettement clivée entre une solution de type pénal (46,6% dont 42,2% pour faire condamner l'acte par un tribunal) et une solution de type disciplinaire non pénal (45,9% dont 39,5% pour une solution administrative, bref un "redressement fiscal").
Sur le second, la part de la sanction pénale diminue considérablement (22,4%); il en va de même de la solution disciplinaire non pénale (40,2%), mais en son sein, se produit un clivage beaucoup plus net entre les partisans d'une solution administrative (25%) et ceux d'une régulation par le corps professionnel ou les pairs (15,2%).
Surtout les solutions non interventionnistes ont détrôné les solutions pénales: 28,7% de la population estiment qu'il ne s'agit pas d'un comportement problématique (20% préconisent de ne rien faire du tout). Ce qui en dit long sur la montée de la légitimité de l'économie souterraine et du travail au noir, dans une société en état de crise durable.
Très significatifs également sont les refuges dans les non réponses (7,3% est le score le plus fort comparé à toutes les autres questions), ce qui atteste sans nul doute non pas d'un effet d'ignorance, mais d'un malaise social provoqué par la question. Alors, aveu de reconnaissance implicite? Le taux élevé des refus de répondre (1,3%) en serait d'ailleurs un indice éloquent.

Dernière information, le non respect par un industriel des règles de sécurité dans son usine, qui provoque un accident: la condamnation pénale est proposée dans 53,4% (le score le plus

fort de tout le questionnaire). Certes, on peut l'expliquer par le rapport direct de cause à effet entre l'intentionnalité de l'acte et la perception de la gravité de ses conséquences comme pour l'ensemble des questions. Mais il y a probablement d'autres interférences qui peuvent entrer en ligne de compte.

Ce problème à forte visibilité sociale, provoque des types de solution d'autant plus désirables qu'ils seraient à la mesure de ce que l'on pourrait savoir par ailleurs de l'inaptitude avérée des agences pénales à le régler selon des modalités judiciaires classiques.
Au reste, s'opposent à ces solutions 35,4% de la population qui optent pour des solutions disciplinaires non pénales (administratives pour 25% et professionnelles pour 15,2%, c'est-à-dire des solutions qu'on ne suppose pas devoir ou pouvoir être portées à la connaissance d'agents extérieurs à l'entreprise elle-même).
Qu'il s'agisse de solutions motivées par du réalisme ou du cynisme chez les répondants, là n'est pas la question qui nous intéresse.

Ce qu'il convient de comprendre et d'expliquer, c'est la part du jeu des variables qui caractéristisent socialement les répondants, dans les clivages de la population sur les solutions choisies en fonction des divers problèmes posés.

Point essentiel auquel nous arrivons maintenant.

III - TYPOLOGIE DES PREFERENCES DES FRANCAIS DANS LA REGULATION DES COMPORTEMENTS "DEVIANTS"

Nous avons montré en quoi il était important et novateur de mettre en évidence la logique des lignes de clivages sur l'essentiel des solutions aux situations-problèmes présentées à la population d'ensemble.
Il convient maintenant de dégager une typologie dans cette population qui permette d'appréhender la logique et la cohérence des sortes de préférences dans les solutions.
On comprendra que ces "préférences" ressortent de l'idéologie partagée par des individus sociaux qui se sentent prédisposés, en vertu de caractéristiques qui leur seraient communes, à choisir tendanciellement tel ou tel type de régulation plutôt

que tel autre, et cela, pour chaque situation-problème. L'enjeu final est évidemment de faire la part des caractéristiques communes pour expliquer les partitions.

REPONSES EN ECARTS POSITIFS A LA MOYENNE DES QUATRE TYPES SUR LES VALEURS

(VARIABLES INTERMEDIAIRES ENTRANT OU NON DANS LA CONSTITUTION DES ECHELLES D'ATTITUDES)

TABLEAU N° 19 a.

QUESTIONS \ CLASSES		1	2	3	4
CAUSES DELINQUANCE JUVENILE	(4,81 %) mauvais fond	=	-	+ 1.91	=
	(26,2 %) mauvaise éducation des parents	-	+ 1.19	+ 1.05	+ 3.54
	(30,71 %) influence des camarades	-	=	+ 1.70	=
	(35,96 %) conditions de vie trop mauvaises	+ 7.08	=	-	-
QUE FAIRE FACE A UNE "BETISE"	Punir sévèrement	-	-	+ 5.14	-
	Punir légèrement	-	+ .86	-	+ 1.96
	Pas de punition, mais avertissement	+ 7.99	=	-	-
RECIDIVISTE A LE MAL DANS LA PEAU	Tout à fait d'accord	-	=	+ 3.04	=
	Plutôt d'accord	-	=	+ 1.44	+ 6.03
	Plutôt pas d'accord	-	=	+ 3.23	=
	Pas d'accord du tout	+ 15.35	=	-	-
QUELLES QUE SOIENT SES OPINIONS, UN BON CITOYEN DEVRAIT SE SOLIDARISER AVEC SON PAYS	Tout à fait d'accord	-	-	+ 7.84	+ 6.44
	Plutôt d'accord	-	=	+ 1.50	+ 6.23
	Plutôt pas d'accord	+	+ 3.63	-	-
	Pas d'accord du tout	+ 16.85	-	-	-
AVANT, LES ECOLES ETAIENT MIEUX QUE MAINTENANT : ON Y APPRENAIT LE BIEN ET LE MAL	Tout à fait d'accord	-	-	+ 9.31	+ 10.86
	Plutôt d'accord	-	+ 2.69	=	-
	Plutôt pas d'accord	+ 6.63	=	-	-
	Pas d'accord du tout	+ 12.97	=	-	-
SI LA FAMILLE N'A PLUS D'AUTORITE TOUT SE DEGRADE DANS LA SOCIETE	Tout à fait d'accord	-	-	+ 9.32	+ 5.8
	Plutôt d'accord	+ 4.66	+ 2.25	-	-
	Plutôt pas d'accord	+ 8.32	=	-	-
	Pas d'accord du tout	+ 4.20	=	-	-
ON NE PEUT PAS ELEVER SES ENFANTS SANS LEUR DONNER PARFOIS DE BONNES	Tout à fait d'accord	-	+ 1.05	+ 2.35	+ 3.26
	Plutôt d'accord	-	=	-	+ 2.14
	Plutôt pas d'accord	+ 2.52	=	+ 1.41	-

TABLEAU N° 19 b.

QUESTIONS \ CLASSES		1	2	3	4
PERTE DU SENS DE LA DISCIPLINE CHEZ LES JEUNES	Tout à fait vrai	-	-	+ 9.18	+ 9.88
	Plutôt vrai	+ 3.65	+ 4.34	-	-
	Plutôt faux	+ 6.9	=	-	-
	Tout à fait faux	+ 3.35	-	=	-
UN JEUNE N'A PAS LES MEMES IDEES QUE SES PARENTS	Tout à fait acceptable (+ 75,9 %)	+ 13.99	-	-	-
	Plutôt acceptable (20,71 %)	-	+ 1.74	+ 3.59	+ 7.02
CENSURE LIVRES ET FILMS	Inadmissible	+ 13.85	-	-	-
	Parfois admissible	-	+ 0.90	+ 0.79	+ 2.18
	Tout à fait admissible	-	=	+ 2.50	+ 5.16
SAISIE JOURNAL	Inadmissible	+ 7.39	=	-	-
	Parfois admissible	-	=	+ 2.6	=
	Tout à fait admissible	-	=	+ 0.64	+ 1.46
LIMITATION DROIT DE GREVE	Inadmissible	+ 5.64	-	-	+ 1.12
	Parfois admissible	=	=	+ 1.45	-
	Tout à fait admissible	-	=	+ 2.34	+ 0.97
FEMMES TRAVAILLENT (ALORS QUE MARI GAGNE SUFFISAMMENT)	Tout à fait normal	+ 15.23	=	-	-
	Plutôt normal	-	+ 1.92	+ 1.86	-
	Plutôt anormal	-	-	+ 3.66	+ 2.81
	Tout à fait anormal	-	-	+ 2.84	+ 6.0
DROIT AU SUICIDE	Tout à fait d'accord	+ 4.81	=	-	-
	Plutôt d'accord	+ 12.28	-	-	-
	Plutôt pas d'accord	=	+ 1,83	-	-
	Pas d'accord du tout	-	=	+ 7.46	+ 11.63
CA VA DE SOI DE DONNER LA PILULE A UNE FILLE DE 15 ANS	Tout à fait d'accord	+ 10.65	-	-	-
	Plutôt d'accord	+ 5.15	-	-	-
	Plutôt pas d'accord	-	+ 2.2	+ 1.08	=
	Pas d'accord du tout	-	+ 1.67	+ 5.33	+ 3.41

./...

TABLEAU N° 19 c.

QUESTIONS \ CLASSES		1	2	3	4
APRES TOUT, CHACUN EST LIBRE DE FAIRE CE QU'IL VEUT DE SON CORPS Y COMPRIS DE LE DETRUIRE EN SE DROGUANT	Tout à fait d'accord	+ 5.7	-	-	-
	Plutôt d'accord	+ 9.59	-	-	-
	Plutôt pas d'accord	=	=	-	-
	Pas d'accord du tout	-	=	+ 21.79	+ 13.25
LA TELE NE DEVRAIT PAS FAIRE D'EMISSIONS SUR LES HOMOSEXUELS	Tout à fait d'accord	-	-	+ 10.23	+ 10.02
	Plutôt d'accord	-	+ 1.27	+ 1.36	=
	Plutôt pas d'accord	-	+ 1.36	=	=
	Pas d'accord du tout	+ 22.96	=	-	-
LES ADOLESCENTS SONT LIBRES D'AVOIR DES RELATIONS HOMOSEXUELLES ENTRE EUX	Tout à fait d'accord	+ 14.03	-	-	-
	Plutôt d'accord	+ 13.01	+ 1.32	-	-
	Plutôt pas d'accord	-	+ 3.08	+ 1.77	-
	Pas d'accord du tout	-	-	+ 10.71	+ 16.97
REFUS DU TRAVAIL	Tout à fait admissible	+ 4.81	=	-	-
	Plutôt admissible	+ 12.28	-	-	-
	Plutôt inadmissible	=	+ 1.83	-	-
	Tout à fait inadmissible	-	=	+ 7.46	+ 11.63
PREFERER NE PAS TRAVAILLER PLUTOT QUE DE FAIRE UN TRAVAIL ININTERESSANT	Tout à fait d'accord	+ 5.54	-	-	-
	Plutôt d'accord	+ 5.63	=	-	-
	Plutôt pas d'accord	=	+ 0.90	-	-
	Pas d'accord du tout	-	-	+ 5.58	+ 7.0
LE PLUS IMPORTANT POUR UN GOUVERNEMENT EST DE MAINTENIR L'ORDRE	Tout à fait d'accord	-	-	+ 12.62	+ 6.22
	Plutôt d'accord	=	=	-	=
	Plutôt pas d'accord	+ 8.69	+ 1.24	-	-
	Pas d'accord du tout	+ 8.85	=	-	-
INTERDICTIONS MORALES DANS LA SOCIETE	Trop	+ 10.47	-	-	-
	Ni trop, ni trop peu	+ 10.68	-	-	-
	Pas assez	-	+ 2.54	+ 7.04	+ 10.39

DEGRES D'ANCRAGE DES TYPES DANS LES DIFFERENTES ATTITUDES :
ORDONNANCEMENT DES TYPES EN ECARTS A LA MOYENNE DU POIDS DU
POSITIONNEMENT GENERAL DE LA POPULATION SUR CHAQUE BARREAU DE CHAQUE ECHELLE.
CONTRIBUTIONS DIFFERENTIELLES DES ATTITUDES A LA CLASSIFICATION

TABLEAU N° 20

DEGRE D'ANCRAGE DANS LES ECHELLES D'ATTITUDES (DU MOINS AU PLUS) \ CLASSES	1	2	3	4	Coefficient de contingence
P E R M (Permissif, tolérant, hédoniste)	Notes 2, 3, 4	Notes 0 et 2	Notes 0 et 1 (*)	Notes 0 et 1 (*)	0.32
	Rang 4	Rang 3	Rang 1	Rang 2	
R E S P (Punitivité, ségrégativité)	Notes 0 et 1	Notes 1 et 3	Notes 3 et 4	Notes 2, 3, 4	0.29
	Rang 1	Rang 2	Rang 4	Rang 3	
C H A N (Degré de résistance au changement)	Notes 0, 1, 2	Note 2	Notes 3 et 4	Notes 4 et 3	0.28
	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	
M A N I (Manichéisme)	Notes 0 et 1	Notes 1 et 4	Notes 2, 3, 4	Notes 2 et 3	0.27
	Rang 1	Rang 2	Rang 4	Rang 3	
M E F I (Hostilité aux acteurs judiciaires)	Notes 1 et 2	Note 0	Notes 3 et 4	Notes 1, 3, 4	0.11
	Rang 2	Rang 1	Rang 4	Rang 3	
P O J U (Hostilité à la collusion police/justice)	Notes 1 et 3	Note 0	Notes 2 et 3	Notes 1 et 2	0.09
	Rang 3	Rang 1	Rang 4	Rang 2	

(*) Quand les notes sont les mêmes sur les barreaux des échelles d'attitudes, le rang de la classe par rapport aux autres est expliqué par la différence (plus forte ou plus faible) du poids des effectifs à la moyenne, sur les questions de l'échelle.
Par exemple, les classes 3 et 4 sont très peu ancrées dans l'échelle de permissivité : les répondants ne se positionnent positivement que sur les deux premières questions (barreaux) à l'exception des autres. Mais la classe 3 présente des écarts à la moyenne plus forts que la classe 4, de sorte qu'on la place au premier rang.

Le traitement des données par les nuées dynamiques concernant les 22 questions et les 17 modalités de réponses aboutit à une partition. La meilleure partition possible a été donnée par le second tirage au hasard. Elle met en évidence l'existence de 5 classes (ou 5 types) dont l'une est constituée par la réunion de deux individus qui ont la particularité de ne répondre à aucune des solutions proposées. Nous abandonnons un "ancien cadre" et un "ancien intermédiaire" à leur silence sur cette partie du questionnaire.

L'examen va donc porter sur un total de 1828 individus répartis en quatre classes. On pourra s'aider, pour lire chaque classe, d'un tableau qui donnera les variations les plus significatives de ses réponses, en écarts à la moyenne générale.
On pourrait littéralement présenter les classes au hasard: il se trouve que la première, les troisième et quatrième s'opposent fortement, tandis que la seconde est plus médiane. L'ordre de présentation des "types" les uns vis-à-vis des autres n'est qu'une convention (1,2,3,4) et n'a bien entendu aucune finalité hiérarchique a priori. Chaque type sera décrit par l'écart à la moyenne des 17 modalités de réponses possibles regroupées en huit pôles de régulations différentes: absence de contrôle social, régulation par le secteur associatif ciblé, solutions familialistes, socio-préventives, curatives, disciplinaires non pénales, pénales, et non-réponses.

Chaque type sera présenté selon une procédure invariable. Ses propensions à attribuer telle ou telle sorte de modalité à tel ou tel comportement-problème seront référées aux attitudes et systèmes de valeur prédisposants (variables intermédiaires ou illustratives, regroupées dans les tableaux suivants). Il sera expliqué d'emblée par les caractéristiques individuelles et sociales dont il est porteur de façon surproportionnée à la moyenne générale (les tableaux concernant la contribution des variables explicatives se trouvent dans la discussion finale du volet de l'enquête). Une telle présentation est nécessitée par un souci de faciliter la lecture. En principe, l'explication par les caractéristiques des types devrait advenir après l'exposé des divergences de leurs représentations.

A) - TYPE 1, soit 388 individus (21,2%)

QUI SONT-ILS?

Un type plus masculin que la moyenne, beaucoup plus urbain et notoirement plus parisien, sensiblement plus jeune (16 à 35 ans, mais surtout 25 à 35 ans).
Si ce type paraît moins nanti économiquement, il se présente comme supérieurement diplômé.
Les actifs qui le constituent sont sûrs de leur emploi et assez optimistes quant à l'avenir. Ils se concentrent dans les professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires, et pour plus de précisions, beaucoup plus fréquemment dans le secteur public de ces catégories socio professionnelles (+6.1). On y trouve encore proportionnellement plus souvent des employés du secteur public (+2.7) et légèrement plus de cadres et intermédiaires du privé (+1.4).
Quant aux inactifs, ce sont en proportion deux fois plus souvent des lycéens et étudiants.
Ce sont plutôt des gens se disant incroyants, sans religion, non pratiquants, et peu convaincus du bien-fondé de transmettre une religion.
Ils se situent beaucoup plus fréquemment à l'extrême-gauche, à gauche ou au centre gauche sur l'axe politique et les affinités partisanes.

QUE DISENT-IL OU QUE PENSENT-ILS?

Ce type a la particularité de se montrer le moins "conformiste", donc le moins "interventionniste" qui soit.
Il prend un sens très différent des trois autres types construits par la méthode de traitement.

Sur la question d'abord des toxicomanies et des moeurs, il a tendance à faire nettement prévaloir les solutions non interventionnistes.
Fumer du haschich en groupe ne lui paraît pas constituer une déviance. Deux fois plus fréquemment que la moyenne, il se montre non interventionniste sur l'homosexualité des adolescentes qu'il considère comme un comportement non problématique, ou à tout le moins ne regardant que les

TYPE 1 : SOLUTIONS DES COMPORTEMENTS-PROBLEMES (ECARTS POSITIFS A LA MOYENNE)

Tableau n° 21

	Solutions adéquates / Comportements déviants	Pas de contrôle social	Associatif ciblé	Proches	Secteur socio-préventif	Curatif	Disciplinaire non pénal	Pénal	Non réponses
Toxicomanie	Usage drogue dure à 19 ans	+ 2.98	+5.55						+0.62
	Usage hashich en groupe à 17 ans	+ 19.93		+6.14					
Moeurs	Lesbianisme à 17 ans	+ 43.17							
	Promeneur homosexuel	+ 32.64							
Alcoolisme	Ivrognerie à domicile	+ 17.9		+ 4.0					
Avortement	Femme au 8e avortement	+23.42		+ 2.69					
Fraudes fiscales	Dissimulation patronale de bénéfices au fisc	+ 2.23						+ 11.47	
	Travail au noir d'un artisan	+22.6							
Législation du travail	Accident suite non respect règles sécurité par industriel							+ 19.1	
Atteintes banales aux biens	Vol de mobylette à 16 ans pour se promener	+ 18.18							
	Vol en magasin de 30 F. à 17 ans	+22.26							
	Vol mobylette et revente pièces détachées (16 ans)	+ 2.9		+ 0.64	+ 1.5	+ 1.5			
Troubles publics	Mendicité dans la rue à 40 ans	+ 12.68							
	Arracheur de boîtes aux lettres	+ 4.66			+ 1.54				
	Lycéen troublant la classe	+ 20.19				+ 1.31			
	Refus quitter domicile après expulsion (famille)	+ 9.33							
Trafic stupéfiants	Usage et trafic de stupéfiants jeune femme (20 ans)	+ 8.56			+3.56	+ 1.25			
Violence domestique	Alcoolique bat sa femme	+ 2.46				+ 3.0			
Abus professionnels	Policier gifle automobiliste	+ 1.94				+ 2.43	+ 2.65		
	Fonctionnaire demande pot de vin	+ 2.17						+ 15.33	
	Rétention d'héritage par notaire	+ 3.25						+ 5.7	
	Médecin avorte mineure sans avis parental	+ 23.42		+ 2.69					

voit pas du tout où il y a problème chez la personne qui affiche son homosexualité. Quant à l'ivrognerie solitaire, il est encore deux fois plus fréquemment non interventionniste, quoiqu'une petite tendance fasse appel à l'aide des proches.
Il est encore le plus non interventionniste face à l'usage de drogues dures, mais réfère cependant aussi volontiers à la prise en charge par le secteur associatif ciblé, qui lui semble à la fois la solution la plus adéquate, efficace et la moins stigmatisante (+5.55).

Le trafic de stupéfiants propre au petit "dealer" qui en vend pour satisfaire sa consommation personnelle suscite dans la population proportionnellement plus souvent des solutions punitives et ségrégatives, on l'a dit. Ce comportement laisse néanmoins le type 1 dans la posture la moins pénalisante de toutes. Non seulement il est deux fois plus fréquemment non interventionniste (petit effectif) mais plutôt que d'avoir recours à la condamnation pénale ou à l'intervention policière, il voit beaucoup plus souvent le problème relever de la prévention, bref de l'action de l'éducateur spécialisé (+3.56).

Le huitième avortement d'une femme suscite une réaction massive de laisser faire : la liberté d'avorter paraît une conquête et un droit sur lequel on ne saurait ni transiger ni revenir, bref un comportement qui ne devrait pas se poser en terme de morale, mais plutôt de droit acquis parce que conquis. Nous sommes en présence des répondants à la sensibilité la plus "féministe" de la société.

L'attitude adoptée face au mendiant dans la rue est chez ce type beaucoup plus souvent tolérante, car l'on préconise de ne rien faire (+12.6) (même si 40% de la population d'ensemble voit le problème relever de l'assistante sociale). La propension à ne rien faire peut signifier que la "bohême" peut être considérée comme un style de vie comme un autre, ou bien, plus sûrement la "clochardisation" comme le symptôme de dérèglements sociaux issus des inégalités d'une société en crise qui produit des marginaux en puissance.

L'absence de contrôle social peut donc être considérée comme une manière de dénoncer une causalité sociale pour mieux en exempter la responsabilité de celui qui la subit (à cause du chômage par exemple). Il serait vain de porter un remède spécifique à ce qui

ne peut être réglé qu'au plan macro social, dans la mesure où le problème en question ne paraît pas se réduire à un comportement individuel, mais à une pathologie sociale plus générale.

Le lycéen qui trouble sa classe suscite là encore proportionnellement deux fois plus fréquemment le non interventionnisme, c'est-à-dire la négation du besoin d'en appeler à une agence de contrôle extérieur quelconque, qui pourrait avoir un effet pire que le remède qu'elle serait censée apporter. Si problème il y a, il n'y a pas de raison que la régulation doive se faire ailleurs que dans le cadre scolaire, c'est-à-dire entre les intéressés (+20.2). Cependant, une autre petite fraction du type 1 préconise l'intervention de l'éducateur spécialisé (+1.54), comme si le secteur socio préventif était le plus immédiatement adéquat, directement adossé à l'école dans l'ordre des instances de régulation les moins stigmatisantes possibles.

Enfin, la famille expulsée de son logement et qui refuse de partir, fait l'objet bien plus fréquemment que l'ensemble, d'une attitude non interventionniste, ce qui est une manière de comprendre, sinon d'approuver le sort et la riposte d'une "victime collective" des injustices de la société (+9.33).

Revenons à la sphère privée et considérons pour le type 1 les solutions suscitées par la violence domestique dans le cas de l'alcoolique violent. On observe ici, un peu plus fréquemment que l'ensemble, une posture non interventionniste, ce qui prouve à quel point les conflits privés, parce que privés, sont considérés comme ne devant pas regarder la société (+2.46). Cependant dans une proportion plus fréquente que l'ensemble, la stratégie "intervention de type curatif" est également approuvée (+3.0). C'est que joue ici pour la première fois, un possible effet de sympathie avec la femme "victime", et une prédisposition à la condamnation des effets ravageurs de l'inégalité des sexes dans la société. Mais le fait que le type 1 ne fasse que bien moins fréquemment référer le comportement du mari à une sanction publique, pour lui préférer des solutions médicales prouve à quel point le réflexe désertant la sanction pénale pour des catégories sociales considérées comme particulièrement aux prises avec les difficultés de la vie (bref des "victimes") constitue un réflexe culturel essentiel à ce groupe.

Selon la même tendance, ce type se montre particulièrement tolérant avec tout ce qui touche aux atteintes banales contre les biens. Sur deux questions (larcin de 30 F et "emprunt de mobylette") il préconise deux fois plus fréquemment que l'ensemble de ne rien faire (respectivement +18.1 et +22.2), pour le vol avec revente, dans les mêmes proportions, de renvoyer le problème à une prise en charge de type socio préventif (éducateur).

Si l'on passe à présent à d'autres comportements qui mettent en scène d'autres personnages, la situation change radicalement.

Le dirigeant d'entreprise qui fraude le fisc suscite ici à l'inverse, l'intolérance la plus grande, laquelle se concrétise par le recours à la condamnation pénale (+11.47) paraissant fortement adéquate dans ce cas de figure. On peut y voir une prise de position "oppositionnelle", quelle que soit la perception de la "réalité" de la situation à travers laquelle cet acte semble géré dans les faits; en somme l'effet conjugué de l'intentionnalité imputée à l'auteur, et la représentation implicite de la gravité attribuée à l'acte qui pour n'être pas individuellement victimant, n'en représente pas moins pour l'ensemble de la communauté un préjudice indirect considérable. C'est un "comportement problématique" qui diffère radicalement dans les représentations de ce type, des solutions qu'il propose habituellement. Parce qu'"illégalisme de classe", la répression judiciaire devrait pouvoir prendre tout son sens ici: on lui assignerait la fonction de stigmatiser "pour une fois" (et pourquoi pas plus souvent), un "col blanc". Ce type est de tous le plus intransigeant, car l'un des plus "pénalisateur" sur ce point. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit porté par un éthos "punitif", on le verra par rapport au type 4. Seule une petite tendance en son sein préconise de ne rien faire du tout, comme d'ailleurs sur bon nombre d'illégalismes de "puissants" (+2.23). Trace d'ignorance (mais si tel était le cas, pourquoi ne pas faire silence?) ou bien plutôt, trace de réalisme chez des gens moins bardés de principes, pessimistes quant aux capacités de régulation du système pénal de ces illégalismes, ou simplement cynisme de nouveaux convertis aux vertus de l'entreprise et à ses "déviations" auxquelles on attacherait moins d'importance qu'on lui en accorde généralement dans la constellation idéologique de ce groupe?

On ne retrouve d'ailleurs pas cette sous-fraction dans la stratégie de condamnation pénale sans appel vis-à-vis du patron non respectueux des règles de sécurité dans son usine (+19.1). Le réflexe d'identification socio politique avec la victime ouvrière est plus manifeste et homogène, qui fait jouer la punition publique pour un illégalisme typiquement "bourgeois" par trop souvent perçu comme rarement poursuivi en justice. Et puisqu'il y a en l'occurence victimation directe, cela suffirait à prouver la validité de ce que nous disions plus haut de la sous-fraction non interventionniste.

Bien différente est la pente des solutions chez ce type à propos du travail au noir de l'artisan peintre. Il se montre sur le chapitre en proportion le moins interventionniste (+22.6) comme si cette pratique de l'économie souterraine, était en passe d'être devenue dans la décennie 80 à ses yeux, un "mode de vie" comme un autre (précaire certes mais justifié par la crise économique, donc acceptable s'il représente une solution pour gens ou catégories en difficultés).

Terminons avec une série de quatre abus professionnels qui mettent en scène différents acteurs de la vie sociale; là encore, la réprobation morale portée à l'acte et le particularisme de la fonction sociale de l'auteur vont jouer dans les solutions d'adéquation proposées.

Le policier qui gifle l'automobiliste suscite les réactions les moins pénalisantes de tous les types. On y préfère plus fréquemment une réqulation professionnelle et interne. En vertu de ce que nous avons dit précédemment, on peut penser que l'enjeu propre au cas d'espèce, paraît trop faible ici pour que joue une claire condamnation "idéologique" face à un fonctionnaire incarnant l'ordre public. D'ailleurs on observe également une légère surreprésentation de solutions non interventionnistes. Mais qu'une fraction mobilise plus fréquemment que l'ensemble les solutions curatives (+2.43) va peut-être à l'encontre de cette affirmation. On ne peut donc que spéculer sur le fait que si la question n'avait pas été ambiguë, la tendance aurait pu être plus importante. Peut-être l'indice d'une plus grande intolérance face aux gens qui, incarnant l'autorité, auraient plus que d'autres l'obligation de maîtriser

leurs pulsions, donc de faire preuve d'une santé mentale plus irréprochable que la moyenne?

Le fonctionnaire qui exige un pot de vin, ou le notaire qui pratique la rétention d'héritage, suscitent dans ce type une réprobation très forte, la condamnation pénale jouant dans les deux cas de la même façon. Mais cette solution n'originalise pas particulièrement ce type de certains autres. L'essentiel était de détecter si l'appartenance à une profession publique ou privée de ces deux personnages n'influait pas sur le style de la solution choisie. On s'aperçoit alors que le fonctionnaire est en proportion beaucoup plus fortement "pénalisé" (+15.33) que le notaire (+5.7). Mais en réalité, ce phénomène s'observe sur tous les types avec des intensités variables. De fait, l'intentionnalité imputée à l'auteur, plus claire dans le premier cas, joue un rôle de premier plan dans ces variations.

Le médecin qui pratique l'avortement sur une mineure sans que les parents en soient avertis, suscite par contre une attitude deux fois plus souvent non interventionniste que l'ensemble (+23.4), ce qui nous paraît consonnant avec ce que nous avons dit de la représentation de l'avortement chez ce groupe. Ni la détresse présumée de la mineure, ni le médecin scandaleux qui gèrerait un problème au détriment de la famille, n'entrent en ligne de compte dans ce type de solution. La solution familiale est d'ailleurs invoquée par une minorité du groupe (+2.69). On l'a dit, il peut s'agir d'une mauvaise compréhension de la question, mais peut-être aussi d'une réponse logique, la recherche d'une régulation privative entre les trois protagonistes. Si tel est le cas, cela enlève à coup sûr le caractère public de la solution de ce problème, ce qui paraît déterminant ici.

Peut-on en résumé donner plus de substance à la cohérence idéologique aux représentations des répondants de ce type?

Non interventionnistes ou peu interventionnistes en ce qui concerne les pratiques sexuelles ou moeurs "différentes", l'usage des stupéfiants, les conflits domestiques, "compréhensifs" par rapport aux symptômes des dérèglements sociaux liés à la crise économique, indulgents face aux atteintes contre les biens commises par des mineurs, mais plus pénalisants

par contre pour ce qui concerne les "illégalismes bourgeois" ou professionnels, ce sont des populations porteuses d'un système de représentation du monde dans l'ensemble assez peu, voire très peu conformiste.

Elles ont plutôt tendance à sympathiser et à très bien tolérer les comportements dont elles se sentent proches, au point même d'en revendiquer le bien-fondé, et à faire preuve d'intolérance vis-à-vis de ce qu'elles considèrent idéologiquement comme socialement beaucoup plus menaçant: les illégalismes des fractions dominantes de la société. Elles imputent peut-être à ceux-ci une plus grande intentionnalité, mais plus sûrement une responsabilité sociale de tout premier plan. La demande de pénalisation joue dans ces cas de figure, certes pas comme la solution miracle, mais comme une propension symbolique à vouloir rétablir un meilleur équilibre, au nom de la justice sociale, entre ceux dont les comportements leur paraissent toujours stigmatisés par les diverses régulations et ceux qui paraissent "s'arranger" pour ne jamais en relever adéquatement.

Dans ces 21,2% de la population, on retrouve beaucoup plus fréquemment les fractions sociales hédonistes, des fractions humanistes, personnalistes et les fractions critiques en position de sursis que l'on avait identifiées dans le premier chapitre de l'enquête. Mais les deux typologies ne se recoupent qu'en partie seulement, ce qui est normal puisqu'elles ne répondent pas du tout aux mêmes objectifs de travail.

Les attitudes prédisposantes, sont pour l'essentiel ici des attitudes de non manichéisme ou de relativisme, dont la perception portait, on s'en souvient, sur la clientèle habituellement stigmatisée par l'appareil pénal.

La volonté de pénalisation aurait-elle sa raison d'être pour ces catégories perçues comme n'étant jamais stigmatisées par les institutions répressives?
On pourrait sans doute l'affirmer, en dépit de ce que nous venons de voir plus haut de cette fraction de population se disant plutôt satisfaite (même si elle a pu se montrer déçue) par l'ensemble des objectifs idéologiques de la justice pénale, et même si elle n'est pas du tout une adepte de la loi et de l'ordre quant cette philosophie s'abat apparemment toujours sur les mêmes.

Attendu pourtant que ce type est plus que proportionnellement porteur de visions "sociologisantes" de la délinquance en général (causalités sociales) et qu'il ne voit pas comme problématique des "déviances" qu'il considère comme de simples "styles de vie" différents, il serait singulier qu'il se montre de façon très déterminée manichéen et très répressif contre les illégalismes "bourgeois". D'ailleurs n'a-t-on pas démontré dans la première partie du rapport que la composante "manichéenne" envers les institutions "bourgeoises", propre aux radicaux des années 70 s'était littéralement effondrée? Il y aurait peu de raisons qu'elle refasse surface ici dans sa connotation d'exclusion sociale ou alors comme un simple mouvement d'humeur qui aurait pour fonction de rééquilibrer les inégalités de traitement devant le pénal.

Cette population se caractérise d'autre part, par un assez fort rejet de ce qui symbolise l'ordre moral et politique.

De ce point de vue, on comprend pourquoi la famille joue assez peu comme garde-fou dans la régulation des moeurs et des toxicomanies. En effet, ce type est beaucoup moins porté à croire aux vertus de la famille ou de l'école comme institutions garantes de l'ordre social et moral: sur ces chapitres "éducatifs" il se montre peu autoritaire, sinon explicitement antiautoritaire.
Cela s'explique assez d'ailleurs par le fait qu'on trouve ici une grosse concentration des fractions jeunes de la société, d'où un effet incontestable de prise de distance par rapport aux projets de reproduction de classes d'âge plus avancées. Pour ces dernières, la famille, quel que soit le degré de mission socialisatrice qu'on lui assignerait, jouerait un rôle infiniment plus déterminant. De fait, nous sommes très probablement en présence d' un effet pro-jeune, de défense générationnelle (PERCHERON 1982) de catégories qui se sentant injustement discriminées par les plus âgés, surenchérissant d'autant plus dans l'anticonformisme que les énoncés leur paraissent refléter ce contre quoi ils s'efforcent de lutter (par exemple, jeunes=drogue=danger).

Par dessus tout, ce type est le plus engagé dans l'attitude d'ouverture et d'approbation envers tout ce qui concerne la symbolique du changement social et politique, pour peu qu'il ne remette pas en cause ses systèmes de valeurs relativistes. Ce

type porte le "libéralisme culturel" à sa plus haute expression. Radical dans son rejet de ce qui symbolise le conservatisme social, la crainte, la prudence, le passéisme, il voit au contraire positivement tout ce qui libère l'homme du carcan de la morale et de la pression au conformisme.

Mais ce qui fonde l'essentiel de la vérité de ce type, est à l'évidence son très fort degré d'ancrage dans l'échelle de permissivité et d'hédonisme.

Il y va d'une morale alternative et presque triomphaliste, au centre de laquelle l'idée de liberté individuelle (débarrassée des tabous moraux) est portée à son paroxysme, de sorte que rien ne saurait légitimer l'existence d'un contrôle social quelconque, encore moins si on le pare de vertus socialement stigmatisantes.
Cependant, permissivité ou tolérance ne sauraient symboliser un laxisme ou une irresponsabilité sociale; ce type n'accepte pas n'importe quoi. Des "comportements problématiques" ou "situations problèmes" lui paraissent devoir être socialement combattus, car il les considère comme des oppressions injustes. C'est en l'occurrence le regard porté sur les "victimes" là où elles ne sont pourtant pas décrites et socialement répertoriées sous ce syntagme dans le présent questionnaire, qui fait la vérité de ce type. Sa sensibilité à certaines injustices dicte ses réponses, celles pour lesquelles il mobilise des procédures d'aide les moins stigmatisantes possibles. Quant au reste, ses représentations sont divisées entre solutions non interventionnistes, car relevant selon lui de comportements "normaux", et solutions volontairement stigmatisatrices à l'égard de ceux qui leur paraissent les vrais "immoraux".

En examinant à nouveau le détail des professions des répondants, on trouve surtout des professions scientifiques, des instituteurs et assimilés, des travailleurs sociaux de la santé et du travail social... d'où très probablement les préférences massives pour les ressources socio préventives, au delà des strictes solutions non interventionnistes. Au fond, nous sommes en présence des partisans les plus convaincus des vertus de l'Etat providence dont ils vivent; ils croient donc à ses ressources pour améliorer le bien-être social.

La PCS rencontrée chez le chef de famille du répondant, qu'il soit actif ou non, est surtout et massivement un intermédiaire du public (+6.1) ou un employé du secteur public (+2.7).

Cette part prépondérante des fonctionnaires est extrêmement révélatrice et caractéristique de ce type: les systèmes de valeurs qu'il colporte sur les problèmes de déviance ne peuvent que contribuer à conforter ou renforcer les tendances politiques qui vont dans le sens de la tolérance et les garanties du respect de la personne individuelle et des groupes sociaux considérés comme les plus démunis ou habituellement les plus stigmatisés.
On peut donc supposer que toute autre politique ne pourrait que susciter du raidissement social et de la prédisposition à la contestation culturelle dès lors qu'elle s'éloignerait du respect de ces valeurs ou paraîtrait les remettre en cause.

B - TYPE 2 (637 individus, soit 34.9 % de la population)

QUI SONT-ILS ?

D'abord, les actifs sont dans ce type proportionnellement plus nombreux que les inactifs jeunes ou vieux; ce sont à la fois des cadres supérieurs, des professions libérales (+1.76), des indépendants (artisans, commerçants, petits patrons) (+1.12) et des intermédiaires du privé (contremaîtres et agents de maîtrise) (+2.35), mais on y trouve également des intermédiaires de la fonction publique.
Proportionnellement, on observe plus fréquemment la présence de patrons indépendants (+2.4) et de cadres intermédiaires du secteur privé (+2.9).
Diplômés de l'enseignement supérieur (+2.28) ou technico-commercial (+2.04), ce sont des gens qui ont tendance à dire qu'ils craignent pour leur emploi.
Très associatifs et très politisés (mais moins syndiqués), ils se situent au centre, centre droit ou droite sur l'échiquier politique, se disant proches de l'UDF et du RPR, ou bien refusant de répondre.
Ce sont des croyants (+3.83) ou incertains, pratiquants irréguliers, qui transmettent ou ont transmis leur religion, reproduisant ainsi leur formation religieuse (+4.41) qui fut d'ailleurs intense (+2.26).

QUE DISENT-ILS OU QUE PENSENT-ILS ?

Ce type est à la fois plus difficile et plus aisé à caractériser, car il occupe une position centrale dans la classification, et s'écarte fort peu de la moyenne générale, parce que le poids de son effectif le fait contribuer plus que les autres.

Si l'on peut dire de ce type qu'il correspond au profil du "français moyen" dans ses prédispositions à solutionner les "comportements problématiques" (quoique sociologiquement cela ne signifie pas grand-chose), c'est tout simplement, parce que l'ensemble de ses systèmes de valeurs se caractérise par une posture relativement distanciée face à la permissivité (et aux styles de vie qu'il peut juger comme "alternatifs" mais dans lesquels il ne saurait vraiment se reconnaître), sans qu'on puisse dire de lui qu'il soit

TYPE 2 : SOLUTIONS DES COMPORTEMENTS-PROBLEMES (ECARTS POSITIFS A LA MOYENNE)

Tableau n°22

	Comportements déviants \ Solutions adéquates	Pas de contrôle social	Associatif ciblé	Proches	Secteur socio-préventif	Curatif	Disciplinaire non pénal	Pénal	Non réponses
xicomanie	Usage drogue dure à 19 ans			+ 2.26	+ 1 .24				+0.33
	Usage hashich en groupe à 17 ans			+ 10. 1 6					+0.63
Mœurs	Lesbianisme à 17 ans			+ 1 8.75					
	Promeneur homosexuel	+ 4.4		+ 2. 1 6					+2.78
lcoolisme	Ivrognerie à domicile		+ 1 9.47						+ 1 .05
ortement	Femme au 8° avortement			+ 2.78			+ 2.63		
Fraudes	Dissimulation patronale de bénéfices au fisc						+ 6.38		+ 1 .46
fiscales	Travail au noir d'un artisan						+ 0.97		+ 2.57
islation du travail	Accident suite non respect règles sécurité par industriel						+ 3.42		+ 1 .37
tteintes	Vol de mobylette à 16 ans pour se promener			+ 6.64				+ 1 . 1 8	+ 0.95
uales	Vol en magasin de 30 F. à 17 ans			+ 1 3.35					+ 0.7 1
ux biens	Vol mobylette et revente pièces détachées (16 ans)			+ 9.6					
	Mendicité dans la rue à 40 ans				+ 4.9				+ 2.03
Troubles	Arracheur de boîtes aux lettres			+ 1.54					+ 1 . 1 1
publics	Lycéen troublant la classe			+ 1 1 .59					+ 1 .29
	Refus quitter domicile après expulsion (famille)								+ 1 .54
Trafic	Usage et trafic de stupéfiants jeune femme (20 ans)			+ 4.76					
violence stique	Alcoolique bat sa femme		+ 4.94	+ 1 . 1 6					
	Policier gifle automobiliste							+ 0.54	+ 2. 1 8
Abus	Fonctionnaire demande pot de vin						+ 5.97		+ 1 .88
fession- nels	Rétention d'héritage par notaire						+ 6.06		

antipermissif ou particulièrement autoritaire.

Nous allons le présenter de facon légèrement différente du premier en allant beaucoup plus rapidement et plus directement à l'essentiel.
Le travail et la famille jouent un rôle idéologique considérable dans les types de régulation qui emportent ses préférences. Nous le verrons, mais nous pouvons essayer d'ores et déjà de comprendre la question du comment, les nuances dont il est porteur pouvant rendre assez bien compte, nous semble-t-il, de la logique des réponses qu'il est proportionnellement plus souvent amené à prendre.

Par exemple, il se montre plutôt plus souvent en accord avec le bien-fondé des émissions sur les homosexuels à la télévision, ce qui tendrait à prouver qu'il peut se montrer ouvert sur les moeurs dans la société et qu'il ne craint pas particulièrement les effets du prosélytisme médiatique.
Par contre il se montre plus fréquemment en désaccord (voire extrême) avec l'idée que l'usage de la pilule à 15 ans aille de soi, ce qui tendrait à prouver que l'éducation des filles est un problème en soi, et que le "changement des mentalités" ne se fait pas si rapidement qu'on le dit.
S'il ne cherche pas forcément des solutions d'exclusion ou de ségrégation vis-à-vis des déviances sur les moeurs, il a tendance par contre beaucoup plus fréquemment à réinclure les problèmes qu'elles posent à travers la voie familiale (c'est tout à fait éclairant à propos de l'exemple des filles homosexuelles) (+18.7). Il attend beaucoup de la famille.
Il ne se résigne pas non plus au non interventionnisme dans le cas de l'alcoolisme (l'association des anciens intoxiqués lui paraît une formule beaucoup plus adéquate pour l'ivrognerie solitaire (+19.4), ou pour l'alcoolique violent (+4.9); ni non plus dans le cas des comportements toxicomaniaques. Mais pour ces derniers, il choisit très préférentiellement, dans toutes les hypothèses, et quels que soient le contexte et les formes de toxicité, la régulation familiale; secondairement, l'action socio préventive. De fait, "la" toxicomanie par stupéfiants lui paraît spécifique aux "jeunes", à traiter différemment de l'alcoolisme qui lui paraît plutôt un problème d'adultes.
Il se montre par ailleurs nettement plus "familialiste" à l'égard des atteintes banales aux biens dont on sait que dans le questionnaire, elles sont toutes le fait de mineurs: l'âge de

questionnaire, elles sont toutes le fait de mineurs: l'âge de l'auteur joue manifestement beaucoup plus chez ce type qui sait trouver dans les registres institutionnels diversifiés, de quoi réguler leurs comportements. La famille joue pour lui le rôle décisif et quasiment exclusif. C'est en effet le type qui se montre le plus "familialiste" à l'égard du larcin commis par la fille de 16 ans (+13.3) ou des garçons qui volent une mobylette, soit pour se promener (+6.6), soit pour la revendre en pièces détachées (+9.6). Les solutions répressives sont quasiment moins revendiquées dans le second cas que dans le premier (+1.1), comme si plus la situation paraissait "problématique" à l'ensemble de la population, plus seraient "néfastes" les solutions purement pénales pour le mineur.

Ces solutions sont à relier directement à une "idéologie" familialiste nuancée. Ce type convient assez massivement que les jeunes d'aujourd'hui perdent le sens de la discipline, et se montre même légèrement réticent à l'idée que les jeunes n'aient pas les mêmes idées que leurs parents. Plutôt en accord avec l'idée que la famille garantit le développement harmonieux de la société, et plutôt favorable à l'école d'antan supposément plus morale, il croit aux vertus de la correction éducative (tout à fait d'accord (+1.5)). Mais cette "relative" rigidité familiale ne conduit pas ce type à se montrer pénalement punitif dès lors que la famille aurait failli à sa mission, et que viendrait à se poser le sort de jeunes dont les actes dénoteraient des défaillances à leur libre arbitre; les deux attitudes RESP et MANI ne sont absolument pas liées à cette constellation idéologique.
Moyennement ancré dans l'échelle du LAW and ORDER, il attend face à une bêtise proportionnellement plus souvent une punition légère destinée à faire réfléchir. Il voit dans l'étiologie de la délinquance juvénile, surtout de la défaillance éducative (+1.19) ce qui montre bien la responsabilité qu'il attache au rôle de la famille dans les dérèglements sociaux contemporains.

Dès lors qu'un élève trouble la classe, il fait relever beaucoup plus fréquemment le problème de la famille qu'il voit comme devant intervenir en priorité (+11.5).

Si ses représentations sont très tranchées sur ces questions éducatives, le type reste plus mal à l'aise pour se positionner

de facon homogène sur des comportements qui lui paraissent attester d'autres types de dérèglements sociaux.

Il est plutôt porté à chercher des solutions socio préventives face à un mendiant dans la rue (+4.9) ou face à une femme aux prises avec un huitième avortement (+2.78); mais ces solutions ne sauraient vraiment le rendre original.

Sa seconde singularité provient des sortes de solutions qu'il préconise pour les illégalismes professionnels. De même qu'il est convaincu du rôle éminemment régulateur de la famille, il croit également aux vertus de la régulation par le travail, et voit dans les "ordres professionnels" ou les régulations administratives, des types de solutions proportionnellement beaucoup plus adéquates et légitimes.
Cela est vrai aussi bien du fonctionnaire (+5.97) que du notaire (+6.06) "indélicats".
C'est encore vrai du médecin qui pratique l'avortement sur une mineure sans autorisation familiale (+2.63); mais on observe dans le même temps, qu'une sous-fraction significative fait également appel à la régulation familiale (+2.78). Réinclusion de la gestion du problème au plan privé, entre médecin et famille, ou mésinterprétation de la question posée? La logique des positions générales, et l'univers des valeurs de ce type conduirait à penser que la première proposition serait la plus juste.

En résumé, il est beaucoup moins fréquemment porté vers des stratégies de pénalisation des illégalismes professionnels; la répression pénale lui parait bien plus souvent hors de propos. Non seulement elle ne lui semblerait pas dissuasive, ni stratégiquement appropriée, mais plus encore elle serait idéologiquement contestable. Le disciplinaire non pénal est suffisant, semble dire ce type, dominant en poids d'effectifs et "dominant" socio-professionnellement pour certaines de ses fractions.

C'est encore à la régulation "professionnelle" que l'on fait massivement appel, en ce qui concerne les illégalismes dits "bourgeois" (terminologie qu'il contesterait, à la différence du type précédent et d'ailleurs aussi de ceux qui viendront par la suite). Même si l'on observe en effet des différences de degrés entre la réaction sociale souhaitée envers l'industriel qui

fraude le fisc (+6.38) et l'artisan peintre qui travaille au noir (+0.97); il se montre plus souvent gêné par ce type de problème, puisqu'il évite plus fréquemment d'y répondre (+2.57). On reste dans les solutions "moyennes", ce qui veut dire dans certaines formes de "tolérance sociale" puisqu'elles sont idéologiquement partagées par le plus grand nombre. Ce sont les vertus régulatrices du travail, parce que le travail en soi est l'activité socialement la plus valorisée (ce type se montre par ailleurs l'un des plus en désaccord avec sa remise en cause comme valeur d'identité).
Il est également dans le profil des solutions "moyennes" à propos du comportement de l'industriel qui, ne respectant pas les règles de sécurité dans le travail, provoque un accident dans son usine: moins pénalisateur cependant que le type 1, mais on peut trouver plus "indulgent" que lui (régulation interne: +3.42).

Par contre, il se montre plus intolérant à l'égard de la "voie de fait" du policier: il préconise un tout petit peu plus souvent la solution judiciaire (+0.54) que la régulation disciplinaire par les pairs ou celle de l'administration.

Il se montre enfin nettement plus "compréhensif" à l'égard de l'alcoolique qui bat sa femme, puisque ses dispositions "pénalisatrices" sont proportionnellement inférieures par rapport à celles de ses "concurrents"; il aurait plutôt tendance à faire plus directement relever le problème de l'action des proches et des amis (+1.16) et de l'associatif (+4.94).

Puisque nous sommes pour conclure, en présence d'un type "moyen", la diversité des réponses s'explique en grande partie par la présence de répondants aux statuts sociaux plus hétérogènes. Pourtant, si le type 2 préconise un éventail plus large de solutions possibles, elles sont nettement caractérisées sur un spectre qui a tendance à minimiser les solutions curatives ou non interventionnistes, et à sous estimer le bien-fondé de solutions systématiquement pénalisantes.
Quoi qu'il en soit, ce sont les régulations familiales et les régulations internes ou strictement disciplinaires du monde du travail qui constituent l'axe idéologique principal de solutionnement tendanciel de la plupart des problèmes sociaux posés par les "comportements problématiques".

Se montrant dans l'ensemble plutôt optimistes (+3.42) sur l'avenir de la société, très prudemment réformistes, on peut dire que sur ces problèmes de société, ces répondants sont des "légalistes libéraux" ou des "conformistes légalistes" très nuancés (ou bien critiques ou bien silencieux).

En fait, ils se montrent plus fréquemment réticents face au changement social, reconnaissant au conservatisme d'assez grandes vertus. Partagés sur le respect des valeurs du passé, ils approuvent néanmoins la promotion de la femme au travail (+1.92). Ils trouvent des raisons objectives au besoin étatique de limiter les libertés publiques, et admettent comme plutôt acceptable les limitations du droit de grève. Mais ils ne sont pas particulièrement indéfectiblement férus d'ordre politique et moral. Ils ont par exemple tendance à croire de moins en moins aux vertus du patriotisme (plutôt pas d'accord:+3.63), même si par ailleurs la famille, valeur parée de toutes les vertus, comme nous l'avons vu, résiste considérablement. Elle ne saurait toutefois pas être pensée comme associée à une fonction essentiellement autoritaire, ou simplement de régulation.

C) - TYPE 3 (461 individus soit 25,2% de la population)
TYPE 4 (342 individus soit 18,7% de la population)

Les visions du monde de ces deux types nous paraissent offrir suffisamment de similitudes pour que l'on croit nécessaire de les étudier ensemble, en faisant ressortir cependant ce qui les sépare.

QUI SONT-ILS ?

Le type 3 est beaucoup plus féminin que la moyenne (+4.87); il est plus provincial et plus villageois.

Il est nettement plus âgé (50-70 ans), donc proportionnellement plus souvent composé d'inactifs. Mais les inactifs sont surtout des inactives, bref des femmes au foyer n'ayant jamais travaillé en dehors de chez elles, ou ayant toujours vécu dans la dépendance économique de leur mari.

Le chef de famille est en proportion plus fréquemment un ouvrier, un employé d'indépendant, ou un artisan (+2.8). Lorsque le répondant est un actif, c'est beaucoup plus fréquemment que l'ensemble un ouvrier (non qualifié de l'industrie); sinon, un ancien actif du monde ouvrier (+2), un ancien intermédiaire ou un ancien artisan/commerçant.

De scolarité surtout primaire, ce sont dans l'ensemble des croyants fervents ou des croyants. Ils désertent dans les NR ou se situent à droite (RPR) sur l'axe, et dans les affinités partisanes. Ils sont les moins politisés, moins associatifs, moins syndiqués de tous les types.

Le type 4, plus masculin par contre (+4.93) compte également plus de retraités masculins que d'actifs; il se concentre dans les tranches d'âge 35-70 ans, et se caractérise par une moins grande homogénéité sociale. Nous sommes en présence d'employés et d'ouvriers plus qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (+5.5). On y trouve également une proportion plus forte d'agriculteurs (+1.3) et d'anciens intermédiaires (+1.4). La

scolarité suit les PCS: primaire pour les deux premiers, technique pour les seconds.
Ce sont des pratiquants conformistes, mais il y a des croyants très fervents (surtout chez les agriculteurs). On trouve également des gens se disant sceptiques ou dans le doute total. Ils sont également moins politisés, moins associatifs, mais par contre se montrent plus souvent syndiqués (composante ouvrière qualifiée).

Les affinités partisanes vont soit à droite (RPR/FN et silences) pour la fraction surtout agricole et artisanale, soit à gauche (PCF/PS) pour la fraction ouvrière. On les retrouve extrémisés en pour et contre le bien-fondé de la limitation du droit de grève, mais fidèles à l'unisson aux vertus du patriotisme.

QUE DISENT-ILS OU QUE PENSENT-ILS ?

Ils se caractérisent ensemble par des systèmes de valeurs hostiles à l'ouverture, à la permissivité. Mais ils le font de manière différente. Si le profil général du type 4 est à un plus fort degré d'ancrage dans l'échelle que celui du type 3, il est des questions ponctuelles dans l'échelle (et sur des variables où sont mobilisées les systèmes de valeurs sur des questions précises en dehors de l'échelle) où 3 rassemble un plus fort taux d'intolérance.

Par exemple, 3 se montre beaucoup plus ferme dans la condamnation de l'usage de la pilule à 15 ans (+5.33) comme dans celle de la présentation de sexualités différentes à la télévision (+10.23). Ainsi la question des moeurs figure-t-elle comme un thème assez différenciateur, qui annonce une très vive sensibilisation au thème du libre gouvernement de la personne à propos duquel il est impératif de prendre les plus grandes distances. On le voit encore à propos de la question du droit au suicide, mais là, il est beaucoup plus fortement condamné chez le type 4 (+11.63). Tout se passe comme si l'individu n'avait aucune légitimité à prétendre gérer par lui-même son corps et sa vie, bref, d'y "attenter" d'une façon ou d'une autre.

Le type 3 par contre, semble avoir plus de difficultés à trouver des solutions univoques sur les comportements sexuels et l'ivrognerie, partagé qu'il est entre des solutions curatives, pénales et socio-préventives. Par contre, il fait preuve

d'unanimité face aux problèmes de la drogue: les solutions "associatives" spécialisées lui paraissant les seules adéquates

TYPE 3 : SOLUTIONS DES COMPORTEMENTS-PROBLEMES (ECARTS POSITIFS A LA MOYENNE)

Tableau n° 23

Comportements déviants \ Solutions adéquates	Pas de contrôle social	Associatif ciblé	Proches	Secteur socio-préventif	Curatif	Disciplinaire non pénal	Pénal	Non réponses
xicomanie — Usage drogue dure à 19 ans		+ 6.18					+ 1.22	
Usage hashich en groupe à 17 ans		+ 23.67		+ 3.11				
Moeurs — Lesbianisme à 17 ans				+ 16.32	+ 1.92			+ 1.05
Promeneur homosexuel					- 14.59		+ 4.11	
lcoolisme — Ivrognerie à domicile					+ 10.41		+ 1.98	
ortement — Femme au 8° avortement				+ 7.38			+ 1.57	
Fraudes — Dissimulation patronale de bénéfices au fisc						+ 2.69		
fiscales — Travail au noir d'un artisan						+ 13.64		
gislation du travail — Accident suite non respect règles sécurité par industriel						+ 8.89		
tteintes — Vol de mobylette à 16 ans pour se promener							+ 5.98	
uales — Vol en magasin de 30 F. à 17 ans				+ 6.89			+ 3.63	
ix biens — Vol mobylette et revente pièces détachées (16 ans)				+ 1.5			+ 6.55	
Troubles — Mendicité dans la rue à 40 ans					+ 1.4	+ 1.64	+ 6.07	
publics — Arracheur de boîtes aux lettres							+ 8.56	
Lycéen troublant la classe				+ 14.45				
Refus quitter domicile après expulsion (famille)				+ 5.56			+ 1.35	
Trafic — Usage et trafic de stupéfiants jeune femme (20 ans)		+ 9.0					+ 2.02	
upéfiants								
iolence — Alcoolique bat sa femme	+ 1.66			+ 1.18			+ 1.51	
estique								
Abus — Policier gifle automobiliste						+ 1.45	+ 2.3	
Fonctionnaire demande pot de vin						+ 18.78		
fession- — Rétention d'héritage par notaire	+ 2.04					+ 2.61		

TYPE 4 : SOLUTIONS DES COMPORTEMENTS-PROBLEMES (ECARTS POSITIFS A LA MOYENNE)

Tableau n° 24

	Solutions adéquates / Comportements déviants	Pas de contrôle social	Associatif ciblé	Proches	Secteur socio-préventif	Curatif	Disciplinaire non pénal	Pénal	Non réponses
Toxicomanie	Usage drogue dure à 19 ans			+ 5.72		+ 4.39		+ 1.5	
	Usage hashich en groupe à 17 ans				+ 1.53	+ 5.52		+ 4.1	
Mœurs	Lesbianisme à 17 ans				+ 1.39	+ 24.52			+ 0.97
	Promeneur homosexuel					+ 18.42		+ 2.86	+ 1.43
Alcoolisme	Ivrognerie à domicile					+ 16.32		+ 2.48	+ 1.69
Avortement	Femme au 8° avortement				+ 1.04			+ 21.93	
Fraudes fiscales	Dissimulation patronale de bénéfices au fisc							+ 5.56	
	Travail au noir d'un artisan							+ 13.56	
Législation du travail	Accident suite non respect règles sécurité par industriel								
Atteintes finales aux biens	Vol de mobylette à 16 ans pour se promener				+ 7.63				
	Vol en magasin de 30 F. à 17 ans				+ 6.03			+ 3.97	+ 0.83
	Vol mobylette et revente pièces détachées (16 ans)				+ 3.69	+ 1.09			
Troubles publics	Mendicité dans la rue à 40 ans			+ 4.37					+ 1.54
	Arracheur de boîtes aux lettres					+ 9.68			
	Lycéen troublant la classe				+ 1.52		+ 6.84		
	Refus quitter domicile après expulsion (famille)			+ 2.01			+ 5.25	+ 1.09	
Trafic stupéfiants	Usage et trafic de stupéfiants jeune femme (20 ans)							+ 22.46	
Violence ménestique	Alcoolique bat sa femme				+ 7.14			+ 0.76	
Abus professionnels	Policier gifle automobiliste	+ 5.95							
	Fonctionnaire demande pot de vin							+ 22.46	
	Rétention d'héritage par notaire							+ 13.9	
	Médecin avorte mineure sans avis parental				+ 1.04			+ 21.93	

pour régler le problème des "victimes" de l'usage et du trafic de haschich. Sujet de société sur lequel il se montre beaucoup plus homogène, sans doute parce que ces problèmes lui paraissent associés à un fléau qui touche surtout les jeunes, que seules des prises en charge très spécialisées peuvent aider. La famille est considérée comme impuissante, autant que les institutions ségrégatives, à résoudre ce type de problème.

Plus spécifiquement, le type 4 se montre plus impitoyable dès lors qu'il y a trafic: il préconise la répression pénale quel que soit l'âge de l'auteur (+22.4). Sur les autres questions, il se partage entre solutions pénale, curative, familiale, voire socio préventive dans les cas d'usage de stupéfiants. L'âge de l'auteur joue dans ce type de façon déterminante. La famille est toujours disqualifiée quand les mineurs sont concernés; par contre, c'est à elle qu'on fait appel quand on est en présence d'un jeune majeur (+5.72). C'est apparemment curieux, mais il semble bien qu'il y aille d'une recherche éperdue par tous les moyens de salut possible pour enrayer le phénomène chez les mineurs. Pour les majeurs, c'est plutôt la fatalité et la résignation qui prédominent, comme si la barrière légale de l'âge était un frein dans la lutte entreprise et que seule la famille paraissait alors la seule ressource disponible.

Dans l'ensemble on le voit, tous ces problèmes de "déviances" relatives aux moeurs plus expressément pathologisées ou pénalisées chez le type 4, et un peu moins exclusivement pour le type 3 relèveraient de solutions très logiques et parfaitement adéquates. "Ils sont fous... ou ils sont malades", tels sont les réflexes spontanés dominants, actualisés à travers d'abord des attitudes prédisposantes de manichéisme (plus poussées en 3 qu'en 4 quoique les positionnements dans l'échelle n'offrent pas les mêmes taux de répartition sur les questions). Si 4 est moins ancré que 3, son attitude semble plus cohérente dans la volonté d'exclusion et de ségrégation du "mal".
Par ailleurs, le type 3 assume beaucoup plus fortement l'attitude de punitivité face aux diverses transgressions, les "déviances" ou "comportements problématiques" étant considérés à la même aune sans aucune différence de degré. Ce qui joue avant tout, c'est le mécanisme rigoriste de la condamnation morale attachée à ces comportements dont les traitements pénal ou médical ne sont que peu pensés en termes de réaction sociale problématique, puisqu'ils paraissent la continuation logique

d'une représentation assez manichéenne de l'anormalité substantielle des comportements. De fait, ces deux types sont fortement moralistes: pour eux, il n'y a jamais assez d'interdictions morales dans la société (type 3: +7.04; type 4: +10,3).

On serait presque alors tenté de dire que la problématique qui cherche à comprendre la cohérence idéologique des types de répondants à travers les diverses modalités de solutions est quasiment secondaire, car c'est la réprobation morale qui joue avant tout.
A ceci près que la punitivité, issue d'une philosophie de la loi et de l'ordre trouvent un terrain beaucoup plus favorable chez le type 3; au reste, il s'explique les causes de la délinquance plus sûrement par le mauvais fond, la faillite des parents ou l'influence pernicieuse des camarades, autant de mauvais sujets ou mauvais exemples auxquels les parents se sont montrés incapables de soustraire le mineur.
Le type 4 invoquerait quant à lui beaucoup moins fréquemment l'idée du "mauvais fond" pour concentrer presqu'exclusivement ses attaques sur la défaillance éducative des parents (+3.54).

Concernant maintenant les atteintes banales aux biens, 3 se caractérise nettement plus fréquemment par le recours aux solutions pénales, et seulement à titre secondaire, par les solutions socio préventives ou rééducatives (puisqu'il s'agit de mineurs). C'est exactement l'inverse pour le type 4. A ceci près qu'il fait prédominer dans le cas du jeune voleur de mobylette et revendeur de pièces détachées, une solution de type curatif (+1.09). Il est d'ailleurs toujours plus sensible dans ses jugements aux précisions concernant les auteurs; il est singulier que dans le cas du vol de la mineure, la solution pénale soit plus souvent invoquée (+3.97), alors que dans le cas des garçons, elle paraît souvent moins mobilisée. La surreprésentation masculine du type 4 mettrait-elle en relief une réaction plus ou moins consciemment misogyne?

On voit bien en quoi se démarquent ces deux types par rapport au précédent: le peu de traces de solutions de type familialiste. Tout se passe en effet comme si la famille était considérée comme ayant échoué dans son rôle régulateur, rôle qu'elle ne semble d'ailleurs plus vouloir jouer: seules restent vraiment efficaces les sanctions institutionnelles les plus ségrégatives,

les seules aptes à contenir l'hémorragie des valeurs fondamentales.
La famille joue certes, comme une composante essentielle dans les systèmes de représentations moralistes et sécuritaires de ces types, mais ce n'est pas de la leur dont il pourrait s'agir ici, mais des cellules considérées comme de plus en plus défaillantes dans la société.
La distance extrême manifestée vis-à-vis des "déviances" suffirait à attester que ce n'est pas de leurs enfants dont il pourrait s'agir. Et d'ailleurs si c'était le cas, on ne lui assignerait pas le soin de gérer le "mal" à travers des stratégies "réinclusives", car pour les penser, il faudrait déjà se montrer capable de voir la famille comme une sphère institutionnelle régulatrice aussi légitime qu'une autre, ce qui reviendrait à relativiser le rôle des autres institutions: aptitude culturellement beaucoup plus aisée chez le type 2 et beaucoup plus délicate à tenir ici. Difficile également d'assigner un rôle à cette famille dégradée dont on instruit le procès par ailleurs. Après tout, n'a-t-elle pas secrété largement les "déviances" des jeunes, n'ayant pas su leur inculquer une morale digne de ce nom. En tout cas, l'autoritarisme dans l'éducation semble le pilier de toute société harmonieuse. Mais c'est évidemment parce que l'éducation n'est plus ce qu'elle était, que les stratégies familiales sont particulièrement désertées ici (tout à fait d'accord avec la proposition "si la famille n'a plus d'autorité, toute la société se dégrade": T3: +9.3; T4: +5.8).

Dans le cas d'un problème scolaire à l'école (un élève perturbe la classe), que se passe-t-il? L'école, dont on peut supposer qu'elle devrait jouer un rôle égal dans l'apprentissage de la discipline et du civisme chez les jeunes (tout à fait d'accord sur la proposition "avant les écoles étaient mieux, on y apprenait ce qui est bien et ce qui est mal"= type 3: +9.31; type 4:+10.8) peut-elle réguler ce problème?
Une divergence apparaît nettement entre 3 et 4. 3 préconise beaucoup plus fréquemment le recours aux institutions curatives (médecin, psychologue-psychiatre) ou socio-préventives (+ 14.45), tandis que le type 4 laisse à l'administration (scolaire) le soin de régler le problème (+6.84), en espérant sans doute que les sanctions seront sévères.

Quand on est en présence d'un "trouble à l'ordre public" des divergences apparaissent encore.
Prenons l'exemple du mendiant de 40 ans dans la rue: le type 3 est plus prompt à recourir aux solutions expéditives (police surtout (+6.07)). Par contre, le type 4 délaisse plus fréquemment ce genre de solutions, ce qui atteste de sa propension à faire relever la mendicité d'une situation sociale plus générale ; non expéditif, il cherche une solution à travers une aide des proches (+4.37).
Le problème posé par "l'arracheur de boites aux lettres" différencie encore tendanciellement les deux types: 3 préconise massivement le recours à la condamnation pénale (+8.56) tandis que 4 se caractérise par un fort investissement curatif (+9.68).

Dans ces modalités différentielles de traitement du problème posé, se joue quelque chose de symbolique ayant trait au sécuritarisme: pour les uns, l'exaspération provoquée par les troubles de voisinage donne des motifs légitimes de punitivité; pour les autres -qui y sont un peu moins sensibles, et peut-être plus aptes à se distancier du cas d'espèce présenté-, une pathologie mentale relève des solutions curatives. Même si les conséquences peuvent être les mêmes pour le fauteur de trouble en question, il s'agit toujours d'éradiquer, d'exclure.
Face enfin au refus d'une famille expulsée de quitter son domicile, les deux types se rejoignent dans un appel plus fréquent aux solutions pénales et administratives.On ne saurait contester ce que la loi a dit. Mais d'autres solutions plus secondaires, différencient toutefois les deux types: l'un (type 3) requiert le secteur social (+5.56), l'autre (type 4) l'administration (+5.25) et les proches (famille ou amis +2.01). Famille vue comme solidaire et élargie, serait-on en droit de penser. Il ne serait pas étonnant du reste qu'on soit ici en présence de groupes sociaux où le vécu, sinon le mythe de la famille sécrèterait encore des réflexes nostalgiques de solidarité, quand bien même ce modèle aurait vécu dans la société contemporaine, et quand bien même les autres modèles de famille "libérales" seraient contestés et honnis en ce qu'ils sécrèteraient le laxisme.

Concernant maintenant les problèmes de fraudes (fausses factures pour tromper le fisc), le type 4 se caractérise autant que le type 1 par une très forte réprobation qui le conduit à souhaiter la condamnation pénale (+5.56). Mais ce qui joue encore ici plus

sûrement, c'est un effet de "punitivité" de classe. Il y va d'un syndrome de rancoeur du "dominé" contre les illégalismes des puissants.

Cet effet joue beaucoup moins dans le type 3 qui préfère tendanciellement la régulation administrative et professionnelle (+ 2.69).

Sur le "travail au noir" de l'artisan peintre, le type 3 reste dans la tonalité de ces solutions (+13,64). 4 par contre en diverge considérablement : il se montre massivement pénalisateur, très "punitif" (+13.56). Il s'agit ici d'un réflexe de salarié, d'ouvrier, voire d'agriculteur qui s'unissent en coeur, par-delà les clivages socio-professionnels, dans une commune réprobation des pratiques des artisans "indépendants". Indépendance probablement jugée comme leur permettant d'accomplir des abus qu'il faut combattre, dans la mesure où ce type, quelque socialement diversifié qu'il soit, vit ce genre de pratique comme professionnellement impossible pour lui.

La sécurité du travail et les problèmes qui y sont liés ne différencient pas le type 4 des solutions de la moyenne générale. Le type 3 toutefois invoque plus fréquemment la régulation administrative ou professionnelle (+8.89).

A propos de l'alcoolique qui bat sa femme, le type 3 se montre assez "punitif", la solution pénale l'emportant (+1.51). Mais il fait également relever le problème du secteur social (+1.18) et laisse d'ailleurs aussi pour la première fois, aux intéressés le soin de s'arranger entre eux (+1.66). Le type 4 plus homogène, fait plus exclusivement dépendre le problème du secteur socio préventif (assistante sociale), comme s'il y allait d'une solution plus "indulgente" et moins dramatisée à l'égard de l'alcoolisme du "mari". Il aurait peut-être quelques raisons de n'être pas gentil avec son épouse? Sans doute le même effet de misogynie suspecté plus haut.

Sur les abus professionnels des fonctionnaires enfin, et notamment à l'égard du policier, le type 4 se montre proportionnellement beaucoup plus indulgent que les types 2 et 3; il se montrerait même fortement non interventionniste

(+5.95). Il ne reproche pas grand-chose au policier, ou peut-être considère-t-il l'enjeu du problème quelque peu dérisoire. Par contre, il se montre extraordinairement pénalisateur à l'égard du fonctionnaire qui demande des pots de vin (+22.46). Le type 3 aurait plutôt tendance à rechercher des solutions de type administratif (+18.78).

Les mêmes façons de régler les problèmes apparaissent à l'égard du notaire, où l'on voit le type 4 s'extrémiser complètement par rapport cette fois-ci aux solutions du type 2. Cela tendrait bien à prouver dans ce domaine précis, qu'il existerait un fossé immense dans les styles de solutions, selon les représentations que les types de répondants auraient de la position des infracteurs dans la stratification sociale et de la perception de leur différence de proximité. Bref, des réflexes de "classes" (le type 4 préconise les solutions pénales: +13,9).

A propos enfin du médecin pratiquant des avortements sur mineure sans autorisation parentale, le type 4 se montre encore proportionnellement beaucoup plus pénalisateur (+21,93), et si le type 3 a tendance à le suivre dans cette voie, il le fait de façon beaucoup moins homogène. On sait par ailleurs que chez ces groupes, l'usage de la pilule est fort mal considéré (pas du tout d'accord= +5.33 chez 3, et +3.41 chez 4).

C'est le type 3 qui fait la plus grosse erreur de "diagnostic", très probablement parce qu'il est conditionné par des réflexes de compassion à l'égard des "victimes" mineures (socio préventif= +7,38) comme si lors de la passation, on n'avait entendu que ce qu'on avait voulu entendre.
Quoi qu'il en soit, la famille est ici considérée comme bafouée, battue en brèche par le pouvoir médical, ce qui paraît profondément inadmissible, et mérite amplement la condamnation pénale du praticien.

En résumé, on dira que nous sommes en présence de deux types de populations dans l'ensemble les plus "dominées" de la société. Elles sont beaucoup plus conformistes, moralistes et répressives, ce qui les conduit à pénaliser ou ségréger la plupart des "comportements-problèmes", à se montrer très répressives et sévères sur la quasi totalité des "déviances". Les différences de statuts sociaux et de sexe chez les deux

types expliquent assez largement les nuances, parfois importantes dont ils sont porteurs. Les palettes de solutions envisagées chez le type 4 restent très étroitement confinées, à tout le moins, presque toujours stéréotypées dans un conformisme crispé bien que revendiqué. Celles du type 3 provenant plutôt de femmes, des fractions les plus âgées de la population reflètent un passéisme et un retraitisme encore plus important.
De fait, que la plainte sur la perte des interdits moraux, l'indiscipline des jeunes soit pour elles, patente (respectivement +9,18 et 9,88), qu'on essaie d'y rechercher un projet de reproduction où le rôle de la famille et de l'école seraient en soi un enjeu n'est à l'évidence plus de mise.
Constater que les vertus familiales, patriotiques, du travail, de la conscience de classe, celle de la différenciation des rôles sexuels (au moins chez 4 qui voit comme tout à fait anormal la promotion de la femme au travail: +6) paraissent pour ces groupes des vertus d'identification hautement menacées, personne n'en disconviendra. Qu'elles entraînent des crispations plutôt pénalisatrices, c'est peut-être "nouveau", mais cela ne dit pas grand-chose non plus sur les vertus qui devraient gouverner les régulations.

Certes, la peur du changement social (surtout chez le type 4) rappellent que ces types présentent une coloration idéologique très portée au pessimisme relatif à la disparition des valeurs de tradition qui fondèrent leur identité. Ils adhèrent plus que tout autre à cette croyance en un âge d'or mythique et souhaiteraient bien y revenir, mais comment s'en donner les moyens? Le pessimisme de 4 semble quant à lui plus actif et moins coloré de démission: on trouve chez lui de nettes traces de représentations du monde soit politiquement réactionnaires (portées par des agriculteurs surtout) soit "révolutionnaires" (au sens où l'on souhaiterait un autre ordre par un bouleversement social (fractions d'ouvriers et d'employés)). Ce sont en réalité des "protestataires" de droite ou de gauche. Mais là encore, c'est l'autoritarisme, le rigorisme de l'éthos, doublés d'un fort traditionnalisme qui colorent les prises de position sur les solutions dans lesquelles le type met naturellement plus de ferveur et de foi, se résignant moins facilement à baisser les bras, se montrant plus intolérant et antipermissif dans un combat qu'il ne considère peut-être, par rapport au type 3, moins nécessairement comme douteux ou perdu d'avance.

IV - HUIT ANS APRES (6)... L'EVOLUTION DES REPRESENTATIONS DE LA REGULATION DES COMPORTEMENTS DEVIANTS

Tout mode de traitement statistique de données quantitatives a les défauts de ses qualités. C'est à partir de là qu'il convient de conclure ce troisième volet de l'enquête.
La question que nous souhaitons poser est la suivante: qu'apprenons-nous de nouveau sur le social aujourd'hui, à partir d'un mode de traitement de données différent de celui qui eut lieu huit ans auparavant, quand les interrogations de départ sont à peu près similaires?

L'étude de FAUGERON et alii (1980) avait fait ressortir dans la population des noyaux consistants de représentations rendant compte de la logique du rapport "comportements problématiques" et réponses de contrôles souhaitées, qui s'inscrivaient dans des structures idéologiques plus larges.
La technique de traitement (classification hiérarchique ascendante et factorielle) employée à cet effet avait permis de dégager un clivage entre non salariés et certaines fractions de classes salariées d'une part; de l'autre, un clivage entre les populations disposant de peu d'héritage culturel et/ou matériel, et de peu de certitudes quant à leur insertion sociale, aux nantis.
Il avait été constaté que plus la position chez les non salariés était difficile, plus le repli familialiste était intense et plus les solutions institutionnelles "dures" étaient préconisées pour solutionner les déviances (particulièrement le fait de la petite bourgeoisie non salariée et les exploitants agricoles). On en avait conclu qu'ils faisaient d'autant plus appel aux "groupes d'appartenance primaire" que la famille était le lieu où le projet de reproduction était le mieux assuré, rejetant à la périphérie, au bon soin des institutions, tout ce qui avait suffisamment fait la preuve de son "anormalité" pour être exclu des groupes primaires, même si par ailleurs les institutions qui auraient dû prendre en charge les "anormaux" n'étaient pas

---

6) Rappelons que le terrain de notre enquête a été "passé" durant l'hiver 84-85, tandis que celui de FAUGERON et alii (1980) le fut en 1978.

jugées très efficaces pour au moins protéger la société d'une désagrégation morale.

Plus délicate en revanche était la compréhension que l'on pouvait avoir des porteurs de solutions "non interventionnistes". Car s'il était facile de dégager comment ils étaient caractérisés par une structure idéologique particulière (le radicalisme les rendait très peu confiants en une amélioration des conditions sociales par le biais du réformisme), ils s'avéraient néanmoins impossibles à référer à quelque chose qui aurait eu une réelle consistance sociale (soit certains ouvriers, des employés, des cadres qu'on supposait des fractions motrices d'un mouvement social à base culturelle alternative (mais laquelle?), soit des élèves-étudiants (de quelle origine?) en position sociale sursitaire qu'on supposait porteurs de mauvaise conscience ou à la recherche d'une utopie consolatrice ou créatrice).

Enfin, on tentait d'expliquer, pour chaque catégorie sociale prise isolément, ce qui se jouait pour elle d'enjeux dans les solutions qu'elle proposait préférentiellement (cadres du secteur public, ouvriers, petits employés), mais là encore on échouait à trouver des explications chez ces deux dernières catégories, jugées très peu "claires" parce qu'éclatées dans leurs réponses diverses.

Notre technique de traitement de l'information recueillie n'avait pas a priori l'ambition de faire ressortir d'abord la cohérence de chaque classe ou fraction sociale par rapport à tel type de solution des déviances. Un tel présupposé fermé eût été excessivement réducteur. Il eût d'ailleurs fallu a priori construire des catégories sociales supposément homogènes, mais alors cet exclusivisme aurait-il eu un intérêt, à part celui de valider exactement ce qu'on aurait décidé de trouver au préalable? Travailler sur un échantillon représentatif rend cette posture tout simplement intenable. D'où une problématique plus ouverte, moins pointue, et qui permette de respecter toute l'information recueillie, quitte à ce que le commentaire soit plus pauvre, ou ressorte du constat de l'évidence. Pourtant, il n'y a rien d'évident a priori à cette recherche puisqu'à notre connaissance elle n'a jamais encore été tentée en France.

Ce que nous voulons en somme plaider, c'est ceci: quid du sort des populations chez lesquelles on ne peut percevoir l'enjeu du problème que le sociologue avait posé pour toute les fractions sociales de sa population? Que dire de celles qui répondent néanmoins aux questions qui lui furent soumises, mais dont on ne peut montrer comment leurs réponses manifestent des enjeux socio politiques déterminés par un soubassement économique ?

Ce qu'apportent les traitements de l'information recueillie, c'est simplement le constat suivant: ce n'est pas forcément la place qu'occupe dans la stratification sociale chaque catégorie statistiquement découpée selon les critères de l'INSEE, qui permet de toujours expliquer au mieux en quoi chacune aurait tendance à se singulariser des autres sur les modes de solutionnement des problèmes de déviances(7). Si la question demeure certes pertinente, la clé de la réponse n'est pas toujours là; la démonstration nous semble désormais très claire qu'un éthos rigoriste (mis en évidence par des attitudes construites aux fins de le trouver) porté par des catégories socialement hétérogènes semble mieux expliquer des prédispositions à solutionner des comportements-problèmes, quel que puisse être par ailleurs le degré de différenciation des représentations portées sur les institutions de prise en charge par ces mêmes catégories hétérogènes. Si l'on peut observer

7) On débouche naturellement sur cette gigantesque question théorique, celle de la question des "classes sociales". Que reflètent les découpages statistiques de l'INSEE? On se bornera ici à renvoyer aux amples discussions de la journée d'étude de 1982 sur "statistiques et sociologie" (cf. ACKERMANN, 1984) et on refermera aussitôt la parenthèse sur cette question de LAUTMAN et LEMEL (1982): les différences culturelles n'auraient-elles pas supplanté les différences économiques dans l'assimilation des CSP aux classes? Ils observent en effet que la société française étant devenue plus ouverte aux mobilités, aux diversités sociales, plus tolérante à des choix de mode de vie et d'identification, tous ces éléments influeraient désormais pour expliquer des relations moins bi-univoques des CSP avec le métier. Finalement, c'est bien à cette conclusion que nous arrivons: celle de la traditionnelle sous-estimation des variations intra PCS, lesquelles obligeraient à les considérer de moins en moins comme de pures assignations.

entre elles des zones de conflit à propos de tel ou tel comportement, il est remarquable que ces zones sont marginales.

C'est le mérite de la méthode de traitement par les nuées dynamiques qui traite l'intégralité de l'information sur une population normalement échantillonnée de l'avoir montré. Elle met bien à jour une typologie qui ventile la population selon la logique de ses propensions différentielles à utiliser par préférence telle ou telle modalité de contrôle social sur l'ensemble des cas qui lui sont soumis. Or, cet usage différencié des modalités de solutions fonde bel et bien les singularités de chaque type l'un par rapport à l'autre. Mais si nous trouvons au sein de chaque type des catégories sociales hétérogènes, c'est que sans doute, la PCS n'est pas toujours la variable ayant le plus de valeur explicative. Quelle serait-elle alors? Et qu'est-ce qui pourrait bien expliquer en définitive les partitions?
Tout simplement, répondrons-nous, des représentations du social actualisées dans des attitudes culturelles qui transcendent les places occupées par les répondants dans la hiérarchie sociale.

Les représentations des "situations problèmes" ou des comportements "déviants" deviennent des objets de connaissance en soi. Si elles sont probablement des produits de rapports sociaux (rapports de places sociales, d'âge, de sexe, de cultures "dominantes", "dominées", alternatives...), elles peuvent également les produire, par exemple informer sur la légitimation ou la délégitimation des instances de contrôle social. Bien évidemment, il sera beaucoup plus délicat de rendre compte de prédispositions particulières à des pratiques réelles, pour déboucher sur des enseignements spéculatifs concernant des problèmes de politique pénale, comme on le faisait dans les années 70, ce type d'étude devant répondre à des formalisations de pénalisation ou de dépénalisation sur certains "comportements". Nous ne prétendons quant à nous, que renseigner sur l'évolution du social, en investigant d'abord la question du "comment". Comment des comportements problématiques sont-ils socialement problématisés, et comment les modalités de leur gestion apparaissent-elles socialement perçues et vécues dans les années 1980?

Pourquoi ces préventions? Y aurait-il régression scientifique à mésestimer les variables de la place occupée dans le procès de

production ou de reproduction, puis régression sociale à constater que les enjeux sur les modalités d'emploi des institutions ne paraissent plus aussi idéologiquement tranchées que par le passé?

Le contexte où s'inscrit cette réflexion a profondément changé. On raisonnait à la fin des années 70 dans un climat particulièrement idéologisé, ce qui prédisposait les sociologues à vouloir situer pour mieux les fonder, les traces des enjeux idéologiques sur les questions de contrôle social, puisque moult exemples de contestation abondaient sur la scène publique.

La grande différence d'avec les années 80, (et peut-être après tout, notre sociologie ne reflète-t-elle, elle aussi, que les présupposés de l'apaisement des passions idéologiques(8)), c'est que le contexte "contestataire" a vécu, et que les paradigmes orthodoxes d'explication marxienne se sont avérés de moins en moins féconds pour rendre compte des mutations sociales, et notamment culturelles.

Il ne s'agit pourtant pas de sacrifier à cette autre mode dont les promoteurs, ont un peu rapidement proclamé la mort des conflits de "classes" ou de "places" pour ne plus voir que des styles de vie "activistes", "rigoristes", "décalés" ou autres "égocentrés".

L'alternance politique de 1981 et le prolongement indéfini de la crise économique ont été les deux facteurs décisifs d'une redistribution complète des cartes dans le champ idéologique. Les "oppositions" de classe n'ont plus l'acuité qu'on leur connut naguère. Par contre, sur le chapitre des valeurs, le panorama s'est complètement transformé, et l'on remarquera d'ailleurs que c'est très souvent au nom de la défense de certaines valeurs, ou d'une certaine éthique, que les grands mouvements sociaux des années 80 ont vu le jour.

Certaines valeurs traditionnelles sont sur la pente d'un irréversible déclin, qu'il s'agisse de l'exaltation de la Nation, du respect de l'autorité, de la morale traditionnelle et

8) Si l'on considère, comme dans le marxisme vulgaire, que les idéologies sont des représentations transposées de l'ordre social.

du dévouement à la communauté. Dans le même temps, la légitimité de la plupart des "institutions" ou instances laïques de régulation sont de moins en moins contestées en tant que telles. Elles subiraient même un effet certain de relégitimation. La famille par exemple, dont le rôle n'a jamais paru si essentiel, quand bien même les attentes à son endroit seraient profondément divergentes (BARTHELEMY et alii, 1986).

Les valeurs hédonistes et individualistes sont de leur côté en progrès constant. On le voit dans cette étude, le "libéralisme culturel", s'il n'est pas majoritaire dans la population, est en passe de devenir un éthos (9) qui, provenant surtout des classes moyennes se diffuse vers le bas, et peut-être aussi vers certaines professions libérales. Nous sommes en parfaite concordance avec les démonstrations de SCHWEISGUTH (1983) (voir également celles de BIDOU 1984) dans sa réfutation des travaux de BOURDIEU (1979) sur l'éthos rigoriste petit-bourgeois.

A tout le moins, la présentation de cet éthos ne vaut plus que pour les fractions en déclin irréversible (boutique et artisans). Mais cela paraît de moins en moins vrai pour certaines professions libérales, non plus que pour une bonne partie des fractions de la petite bourgeoisie d'exécution (notamment celle qui appartient au secteur public, qu'il s'agisse de professions intellectuelles supérieures ou de fractions importantes des "intermédiaires"), lesquelles auraient alors rattrapé le retard pris sur la petite bourgeoisie nouvelle des "déclassés" des années 70.

Il convient d'ajouter en outre que politiquement, le choix du "libéralisme" en économie s'est finalement révélé comme tout à fait adapté aux représentations du plus grand nombre, et si les clivages gauche/droite subsistent quant au respect de certaines valeurs, on ne peut plus dire aujourd'hui que l'anticapitalisme, traditionnellement porté à gauche, soit toujours la norme morale de référence. Ce type de valeurs a tendance à ne plus être porté que par des minorités de la population.
D'autre part, le "libéralisme" s'est désormais installé à droite comme norme politique, et les représentations du monde ont fini

9) Serait-il hérétique de parler de "constitution" en germe d'un éthos, dans son acception orthodoxe comme "l'ensemble de dispositions morales faisant partie de l'habitus"?...

désormais par se polariser soit, dans une constellation "humaniste" (sous laquelle on peut ranger les tenants des valeurs d'égalitarisme, d'universalisme, de modernisme et de libéralisme) et une constellation "rigoriste" (où prédominent plutôt les valeurs d'élitisme, de nationalisme, de traditionnalisme et d'autoritarisme).

Le même sociologue (SCHWEISGUTH 1986) a d'ailleurs assez bien caractérisé le paysage français des années 80 selon une typologie des représentations socio politiques suivante:

-une droite rigoriste (de travailleurs indépendants et catholiques pratiquants)

-une gauche humaniste (portée par des salariés moyens)

-une droite libérale (portée par des salariés moyens ou aisés, qui tentent de concilier la générosité sociale de la gauche à l'efficacité économique de la droite)

-ceux qui se vivent comme des "petits" (portés par des catégories inférieures du milieu populaire, chez lesquels on constate l'existence de valeurs qui ne coïncident pas politiquement avec des enjeux sociaux; ils s'expriment surtout sur le mode de la protestation, non pas en critiquant la hiérarchie sociale, mais par rapport à la privation absolue des biens nécessaires; ils se vivent en opposition aux "gros", la gauche étant perçue comme étant restée du côté de ces derniers).

-les "sans attaches" (des salariés moyens ou catégories supérieures du milieu populaire) empruntant aux trois premiers mais dont la défense égocentrique de leurs propres intérêts est la seule boussole pour expliquer leur identification partisane.

Voilà des éléments essentiels susceptibles de nourrir la compréhension de notre propre typologie. Si nous lui accordons une telle place, c'est parce qu'elle nous permet de comprendre la part importante que prennent ces caractéristiques individuelles d'affinités politiques et partisanes dans la hiérarchie des contributions explicatives de la typologie.

Lorsqu'on calcule en effet, le coefficient de contingence (voir tableau n° 25 a et b) afin de dégager les variables qui rendent

le mieux compte des différences entre les classes de la typologie, nous avons par ordre de valeurs décroissantes:

-le taux de scolarité: =0.25
-le degré de conviction religieuse: =0.24
-les positions politiques (=0.23) et les affinités partisanes (=0.22)
-seulement en quatrième position, la PCS du chef de famille de la personne interrogée: =0.21
-l'âge: =0.20
-le sexe: =0.07

Toutes ces caractéristiques influent plus ou moins directement sur les modalités des réponses différentes aux solutions des comportements-problèmes. On peut supposer que certaines, notamment le degré de conviction religieuse le font aussi dans des proportions variables sur des jugements de valeurs, eux-mêmes conditionnés surtout par des attitudes d'ordre "moral". La mesure du coefficient de contingence montre par ailleurs que certaines attitudes rendent particulièrement bien compte des différences entre les classes. Et évidemment, ce sont prioritairement les attitudes de permissivité/hédonisme (=0.32) de punitivité/sévérité (=0.29) et de celle de crainte et résistance au changement social et des mentalités (=0.28) (variables supplémentaires). La comparaison des valeurs prises par le coefficient de contingence atteste que l'assignation de la population à travers le métier du chef de famille est moins prédictive sur les types de solutions des comportements, que les systèmes de valeurs qui transcendent la place occupée par les répondants dans la sphère de production.

On pourrait même se demander rétrospectivement, à propos de l'étude-référence de 1980, dans quelle mesure, avoir voulu ériger a priori la CSP (assignation à un métier) comme "la" variable explicative, n'a pas hypostasié durablement le sens donné aux clivages auxquels on aurait tout aussi bien imputer

ECARTS POSITIFS (ET ECARTS POSITIFS RELATIFS) A LA MOYENNE DE CHAQUE TYPE

PAR RAPPORT AUX CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION

ET CONTRIBUTIONS DIFFERENTIELLES DES CARACTERISTIQUES A LA CLASSIFICATION

TABLEAU N° 25 a.

CARACTERISTIQUES \ CLASSES		1	2	3	4	COEFFICIENT DE CONTINGENCE
DEGRE DE SCOLARITE	(26,6 %) primaire	-	-	+ 8.75 (+ .32)	+ 8.48 (+ .31)	0,25
	(23,0 %) secondaire	+ 5.34 (+ .23)	-	-	-	
	(26,4 %) technique et commercial	-	+ 2.28 (+ .08)	=	+ 2.79 (+ .10)	
	(19,7 %) supérieur	+ 13.47 (+ .68)	+ 2.04 (+ .10)	-	-	
INVESTISSEMENT RELIGIEUX	(6,1 %) fervent	-	=	+ 1.42 (+ .23)	+ 1.43 (+ .23)	0,24
	(42,7 %) croyant	-	+ 3.83 (+ .08)	+ 5.37 (+ .12)	+ 3.99 (+ .09)	
	(14,9 %) incertain/ébranlé	=	+ 1.04 (+ .06)	=	-	
	(18,5 %) sceptique/doute total	+ 3.64 (+ .19)	-	-	+ 1.95 (+ .10)	
	(15,4 %) incroyant	+ 13.66 (+ .90)	-	-	-	
FORMATION RELIGIEUSE	(20,6 %) oui, intense	+ 2.02 (+ .09)	+ 2.26 (+ .10)	-	-	
	(53,5 %) oui, moyenne	-	=	=	+ 2.30 (+ .04)	
	(12,9 %) plutôt réduite	+ 1.23 (+ .09)	-	=	+ 2.25 (+ .17)	
	(12,6 %) aucune	+ 1.56 (+ .12)	- - -	=	=	
TRANSMISSION RELIGIEUSE (quand le problème se pose)	(56,3 %) oui	-	+ 4.41 (+ .07)	+ 2.44 (+ .04)	+ 4.48 (+ .07)	
	(23,5 %) non	+ 12.27 (+ .52)	-	-	-	
OPINIONS POLITIQUES (positionnements sur l'axe droite/gauche)	(11,5 %) N.S.P.	-	=	+ 1.22 (+ 0.10)	+ 1.58 (+ .13)	0.23
	(8,81 %) R.R.	-	=	+ 0.48 (+ .05)	+ 0.21 (+ .02)	
	(1,3 %) Ext. G	+ 3.01 (+ 2.19)	=	=	=	
	(7,9 %) G	+ 6.51 (+ 0.82)	-	-	-	
	(19,6 %) CG	+ 4.61 (+ 1.23)	-	=	=	
	(24,9 %) C	-	+ 1.14 (+ .04)	=	-	
	(17,7 %) CD	-	+ 2.33 (+ .13)	-	+ 4.46 (+ .25)	
	(6,5 %) D	-	+ .88 (+ .13)	+ 2.39 (+ .36)	-	
	(1,4 %) Ext. D	=	-	-	+ .86 (+ .58)	

./...

TABLEAU N° 25 b.

CAPACTERISTIQUES / CLASSES		1	2	3	4	COEFFICIENT DE CONTINGENCE
AFFINITES PARTISANES	(10 %) N.S.P.	-	-	+ 2.36 (+ .23)	+ 1.11 (+ .11)	0.22
	(9,8 %) R.R	-	+ 1.41 (+ .14)	-	-	
	(4,7 %) P.C.F.	-	-	-	+ 1.11 (+ .23)	
	(1,9 %) Ext. G/P.S.U.	+ 4.02 (+ 2.1)	=	-	-	
	(17,8 %) P.S.	+ 2.04 (+ .11)	-	-	+ 1.49 (+ .08)	
	(2,7 %) Rx. G	+ 0.82 (+ .29)	=	+ 0.46 (+ .16)	-	
	(8,8 %) Ecologistes	+ 4.81 (+ .54)	-	-	-	
	(11,8 %) U.D.F.	-	+ 1.33 (+ .11)	+ 0.50 (+ .04)	-	
	(13,5 %) R.P.R.	-	+ 0.58 (+ .04)	+ 1.85 (+ .13)	+ 2.0 (+ .14)	
	(2,6 %) F.N.	-	-	-	+ 1.12 (+ .41)	
	(0,7 %) P.F.N.	-	=	-	-	
	(15,1 %) aucun	=	=	-	-	
P.C.S. CHEF DE FAMILLE	(5,61 %) Agriculteurs	-	=	=	+ 1.68 (+ .29)	0.21
	(8,14 %) Art./Comm/Patr.	-	+ 1.12 (+ .13)	=	=	
	(9,7 %) Cadres + P.I.S.	+ 4,85 (+ .53)	+ 1.76 (+ .19)	-	-	
	(16,18 %) Intermédiaires	+ 3.16 (+ .19)	+ 2.35 (+ .14)	-	-	
	(13,28 %) Employés	+ 3.99 (+ .30)	=	-	-	
	(26,5 %) Ouvriers	-	-	+ 4.30 (+ .16)	=	
	(16,56 %) Retraités	-	-	+ 3.83 (+ .23)	+ 6.25 (+ .37)	
	(4,65 %) Autres					
ACTIFS	(58,6 %)	+ 5.18 (+ .10)	=	=	=	
INACTIFS	(13,5 %) Retraités	-	-	+ 3.37 (+ .24)	+ 5.46 (+ .40)	
	(27,9 %) Etudiants/élèves + autres	+ 5.15 (+ .79)	-	-	-	
CLASSES D'AGES	(7,32 %) 16-19 ans	+ 2.22 (+ .30)	=	-	=	0.20
	(12,57 %) 20-24 ans	+ 6.24 (+ .49)	-	-	-	
	(12,84 %) 25-29 ans	+ 3.65 (+ .28)	+ 2.86 (+ .17)	-	-	
	(12,24 %) 30-34 ans	=	+ 2.05 (+ .16)	-	-	
	(11,31 %) 35-39 ans	-	+ 1.41 (+ .12)	-	+ 1.56 (+ .13)	
	(14,48 %) 40-49 ans	-	=	=	+ 3.65 (+ .25)	
	(14,37 %) 50-59 ans	-	=	+ 2.33 (+ .16)	+ 1.71 (+ .11)	
	(14,86 %) 60-70 ans	-	-	+ 5.75 (+ .38)	+ 2.10 (+ .14)	
SEXE	HOMME	=	=	-	+ 4.93 (+ .10)	0.07
	FEMME			+ 4.87 (+ .10)	-	

d'autres explications que purement économicistes. D'autre part, pour ce qui nous concerne, on ne rencontre dans la présente enquête aucun "type" purement "non interventionniste", et on a du mal à concevoir que cela n'ait pas été qu'un simple épiphénomène dans la précédente étude auquel on aurait attaché une importance prédictive qu'il n'avait pas.

S'il y avait une leçon à tirer de la présente étude dédiée aux années 80, elle ne serait alors pas tant celle d'un désenchantement dû à l'observation de recompositions moins conflictuelles dans le champ des représentations chez les différentes catégories sociales en présence, que celle d'un effet de réalisme social où s'observe moins de passion idéologique investie sur les comportements-problèmes, mais bien plus sûrement des effets de conflit à l'état latent, dont les enjeux résideront désormais probablement sur le registre des valeurs à défendre. Ces valeurs peuvent ou pourront éventuellement se réfracter ponctuellement à travers un conflit sur l'usage le plus adéquat d'une modalité de contrôle social particulier. Mais en l'occurence, les enjeux majeurs passent aujourd'hui, pour maints objets problématiques, par la perception du caractère normalisé, voire normal, de certains comportements. Bref, il y va avant toute chose, d'un enjeu "moral" avant qu'on puisse en trouver sa traduction particulière dans un enjeu social explicite. Parce que ce défi est de plus en plus porté par des fractions larges de la société, on est bien en présence de ce qui se vit désormais comme une morale bien assise ou "normalisée" et non plus comme simplement une morale contestataire "alternative".

En réalité, les comportements-problèmes sont toujours à lire comme des signes ou des symptômes-enjeux... mais la nouveauté, c'est que les enjeux ne sont pas toujours là où on les croit. "Intervenir" ou "ne pas intervenir" n'est que la conséquence logique et indirecte de représentations dictant l'idée que des comportements peuvent être socialement perçus comme non problématiques, alors qu'ils étaient naguère seulement considérés comme "alternatifs". Ils sont aujourd'hui en voie de "normalisation".

Quelles leçons tirer de tout cela? Dans la mesure où apparemment la légitimité de certaines instances publiques de régulation n'est frontalement plus en cause, parce qu'elles

peuvent satisfaire aux préoccupations de ceux qui les auraient par le passé dénigrées; dans la mesure où l'on a pu considérer que l'aspect évaluatif des représentations primait fréquemment sur les composantes affectives dans les réponses à maintes sortes de solutionnements, on comprend mieux les raisons pour lesquelles on ne saurait retrouver certains des clivages du passé. Ou bien ils furent surestimés, ou bien ils ont diminué en tant qu'enjeux sociaux opposant classes et fractions de classe, parce que les valeurs alternatives portées par une minorité, ont fini par essaimer durablement dans des portions plus larges de la société.

En guise de récapitulation, nous pouvons dire ceci:

1 - Les fractions les plus scolarisées, les moins croyantes, à sensibilité de gauche réformiste ou libertaire, que ce soit des actifs -des cadres supérieurs, des salariés intermédiaires, ou des employés surtout du secteur public-, des inactifs - élèves/étudiants-, plutôt des fractions jeunes, parce qu'ils sont aussi des hédonistes, tolérants et permissifs, des "modernistes", ont tendance à délégitimer tout contrôle social sur les pratiques sexuelles ou les moeurs, l'usage des stupéfiants, les conflits domestiques. Elles ont tendance également à se montrer non interventionnistes ou "compréhensives" face à ceux dont elles s'expliquent les comportements par un état de victimation dû à la détérioration économique. Elles sont peu interventionnistes ou faisant appel à l'aide sociale face aux atteintes aux biens commises par les mineurs. Par contre, elles sont "pénalisatrices" à l'encontre des illégalismes professionnels, que ceux-ci soient le fait d'agents privés ou publics (fraudes et abus divers): elles ont tendance à contester qu'ils soient trop régulés par des procédures internes, trop peu socialement visibles ou "problématiques".

2 - Pour d'autres fractions, plus nombreuses, presqu'autant scolarisées de l'enseignement supérieur ou technique et commercial, croyants incertains, à la sensibilité de "droite libérale", qu'elles soient nanties -artisans, commerçants ou petits patrons, professions libérales-, ou moins nanties : intermédiaires du public et du privé, ouvriers ou salariés de l'industrie et des services-, elles ont tendance, parce qu'elles sont moins permissives, moins "tolérantes" envers des

comportements un peu vite considérés comme "normaux", un peu plus conservatrice en matière sociale, à se montrer moindrement "idéologisées" sur ces questions, d'autant qu'elles ont conscience d'avoir la "normalité" dominante pour elles.

Ces fractions sociales sont "familialistes" concernant les moeurs et certains des problèmes concernant les mineurs; elles font appel au secteur socio préventif pour les problèmes liés à maints dérèglements sociaux, notamment les toxicomanies et certaines atteintes aux biens de la part des mineurs.

Elles cherchent en outre essentiellement des stratégies de régulation professionnelle et administrative pour tous les abus professionnels ou liés au travail, et font beaucoup moins souvent intervenir les solutions judiciaires. Ces dernières leur paraissent d'ailleurs tendanciellement inadéquates, mesurées aux enjeux économiques en cause.

Elles ne sont jamais "non interventionnistes", ni vraiment convaincues par les solutions curatives qui leur semblent souvent disproportionnées par rapport aux problèmes posés concrètement.
Surtout pour les mineurs, la famille joue pour eux comme un garant préservant de la stigmatisation d'autres institutions de régulation. Elle n'est pas forcément conçue comme une agence qui concurrencerait directement les autres types d'intervention possibles, parce qu'elle n'est pas appréhendée comme un lieu de socialisation autoritaire, ni comme un lieu de dissuasion. Elle n'est vue tout au plus que comme un lieu de "récupération" privilégié au même titre que le seraient les institutions socio préventives et les institutions ciblées pour s'occuper de problèmes spécifiques où la famille demeurerait impuissante à réguler (toxicomanies, alcoolisme). Ce qui ne veut pas dire que "l'anormalité" sociale doive être chez eux nécessairement rejetée au profit d'une prise en charge par le système répressif.

3 - Pour d'autres fractions, beaucoup plus traditionnalistes, moralistes et passéistes, peu scolarisées, croyants fervents, se situant à droite ou "nulle part", faisant incontestablement partie des "petits", très rigoristes, très apeurées par les changements sociaux et changements des "mentalités", plus manichéennes et surtout très peu permissives et très peu

tolérantes, composante ouvrière peu qualifiée ou de petits employés, plus féminines et plus âgées, la tendance dominante est à faire appel aux anciens intoxiqués pour toutes les toxicomanies, aux solutions socio préventives et surtout curatives pour les moeurs (sexualité, avortement).

Très punitives, parce que plus sécuritaires et sans doute anti-jeunes, pour les atteintes aux biens des mineurs, elles sont également les plus punitives (pénalement punitives) pour tout ce qui concerne les troubles à l'ordre public; enfin, elles font surtout appel à la régulation disciplinaire non pénale pour les fraudes, les abus dans le travail, et autres abus professionnels quels qu'ils soient.

Elles "fonctionnent" en somme essentiellement à l'exclusion sociale, face à maintes transgressions et quasiment jamais à la réinclusion familiale pour les mineurs, promus boucs émissaires de l'insécurité. Ne contestant par ailleurs que peu les pratiques des "puissants", lesquelles n'ont pour elles que très peu de visibilité, elles préconisent plutôt des régulations internes puisqu'on leur montre qu'elles existent, et parce qu'elles ne perçoivent que très difficilement en quoi la justice pénale les concernerait. Elles ne connaissent culturellement des "illégalismes pertinents" que ceux des "voleurs" et ceux des "violents" qui prennent l'argent et font mal aux "petits".

4 - Pour le reste de la population, assez peu scolarisée mais plus que les précédents, croyants fervents ou sceptiques, se situant plutôt sur les extrêmes de l'échiquier politique, nettement plus masculins, et également plutôt âgés, nous sommes en présence d'ouvriers ou employés et de retraités, salariés des mêmes composantes de l'industrie et des services. Dans la même constellation se situent des agriculteurs. Ils appartiennent au monde de la droite autoritaire ou du reste de la gauche anticapitaliste. Manichéens, très résistants au changement social et luttant contre la perte des valeurs traditionnelles incarnant l'autorité, punitifs pour la plupart des transgressions à "la" (leur) morale, ils se montrent très intolérants et antipermissifs.

Très pénalisateurs sur les problèmes de trafic de drogue, pénalisateurs ou curatifs pour l'usage, mais également pénalisateurs sur les problèmes de "fraudes" des puissants, ils

le sont encore en ce qui concerne les atteintes aux biens du fait des mineurs; ils font aussi très souvent appel pour eux, aux solutions socio préventives, car ils sont plus tolérants à l'égard des "difficultés" des jeunes, souvent jugés victimes d'une éducation en faillite.

Partagés entre solutions curatives et répressives pour les troubles à l'ordre public, ils sont encore très pénalisateurs ou font appel aux solutions curatives pour les problèmes de moeurs. Par contre, les proches solidaires leur semblent pouvoir jouer un rôle pour gérer certains des problèmes sociaux, ceux issus notamment des familles condamnées à l'expulsion. La "punitivité" n'est pas toujours reliée à une grande estime des institutions judiciaires que l'on peut dénoncer par ailleurs comme s'abattant sur les faibles qui vous ressemblent.

En somme, des catégories sociales certes objectivement dominées, mais dont les marges de manoeuvre en terme de contestation idéologique sont beaucoup moins étroites que chez les précédents, et pour lesquels le "pénal" constitue très fréquemment une ressource déterminante.

Dernière leçon de l'analyse: la tendance à recourir aux institutions répressives peut être objectivement revendiquée par des catégories sociales qui n'ont idéologiquement entre elles, absolument rien de commun. On le voit à propos des illégalismes des "puissants" aussi bien chez le type 1 que chez le type 4.
Il s'agit dans un cas de rétablir un équilibre dont l'enjeu socio-politique résiderait dans la perception d'une disproportion insupportable entre excès de pénalisation sur des comportements revendiqués comme "normaux" et la traditionnelle antipénalisation sur des comportements jugés particulièrement nuisibles pour la collectivité.
Tandis que pour l'autre fraction, l'enjeu, beaucoup plus étroit, résiderait dans un réflexe politico moral de punition des "puissants" (faire payer les riches et les gros) et d'exclusion de ceux qui se comportent "anormalement", incompréhensibles à force d'être socialement et "immoralement" différents.

Un traitement par tri croisé des solutions répressives par le statut des répondants les aurait mis côte à côte. Une

factorielle les aurait peut-être également réunis. On se serait alors torturé à rechercher ce qui pouvait les unir objectivement. On aurait pu trouver quelque chose, ou l'on aurait pu ne rien trouver, ni ne rien comprendre.

Le traitement pratiqué a rendu sa cohérence aux deux: ils ont en commun d'être plus "idéologisés" que les autres sur le sujet. Ils n'ont pourtant socialement rien à voir entre eux, car les "intérêts" qu'ils défendent (qui sont avant tout des principes moraux) ne sont pas les mêmes. Et ils en ont conscience chacun à des degrés différents. On ne saurait y voir de la vraie ou de la "fausse" conscience de classe pour les uns ou pour les autres, ni de conserves culturelles "archaïques" pour ces derniers (type 4), qui légitimeraient plus que d'autres les appareils répressifs.
Il n'y a que des attentes divergentes à propos des institutions pénales chez des fractions en régression par le statut et l'âge (T3, T4) dans la société ou chez des fractions "modernistes"(T1). Que la socialisation culturelle traditionnelle dans laquelle ont baigné les premières, ou que leur capital scolaire assez faible expliquent une plus grande inaptitude à jouer sur de plus amples tableaux, c'est là une autre histoire dans laquelle il n'a jamais été dans nos intentions d'entrer.

QUATRIEME PARTIE:

A LA RECHERCHE DE REPRESENTATIONS COHERENTES DE LA JUSTICE PENALE, DES DELINQUANCES, DES COMPORTEMENTS DEVIANTS. RATIONALITES IDEOLOGIQUES ET GROUPES SOCIAUX

On aurait pu achever ici cette étude et se contenter de la lecture des seules leçons issues des trois volets dont on a suffisamment dit qu'ils obéissaient à des préoccupations de recherche faisant écho à des travaux quantitatifs antérieurs auxquels ils répondaient sur des espaces de temps différents (quatorze ans pour le premier volet, douze ans pour le second, huit ans pour le troisième). De fait, les trois volets cernaient des problématiques qui n'avaient apparemment que peu à voir les unes avec les autres : ils pouvaient sans dommage faire l'objet de lectures dissociées.

Historiquement pourtant, ces études se sont mutuellement conditionnées dans cette unité, puisqu'à chaque fois, les chercheurs avaient tenté de pallier les manques des premières. Il existait donc bien une logique dans les problématiques successives dont il eût été dommage de ne pas avoir au moins essayé une fois de la soumettre à l'épreuve de la vérification empirique.

Puisque nous disposons d'une population échantillonnée répondant dans le même moment à trois types d'interrogations différentes, et de la mise au point d'une méthode similaire de traitement des informations pour chaque volet d'enquête, émerge alors l'idée de la possibilité de dépister des cohérences internes dans les représentations des types mis à jour à chaque étape de l'enquête.

Un lecteur attentif aura sans doute spontanément perçu des similitudes de représentations ou de possibles articulations en associant par lui-même des "types" dégagés dans chaque volet entre eux, au même titre qu'il aurait pu chercher au début de ce long commentaire à savoir, à travers ses réponses, qui était Madame X, avant qu'on le lui ait explicitement dit.

Nous allons maintenant parcourir avec lui le même chemin, pour tenter de conforter ses possibles impressions, mais surtout pour dégager à un niveau général les possibles rationnalités à l'oeuvre dans la population d'ensemble sur ces trois problématisations.

I - METHODOLOGIE

Il va s'agir naturellement de comparer les différentes typologies issues des trois volets de l'enquête.
Cette comparaison doit d'abord être tentée par l'entremise du croisement deux à deux des partitions retenues pour la description finale, et par le calcul du coefficient de contingence y afférent.

A) - Croisement des volets de l'enquête.

En croisant les différents volets entre eux, on obtient un coefficient que l'on hiérarchise de la façon suivante :

-(VOLET 2 : INDEX) x (VOLET 3 : ADEQUATION) = 0.29
-(VOLET 2 : INDEX) x (VOLET 1 : IMAGE) = 0.22
-(VOLET 1 : IMAGE) x (VOLET 3 : ADEQUATION) = 0.09

Nous ne sommes pas surpris des forts coefficients des deux premiers croisements.

On pouvait s'attendre à trouver de nombreuses "cohérences" dans des groupes de population qui jugent de la "sévérité" à attribuer à certains comportements "délinquants" plutôt qu'à d'autres, et de leur capacité à faire relever des "comportements-problématiques" du système pénal ou d'autres modalités de contrôle social. On pouvait donc penser à des liaisons dont la signification pertinente pouvait être que moins l'on se montre sévère sur certains comportements, moins l'on souhaite l'intervention de la justice répressive, et plus l'on souhaite l'intervention d'autres types de régulation. On pouvait aussi penser à des raisons inverses, et enfin à des cas de figure où ce rapport serait beaucoup plus problématique.

Le second s'explique par le fait qu'on va pouvoir trouver des cohérences dans la population entre des répondants qui portant certaines représentations positives ou négatives de l'action de la justice pénale, affichent d'autre part des degrés de sévérité ou d'indulgence sur les délinquances. Il faudra alors montrer lesquels, comment et pourquoi.

Le très faible coefficient de contingence entre les premier et troisième volets de l'enquête attesterait quant à lui qu'il n'y aurait que peu de lien sociologiquement pertinent entre les représentations positives ou négatives de l'action de la justice pénale, et les représentations de son utilisation comme ressource dans les solutions des "comportements-problèmes".

Mais comment mettre à jour ces "cohérences" entre les volets de l'enquête?

B) Contributions "signées" au khi2

La compréhension des liaisons globales évaluées entre deux partitions nécessite un examen plus détaillé des inter-relations type par type, afin de dégager quels sont ceux susceptibles de se trouver particulièrement liés entre eux.

Une telle information est fournie par la participation de chaque case des tableaux croisés ci-contre à la valeur totale du khi2. Cette contribution est donnée par le carré de la différence entre l'effectif observé de la case et son effectif théorique, le tout divisé par le même effectif théorique.

Un écart faible ou nul signifierait qu'il existe tout autant d'individus communs à deux types que si leur distribution résultait du hasard.

Par contre, un fort écart négatif indique que les deux types en question auraient tendance à s'exclure, mais cela ne nous apprendrait pas grand chose dans notre recherche des cohérences entre les types.

Seul un fort écart positif (retenu à partir d'un seuil de +5) traduit à nos yeux l'existence d'une liaison entre deux types de représentations, dont on va s'efforcer de cerner les "cohérences", en décrivant les groupes qui les portent.

L'examen détaillé des inter-relations type par type entre le volet "image" et "adéquation" confirme la faible valeur du coefficient de contingence, car aucune des cases du tableau ne présente une participation positive au khi2 supérieure à 3.

TABLEAU COMPARATIF DES LIAISONS NON NEGLIGEABLES

ENTRE LES CLASSES VOLET-"INDEX" ET VOLET-"IMAGE" D'UNE PART

VOLET "INDEX"-VOLET "ADEQUATION" DE L'AUTRE

****

Valeurs locales de χ^2, càd : $\chi_i^2 = \frac{(Oi - Ci)^2}{Ci}$

. Signées (+) si valeur observée (O_i) > à valeur théorique (C_i)

⟹ liaisons entre les représentations

. Signées (-) si valeur observée (O_i) < à valeur théorique (C_i)

⟹ antinomie entre les représentations

. Signées (=) si la participation est négligeable

EFFECTIFS PORTANT SUR 1802 INDIV. (98 % POP.)		TYPOLOGIE VOLET II (INDEX)					
		1 (22,5%)	2 (16,5%)	3 (17%)	4 (10,8%)	5 (21,5%)	6 (11,5%)
TYPOLOGIE VOLET I (IMAGE)	1 (15,1 %)	- 10.2	+ 3.2	[+ 6.3]	=	[+ 8.2]	=
	2 (13,5%)	[+ 24.9]	+ 1.2	- 5.1	=	- 11.4	=
	3 (15,9 %)	+ 1.9	+ 1.7	- 1.3	- 1.6	-	=
	4 (20,1 %)	- 3.5	+ 0.8	=	=	+ 0.6	=
	5 (24,2 %)	=	=	=	+ 0.3	=	=
	6 (11,1 %)	=	- 1.1	=	+ 2.2	+ 0.6	=

TYPOLOGIE VOLET III (ADEQUATION)	1 (21,1 %)	- 9.7	- 9.9	+ 0.9	- 8.8	+ 4	[+ 66.3]
	2 (34,9 %)	- 2.3	+ 0.8	+ 0.7	=	+ 1.3	=
	3 (25,7 %)	[+ 5.1]	+ 1.9	- 1	[+ 5.1]	- 4.1	- 15.3
	4 (18,8 %)	[+ 7.6]	+ 0.3	=	+ 1.1	- 1.6	- 10.3

TABLEAU n° 26

II - RESULTATS

Nous allons donc focaliser dans un premier temps, l'attention sur les répondants qui se trouvent à l'intersection des types du volet "INDEX" et des types du volet "IMAGE" (A).

Nous examinerons ensuite ceux qui sont issus de l'intersection des types du volet "INDEX" et du volet "ADEQUATION" (B).

Enfin, les noyaux (variantes aux inter-relations moins solides) qui dans tel ou tel de ces deux croisements, affectent des représentations divergeant très sensiblement (C).

A) - La protestation des "prolétaires".

L'effectif de la case sous examen (92 individus=5,1%) est issu à la fois de répondants situés dans le type 1 d'INDEX (38%) et le type 2 d'IMAGE (23%).
Cela veut dire qu'il est porté par des répondants affectant des représentations très dévalorisées à la fois sur les acteurs de l'institution judiciaire (magistrature et police) et sur les perceptions de son fonctionnement.
Ces répondants sont par ailleurs ceux pour lesquels tous les comportements incriminés sont très sévèrement jugés.
On peut déjà dire en fonction de ces deux constats que la problématique d'INDEX qui se donnait pour mission de rechercher dans les notations de "gravité" les priorités d'emploi du système répressif ne peut pas être globalement validée pour ce noyau.

En somme, se fait jour chez eux une déconnexion totale entre ce que l'on pense des délinquants et la manière dont il conviendrait de les punir. Le fonctionnement du système pénal ne semble pas suffisamment légitime pour pouvoir répondre aux attentes de répression des répondants.

Pourquoi?
Nous sommes chez des répondants très manichéens, excessivement apeurés par les changements sociaux, et instinctivement mobilisés par la "loi et l'ordre", quelles que soient les alternances politiques qui ne changent rien à l'affaire.
Portés par un fort rigorisme et un fort conformisme culturel, ils se vivent comme les catégories les plus dominées de la hiérarchie sociale, et leur rancoeur s'exacerbe dans des discours de type protestataire, en rupture autant

FIGURE N° 27.

INTER-RELATIONS POTENTIELLES ENTRE LES DIFFERENTES REPRESENTATIONS

FORTE LIAISON : CLASSE 1 DU VOLET INDEX et CLASSE 2 DU VOLET IMAGE

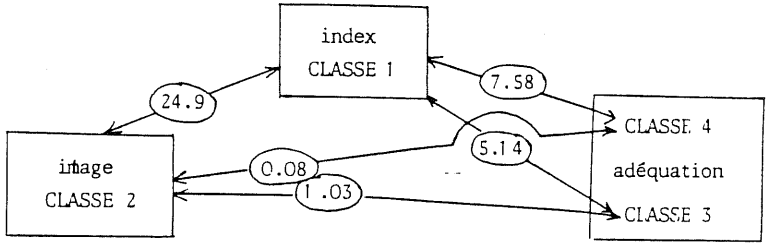

FORTE LIAISON : CLASSE 6 DU VOLET INDEX et CLASSE 1 DU VOLET ADEQUATION

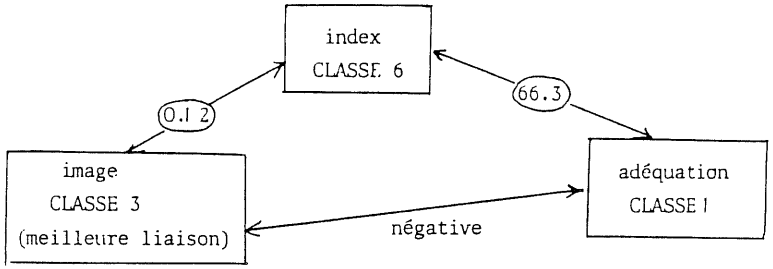

avec les délinquants qu'avec les institutions chargées d'en gérer le sort, et ceux qui inspirent les politiques criminelles.

Lorsque l'on tente d'observer de possibles liaisons avec le volet ADEQUATION, comme l'illustre la figure suivante, on en trouve, ce qui paraît assez logique avec les types 3 et 4, ce qui signifie que les types de réponses concernant la régulation des déviances reste très conformiste. Les liaisons indiquées sur le schéma concernent l'ensemble du type 1 d'INDEX et des types 3 et 4 d'ADEQUATION, mais les 92 individus étudiés ici ressemblent globalement plus au type 3, ce qui veut dire qu'ils délaissent tendanciellement la ressource pénale, au profit de réponses cependant très connotées de médicalisation ou de pénalisation quand il s'agit de délinquance contre les biens chez les mineurs.

Ce sont des prolétaires âgés ou très jeunes reproduisant les mêmes valeurs que leurs aînés. Faiblement scolarisés, incroyants, très peu nantis, ce sont en tant qu'actifs ou anciens actifs exclusivement des ouvriers qualifiés ou spécialisés de l'industrie, de l'artisanat, ou de l'agriculture; enfin des personnels de service direct aux particuliers ou travaillant dans les administrations.
Dominés parmi les "dominés", tous les boucs émissaires leur sont utiles pour laisser parler leur rancoeur et leur incompréhension d'un monde où "toutes les valeurs s'effondrent", un monde qui les écrase et dont ils se vivent toujours comme des éternels laissés-pour compte.

B) - L'anti-conformisme des gens du secteur public.

L'effectif de la case sous examen (98 individus=5,4%) est issu de l'intersection de répondants situés dans le type 6 du volet INDEX (47%) et dans le type 1 du volet ADEQUATION (26%).

Cela veut dire qu'il est porté à la fois par des gens qui se montrent dans l'ensemble, les plus indulgents dans les jugements de "gravité" des comportements incriminés, et les moins interventionnistes face aux comportements déviants.

On observe que la meilleure liaison du type 6 d'INDEX avec le volet IMAGE, se fait avec le type 3: elle est très faible, donc très peu significative. D'autre part, il n'existe qu'une liaison

négative avec ce que le type 1 d'ADEQUATION pourrait penser du rôle de la justice pénale.

Cela signifie donc que ce sont plus des systèmes de valeurs très particuliers qui activent la cohérence du noyau que des représentations homogènes sur les institutions de régulation.
Pourtant, si la répression pénale et les politiques criminelles avaient une utilité particulière, ce serait celle de stigmatiser les "puissants", ceux qui détiennent le pouvoir économique et dont les illégalismes devraient être surpénalisés par rapport aux délinquances et déviances traditionnelles qui le sont par contre trop systématiquement et inutilement.
En effet, ils se montrent beaucoup moins tolérants sur les infractions patronales quand leurs systèmes de notation de "gravité" sont par ailleurs teintés d'indulgence dans l'ensemble, et nettement plus pénalisateurs alors qu'ils sont peu portés à la ségrégation des "comportements problématiques".

Pourquoi?

Parce que nous sommes surtout en présence d'hommes jeunes (20-29 ans), très scolarisés, incroyants, très à gauche (extrême- gauche surtout), encore assez peu dotés en capital économique, à la sensibilité libéral-libertaire, des humanistes très réformistes, contre les philosophies "loi et ordre", et surtout très permissifs. Comme actifs ou inactifs (fils ou épouses d'employés du secteur public), ils appartiennent tous à l'encadrement ou aux catégories intermédiaires du secteur public; le noyau central est constitué par des professions de la santé et du travail social, des instituteurs et assimilés, et des cadres et professions intellectuelles supérieures.

C) - Le "moralisme" des indépendants et le très relatif "non-conformisme" de l'encadrement du privé.

Lorsqu'on observe les cases restantes des tableaux dont la participation positive est supérieure à 5, on voit s'opérer un éclatement chez les répondants issus du type 1 du volet IMAGE dont la représentation dominante sur les objectifs légitimes du système pénal est son caractère de régulateur minimal au service de la légalité, de l'ordre public, voire au respect des libertés des citoyens.

Ils se répartissent en deux types de noyaux jugeant différemment de la gravité des comportements incriminés.
Nous avons tendanciellement des catégories petites bourgeoises travaillant plutôt dans le secteur privé.
Mais les unes (Type 1 d'IMAGE x Type 3 d'INDEX) ont tendance à se montrer plutôt rigoristes dans leurs jugements, parce que leurs représentations de la gravité des délinquances traditionnelles (pour la gestion desquelles les institutions répressives leur paraissent dans l'ensemble adéquates) sont activées par des jugements moraux et normatifs, atténués par leur fort degré d'implication religieuse.
Les autres (Type 1 d'IMAGE x Type 5 d'INDEX) ont tendance à se montrer moins "conformistes" dans leurs divers jugements bien qu'estimant la régulation pénale adéquate pour la gestion des illégalismes traditionnels, parce que dotés d'un capital scolaire plus important, de valeurs un peu moins moralistes, ils ont la capacité de se montrer beaucoup plus distanciés par rapport aux comportements incriminés et une aptitude plus importante à y voir explicitement de réels enjeux de politique criminelle.

D) - Sens et diversités idéologiques de l'attraction des "planètes" autour des "noyaux durs".

Parmi les répondants qui utilisent des ressources assez diversifiées dans la gestion des déviances, mais sur un mode traditionnel et assez conformiste, c'est-à-dire très peu non interventionniste, sans pour autant que la ressource pénale paraisse véritablement appropriée (type 3 d'ADEQUATION), on observe un éclatement dans leur manière de se positionner sur les réponses d'INDEX.

Un premier sous-groupe (Type 3 d'ADEQUATION x Type 1 d'INDEX) fait partie de la constellation des très sévères sur l'ensemble des délinquances. On peut déduire à son endroit qu'il n'existe pas de réelles préoccupations de politique pénale, puisque le moralisme qui affecte ses jugements de gravité n'entraîne pas forcément que les délinquants doivent toujours souffrir de la stigmatisation pénale. En effet, la ressource pénale paraît très souvent inadéquate pour régler les problèmes de délinquance "classique" parce que ceux-ci leur paraissent relever de dérèglements psychologiques, médicaux, ou sociaux. Quant aux autres, des solutions régulatrices autres que strictement pénales paraissent mieux adaptées.

Le second sous-groupe (Type 3 d'ADEQUATION x Type 4 d'INDEX) reste dans un état d'esprit moralisateur similaire au premier; il fait partie comme lui des catégories plutôt "dominées" (jeunes ouvriers et employés) de la société; on peut dire que ses jugements sur les délinquances sont essentiellement activés par des réflexes normatifs et très affectifs. Il parvient peu dans ses jugements à prendre ses distances par rapport à l'anormalité de la délinquance traditionnelle. Pourtant, sur nombre de "déviances", il aurait tendance à se montrer plus souvent non interventionniste, car il parvient à concevoir que certains comportements problématiques ne puissent relever d'aucune prise en charge quelconque. Ces comportements incarnent donc pour lui ce qui devrait être plus largement toléré. Il conteste en effet une pénalisation qui lui paraît toujours s'abattre sur des sujets socialement faibles, alors qu'elle "négligerait" les puissants. D'ailleurs, ces "sujets" socialement "faibles" ne lui paraissent pas devoir être punis, car ces répondants reconnaissent instinctivement ceux qui appartiennent à leur monde social trop systématiquement réprimé, ceci expliquant très vraisemblablement cela.

Le troisième groupe enfin (Type 4 d'ADEQUATION x Type 1 d'INDEX) appartient aux catégories véhiculant des valeurs "traditionnelles" très enracinées, rigoristes et moralistes sur les comportements déviants. Nombre d'entre eux lui paraissent devoir être pénalement sanctionnés car ils lui semblent transgresser des règles morales de la société sur lesquelles est fondée son identité. Ces répondants se montrent tout autant rigides dans leurs représentations de la gravité des actes délinquants. Chez eux, la frontière entre les comportements incriminés et les comportements déviants est très floue, ne présente aucune pertinence réelle. La transgression des règles et interdictions morales, doit faire l'objet d'exclusion, en dépit de ce que l'on peut penser négativement de l'efficacité du système répressif et des objectifs des politiques criminelles.

En conclusion générale, nous pouvons dire que:

Il existe dans la société deux noyaux durs de population très cohérents qui se situent dans les catégories nanties et plutôt "dominantes", soit économiquement, soit culturellement. Ils

développent des représentations qui se départagent profondément entre un courant fait de valeurs traditionnalistes plus ou moins moralistes et autoritaires (encadrement du privé et indépendants) et un courant de valeurs modernistes, libérales et humanistes (encadrement et intermédiaires du secteur public). Ils sécrètent des visions radicalement divergentes tant sur le rôle des institutions répressives, les délinquances que les problèmes de déviances.

Dans ces deux orbites gravitent des populations plutôt "dominées" beaucoup moins nanties économiquement et culturellement: les unes sont très cohérentes dans leur stratégies d'exclusion tous azimuts (prolétaires rigoristes plutôt âgés) les autres, moins cohérentes, (exclus, plutôt jeunes employés et ouvriers) sont beaucoup plus sensibles aux systèmes de valeurs culturels ouverts issus des intermédiaires et catégories supérieures de l'enseignement public.

On comprend mieux désormais sur le terrain des questions de politique judiciaire et du pénal, en quoi la force de ce clivage qui polarise tendanciellement dans un camp ou dans un autre la population française dans son entier, irrigue et alimente presque à lui seul les réponses à un grand nombre des problèmes de notre société contemporaire en profonde mutation.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ACKERMANN (W) (1984) Journée d'étude: Sociologie et statistique, *l'Année Sociologique*, 34, 227-232.

ACKERMANN (W) et alii. (1983) *Imaginaires de l'insécurité*, Paris, Librairie des Méridiens.

ALMOND (G) VERBA (S) (1963) *The civic culture, political attitudes in five countries*, Princeton, Princeton University Press.

AUBUSSON DE CAVARLAY (B) GODEFROY (T) (1981) *Condamnations et condamnés. Qui condamne-t-on? A quoi? Pourquoi?* Paris, SEPC, ronéo.

BADINTER (R) (1985) Un jour, je vous parlerai de la justice, entretien dans *Le Débat*, n° 33, 4-23.

BARATTA (A) (1981) Remarques sur la fonction idéologique du pénitencier dans la reproduction de l'inégalité sociale, *Déviance et société*, 5, 2, 113-131.

BARRET KRIEGEL (B) (1986) *L'Etat et la démocratie, rapport au Président de la République*, Paris, la documentation française.

BARTHELEMY (M) MUXEL (A) PERCHERON (A) (1986) Et si je vous dis famille...Note sur quelques représentations sociales de la famille, *Revue française de sociologie*, XXVII, 697-718.

BELORGEY (JM) (1982) *Pré-rapport sur les réformes de la police*, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Paris.

BERNAND (C) (1978) L'ombre du tueur; réflexions anthropologiques sur une rumeur, *Communications*, 28, 165-231.

BIDOU (C) (1984) *Les aventuriers du quotidien, essai sur les nouvelles classes moyennes*, Paris, PUF.

BOISMENU (G) (1988) "L'Etat et l'ordre juridique" in BOISMENU (G) GLEIZAL (JJ) (eds) *Les mécanismes de régulation sociale*, Boréal.PUL, 23-55.

BOUCHER (P) (1978) *Le ghetto judiciaire,* Paris, Grasset.

BOURDIEU (P) (1973) "L'opinion publique n'existe pas", *Les Temps Modernes,* n° 318, 1, 1292-1309.

BOURDIEU (P) (1979) *La distinction,* Paris, Minuit.

BOURE (R) MIGNARD (P) (1977) *La crise de l'institution judiciaire,* Paris, Bourgois.

BRILLON (Y) LOUIS-GUERIN (C) LAMARCHE (MC) (1984) *Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles,* Montréal, CICC, Univ. de Montréal, ronéo.

CAPLOW (Th) (1982) La répétition des enquêtes: une méthode de recherche sociologique, *l'Année Sociologique,* XXXII, 9-22.

CATHELAT (B) (1981) *Les styles de vie des français,* Paris, Laffont.

CATHELAT (B) (1985) *Styles de vie, cartes et portraits (tome 1), Courants et scénarios (tome 2),* Paris, les éditions d'organisation.

CFRES-VAUCRESSON (1983) *Délits des jeunes et jugement social, recherche comparative internationale,* Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

CHEVALIER (G) (1987) *L'intérêt central pour le local; analyse des politiques socio préventives entre 1981 et 1986,* Paris, CESDIP, ronéo.

CHAMBOREDON (JC) (1971) La délinquance juvénile, essai de construction d'objet, *Revue française de sociologie,* XII, 3, 335-377.

CIMAMONTI (S) (1983) *Le processus d'élaboration et de discussion de la loi du 2 février 1981, renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes; essai d'analyse sociologique,* thèse, Univ. Aix-Marseille, ronéo.

COING (M) MEUNIER (C) (1980) *Insécurité urbaine? une arme pour le pouvoir,* Paris, Anthropos.

CORNUT GENTILLE (F) (1986) "L'insécurité" in *SOFRES-Opinion publique 1986,* Paris, Gallimard, 121-129.

DEBUYST (C) (1985) *Modèle éthologique et criminologie,* Bruxelles, éd. Mardaga.

DESROSIERES (A) (1982) Réflexions sur la portée sociologique des diverses phases du travail statistique, Paris, *Journée du 15/10/1982 "Sociologie et Statistique",* IRESCO.

DEZALAY (Y) (1985) Sécurité et maintien de l'ordre; les enjeux politiques et professionnels. *Le monde diplomatique,* juin, 17-18.

DIDAY (E) (1970) La méthode des nuées dynamiques et la reconnaissance des formes, Paris, *Cahiers de l'IRIA.*

DONEGANI (JM) MICHELAT (G) SIMON (S) (1980) *Représentations du champ social. Attitudes politiques et changements socio économiques,* Paris-Lille, ronéo.

DULONG (R) (1981) Sens et non-sens de l'autodéfense, *Déviance et société,* 5, 3, 211-221.

DULONG (R) (1983) *L'autodéfense; enquête sur quelques faits indécidables,* Paris, librairie des Méridiens.

EWALD (F) (1986) *L'Etat providence,* Paris, Grasset.

FATTAH (EA) (1981) Les enquêtes de victimisation, leur contribution et leurs limites, *Déviance et société,* 5, 4, 423-440.

FAUGERON (C) et alii. (1980) *Réponses à la déviance...et groupes sociaux,* Paris, SEPC, ronéo.

FAUGERON (C) JAKUBOWICZ (P) (1984) Les magistrats et la loi pénale, *Revue française de sociologie,* XXV, 4, 658-683.

FOUCAULT (M) (1985) *Surveiller et punir, naissance de la prison,* Paris, Gallimard.

GATTI MONTAIN (J) (1988) Sécurité et stratégie préventive, in BOISMENU (G) GLEIZAL (JJ) (eds) *Les mécanismes de régulation sociale,* Boréal-PUL, 163-182.

GLEIZAL (JJ) (1985) *Le désordre policier,* Paris, PUF.

GODEFROY (T) LAFFARGUE (B) (1984) *Les coûts du crime en France de 1980 et 1982,* Paris, CESDIP, ronéo.

GREMY (JP) (1987) Les expériences françaises sur la formulation des questions d'enquête. Résultats d'un premier inventaire, *Revue francaise de Sociologie,* XXVIII, 567-599.

HALLEZ (C) (1986) *Magistrature et idéologies professionnelles. Représentations du système pénal;* thèse doctorat 3e cycle, Bordeaux I, ronéo.

HAMON (L) (1987) *Les juges de la loi,* Paris, Fayard.

HERPIN (N) (1977) *L'application de la loi, deux poids, deux mesures,* Paris, le Seuil.

HERPIN (N) (1986) Socio-style, *Revue française de sociologie,* XXVII, 265-272.

JOURNES (C) (1988) La gauche, l'institution judiciaire et la police, in BOISMENU (G) GLEIZAL (JJ) (eds) *Les mécanismes de régulation sociale,* Boréal-PUL, 139-162.

KILLIAS (M) et alii. (1987) Nouvelles perspectives méthodologiques en matière de sondages de victimisation. L'expérience des enquêtes suisses. *Déviance et société,* XI, 3, 313-330.

KUTCHINSKY (B) (1972) Aspects sociologiques de la déviance et de la criminalité, in *"La perception de la déviance et de la criminalité",* Strasbourg, Conseil de l'Europe.

LAGRANGE (H) et alii. (1983) *Perceptions de la violence et sentiment d'insécurité,* IEP-BDSP, Grenoble, ronéo.

LAGRANGE (H) ROCHE (S) (1987) *Baby alone in Babylone; deux perspectives d'analyse du sentiment d'insécurité. Systèmes*

d'attitudes et formes de sociabilité en milieu urbain. Grenoble, IEP.

LASCOUMES (P) (1987) *Des erreurs, pas des fautes,* Paris, CESDIP, ronéo.

LASCOUMES (P) (1986) Le grondement de la bataille; illégalismes et relativité des catégories juridiques pénales dans "Surveiller et punir", *Actes, les cahiers d'action juridique,* n° 54, 84-89.

LAUTMAN (J) (1985) Intérêt et limites des enquêtes sociologiques, Symposium d'*Encyclopoedia Universalis,* Enjeux, 638-643.

LAUTMAN (J) LEMEL (Y) (1982) Le concept de classe devant les données statistiques, Paris, *Journée du 15/10/1982 "Sociologie et Statistique",* IRESCO.

LEVY (R) (1984) *Pratiques policières et processus pénal, le flagrant délit,* Paris, CESDIP, ronéo.

LEVY (R) (1987) *Du suspect au coupable, le travail de police judiciaire,* Paris-Genève, Méridiens Klincksieck-Médecine et Hygiène.

LEVY (R) OCQUETEAU (F) (1987) Police performance and fear of crime; the experience of the left in France between 1981 and 1986, *International Journal of Sociology of Law,* 15, 259-280.

LEVY (R) PEREZ-DIAZ (C) ROBERT (P) ZAUBERMAN (R) (1986) *Profils sociaux de victimes d'infractions. Premiers résultats d'une enquête nationale.* Paris, CESDIP, ronéo.

LOUIS GUERIN (C) (1984) Réactions au crime: les deux peurs, *Revue française de sociologie,* XXV, 4, 623-635.

MAYER (N) (1986) *La boutique contre la gauche,* Paris, Presses de la Fondation Nationale de Science Politique.

MERMET (G) (1985) *Francoscopie. Les Français, qui sont-ils? où vont-ils?* Paris, Larousse.

MICHEL (B) ROBERT (CN) SOUBIRAN (F) (1984) *Voyage à travers l'insécurité; des discours aux représentations*, Genève, Univ. de Genève.

MIETHE (TD) (1982) Public consensus on crime seriousness, normative structure or methodological artifact? *Criminology*, XX, 3-4, 515-526.

MONET (JC) (1987) Police-Etat-Société, essai de redéfinition de la problématique, *Communication aux Journées de sociologie*, Bordeaux.

MONJARDET (D) (1988) Moderniser, pour quoi faire? La gauche et la police, *Esprit*, 4, 5-18.

OCQUETEAU (F) (1982) *Délinquance étrangère et ordre public*, thèse de doctorat 3ème cycle, Bordeaux I.

OCQUETEAU (F) (1986) Recension de BRILLON (Y) et alii., op. cit., *Revue canadienne de criminologie*, n° 28, 1, 79-86.

OCQUETEAU (F) PEREZ-DIAZ (C) (1988) *L'évolution des attitudes des français sur la justice pénale*, Paris, CESDIP, ronéo.

PERCHERON (A) (1982) Préférences idéologiques et morale quotidienne d'une génération à l'autre, *Revue française de science politique*, XXXII, 2, 185-209.

PERCHERON (A) (1987) *Le droit à vingt ans*, Paris, CEVIPOF, ronéo.

PERCHERON (A) (1987b) L'endroit et l'envers: permis et interdits sociaux, in *SOFRES-L'état de l'opinion, clefs pour 1987*, Paris, Seuil, 87-103.

PERRINEAU (P) "Glissements progressifs de l'idéologie", in DUPOIRIER (E) GRUNBERG (G) (eds) (1986) *Mars 1986: la drôle de défaite de la gauche*, Paris, PUF, 33-49.

RICHEVAUX (M) (1988) Réformer la magistrature, voies d'accès pour une justice démocratique, *Actes, les cahiers d'action juridique*, n° 64, 35-43.

RIGAUD (J) (1978) Réflexions sur la notion de consensus, *Pouvoirs*, 5, 7-14.

ROBERT (Ph) (1976) Les statistiques criminelles ou l'histoire d'un contresens, *Actes*, 10, 7-17.

ROBERT (Ph) (1985) *Les comptes du crime*, Paris, Le Sycomore.

ROBERT (Ph) (1985) Insécurité, opinion publique et politique criminelle, *l'Année sociologique*, XXXV, 199-231.

ROBERT (Ph) FAUGERON (C) LAFFARGUE (B) (1972) *L'image de la justice criminelle, rapport de la phase exploratoire qualitative*, Paris, SEPC, ronéo.

ROBERT (Ph) FAUGERON (C) (1978) *La justice et son public, les représentations sociales du système pénal*, Genève-Paris, Médecine et Hygiène-Masson.

ROBERT (Ph) FAUGERON (C) (1980) *Les forces cachées de la justice*, Paris, le Centurion.

ROBERT (Ph) ZAUBERMAN (R) (1985) Les victimes entre la délinquance et l'Etat, *Revue de l'Institut de sociologie*, 1-2, 9-45.

SCHWEISGUTH (E) GRUNBERG (G) (1983) Le virage à gauche des couches moyennes salariées, in LAVAU et alii (eds) *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, PFNSP, 351-372.

SCHWEISGUTH (E) (1986) Les avatars de la dimension gauche-droite, in DUPOIRIER (E) GRUNBERG (G) (eds) *Mars 1986: la drôle de défaite de la gauche*, Paris, PUF, 51-70.

SELLIN (Th) (1981) Les débats concernant l'abolition de la peine capitale: une rétrospective, *Déviance et société*, V, 2, 97-112.

SELLIN (Th) WOLFGANG (ME) (1964) *The measurement of criminality*, New York, Wiley.

SEYLER (M) (1980) La banalisation pénitentiaire ou le voeu d'une réforme impossible, *Déviance et société*, IV, 2, 131-147.

SHELEY (J.F.) (1980) Crime seriousness rating, *The British journal of criminology*, XX, 2, 123-135.

SINGLY (F de) (1987) Etude de styles de vie, *Encycloepedia Universalis, Universalia*,401-405.

SINGLY (F.de) THELOT (C) (1988) *Gens du privé, gens du public, la grande différence*, Paris, Dunod.

SMAUS (G) (1982) L'image du droit pénal et la reproduction idéologique des classes sociales, *Déviance et société*, VI, 4, 353-373.

SMAUS (G) (1983) Les recherches K.O.L. au service de la légitimation du droit pénal, *Déviance et société*, VII, 2, 131-152.

SOUBIRAN (F) (1982) *L'exclusion sociale, salaire de la peur du crime*, Paris, SEPC, ronéo.

SOULEZ-LARIVIERE (D) (1987) *Les juges dans la balance*, Paris, Ramsay.

STEMMELEN (E) (1986) *Analyse rétrospective du sentiment d'insécurité en France de 1977 à 1985; étude pour le C.N.P.D.*, Paris, ronéo.

STOETZEL (J) (1988) (Hommage à) Les enquêtes d'opinion et la recherche en sciences sociales, *Journée d'étude organisée par la société des amis du centre d'études sociologiques*, 29 février 1988, Paris, Sorbonne.

SUTTER (J) (1984) *La vie religieuse des francais à travers les sondages d'opinion 1944-1976*, Paris, éd. CNRS.

SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE (1974) *Au nom du peuple francais*, Paris, Stock.

SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE (1981) *Justice sous influence*, Paris, Maspéro.

VAN VECHTEN (CC) (1940) The toleration quotient as a device for defining certain social concepts, *American Journal of Sociology*, 46, 35-42.

VERNEUIL (D) (1980) *L'image de la justice criminelle dans la société; fonctions et processus du système pénal*, Paris, SEPC, ronéo.

WEINBERGER (JC) (1975) *Idéologie et gravité attribuée aux comportements incriminés*, Thèse Bordeaux I.

WEINBERGER (JC) JAKUBOWICZ (P) ROBERT (Ph) (1976) Société et gravité des infractions, *R.S.C.*, 4, 915-930.

WEINBERGER (JC) et alii. (1977) *Société et perception des comportements déviants incriminés*, Paris, SEPC, ronéo.

ZAUBERMAN (R) (1982 a) Renvoyants et renvoyés, *Déviance et société*, VI, 415-438.

ZAUBERMAN (R) (1982 b) La peur du crime et la recherche, *l'Année sociologique*, 415-435.

ANNEXES

DESCRIPTION DE LA POPULATION INTERROGEE

DESCRIPTION DE LA POPULATION INTERROGEE
(Décembre 1984)

L'enquête a porté sur un échantillon de 1 830 personnes, représentatives de la population française, âgées de 16 à 70 ans. Le plan d'échantillonnage et la passation des questionnaires ont été réalisés par la SOFRES en décembre 1984. La méthode d'échantillonnage utilisée pour la constitution de l'échantillon a été celle des quotas.

Les sources statistiques prises comme référence pour établir les quotas sont celles du dernier recensement de la population française effectué par l'INSEE en 1982, de sorte que la représentativité de l'échantillon par rapport au temps écoulé depuis le recensement ne peut souffrir que d'une altération infime.

Les critères socio-démographiques ayant servi comme quotas sont au nombre de six :

1) - Le sexe

2) - L'âge (16/17 ans - 18/24 ans - 25/34 ans - 35/49 ans - 50/59 ans - 60/70 ans).

3) - La P.C.S. du chef de ménage, en huit catégories selon la nouvelle nomenclature de l'INSEE (professions et catégories socio-professionnelles) qui a introduit en 1982 de très sensibles modifications par rapport à l'état antérieur (devenu par trop inadéquate) de la nomenclature C.S.P. (datant de 1952). Dans l'ancien système en effet, coexistaient des nomenclatures de métier et de C.S.P., distinctes mais non emboîtées. En outre, le chiffrement des métiers ne prenait en compte que l'intitulé officiel de chaque catégorie, alors que celui de la profession (P.C.S.) tient compte d'autres informations, telles que, qualification, fonction, taille et secteur de l'entreprise. Ainsi, peut-on bénéficier d'informations beaucoup plus rigoureuses sur la place des interviewés dans la stratification sociale, donc raffiner plus sensiblement les analyses

Il existe six postes d'actifs et deux d'inactifs.

./...

Ils se décomposent successivement en :

1) - Agriculteurs exploitants
2) - Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3) - Cadres et professions intellectuelles supérieures
4) - Professions intermédiaires
5) - Employés
6) - Ouvriers
7) - Retraités
8) - Autres personnes sans activité professionnelle

4) - La taille de la localité habitée en 5 catégories :

1) - Communes rurales de - 2.000 hab.
2) - Agglomérations urbaines de 2.000 à 20.000 hab.
3) - de 20.000 à 100.000 hab.
4) - de 100.000 à 200.000 hab. et plus
5) - L'agglomération parisienne

5) - La région (les 9 grandes régions de l'INSEE).

6) - L'activité/non activité de la personne interrogée.

QUOTA : AGE

Tranches d'âges	Structure théorique %	Sructure observée %	Ecarts
1) 16-17	4,8	3,6	- 1,2
2) 18-24	16,4	16,3	- 0,1
3) 25-34	23,5	25,1	+ 1,6
4) 35-49	26,3	25,8	- 0,5
5) 50-59	17,2	14,4	- 2,8
6) 60-70	11,8	14,9	+ 3,1

QUOTA :

SEXE ET AGE

	Structure théorique %	Structure observée %	Ecarts
Hommes			
16-17	4,6	3,95	- 0,65
18-24	16,2	16,46	+ 0,26
25-34	23,3	23,56	+ 0,26
35-49	26,1	24,13	- 1,97
50-59	17,0	14,77	- 2,23
60-70	11,6	17,14	+ 5,54
TOTAL	49,8	48,47	- 1,33
Femmes			
16-17	5,0	3,29	- 1,71
18-24	16,6	16,12	- 0,48
25-34	23,7	26,51	+ 2,81
35-49	26,5	27,36	+ 0,86
50-59	17,4	14,00	- 3,40
60-70	12,0	12,73	+ 0,73
TOTAL	50,2	51,53	+ 1,33

QUOTA : PROFESSION CHEF DE MENAGE (PCS)

8 catégories		Structure théorique %	Structure observée %	Ecarts
Agriculteurs	1	5,8	5,6	- 0.2
Artisans/Commerçants Chefs d'entreprise	2	7,2	8,1	+ 0,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3	9,9	9,1	- 0,8
Professions intermédiaires	4	14,8	16,2	+ 1,4
Employés	5	11,4	13,3	+ 1,9
Ouvriers	6	30,9	26,5	- 4,4
Retraités	7	14,8	16,6	+ 1,8
Autres personnes sans activité professionnelle	8	5,2	4,6	- 0,6

QUOTA :

TAILLE DE L'AGGLOMERATION (AGGLO)

	Structure Théorique % (Recensement INSEE 82)	Structure observée %		Ecart
Rural	25,8	25,14		- 0,66
Petites villes de province (2.000 - 5.000	15,7	6,89	15,42	- 0,28
Petites villes de province (5.000 - 10.000		3,44		
Petites villes de province (10.000 - 20.000		5,08		
Villes moyennes de province (20.000 - 50.000	13,4	7,43	13,74	+ 0,34
Villes moyennes de province (50.000 - 100.000		6,28		
Grandes agglomérations de province (100.000 - 200.000	28,3	11,31	28,46	+ 0,16
Grandes agglomérations de province (> 200.000		17,10		
Agglomération parisienne	16,8	17,32		+ 0,53

QUOTA : REGION

Ventilation SOFRES	Code Région INSEE	Structure Observée %	Départements	Structure théorique Echantillon %	Ecarts
Région parisienne Ile de France (1)	11	18,8	75, 77, 78, 91, 92, 93 94, 95	19,3	- 0,5
Nord (2)	31	7,2	59,62	7,1	+ 0,1
Est (3)	41 42 43	8,7	54, 55, 57, 88, 68, 67, 25, 39, 70, 90	9,2	- 0,5
Bassin parisien Est (4)	21 22 26	7,9	08, 10, 51, 52, 02, 60, 80, 21, 58, 71, 89	8,4	- 0,5
Bassin parisien Ouest (5)	23 24 25	10,2	27, 76, 18, 28, 36, 37, 41, 45, 14, 50, 61	9,6	+ 0,6
Ouest (6)	52 53 54	13,6	44, 49, 53, 72, 85, 22, 29, 35, 56, 16, 17, 79, 86	12,9	+ 0,7
Sud-Ouest (7)	72 73 74	10,9	24, 33, 40, 47, 64, 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82, 19, 23, 87	10,5	+ 0,4
Sud-Est (8)	82 83	11,5	01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74, 03, 15, 43, 63	11,7	- 0,2
Méditérannée (9)	91 93 94	11,3	11, 30, 34, 48, 66, 04, 05, 06, 13, 83, 84, 20	11,3	0

QUOTA :

ACTIVITE DE LA PERSONNE INTERROGEE (PCSACT)

	Structure théorique %	Structure observée %	Ecarts
Actifs (PCS 1 à 6)	63,8	58,6	- 5,2
Retraités (PCS 7)	8,2	13,5	+ 5,3

RENSEIGNEMENTS SIGNALETIQUES

- Homme	887	(48,47)
- Femme	943	(51,53)

SEXCHF

SEXE DU CHEF DE MENAGE
(Variable de synthèse)

DESIGNATIONS	Effectifs	%
Homme marié	591	32,30
Homme vivant maritalement	72	3,93
Homme vivant seul et chef de ménage	100	5,46
Homme vivant seul et pas chef de ménage	124	6,78
Femme mariée	622	33,99
Femme vivant maritalement	58	3,17
Femme vivant seule et chef de ménage	172	9,40
Femme vivant seule et pas chef de ménage	91	4,97

Activité ou non de la personne interrogée (ACTIF)

Actuellement, exercez-vous une profession ?		*Effectifs*	*%*
Oui, exerce une profession		*938*	*51,26*
Non, chômeur mais a déjà travaillé		*132*	*7,21*
Non retraité, pré-retraité, retiré		*248*	*13,55*
Non, femme au foyer	*a déjà travaillé (PCSANC)*	*222*	*12,13*
	n'a jamais travaillé	*115*	*6,28*
Non, chômeur à la recherche d'un premier emploi		*24*	*1,31*
Non, élève ou étudiant		*118*	*6,45*
Non, militaire du contingent		*5*	*0,27*
Non, autre sans profession (y compris invalide)		*28*	*1,53*

Activité ou non du chef de ménage (ACT = 895)

(réponses issues de ceux qui disent ne pas exercer eux-mêmes de profession ; 8 dernières catégories du tableau précédent

Actuellement, le chef de ménage ou votre conjoint, ou votre compagnon, exerce-t-il une profession ?	*Effectifs*	*%*
Oui, exerce une profession	*746*	*83,35*
Non, chômeur mais a déjà travaillé	*31*	*3,46*
Non, retraité, pré-retraité, retiré	*101*	*11,28*
Non, femme au foyer	*4*	*0,45*
Non, chômeur à la recherche d'un premier emploi	*2*	*0,22*
Non, élève ou étudiant	*3*	*0,34*
Non, autre sans profession (y compris invalide)	*8*	*0,89*
T O T A L	*895*	*100,00*

PCS GEN

P.C.S. du chef de famille en 8 positions :

(on ne fait pas figurer ici le décompte des effectifs de chaque type de professions à l'intérieur de chaque rubrique de la nouvelle nomenclature PCS de L'I.N.S.E.E.)

8 positions agrégées	Effectifs	%
1 - Agriculteurs, exploitants	103	5,63
2 - Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	149	8,14
3 - Cadres et professions intellectuelles supérieures	166	9,07
4 - Professions intermédiaires	296	16,18
5 - Employés	243	13,28
6 - Ouvriers	485	26,50
7 - Retraités	303	16,56
8 - Autres personnes sans activité professionnelle	85	4,65

Quel est le dernier établissement scolaire que vous avez fréquenté comme élève ou étudiant ; était-ce un établissement d'enseignement ... (SCOL)		
- ... primaire	487	(26,61)
- ... primaire supérieur	71	(3,88)
- ... secondaire	421	(23,01)
- ...technique ou commercial	484	(26,45)
- ... supérieur (université, grandes écoles, I.U.T.)	362	(19,78)
- ... n'a jamais été à l'école	4	(0,22)
- ... sans réponse	1	(0,05)
Pouvez-vous me dire quelle est votre religion ? (REL)		
- Catholique	1 417	(77,43)
- Protestante	45	(2,46)
- Autre	48	(2,65)
- Sans religion	305	(16,67)
- Ne veut pas dire	15	(0,82)
Pour les catholiques ... allez-vous à la messe ? ... (MES = 1 417)		
- ... toutes les semaines	125	(8,82)
- ... une ou deux fois par mois	47	(3,32)
- ... de temps en temps	287	(20,25)
- ... uniquement pour des cérémonies (baptêmes, mariages, enterrements) ...	862	(60,83)
- Jamais	93	(6,56)
- Sans réponse	3	(0,21)

Toujours du point de vue religion et d'une façon générale, comment vous définiriez-vous ? (CROY = 1 830)

- Croyant fervent	113	(6,17)
- Croyant	783	(42,79)
- Croyant incertain ou ébranlé	274	(14,97)
- Sceptique, dans le doute total	339	(18,52)
- Incroyant	283	(15,46)
- Ne veut pas dire	38	(2,08)

Avez-vous reçu une formation religieuse ? (FORMRE)

- Oui, plutôt intense	378	(20,6)
- Oui, moyenne	980	(53,5)
- Oui, plutôt réduite	237	(12,95)
- Non, aucune	231	(12,62)
- Sans réponse	4	(0,22)

Toujours à propos de la formation religieuse, avez-vous donné, donnez-vous ou envisagez-vous de donner plus tard une formation religieuse à vos enfants ? (TRANRE)

- Oui	1 031	(56,34)
- Non	431	(23,55)
- Sans objet (pas d'enfants).	279	(15,25)
- Ne sait pas	77	(4,21)
- Refuse de répondre	12	(0,66)

Participez-vous activement à la vie d'une ou de plusieurs associations ou mouvements, par exemple : syndicats, mouvements politiques, autres associations : consommateurs, locataires, parents d'élèves, etc) ?

	OUI	NON	Refuse de répondre
- Syndicale (ASYND)	139 7,6	1 683 91,9	8 0,44
- Politique (ASPOL)	63 3,44	1 756 95,9	11 0,6
- Autre (ASAUTRE)	405 22,1	1 419 77,9	6 0,33

D'après leurs opinions, on classe habituellement les Français sur une échelle de ce genre. Comme vous le voyez, il y a deux grands groupes : la gauche et la droite. On peut se classer plus ou moins à gauche ou plus ou moins à droite. Personnellement, ou vous classeriez-vous sur cette échelle ? (OPOL)

25	145	359	456	325	119	27
3 EG	4 G	5	6	7 D	8	9 ED
(1,37)	(7,92)	(19,62)	(24,92)	(17,76)	(6,5)	(1,48)

1 - Ne sait pas 212 (11,58)
2 - Refuse de répondre 162 (8,85)

Sans penser seulement aux élections, pouvez-vous me dire de quel parti politique vous vous sentez le plus proche ou, disons, le moins éloigné ? (PARTPO)

- Parti communiste	87	(4,75)
- P.S.U., Extrême-gauche	35	(1,91)
- Parti socialiste	326	(17,81)
- Radicaux de gauche	51	(2,79)
- Mouvement écologique	162	(8,85)
- Union pour la Démocratie Française (U.D.F.)	217	(11,86)
- R.P.R.	248	(13,55)
- Front National (J.M. Le Pen)	49	(2,68)
- Parti des Forces Nouvelles	13	(0,71)
- Aucun	278	(15,19)
- Ne sait pas	183	(10,0)
- Ne veut pas dire	181	(9,89)

En ce qui concerne votre logement, êtes-vous ... (LOG)

- ... propriétaire de votre maison ou appartement (ou accèdant à la propriété)	869	(47,5)
- ... locataire d'un organisme social (H.L.M., I.L.M.)	462	(25,25)
- ... locataire du secteur privé	370	(20,22)
- ... occupant à titre gracieux	124	(6,78)
- Sans réponse	5	(0,27)

Etes-vous proprétaire d'une résidence secondaire ? (RESEC)

- Oui	186	(10,16)

Je vais vous citer différents éléments de patrimoine que les gens peuvent posséder; pour chacun d'eux, pourriez-vous me dire si vous possédez ... *(PATR)*

	NON	OUI	Refuse de répondre
PATR1 a) ... des bons d'épargne	1 640	108	82
PATR2 b) ... des bons du Trésor	1 702	49	79
PATR3 c) ... des bons de Caisse	1 718	29	83
PATR4 d) ... un compte à terme	1 644	81	105
PATR5 e) ... un compte ou un plan d'épargne logement	1 316	444	70
PATR6 f) ... des SICAV	1 596	149	85
PATR7 g) ... des obligations autres que SICAV	1 643	103	84
PATR8 h) ... des actions autres que SICAV	1 643	106	81
PATR9 i) ... une assurance-vie	1 046	720	64
PATR10 j) ... des biens immobiliers de rapport comme des immeubles, appartements, maisons	1 576	182	72
PATR11 k) ... des biens immobiliers de de rapport comme des terrains	1 629	129	72
PATR12 l) ... des biens précieux (comme de l'or, bijoux, tableaux, meubles de valeur, etc)	1 598	152	80

Et pourriez-vous me dire si vous disposez d'avantages en nature (par exemple notes de frais au forfait, voiture, logement de fonction ...) *(AVANTA)*

- Oui 124 (5,78)

DESCRIPTION DES REPONSES DE LA POPULATION AUX TROIS VOLETS DE L'ENQUETE

CONSIGNE : Maintenant que vous vous êtes exercé(e), je vais vous décrire différents comportements. Pour chacun d'eux, comme vous venez de le faire, vous jugerez la gravité du cas en attribuant une note de 1 à 10. Mais à présent, nous ne reviendrons jamais en arrière. Pour chacun des comportements, la note que vous attribuerez ne pourra être changée.

QUESTIONS INDEX \ NOTES	1 (%)	2 (%)	3 (%)	4 (%)	5 (%)	6 (%)	7 (%)	8 (%)	9 (%)	10 (%)	N.S.P. (%)	R.R. (%)
1. Une personne vole une voiture en stationnement dans la rue	26 1,4	67 3,7	135 7,4	141 7,7	373 20,4	215 11,7	235 12,8	253 13,8	100 5,5	278 15,2	3 0,2	4 0,2
2. Une personne vend du haschich	56 3,1	36 2,0	38 2,1	44 2,4	98 5,4	83 4,5	104 5,7	221 12,1	188 10,3	954 52,1	8 0,4	0 -
3. Une personne vole un foulard à l'étage d'un grand magasin	334 18,3	357 19,5	264 14,4	170 9,3	302 16,5	122 6,7	81 4,4	92 5,0	23 1,3	72 3,9	9 0,4	4 0,2
4. Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants. Il commet un vol d'un montant de 100.000 F (soit 10 millions de centimes)	21 1,1	20 1,1	50 2,7	78 4,3	249 13,6	208 11,4	268 14,6	300 16,4	164 9,0	468 25,6	2 0,1	2 0,1
5. Un homme montre ses parties sexuelles dans la rue	113 6,1 6,6	151 8,3	132 7,2	106 5,8	262 14,3	126 6,9	143 7,8	210 11,5	121 6,6	437 23,8	16 0,9	13 0,7
6. Un étranger reste en France, malgré le refus de renouvellement par l'administration de sa carte de séjour	249 13,6	198 10,8	166 9,1	152 8,3	333 18,2	143 7,8	125 6,8	147 8,0	47 2,6	197 10,8	45 2,5	28 1,5
7. Un commerçant a dans sa vitrine des livres pornos	430 23,5	262 14,3	196 10,7	133 7,3	275 15,0	104 5,7	106 5,8	112 6,1	45 2,5	120 6,6	37 2,0	10 0,5

NOTES / ITEMS INDEX	1 (%)	2 (%)	3 (%)	4 (%)	5 (%)	6 (%)	7 (%)	8 (%)	9 (%)	10 (%)	N.S.P. (%)	R.R. (%)
ı homme se fait des piqures d'héroïne	189 10,3	108 5,9	97 5,3	86 4,7	211 11,5	89 4,9	144 7,9	186 10,2	110 6,0	566 30,9	29 1,6	15 0,8
·s négociants en vins commercialisent des ·ns de qualité ordinaire sous des appel- ıtions de crus classés	53 2,9	82 4,5	140 7,7	148 8,1	343 18,7	201 11,0	214 11,7	256 13,9	104 5,7	271 14,8	17 0,9	1 0,1
ı policier perquisitionne, contre le gré ı l'occupant et sans autorisation de la ıstice, au domicile d'une personne	36 2,0	36 2,0	60 3,3	84 4,6	217 11,9	173 9,5	200 10,9	314 17,2	175 9,5	511 27,9	18 0,9	6 0,3
·e personne s'enrichit en vendant de héroïne	9 0,5	8 0,4	15 0,8	12 0,7	45 2,5	40 2,2	89 4,9	196 10,7	222 12,1	1.189 64,9	5 0,3	0 -
·e personne armée d'un révolver, commet un ıl d'un montant de 200.000 F (soit 20 mil- ·ons de centimes)	11 0,6	10 0,5	17 0,9	38 2,1	114 6,2	103 5,6	208 11,4	369 20,2	248 13,6	706 38,5	5 0,3	1 0,1
·ur soutenir les revendications de son ·ivement, une personne fait sauter un ·lais de télévision, il n'y a pas de ·essés	55 3,0	67 3,7	81 4,4	93 5,1	289 15,8	194 10,6	210 11,5	355 19,4	167 9,1	297 16,2	20 1,1	2 0,1
·e personne divorcée, qui en a les moyens, ·fuse de payer la pension fixée par le ·ge pour ses enfants	21 1,1	24 1,3	55 3,0	71 3,9	187 10,2	174 9,5	226 12,3	348 19,0	204 11,2	501 27,4	14 0,8	5 0,3

NOTES / ITIONS INDEX	1 (%)	2 (%)	3 (%)	4 (%)	5 (%)	6 (%)	7 (%)	8 (%)	9 (%)	10 (%)	N.S.P. (%)	R.R. (%)
. Une personne gagne sa vie en faisant des travaux de plomberie sans s'être déclarée.	320 17,4	244 13,3	236 12,9	181 9,9	341 18,6	132 7,2	109 6,0	111 6,1	36 2,0	82 4,5	22 1,2	16 0,9
. Une personne voit un blessé étendu sur la route et ne s'arrête pas pour lui porter secours	9 0,5	17 0,9	30 1,6	46 2,5	135 7,4	117 6,4	167 9,1	286 15,7	246 13,4	765 41,9	6 0,3	6 0,3
. Le responsable d'un chantier n'applique pas les règles de sécurité imposées par la loi ; de ce fait, un ouvrier tombe et se tue	5 0,3	11 0,6	21 1,1	39 2,1	82 4,5	95 5,2	126 6,9	289 15,8	235 12,8	915 50,0	7 0,4	5 0,3
. Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants, il commet un vol d'un montant de 1.000.000F (soit 100 millions de centimes)	24 1,3	13 0,7	48 2,6	80 4,4	207 11,3	189 10,3	250 13,7	315 17,2	168 9,2	527 28,8	8 0,4	1 0,1
. Une personne en vole une autre sous la menace d'un revolver ; celle-ci se défend et est tuée d'un coup de feu	8 0,4	2 0,1	6 0,3	4 0,2	35 1,9	27 1,5	68 3,7	173 9,5	224 12,2	1.279 70,0	4 0,2	0 -
. Un homme blesse une femme à coups de poing et l'oblige ainsi à avoir des rapports sexuels	2 0,1	1 0,1	1 0,1	8 0,4	22 1,2	35 1,9	89 4,9	213 11,6	251 13,7	1.201 65,6	7 0,4	0 -
. Un patron d'entreprise ne déclare pas tous les bénéfices qu'il réalise et évite ainsi de payer 1 million (soit 100 millions de centimes) d'impôts	53 2,9	62 3,4	64 3,5	90 4,9	257 14,0	191 10,4	234 12,8	302 16,5	175 9,6	379 20,8	17 0,9	6 0,3

QUESTIONS INDEX \ NOTES	1 (%)	2 (%)	3 (%)	4 (%)	5 (%)	6 (%)	7 (%)	8 (%)	9 (%)	10 (%)	N.S.P. (%)	R.R. (%)
22. Une personne conduit sa voiture à 120 km/h dans une agglomération où la vitesse est limitée à 60 km/h	39 2,1	49 2,7	92 5,0	94 5,1	223 12,2	181 9,9	205 11,2	302 16,5	171 9,3	464 25,6	4 0,2	6 0,3
23. Un policier garde une personne au commissariat de police deux jours de plus que la loi ne l'y autorise	43 2,3	60 3,3	86 4,7	121 6,6	277 15,1	198 10,8	200 10,9	330 18,0	140 7,7	328 18,0	38 2,1	9 0,5
24. Le responsable d'une entreprise fait déverser dans une rivière des déchets toxiques contenant de l'arsenic	2 0,1	7 0,4	12 0,7	24 1,3	65 3,6	82 4,5	155 8,5	259 14,1	223 12,1	994 54,3	6 0,3	1 0,1
25. Une personne fume du haschich	234 12,8	138 7,5	125 6,8	76 4,2	195 10,7	107 5,8	126 6,9	191 10,4	84 4,6	522 28,6	21 1,1	11 0,6
26. Un homme de 25 ans a des rapports sexuels avec une jeune fille de 14 ans qui est consentante	404 22,1	215 11,7	153 8,4	124 6,8	305 16,7	145 7,9	101 5,5	131 7,2	62 3,4	127 6,9	43 2,3	20 1,1
27. Le patron d'une entreprise embauche un homme alors qu'une femme candidate est plus qualifiée pour cet emploi	104 5,7	105 5,7	111 6,1	121 6,6	384 21,0	177 9,7	193 10,5	256 14,0	109 6,0	191 10,4	59 3,2	20 1,1

QUESTIONS INDEX \ NOTES	1 (%)	2 (%)	3 (%)	4 (%)	5 (%)	6 (%)	7 (%)	8 (%)	9 (%)	10 (%)	N.S.P. (%)	R.R. (%)
28. Une personne fait partie d'un groupe de manifestants qui refuse de se disperser alors que la police en a donné l'ordre ...	309 16,9	242 13,2	202 11,0	192 10,5	351 19,2	141 7,7	118 6,5	113 6,2	31 1,7	62 3,4	48 2,6	21 1,1
29. Le patron d'une entreprise licencie un délégué syndical sans l'accord de l'inspecteur du travail	77 4,2	101 5,5	116 6,4	107 5,8	240 13,1	181 9,9	198 10,8	257 14,1	132 7,2	362 19,8	42 2,8	17 0,9
30. Un père qui donne une correction à un enfant, le blesse ; l'enfant doit être hospitalisé	47 2,6	43 2,3	72 3,9	70 3,8	194 10,6	151 8,3	182 9,9	289 15,8	212 11,6	531 29,1	26 1,4	13 0,7
31. Un commerçant ne déclare pas tous ses revenus et paie ainsi beaucoup moins d'impôts	110 6,0	133 7,3	118 6,5	155 8,5	301 16,4	218 11,9	185 10,1	246 13,4	105 5,7	221 12,1	25 1,4	13 0,7
32. Un homme s'introduit dans une maison pour cambrioler en l'absence de ses occupants, il commet un vol de 10.000 F (soit 1 million de centimes)	24 1,3	37 2,0	69 3,8	106 5,8	250 13,7	238 13,0	248 13,6	290 15,8	132 7,2	427 23,3	9 0,4	0 -
33. Une personne conduit sa voiture en état d'ivresse	10 0,5	24 1,3	31 1,7	53 2,9	120 6,6	107 5,8	190 10,4	320 17,5	222 12,1	736 40,2	12 0,7	5 0,3

VENTILATION EN POURCENTAGES DES REPONSES AUX "COMPORTEMENTS PROBLEMATIQUES" OU DEVIANCES

Solutions adéquates / Comportements problématiques	Ne rien faire	Aux intéressés de s'arranger entre eux	Régler son problème (avec qui elle veut)	Anciens intoxiqués guéris	Famille	Amis
Usage drogue dure à 19 ans	0,7	0,3	3,8	43,9	16,5	4,1
Usage haschich en groupe à 17 ans	6,6	1,1	3,6	35,8	20,3	7,8
Ivrognerie à domicile	12,6	1,5	10,3	14,8	11,7	9,6
Usage et trafic de haschich (j. F.) (20 ans)	3,6	0,9	2,7	20,9	5,6	3,1
Lesbianisme à 17 ans	19,9	6,6	5,8	0,2	23,8	3,0
Promeneur homosexuel	41,2	1,7	8,6	0,2	2,2	2,2
Alcoolique bat sa femme	1,6	5,0	2,8	5,7	9,1	4,2
Policier gifle automobiliste	2,6	9,5	2,7	0,1	0,3	0,2
Fonctionnaire demande pot de vin	1,3	3,7	1,3	0,1	0,2	0,2
Rétention d'héritage par notaire	0,9	6,5	2,5	-	4,5	0,4
Médecin avorte mineure sans avis parental	8,9	3,2	3,9	0,1	15,6	1,6
Femme au 3e avortement	12,8	1,9	9,8	0,1	5,5	1,2
Dissimulation patronale de bénéfices au fisc	1,5	0,8	1,1	0,1	0,3	0,1
Travail au noir d'un artisan	20,0	4,1	4,6	0,1	0,4	0,5
Accident suite non respect règles sécurité par industriel	0,3	0,5	0,7	0,1	0,2	0,3
Vol de mobylette à 16 ans pour se promener (j. M.)	7,6	8,8	2,0	-	40,2	4,3
Vol en magasin de 10 F à 17 ans (j.F.)	10,2	7,7	2,4	0,1	36,8	2,6
Vol mobylette et revente pièces détachées (j.M.) (16 ans)	1,1	0,8	0,6	0,1	26,3	1,6
Mendicité dans la rue à 40 ans	12,4	0,2	6,4	0,3	5,5	7,7
Arracheur de boîtes aux lettres	3,1	2,8	1,0	0,1	1,6	1,6
Lycéen troublant la classe	2,7	9,1	1,3	0,1	24,2	5,0
Refus quitter domicile après expulsion (famille)	10,2	2,6	2,6	-	3,0	2,3

Assistante sociale	Educateur	Juge des enfants	Psychologues psychiatres	Médecins	Administrations	Cadres professionnels	Police	Tribunal	ASF	Refus de répondr
2,5	3,5	0,4	8,1	10,3	0,2	0,1	2,8	1,8	0,8	0,1
2,6	11,1	5,5	2,4	2,9	0,1	0,1	4,3	3,1	2,0	0,5
3,6	1,0	0,2	9,5	18,6	0,2	0,2	2,6	1,1	1,9	0,5
4,2	8,2	2,1	2,9	2,3	0,5	0,0	20,8	19,9	2,1	0,2
4,3	4,3	5,0	15,9	3,4	0,1	0,1	0,3	0,8	3,7	0,9
0,8	0,8	0,0	21,5	6,0	0,1	0,1	6,1	2,2	5,1	1,1
15,0	0,9	0,1	7,7	8,4	0,3	0,1	20,3	17,2	1,3	0,3
0,3	0,3	0,1	3,4	0,9	14,6	9,4	21,3	26,5	6,1	0,5
0,2	0,4	0,1	0,1	0,1	27,9	3,4	8,4	46,6	3,7	0,2
0,2	0,3	0,1	0,4	0,2	13,6	15,0	4,5	48,6	2,2	0,1
6,8	1,2	6,8	0,4	0,8	1,6	6,9	3,7	32,3	5,2	1,1
13,9	0,9	0,3	11,7	29,3	0,7	0,2	0,7	4,8	5,5	0,8
0,3	0,3	0,1	0,2	-	39,5	8,4	4,4	42,2	2,1	0,4
0,2	0,2	-	-	0,1	25,0	15,2	3,1	19,3	6,0	1,3
0,7	0,2	0,1	0,3	0,1	12,5	22,9	5,3	53,4	2,2	0,2
3,8	9,4	8,2	0,5	0,2	0,2	0,2	11,6	1,5	2,0	0,3
5,5	13,0	10,0	1,1	0,3	0,5	0,6	6,1	1,3	1,6	0,2
4,0	17,8	23,3	0,6	0,1	0,1	-	18,0	4,1	1,1	
44,5	1,6	0,2	0,8	0,6	6,1	0,3	7,8	0,5	4,8	0,4
1,5	1,2	0,1	53,4	9,3	1,1	0,2	13,3	1,1	3,3	0,1
3,1	29,1	1,2	8,2	1,3	7,7	4,8	0,1	0,2	2,7	0,3
45,1	0,5	171	0,2	0,1	18,4	0,6	5,1	3,8	3,7	0,7

... Maintenant, je vais vous demander de répondre à des questions plus générales qui portent sur la justice pénale à l'heure actuelle en France, par exemple les tribunaux, les prisons etc. Là encore, c'est votre opinion personnelle qui compte.

Q3 - A votre avis, à quoi la justice devrait-elle en principe surtout servir ?		
- Maintenir l'ordre	175	(9,56)
- Faire respecter les lois	403	(22,0)
- Protéger les libertés et les droits des citoyens	744	(40,6)
- Assurer la sécurité des citoyens	389	(21,2)
- Contribuer à l'évolution de la société	105	(5,7)
- Ne sait pas	11	(0,60)
- Refuse de répondre	3	(0,16)
Q4 - Et d'après vous, à l'heure actuelle, en France est-ce que la justice sert surtout à		
- Maintenir l'ordre	412	(22,5)
- Faire respecter les lois	497	(27,1)
- Protéger les libertés et les droits des citoyens	222	(12.1)
- Assurer la sécurité des citoyens	143	(7,8)
- Contribuer à l'évolution de la société	141	(7,7)

Q5 - *On attribue la délinquance de notre époque à des causes diverses. En voici quelques-unes. Indiquez laquelle vous paraît la plus importante ?*

- Il n'y a plus de moralité, à notre époque ...	336	(18,3)
- Il y a de plus en plus de chômage	669	(36,5)
- La justice est trop indulgente	374	(20,4)
- Des catégories de gens sont vraiment défavorisées	419	(22,8)
- Ne sait pas	17	(0,9)
- Refuse de répondre	15	(0,8)

Q6 - *Il peut arriver à des gens de faire ce qu'on appelle une "bêtise". D'une manière générale, à votre avis est-ce qu'il vaut mieux ...*

- Les punir sévèrement pour leur apprendre à ne pas recommencer	275	(15,02)
- Les punir légèrement pour qu'ils comprennent	938	(51,2)
- Ne pas les punir du tout et leur donner un avertissement	566	(30,9)
- Ne sait pas	35	(1,9)
- Refuse de répondre	16	(0,8)

Q7 - *Certains pensent qu'il serait souhaitable d'améliorer les conditions de vie en prison. Cela vous paraît-il...*

- ... tout à fait souhaitable	241	(13,1)
- ... plutôt souhaitable	510	(27,8)
- ... pas très souhaitable	346	(18,9)
- ... pas du tout souhaitable	564	(30,8)

Q8 - Pour diverses raisons, un jeune peut devenir délinquant. Parmi les raisons suivantes, quelle est à votre avis la plus importante ?

- Parce qu'il a un mauvais fond	88	(4,8)
- Parce que ses parents n'ont pas su l'élever	481	(26,2)
- Parce qu'il a été entraîné par des camarades	562	(30,7)
- Parce que ses conditions de vie sont trop mauvaises	658	(35,9)
- Ne sait pas	27	(1,4)
- Refuse de répondre	14	(0,7)

Q9 - Voici quelques opinions sur les juges, les avocats, la police. Avec chacune d'elles, voulez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Ne sait pas	Refuse de répondre
Q91 - Le juge est influencé par l'avocat qui parle le mieux	198 10,8	595 32,5	461 25,2	404 22,0	163 8,9	9 0,4
Q92 - On a tort de se plaindre de la police, car elle ne fait que son travail	426 23,2	747 40,8	432 23,6	174 9,5	40 2,1	11 0,6
Q93 - Il vaut mieux éviter d'avoir affaire à la justice, même si l'on est innocent	844 46,1	542 29,6	228 12,4	160 8,7	46 2,5	10 0,5
Q94 - Les gouvernants se servent toujours de la justice contre leurs ennemis politiques	271 14,8	432 23,6	406 22,1	285 15,5	410 22,4	26 1,4
Q95 - En général, les juges rendent des jugements équitables, justes	127 6,9	715 39,07	600 32,7	243 13,2	133 7,2	12 0,6
Q96 - Quand quelqu'un commet un délit, il est responsable : il doit être puni	1 059 57,8	621 33,9	89 4,8	19 1,03	29 1,5	13 0,7
Q97 - Selon que le juge a bien ou mal dormi, bien ou mal déjeuné on ne sera pas jugé de la même façon	371 20,2	524 28,6	369 20,1	349 19,07	199 10,8	18 0,9

Q9 bis - Voici d'autres opinions. Avec chacune d'elles, voulez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout.

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Ne sait pas	Refuse de répondre
QB1 - Des personnes influentes peuvent faire pression sur un tribunal	765 41,8	682 37,2	177 9,6	98 5,3	104 5,6	4 0,2
QB2 - L'existence du casier judiciaire est une nécessité pour la protection des honnêtes gens. Ils doivent savoir à qui ils ont affaire	698 38,1	640 34,9	255 13,9	159 8,6	67 3,6	11 0,6
QB3 - Quand on essaie de trop changer les choses, elles vont en général plus mal après qu'avant	384 20,9	548 29,9	489 26,7	242 13,2	148 8,08	19 1,03
QB4 - Pour beaucoup de juges, juger devient une routine	484 26,4	724 39,5	300 16,3	129 7,04	183 10	10 0,5
QB5 - En fait, les avocats sont presque toujours de meche avec les juges	194 10,6	372 20,3	562 30,7	372 20,3	315 17,2	15 0,8
QB6 - S'il n'y avait pas la justice et la police, n'importe qui pourrait faire n'importe quoi	1 292 70,6	379 20,7	79 4,3	52 2,8	21 1,1	7 0,3
QB7 - Dans une affaire pénale, dès les premiers contacts avec la police, les jeux sont faits	107 5,8	319 17,4	681 37,2	493 26,9	222 12,1	8 0,4
QB8 - Les juges sont presque tous des bourgeois et c'est ennuyeux parce qu'ils ne jugent pas tout le monde de la même façon	311 16,9	391 21,3	509 27,8	420 22,9	181 9,8	18 0,9
QB9 - Quelqu'un qui a déjà commis un délit, on peut se dire qu'il a le mal dans la peau	143 7,8	323 17,6	584 31,9	705 38,5	68 3,7	7 0,3
QB10 - Ceux qui ont le pouvoir n'ont pas beaucoup de mal à faire déplacer le juge d'instruction qui leur déplait	792 43,2	630 34,4	128 6,9	58 3,1	207 11,3	15 0,8
QB11 - Dès que l'on a affaire à la justice, on est considéré comme coupable	317 17,3	593 32,4	473 25,8	370 20,2	68 3,7	9 0,4
QB12 - Il vaut mieux s'en tenir à ce qu'on connaît, plutôt que d'essayer des choses dont on	556 30,3	665 36,3	261 14,2	174 9,5	143 7,8	31 1,6

Q10 - Il arrive que certains films ou certains livres soient interdits par la censure. A ce propos, qu'en pensez-vous ?		
- C'est inadmissible	454	(24,8)
- C'est parfois admissible	966	(52,7)
- C'est tout à fait admissible	355	(19,3)
- Ne sait pas	53	(2,8)
- Refuse de répondre	2	(0,1)
Q11 - Il arrive qu'un gouvernement limite le droit de grève, qu'en pensez-vous ?		
- C'est inadmissible	675	(36,8)
- C'est parfois admissible	827	(45,1)
- C'est tout à fait admissible	223	(12,1)
- Ne sait pas	94	(5,1)
- Refuse de répondre	11	(0,6)
Q12 - Il y a des femmes qui travaillent alors que leur mari gagne suffisamment pour subvenir aux besoins de leur famille. Pensez-vous que le fait que ces femmes travaillent soit...		
- ... tout à fait normal	490	(26,7)
- ... plutôt normal	482	(26,3)
- ... plutôt anormal	457	(24,9)
- ... tout à fait anormal	337	(18,4)
- Ne sait pas	38	(2,07)

Q13 - *Il arrive qu'un journal soit saisi. Qu'en pensez-vous ?*

- C'est inadmissible	742	(40,5)
- C'est parfois admissible	794	(43,3)
- C'est tout à fait admissible	139	(7,5)
- Ne sait pas	142	(7,7)
- Refuse de répondre	13	(0,7)

Q14 - *Voici différentes opinions que nous avons recueillies. Pour chacune d'elles, dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?*

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord du tout	Ne sait pas	Refuse de répondre
Q141 - Quelles que soient ses opinions, un bon citoyen devrait se solidariser avec son pays, que celui-ci ait raison ou tort	321 17,5	421 23,0	399 21,8	569 31,09	100 5,4	20 1,09
Q142 - Il vaut toujours mieux que les choses évoluent lentement	596 32,5	745 40,7	284 15,5	119 6,5	76 4,1	10 0,5
Q143 - Avant, les écoles étaient mieux que maintenant : on apprenait aux enfants ce qui est bien et ce qui est mal	818 44,6	399 21,8	289 15,7	239 13,06	74 4,04	11 0,6
Q144 - Si les parents n'ont pas d'autorité dans la famille, tout se dégrade dans la société	937 51,2	542 29,6	225 12,2	96 5,2	25 1,3	5 0,2
Q145 - On ne peut élever convenablement des enfants sans leur donner parfois de bonnes corrections	561 30,6	544 29,7	383 20,9	297 16,2	34 1,8	11 0,6

Q15 - *Et voici d'autres opinions que nous avons recueillies, dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?*

Q151 - La télévision ne devrait pas faire des émissions sur les homosexuels	448 24,4	241 13,1	431 23,5	589 32,1	98 5,3	23 1,8
Q152 - Ceux qui préfèrent ne pas travailler plutôt que d'avoir un travail qui ne les intéresse pas ont bien raison	139 7,5	213 11,6	472 25,7	926 50,6	68 3,7	12 0,6
Q153 - Après tout, chacun est libre de faire ce qu'il veut de son corps, y compris de le détruire en se	259 14,1	334 18,2	423 23,1	742 40,5	58 3,1	14 0,7

Q16 - Quand vous pensez à l'avenir de la société, êtes-vous...		
- ... très optimiste	53	(2,8)
- ... plutôt optimiste	555	(30,3)
- ... plutôt pessimiste	871	(47,5)
- ... très pessimiste	279	(15,2)
- Ne sait pas	63	(3,4)
- Refuse de répondre	9	(0,4)

Q17 - Certains estiment qu'on devrait avoir le droit de choisir sa mort, y compris de se suicider. Vous-même, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout ?		
- Tout à fait d'accord	455	(24,8)
- Plutôt d'accord	450	(24,5)
- Plutôt pas d'accord	308	(16,8)
- Pas d'accord du tout	526	(28,7)
- Ne sait pas	65	(3,5)
- Refuse de répondre	26	(1,4)

Q18 - Dans notre société, il y a des gens qui refusent de travailler. Vous-même, qu'en pensez-vous ?		
- C'est tout à fait admissible	110	(6,0)
- C'est plutôt admissible	228	(12,4)
- C'est plutôt inadmissible	452	(24,6)
- C'est tout à fait inadmissible	975	(53,2)
- Ne sait pas	47	(2,5)
- Refuse de répondre	18	(0,9)

Q.19 - *Selon certains, ce qui est le plus important pour un Gouvernement, c'est de maintenir l'ordre. Vous-même, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec cette opinion ?*

- Tout à fait d'accord	678	(37,04)
- Plutôt d'accord	624	(34,09)
- Plutôt pas d'accord	322	(17,5)
- Pas du tout d'accord	154	(8,4)
- Sans opinion	40	(2,1)
- Refuse de répondre	12	(0,6)

Q20 - *Certains pensent que les adolescents sont libres d'avoir des relations homosexuelles entre eux. Vous-même, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec cette opinion ?*

- Tout à fait d'accord	196	(10,7)
- Plutôt d'accord	309	(16,8)
- Plutôt pas d'accord	432	(23,6)
- Pas d'accord du tout	733	(40,05)
- Sans opinion	130	(7,1)
- Refuse de répondre	30	(1,6)

Q21 - *Certains disent qu'aujourd'hui les jeunes ont beaucoup trop perdu le sens de la discipline. Pensez-vous que ce soit ...*

- ... tout à fait vrai	761	(41,5)
- ... plutôt vrai	702	(38,3)
- ... plutôt faux	251	(13,7)
- ... tout à fait faux	85	(4,6)

Q22 - Dans notre société, trouvez-vous plutôt qu'il y a trop d'interdictions morales ou qu'il n'y en a pas assez ?		
- Il y a trop d'interdictions morales	233	(12,7 1)
- Il n'y a pas assez d'interdictions morales ·	939	(51,31)
- Il n'y en a ni trop, ni trop peu	543	(29,6)
- Sans opinion	99	(5,4)
- Refuse de répondre	16	(0,8)

Q23 - Jugez-vous tout à fait acceptable, plutôt acceptable, plutôt pas acceptable, ou pas acceptable du tout qu'un jeune n'ait pas les mêmes idées que ses parents ?		
- Tout à fait acceptable	1 390	(75,9)
- Plutôt acceptable	379	(20,7)
- Plutôt pas acceptable	22	(1,2)
- Pas du tout acceptable	16	(0,8)
- Sans opinion	18	(0,9)
- Refuse de répondre	5	(0,2)

Q24 - Il y a des employeurs qui refusent d'embaucher quelqu'un qui a fait de la prison. Pensez-vous qu'ils aient ...		
- ... tout à fait raison	41	(2,2)
- ... plutôt raison	207	(11,3)
- ... plutôt tort	868	(47,4)
- ... tout à fait tort	626	(34,2)
- Sans opinion	65	(3,5)
- Refuse de répondre	23	(1,2)

Q25 - *Certains disent qu'à notre époque les connaissances et les techniques permettent à la société d'évoluer favorablement. Vous-même, qu'en pensez-vous, êtes-vous ...*

- ... tout à fait d'accord	535	(29,2)
- ... plutôt d'accord	797	(43,5)
- ... plutôt pas d'accord	298	(16,2)
- ... pas d'accord du tout	101	(5,5)
- Ne sait pas	92	(5,02)
- Refuse de répondre	7	(0,3)

Q26 - *Aujourd'hui, beaucoup de gens constatent que tout ne va pas pour le mieux dans la société. Nous avons recueilli, à ce propos, différentes opinions. Personnellement, de laquelle de ces opinions vous sentez-vous le plus proche ?*

- Avant il y avait de bons principes auxquels on ferait bien de revenir	371	(20,2)
- Il n'y a pas moyen d'améliorer les choses si on ne bouleverse pas complètement les habitudes acquises	251	(13,7)
- Bien sûr, tout ne va pas pour le mieux mais il faut améliorer les choses progressivement	1 160	(63,3)
- Ne sait pas	40	(2,1)
- Refuse de répondre	8	(0,4)

ANNEXE DES TABLEAUX ET FIGURES

Première partie (volet IMAGE):

TABLEAU 1 - Ordre des priorités de l'ancrage des types dans les échelles d'attitude, de leur degré de satisfaction envers la politique judiciaire socialiste, p. 75

TABLEAU 2 - Ecarts relatifs de chaque classe et sous-classe par rapport à la moyenne du taux de désertion des réponses sur les variables actives, p. 76

TABLEAU 3 - Ecarts à la moyenne de chaque type par rapport aux positions politiques de la population d'ensemble, p. 140

TABLEAU 4 - Ecarts positifs à la moyenne de chaque type par rapport aux caractéristiques générales de la population, p. 141

TABLEAU 5 - Ecarts positifs à la moyenne de chaque type par rapport au statut économique des répondants, p. 142

TABLEAU 6 - Ecarts positifs à la moyenne de chaque type par rapport à la PCS décomposée du chef de famille des répondants, p. 143

Deuxième partie (volet INDEX)

TABLEAU 7 - Ventilation simplifiée des notations de gravité de la population globale par contentieux (en %), p. 159

TABLEAU 8 - Variables supplémentaires de la typologie INDEX, p. 179

TABLEAU 9 - Coefficients de contingence entre la typolige INDEX et les caractéristiques et attitudes de la population, p. 180

TABLEAU 10 - Type 1 Ventilation des notations de gravité par contentieux, p. 187

TABLEAU 11 - Type 2 Ventilation des notations de gravité par contentieux, p. 193

TABLEAU 12 - Type 3 Ventilation des notations de gravité par contentieux, p. 197

TABLEAU 13 - Type 4 Ventilation des notations de gravité par contentieux, p. 201

TABLEAU 14 - TYPE 5 Ventilation des notations de gravité par contentieux, p. 206

TABLEAU 15 - TYPE 6 Ventilation des notations de gravité par contentieux, p. 211

TABLEAU 16 - Infractions en majorité notées < à 5 par les types les plus "sévères", p. 218

TABLEAU 17 - Infractions en majorité notés < à 5 par les types les plus "indulgents", p. 219

Troisième partie (volet ADEQUATION):

TABLEAU 18 - Ventilations (en %) des réponses de la population aux "comportements problématiques" ou déviances, p. 237

TABLEAU 19 - Réponses en écarts positifs à la moyenne des 4 types sur les valeurs (variables intermédiaires entrant ou non dans la constitution des échelles d'attitudes, pp. 254, 255, 256

TABLEAU 20 - Degrés d'ancrage des types dans les échelles d'attitude; onrdonnancement des types en écarts à la moyenne du poids des positions générales de la population sur chaque barreau de chaque échelle; contributions différentielles des attitudes à la classification par les coefficents de contingence, p. 257

TABLEAU 21 - Type 1 volet ADEQUATION : solution des "comportements problématiques" en écarts positifs à la moyenne, p. 260

TABLEAU 22 - TYPE 2 volet ADEQUATION : solution des "comportements problématiques" en écarts positifs à la moyenne, p. 271

TABLEAU 23 - TYPE 3 volet ADEQUATION : solution des "comportements problématiques" en écarts positifs à la moyenne, p. 279

TABLEAU 24 - TYPE 4 volet ADEQUATION : solution des "comportements problématiques" en écarts positifs à la moyenne, p. 280

TABLEAU 25 - Ecarts posititifs à la moyenne de chaque type par rapport aux caractéristiques de la population, et contributions différentielles des caractérisitiques à la classification par les coefficients de contingence, pp. 296, 297

Quatrième partie :

TABLEAU 26 - Comparaison des liaisons non négligeables entre les classes du volet INDEX et du volet IMAGE d'une part, et entre le volet INDEX et le volet ADEQUATION de l'autre, p. 310

FIGURE 27 - Inter-relations potentielles entre les différentes représentations des types, p. 312

ANNEXES METHODOLOGIQUES

ANNEXE 1 : LES NUEES DYNAMIQUES (DIDAY 1970)

C'est une technique de classification consistant en l'application d'un algorithme itératif qui aboutit à une partition originale de la population. Tous les individus concernés sont attribués à une classe et une seule. Globalement, les individus d'une même classe se ressemblent plus entre eux qu'ils ne ressemblent à tous les autres "encagés" dans d'autres classes. Cette ressemblance se mesure à l'écart entre les individus au moyen d'une distance. Le codage disjonctif complet des données conduit nécessairement à utiliser celle du khi2.
La technique des nuées dynamiques tend à diminuer le plus possible la variance (dispersion) à l'intérieur des classes et à augmenter le plus possible la variance entre les différentes classes. On applique pour ce faire le théorème de HUYGENS: plus la variance intraclasse diminue, plus la variance interclasse augmente: un "critère" met en rapport ces deux variances, la première au numérateur, la seconde au dénominateur. L'objectif recherché est de faire diminuer la valeur du critère.

Pour en arriver à cela, on part de petits groupes d'individus qu'on appelle des "noyaux", dont les effectifs dépendent à la fois du nombre de classes attendues et du nombre total d'individus (effectif du noyau=effectif total divisé par trois fois le nombre de classes attendues).
Ces noyaux sont choisis ou tirés au hasard selon les besoins.
Autour de ces noyaux tirés au hasard, on s'efforce de constituer des classes en minimisant le critère.
Une fois une première partition réalisée, on recherche dans l'ensemble de la population ceux qui seraient les meilleurs noyaux possibles pour la classe, qui jouent en quelque sorte le rôle d'une moyenne. Lorsqu'on les a trouvés (éventuellement en dehors de leur classe d'origine), on recherche à nouveau parmi tous les individus, la meilleure partition autour d'eux. Si le nombre de classes demandé ne correspond pas à la structure de la population, certaines se vident. Il y a donc intérêt à toujours demander un peu plus de classes qu'on en attend.

Les nouvelles classes constituées vont engendrer la recherche de nouveaux noyaux et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on ne parvienne plus à améliorer la partition, c'est-à-dire que le critère ne diminue plus. On dit alors que la convergence est atteinte, à

savoir qu'il n'est plus possible de trouver une meilleure partition possible à partir des noyaux de départ.
Le critère permet d'évaluer la qualité de la partition atteinte. Chaque recherche de noyaux et de partitions afférentes est désignée par le terme d'"itération". Il y a donc plusieurs itérations qui se succèdent avant qu'on parvienne à la partition finale. Un ensemble facile à partitionner demandera moins de 5 itérations; si la convergence n'est pas atteinte à ce stade, on en conclut que le nombre de classes recherchées est insuffisant.
Mais dans la mesure où cette partition finale est largement tributaire des noyaux de départ, on va procéder à plusieurs tirages au hasard, aboutissant chacun à une partition finale. L'usage veut qu'on procède à 5 tirages au hasard qui vont aboutir à 5 partitions finales, chacune étant assortie d'un critère. On choisit alors comme la meilleure partition finale celle dont le critère est le plus petit.

Il reste à donner un sens à la partition. Pour cela, il existe des programmes d'aide à l'interprétation, mais si la forme de leurs résultats très factorialiste désigne les modalités des variables ayant le plus participé à la construction des classes, cette information s'avère insuffisante. En effet, à partir d'un codage disjonctif complet, on ne peut jamais savoir si cette participation a joué en creux (sous-représentation d'une modalité) ou positivement (sur-représentation).

Cela conduit à utiliser de surcroît un autre type de description qui compare les réponses d'une classe à celle de la population totale, comparaisons dont le mode opératoire variant selon les différents volets de la recherche est incorporé au texte de présentation des résultats.

ANNEXE II : CALCUL DU TEST DU KHI DEUX ET DU COEFFICIENT DE CONTINGENCE

Le test du khi2 sert à comparer la distribution d'une population sur deux variables afin d'estimer le degré de liaison entre elles. Dans la présente étude, il s'agira d'évaluer le degré de dépendance entre les classes d'une typologie et, soit une variable (caractéristiques ou échelles d'attitudes), soit les classes d'une autre typologie.

Ce test compare la distribution observée (Oi) qu'est le tableau de contingence, à la distribution théorique (Ci) qu'auraient ces variables si elles étaient indépendantes. L'effectif théorique de chaque case résulte du produit de la somme en ligne par la somme en colonne, divisé par l'effectif total.
Le khi2 se calcule par la formule suivante:

$$khi2 = \sum_{i=1}^{k} \frac{(Oi-Ci)2}{Ci}$$

avec k = nombre de cases en ligne x nombre de cases en colonnes pour chaque croisement.

La valeur du khi2, comparée à celle lue dans la loi de distribution du khi2 permet d'établir la dépendance ou l'indépendance des variables avec un risque d'erreur choisi. Dans le cas présent, cela ne suffit pas comme information, car ces variables ne peuvent s'avérer totalement indépendantes. Il faut donc recourir à un indice de mesure plus détaillé et plus finement appréciable: c'est le coefficient de contingence.

$$\text{COEFFICIENT DE CONTINGENCE} = \sqrt{\frac{\chi_2}{\chi_2 + N}}$$

avec N = effectif total du fichier.
Plus C est grand, plus le degré de dépendance entre les distributions comparées est grand, C ne dépassant jamais 1.
Sa valeur maximale se calcule en fonction du nombre k défini supra.

$$C_{max} = \sqrt{\frac{(k-1)}{k}}$$

Sa plus petite valeur est par définition 0, et dès que N est grand, il tend vers 1.

Une des conditions de validité du test du khi2 est que moins de 20% des valeurs théoriques soit inférieures ou égales à 5, et qu'aucune ne soit nulle.

ANNEXE III : LE CODAGE DISJONCTIF COMPLET

Les variables ordinales proposées (hiérarchie dans les accords ou notes), par le seul fait d'être toujours pourvues des modalités "NSP" ou "REFUS DE REPONDRE", ne peuvent être traitées en tenant compte de leur structure interne. Elles seront en conséquence considérées comme des variables quelconques, donc recodées.

Le codage disjonctif complet est le seul qui autorise des données aussi hétérogènes. La modalité présente est codée 1 et toutes les autres sont codées 0. Chaque variable ne possèdera donc qu'une seule fois le code 1, quel que soit le nombre de modalités de la variable d'origine.

C.E.S.D.I.P.

Collection DEVIANCE ET CONTROLE SOCIAL

1.ROBERT (Ph) et CHIROL (Y), Statistiques criminelles, premier document prospectif, Paris, S.E.P.C., 1968.

2.ROBERT (Ph) et BISMUTH (P), Les jeunes adultes délinquants, sous-recherche statistique, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo, épuisé.

3.ROBERT (Ph), BOMBET (J-P) et coll., Le coût du crime en France, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo, épuisé.

4.ROBERT (Ph), BISMUTH (P) et LAMBERT (Th), La criminalité des migrants en France, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo, épuisé.

5.BOMBET (J-P), Alcoolisme et coût du crime (sous la direction de Ph ROBERT), Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo, épuisé.

6.ROBERT (Ph), FAUGERON (C), L'image de la justice criminelle dans la société, Rapport axiomatique, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo, épuisé.

7.ROBERT (Ph), FAUGERON (C) et coll., L'image de la justice criminelle dans la société, Rapport sur la phase exploratoire quantitative, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo, épuisé.

8.ROBERT (Ph), FAUGERON (C) et coll., L'image de la justice criminelle dans la société, Rapport sur la phase exploratoire qualitative, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.

9. ROBERT (Ph), FAUGERON (C) et KELLENS (G), Les attitudes des juges à propos des prises de décision, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.

10.TOISER (J), AUBUSSON (B) et ROBERT (Ph), Eléments d'analyse de la criminalité légale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.

11.GODEFROY (Th) et HUSSON (F), Alcoolisme et coût du crime en France dans les années 1970 et 1971, Paris, S.E.P.C., 1973, roneo.

12.ROBERT (Ph), GODEFROY (Th), Le coût du crime en France pendant les années 1970-1971, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

13.ROBERT (Ph), TOISER (J) et AUBUSSON (B), Recherche prévisionnelle en criminologie, application d'une méthode à élasticité spatiale, Paris, S.E.P.C.,1973, ronéo.

14.ROBERT (Ph), MOREAU (G) et al., L'image de la justice criminelle dans la société, rapport (n°5) ou la phase quantitative de l'analyse de presse, Paris, S.E.P.C.,1973, ronéo, épuisé.

15.ROBERT (Ph), LAMBERT (Th), PASTURAUD (C), KREMENTCHOUSKY (A), FAUGERON (C), MOREAU (G), LASCOUMES (P), Images du viol collectif et reconstruction d'objet, Paris, S.E.P.C.,1974, ronéo, épuisé.

16.AUBUSSON de CAVARLAY (B), LAMBERT (Th) et ROBERT (Ph), La prévision en criminologie à partir des ratio par âge et par C.S.P., Paris, S.E.P.C.,1974, ronéo.

17.GODEFROY (Th) et ROBERT (Ph), Le coût du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C.,1974, ronéo.

18.LASCOUMES (P), MOREAU-CAPDEVIELLE (G), L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase qualitative de l'analyse de presse, Paris, S.E.P.C.,1975, ronéo.

19.FAUGERON (C) et ROBERT (Ph), L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase extensive, Paris, S.E.P.C.,1975, ronéo.

20.GODEFROY (Th) et ROBERT (Ph), Le coût du crime en France en 1972-1973, Paris, S.E.P.C.,1976, ronéo.

21.WEINBERGER (J-C), JAKUBOWICZ (P) et ROBERT (Ph), Société et perception des comportements déviants criminels, Paris, S.E.P.C.,1976, ronéo.

22.ROBERT (Ph) et LAFFARGUE (B), L'image de la justice criminelle dans la société, le système pénal vu par ses clients, Paris, S.E.P.C.,1977, ronéo.

23.VERNEUIL (D), L'image de la justice criminelle dans la société. Fonction et processus du système pénal, Paris, S.E.P.C.,1980, ronéo.

24.GODEFROY (Th), Le coût du crime en France en 1974 et 1975, Paris, S.E.P.C.,1977, ronéo.

25.YORDAMIAN (S) et al., Alcoolisme et circulation, 1ère phase de recherche, Paris, S.E.P.C.,1979, roneo.

26.LASCOUMES (P), et al., Délinquance d'affaires et justice pénale, Paris, S.E.P.C.,1979, ronéo.

27.GODEFROY (Th) et LAFFARGUE (B), Le coût du crime en France en 1976 et 1977, Paris, S.E.P.C.,1979, ronéo.

28.FAUGERON (C) et al., Réponses à la déviance...et groupes sociaux, Paris, S.E.P.C.,1980, ronéo.

29.AUBUSSON de CAVÀRLAY (B) et GODEFROY (Th), Condamnations et condamnés. Qui condamne-t-on ? A quoi? Pourquoi?, Paris, S.E.P.C.,1981, ronéo.

30.GODEFROY (Th), LAFFARGUE (B) et YORDAMIAN (S), Le droit de grâce et la justice pénale en France, Paris, S.E.P.C.,1981, ronéo.

31.ROBERT (Ph) et ZAUBERMAN (R), La détention provisoire des mineurs de seize ans, Paris, S.E.P.C.,1981, ronéo.

32.ZAUBERMAN (R), Trajectoire de la déviance: le renvoi des mineurs à la justice, Paris, S.E.P.C.,1981, ronéo.

33.LASCOUMES (P), Délit fiscal et/ou délit pénal, Paris, S.E.P.C.,1981, ronéo.

34.FAUGERON (C) et RIVERO (N), Femmes libérées sous condition, Paris, S.E.P.C.,1982, ronéo.

35.LEVY (R), Les flags, une justice ou une police, Paris, S.E.P.C.,1982, ronéo.

36.LANDREVILLE (P), Le critère de la récidive dans l'évaluation des mesures pénales, Paris, S.E.P.C.,1982, ronéo.

37.GODEFROY (Th) et LAFFARGUE (B), Les coûts du crime en France en 1978 et 1979, Paris, S.E.P.C.,1982, ronéo.

38.LASCOUMES (P), Justice pénale et délinquance d'affaires, Paris, S.E.P.C.,1983, ronéo.

39.LEVY (R), Pratiques policières et processus pénal: le flagrant délit, Paris, C.E.S.D.I.P., 1984, ronéo.

40.AUBUSSON de CAVARLAY (B), LASCOUMES (P), ROBERT (Ph) et ZAUBERMAN (R), Le pénal en première ligne ou en dernier ressort, Paris, C.E.S.D.I.P., 1984, ronéo.

41.SEYLER (M), La consommation dans les établissements penitentiaires, Paris, C.E.S.D.I.P., 1986.

42.LASCOUMES (P), Des erreurs, pas des fautes, Paris, C.E.S.D.I.P., 1986.

43.AUBUSSON de CAVARLAY (B), Les filières pénales, Paris, C.E.S.D.I.P., 1987.

44.SOUBIRAN (F), Le recours à la justice dans les conflits du travail: histoire d'un détour (l'exemple de l'automobile), Paris, C.E.S.D.I.P., 1987.

45.CHEVALIER (G), L'intérêt central pour le local. Analyse des politiques socio-préventives entre 1981 et 1986, Paris, C.E.S.D.I.P., 1987.

46.BERNAT de CELIS (J), Peines prononcées, peines subies (la mise à exécution des peines d'emprisonnement correctionnel: pratiques du parquet de Paris), Paris, C.E.S.D.I.P., 1988.

47.SOUBIRAN (F), Formalisation juridique et ressources des protagonistes dans un conflit du travail, Paris, C.E.S.D.I.P., 1988.

48.BARRE (M-D) et TOURNIER (P), coll. LECONTE (B), La mesure du temps carcéral, observation suivie d'une cohorte d'entrants, Paris, C.E.S.D.I.P., 1988.

49.TOURNIER (P), ROBERT (Ph), coll. LECONTE (B), COUTON (P-J), Les étrangers dans les statistiques pénales, constitution d'un corpus et analyse critique des données, Paris, C.E.S.D.I.P., 1989.

DEPOT LEGAL
MAI 1989

N° ISBN 2-907370-12-X

Imprimé par le Service d' Impression, de Dessin et d' Audio-Visuel de l' I.R.E.S.C.O.-C.N.R.S.
59/61 rue Pouchet 75849 Paris cedex 17